



**Stratégie de prévention et de lutte
contre la pauvreté des enfants et des jeunes**

PROPOSITIONS

DU GROUPE DE TRAVAIL N°2

**PREVENIR LA VULNERABILITE DES
JEUNES ET FAVORISER LEUR INSERTION**

15 mars 2018



Sommaire

INTRODUCTION	4
1. MIEUX FORMER ET MIEUX ACCOMPAGNER LES JEUNES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS DE VIE	7
1.1. Un accès universel à une formation de qualité pour tous les jeunes.....	7
<i>Proposition 1 : zéro jeune sorti sans qualification à 18 ans</i>	<i>7</i>
1.2. Mieux orienter les jeunes tout au long de leur parcours scolaire	9
1.3. Permettre dès maintenant le retour en formation et l’insertion des jeunes décrocheurs et réfléchir à la création d’un capital formation après 18 ans	10
2. GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT SECURISE DE TOUS LES JEUNES VERS L’EMPLOI GRACE A DES PARCOURS ADAPTES	12
2.1. Permettre à chaque jeune majeur de bénéficier d’un accompagnement et de ressources suffisantes pour s’insérer.....	12
<i>Proposition 2 : créer un parcours d’accompagnement des jeunes vers l’insertion garantissant un accès à des ressources</i>	<i>12</i>
<i>Proposition 3 : favoriser l’engagement des jeunes les plus précaires</i>	<i>16</i>
2.2. Lever les freins qui empêchent les jeunes de réussir leur insertion sociale et professionnelle.....	17
<i>Proposition 4 : améliorer l’accès au logement des jeunes</i>	<i>17</i>
<i>Proposition 5 : développer la mobilité pour les jeunes.....</i>	<i>18</i>
<i>Proposition 6 : renforcer l’accès à la santé pour tous</i>	<i>19</i>
<i>Proposition 7 : mieux informer les jeunes de leurs droits pour leur permettre de s’affirmer pleinement comme citoyens.....</i>	<i>20</i>
3. SOUTENIR LES JEUNES VULNERABLES EN LEUR OFFRANT DES SOLUTIONS ADAPTEES	21
3.1. Mettre fin aux sorties sèches des dispositifs en proposant à chaque jeune vulnérable une solution	21
<i>Proposition 8 : améliorer le repérage des jeunes en situation d’exclusion</i>	<i>21</i>
<i>Proposition 9 : « 0 sortie sèche » : garantir un accompagnement pour les jeunes pris en charge par l’aide sociale à l’enfance et la protection judiciaire de la jeunesse au-delà des 18 ans</i>	<i>22</i>
3.2. Proposer des solutions adaptées aux publics les plus vulnérables grâce à des dispositifs spécifiques inspirés des réussites de terrain	25
<i>Proposition 10 : proposer des solutions adaptées aux jeunes sous main de justice ou sortant de prison</i>	<i>25</i>

<i>Proposition 11 : favoriser l'émergence et l'essaimage d'initiatives locales pour les jeunes les plus en difficulté.....</i>	<i>26</i>
CONCLUSION	29
Annexe 1 : Composition du groupe de travail	30
Annexe 2 : Liste des personnes auditionnées.....	33

Introduction

« *Ce qui les unit [les jeunes], c'est leur exclusion de la société. Ce qui les unit, c'est leur désespérance devant l'absence de perspective* ». C'est sur ces mots que s'ouvrait en 1981, le rapport au Premier ministre de Bernard Schwartz sur « l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ». Certes, des progrès ont été effectués depuis mais le constat actuel n'en reste pas moins criant et la France reste désespérément un mauvais élève au regard de nos voisins européens en ce qui concerne l'insertion des jeunes. Le taux de pauvreté est de 19 % chez les 18-29 ans contre 14 % pour l'ensemble de la population active. Dans le même temps, le taux de chômage de jeunes actifs de moins de 25 ans a fortement augmenté en 40 ans, en passant de 7 à 24 %. Selon la dernière étude du CEREQ¹, la situation d'insertion s'est dégradée. La part des jeunes qui ont eu un accès rapide et durable à l'emploi a reculé de 72 % à 62 % entre la génération 1998 et la génération 2010, touchant plus fortement les personnes les moins qualifiées.

Sept ans après leur sortie du système éducatif, les jeunes se répartissent autour de trois trajectoires :

- **un tiers des jeunes n'a pas ou peu connu de chômage ou de CDD** ; ils se sont stabilisés rapidement en emploi à durée indéterminée, y compris non salarié ;
- **un autre tiers a réussi à se stabiliser après un parcours heurté** où les phases de chômage et d'emploi à durée déterminée se sont succédées ;
- **un dernier tiers peine à s'insérer** ; il est confronté à la précarité avec des CDD entrecoupés de périodes récurrentes et prolongées de chômage.

En raison de leur taux de chômage et du développement des situations de précarité, les jeunes les plus vulnérables sont exposés à un processus de désaffiliation sociale, illustré par l'augmentation de la population des « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation) et par la surreprésentation des sortants de l'aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse parmi les jeunes marginalisés en leur sein. La part des jeunes NEET reste élevée, à 15 % sur la catégorie des 15-29 ans et n'a pas baissé depuis 2013.

Après le rapport de B. Schwartz, de nombreux rapports et propositions ont été faits pour améliorer la situation des jeunes dans la société mais, bien trop souvent, ceux-ci sont restés sans lendemain. La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes constitue une occasion renouvelée de manifester aux jeunes et à leur famille toute la confiance de la société en améliorant l'efficacité et la souplesse de leur accompagnement et en prenant davantage en compte les vulnérabilités qui peuvent les affecter au cours de leur parcours de vie.

Trois principes d'actions doivent ainsi guider les politiques publiques qui seront déployées à l'issue de cette stratégie :

¹ CEREQ, 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : permanence et évolutions, 5eme biennale Formation-Emploi, qui a eu lieu le jeudi 7 décembre 2017 à Paris. L'étude Génération fait un suivi de cohorte des jeunes ayant terminé une formation initiale à l'année indiquée.

➤ **Sortir d'une logique de dispositifs spécifiques et ciblés pour aller vers le droit commun alliant accompagnement et sécurisation**

Depuis 30 ans, le caractère précaire et instable des dispositifs, marqué par des logiques de « *stop and go* » est fortement préjudiciable aux parcours des jeunes et à la crédibilité des acteurs. Les modalités et montants des prestations qui varient selon les dispositifs, leurs caractères discrétionnaires, l'absence de contractualisation avec les financeurs posent de nombreuses difficultés pour les professionnels et les jeunes, avec souvent l'exclusion de fait des plus vulnérables. Face à l'allongement du parcours d'insertion d'une part et aux difficultés d'entrée sur le marché du travail (la plupart des embauches se font en CDD et souvent de courte durée) d'autre part, il s'agit d'appréhender la jeunesse comme un « nouvel âge de la vie » avec les droits qui lui sont rattachés.

➤ **Penser la période de la jeunesse comme un parcours et non à travers des cases**

Les politiques publiques ont tendance à mettre les jeunes dans les cases à cause de barrières d'âge ou de statut, ce qui peut être source de discontinuité au sein de leurs parcours. Or, chaque rupture constitue un risque de fragilisation et de précarisation. Il s'agit donc d'appréhender cette période de vie comme un parcours vers l'autonomie qui n'est plus linéaire. La jeunesse devenant « un nouvel âge de la vie », certains jeunes seront autonomes très tôt, dès 18 ans tandis que d'autres le seront à 22 ans ou même à 30 ans en fonction de leurs situations personnelles. L'autonomie est entendue ici comme la capacité à pouvoir assumer sa propre existence². Il nous semble impératif que les politiques publiques se mettent en capacité de s'adapter à cette réalité, que cela soit au niveau national autant qu'au niveau local, pour replacer les jeunes au cœur de l'action publique qui leur est destinée.

➤ **Agir dans une logique d'investissement social en faisant confiance aux acteurs de terrain et aux jeunes eux-mêmes**

Orientés vers des dispositifs spécifiques inégalement articulés entre eux, les jeunes les moins bien formés et/ou dépourvus de soutiens familiaux pâtissent d'une organisation sociale qui fait reposer l'accompagnement de la transition vers l'âge adulte d'abord sur les solidarités familiales et par un système d'aides sociales transitant par leurs parents. L'inclusion des jeunes les plus fragiles demeure mal assurée. L'investissement dans la jeunesse ne relève pas seulement d'une question de moyens et d'allocation de ressources. Il soulève également un enjeu de conception de l'action publique et de changement de posture vis-à-vis des pratiques et des modes de gouvernance, actuellement caractérisés par le morcellement d'une multitude de mesures spécifiques en marge du droit commun. La mise en œuvre d'une stratégie d'investissement social implique une approche plus transversale, non

² C'est-à-dire la capacité du sujet à se construire personnellement (estime de soi, capacité à faire des choix, projection dans l'avenir, capacité à surmonter les difficultés ...) et celle des jeunes à agir ensemble (développer des liens sociaux, agir dans des actions collectives...), à prendre une place dans la société (sentiment d'appartenance à un groupe social, à une société...) à contribuer à la construction d'une société et de participer à la transformation sociale (engagement citoyen, engagement en direction des autres...).

seulement corrective et réparatrice mais aussi préventive, participative et inclusive, notamment avec tous les acteurs mobilisés, en premier lieu la famille, permettant d'anticiper l'émergence des difficultés pour éviter qu'elles ne s'installent et de promouvoir des mesures et des démarches de pouvoir d'agir afin que les jeunes puissent s'autonomiser dans leur parcours de vie.

Conduites durant deux mois, nos réflexions au sein du groupe de travail comme à l'occasion de nos auditions et déplacement ont été très enrichissantes. Nous remercions ainsi vivement les participants, et les jeunes que nous avons rencontrés et écoutés. Nos travaux se sont articulés autour de trois principaux axes de réflexion :

- **mieux former et mieux accompagner les jeunes tout au long de leur parcours** afin de garantir leur droit à la formation en leur proposant à tout moment une sécurisation qui réponde à leurs attentes et à leurs besoins ;
- **soutenir les jeunes les plus vulnérables en leur offrant des solutions adaptées** ; certains jeunes peuvent cumuler des vulnérabilités spécifiques et doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé mais pas spécifique ;
- **offrir des solutions innovantes pour l'insertion des jeunes**, en ayant recours à une logique d'expérimentation et en transformant en profondeur la gouvernance des politiques de jeunesse.

Antoine Dulin

Vice-président du Conseil économique
sociale et environnemental

Fiona Lazaar

Députée de la 5^e circonscription du Val
d'Oise

1. Mieux former et mieux accompagner les jeunes tout au long de leur parcours de vie

Le constat est clair et connu de longue date : les jeunes vivant en France sont très inégalement préparés à une vie autonome et à une insertion socioprofessionnelle réussie. Cette impréparation et les difficultés d'insertion qui en résultent contribuent à alimenter largement le taux de pauvreté élevé des jeunes : **un jeune sur six n'est ni en études, ni en emploi, ni en formation (« NEET ») et plusieurs centaines de milliers ne sont pas accompagnés**³. En contrepartie d'un engagement accru des jeunes dans la Nation porté par le Président de la République, les pouvoirs publics doivent eux aussi s'engager pour la jeunesse et investir pour garantir à chaque jeune un accès universel à une formation de qualité et un accompagnement renforcé et sécurisé au sein de parcours valorisants.

1.1. Un accès universel à une formation de qualité pour tous les jeunes

L'enjeu de l'éducation et du niveau de qualification obtenu est crucial puisqu'il est le déterminant le plus significatif de l'avenir professionnel des jeunes en France aujourd'hui. Dans la tranche d'âge des 15 à 29 ans, le taux de chômage des non-diplômés est presque cinq fois plus élevé que celui des diplômés du supérieur trois ans après la fin des études (49 % contre 10 % seulement pour les bacs + 5). Les non-diplômés mettent en moyenne un an pour accéder à un premier emploi contre 3,3 mois pour les diplômés du supérieur, et ils sont plus exposés à la conjoncture économique.

Proposition 1 : zéro jeune sorti sans qualification à 18 ans

- **Empêcher la sortie de jeunes sans qualification du système scolaire en allongeant la période de formation obligatoire**

Les jeunes non-diplômés constituent aujourd'hui les premières victimes de la pauvreté et s'ils n'accèdent pas à une qualification, seront les pauvres de demain. L'investissement social de la nation à l'égard de la jeunesse nous oblige donc à agir avant tout sur le niveau de formation et de qualification des jeunes. Les coûts associés au décrochage scolaire ont ainsi été estimés à près de 230 000 euros par jeune. Aussi, l'exigence qui doit peser sur les pouvoirs publics est claire : **tout doit être mis en œuvre afin d'empêcher la sortie de jeunes sans qualification du système scolaire**. Aujourd'hui encore, au terme de la scolarité obligatoire, un élève sur cinq n'a pas acquis les compétences nécessaires pour « affronter les défis de la vie adulte » et près d'un sur dix n'atteint pas le plus faible niveau défini en français et/ou mathématiques aux évaluations internationales⁴.

³ « La part des jeunes « invisibles », c'est-à-dire des NEET non accompagnés, a fait l'objet d'une estimation autour de 4 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2012, soit environ 460 000 jeunes (un NEET sur quatre) : 60 000 jeunes de 15 à 19 ans, 130 000 de 20 à 24 ans, 270 000 de 25 à 29 ans, avec un probable effet de seuil des dispositifs intensifs et/ou ciblés à destination des jeunes de moins de 26 ans. Cette estimation est antérieure à la mise en place du plan de lutte contre le décrochage scolaire et à l'expérimentation de la Garantie Jeunes » in France Stratégie/Dares, *L'insertion professionnelle des jeunes, rapport à la ministre du travail de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social*, janvier 2017, p. 69.

⁴ IGAENR/IGEN, novembre 2013.

Notre ambition pour l'ensemble des 16-18 ans prolongerait les efforts et succès déjà rencontrés en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire qui ont permis de réduire fortement le nombre de décrocheurs de 140 000 décrocheurs à environ à 90 000 aujourd'hui. Elle s'arrimerait aux projets en cours portés par le gouvernement et sur l'action actuelle des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) en matière de repérage et de suivi des décrocheurs.

L'ensemble des recherches est unanime quant à l'effet du milieu socio-économique sur le risque de décrochage scolaire. En effet, **le risque est plus élevé pour un enfant issu de milieu populaire que pour celui issu de milieu favorisé, à compétences scolaires identiques.**

Dans cette optique, il est désormais temps de se saisir d'un objectif ambitieux et partagé par nos voisins européens : celui d'**allonger la période de formation obligatoire en faisant passer celle-ci de 16 ans à 18 ans.** La France rejoindrait ainsi les tendances à l'œuvre en Europe (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Italie par exemple) et, après la loi Jean Zay de 1936 puis l'ordonnance Berthoin de 1959, un allongement jusqu'à 18 ans de la période de formation obligatoire fixerait une nouvelle ambition à notre pays. Au-delà de 16 ans, il s'agira de rendre la « formation » et non la seule « scolarisation » obligatoire pour inclure l'apprentissage et d'autres propositions de formations qualifiantes et maintenir une relative souplesse pour les jeunes concernés. Il s'agira donc de garantir qu'aucun jeune ne sorte du système de formation sans qualification avant 18 ans à l'exclusion de ceux qui seront dans un emploi durable. **Pour ce faire, la collectivité devra développer une offre de formation adaptée aux besoins des jeunes.**

Un plan ambitieux d'évaluations devra être développé sur l'efficacité et l'efficience de l'ensemble des dispositifs de retour à l'école ou en formation déployés ces dernières années. À l'issue de celui-ci, **l'offre de rescolarisation** (micro-lycées, structures scolaires expérimentales, etc.) **et de formation/insertion** (apprentissage, parcours aménagé de formation initiale, service civique adapté, chantiers éducatifs, écoles de production, ateliers et chantiers d'insertion, écoles de la deuxième chance (E2C), etc.) **devra être renforcée** sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir permettre à tous les jeunes de choisir leur formation et non de le se la voir imposer en fonction de leur lieu de résidence.

Au-delà de cette proposition pour les 16-18 ans, les efforts de prévention engagés depuis plusieurs années contre le décrochage scolaire et qui touchent les jeunes en amont devront être poursuivis et renforcés autour des pistes suivantes⁵ :

- la formation des enseignants et du personnel de la protection de l'enfance ;
- l'implication des parents pour une école de la réussite de tous ;
- le maintien de la semaine de la persévérance scolaire ;
- le déploiement d'alliances éducatives avec les acteurs associatifs à côté de l'école ;
- la pérennisation et l'harmonisation des PSAD pour un meilleur suivi des jeunes concernés ;

⁵ Enfin, à de nombreuses reprises, la question de l'orientation des élèves est revenue dans nos travaux comme le premier moment de rupture vécu par les jeunes et figure dans la partie 3 du présent document.

- la création d'un identifiant unique pour chaque jeune inscrit en formation (élèves, apprentis, étudiants...);
- le développement d'alternatives à l'exclusion temporaire comme le dispositif « Rebond » à Montreuil.

1.2. Mieux orienter les jeunes tout au long de leur parcours scolaire

Par ailleurs, l'obligation de formation ne pourra avoir de sens que si une réflexion en profondeur du parcours d'orientation des jeunes est engagée. En effet, une orientation souvent subie car non choisie ou non réfléchie a tendance à reproduire les inégalités sociales. Des études ont en effet montré des phénomènes d'auto-sélection ou d'auto-censure plus ou moins stricts selon les milieux sociaux. **Ainsi, la probabilité d'accéder à une seconde générale ou technologique est deux fois plus importante pour un élève issu de milieu favorisé que pour un élève issu de milieu défavorisé⁶.** Si les considérations budgétaires sont importantes dans le choix d'orientation, notamment au regard de la longueur des études, elles ne les expliquent pas totalement. **L'autocensure des familles, le contexte scolaire ségrégué et le processus d'orientation dans l'institution créent donc des inégalités d'orientation qui viennent se surajouter aux inégalités existantes et ce** à tous les paliers du parcours scolaire.

Dans le cadre des réformes engagées par le ministère de l'Éducation Nationale pour permettre un continuum éducatif pour tous les élèves, il nous paraît important que des mesures rapides soient prises sur notre système d'orientation afin de permettre à tous les élèves d'avoir les moyens de choisir et non comme elle peut être vécue aujourd'hui, sous forme d'un couperet. Il s'agit donc d'envisager, en amont du choix d'orientation, des temps consacrés dans le parcours éducatif autour de l'orientation et des choix professionnels. Le Parcours Avenir doit être dans ce cadre largement renforcé pour permettre aux élèves plusieurs découvertes du monde professionnel, au-delà du stage de 3^{ème} d'ailleurs en lui-même générateur d'inégalités au sein de la jeunesse. Nous devons permettre aux jeunes qui le souhaitent de mieux appréhender leur choix de métier de demain et d'éprouver ce choix en élargissant les temps de stages dès la 4^{ème} et jusqu'en seconde.

Nous proposons d'**organiser au sein des établissements dès le début de la classe de 4^{ème} un accompagnement personnalisé des élèves**, pour les aider à construire leur projet d'orientation. Il s'agit de mettre la construction des projets de formation, et donc de vie professionnelle et personnelle, au cœur des missions de l'Éducation nationale, **en priorisant les moyens sur les jeunes et les familles les plus précaires.**

Par ailleurs, **les plateformes de recherche de stage pour les élèves** devront être développées au niveau de chaque bassin d'emploi sous la responsabilité de l'académie et en lien avec les acteurs économiques du territoire afin de permettre à tous les jeunes qui n'ont pas de réseau de trouver une structure pour les accueillir. Enfin, dans la continuité du dispositif de « la Malette des parents », il s'avère indispensable de continuer à impliquer les

⁶ À notes égales obtenues au contrôle continu en français et en mathématiques, DEPP.

parents dans ce processus d'orientation, avec une mobilisation particulière pour les familles les plus précaires.

En somme, **il convient de retravailler le processus d'orientation qui est perçu comme la première rupture de parcours pour les jeunes les plus en difficultés**. Ceux-ci, comme leurs parents, ont le sentiment qu'ils n'ont pas eu voix au chapitre et que leur orientation s'est jouée toute entière sur des notes et des préjugés. Le manque d'accompagnement et d'écoute de la communauté éducative doit être pris en compte dans les mesures susceptibles d'être proposées dans le cadre de cette stratégie.

1.3. Permettre dès maintenant le retour en formation et l'insertion des jeunes décrocheurs et réfléchir à la création d'un capital formation après 18 ans

À très court terme, en attendant la mise en place de cette garantie pour tous les jeunes de pouvoir se former jusqu'à 18 ans, il s'agira de **rendre effectif le compte personnel de formation pour les jeunes en décrochage scolaire**. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017 et la loi du 8 août 2016, les jeunes sortis sans diplôme du système éducatif ont droit dès 16 ans à un abondement de leur compte personnel de formation « à hauteur du nombre d'heures nécessaires » pour suivre une formation qualifiante. Aujourd'hui, cette mesure n'est pas appliquée faute notamment d'abondement financé par les régions dans le cadre de leur compétence sur l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification. Une réflexion peut ainsi être engagée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Au-delà de 18 ans et pour faciliter l'accès de tous à la formation et au marché de l'emploi, nous **proposons de garantir à chaque jeune, un droit à une formation tout au long de la vie** en intégrant la formation initiale dans le compte personnel d'activité (dans sa composante « compte de formation ») et de créditer, le compte de chaque jeune d'un « capital formation » de trois à cinq ans. Ce capital pourrait être librement utilisé par la personne tout au long de sa vie.

Il s'agirait là d'une vraie mesure de justice sociale pour des jeunes ayant travaillé directement après l'obtention de leur diplôme professionnel ou de leur baccalauréat. Les usages d'un tel « capital formation » seraient multiples. Celui-ci pourrait par exemple faciliter les allers-retours entre la formation et l'emploi, permettant à un jeune de travailler à la sortie de son cursus secondaire et de pouvoir ensuite accéder à une formation qualifiante, d'effectuer un service civique, une année de césure dans un autre pays, ou encore d'avoir un enfant et de ne rencontrer aucune difficulté administrative lors de son « retour » dans sa formation initiale supérieure. Surtout, ce capital formation garantirait une plus grande continuité dans la couverture sociale en permettant de sécuriser les parcours de formation et d'insertion et d'éviter les moments de ruptures dont on a décrit l'impact fort sur les jeunes (fin des études, d'un contrat de travail temporaire, etc.). Il permettrait ainsi de réduire les inégalités entre les jeunes en limitant les cas d'orientation « subie » ou par défaut et donnerait à tous une seconde chance en cas d'échec ou de rupture. Plus largement, la mise en place de ce droit s'inscrirait évidemment au service de l'ambition éducative

poursuivie par l'Éducation nationale au profit du relèvement du niveau de qualification des jeunes.

2. Garantir un accompagnement sécurisé de tous les jeunes vers l'emploi grâce à des parcours adaptés

2.1. Permettre à chaque jeune majeur de bénéficier d'un accompagnement et de ressources suffisantes pour s'insérer

Proposition 2 : créer un parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion garantissant un accès à des ressources

Une stratégie d'investissement social en direction des jeunes doit combiner plusieurs types de mesures. Elle doit d'abord **fournir les moyens nécessaires** pour garantir des ressources aux jeunes les plus vulnérables et faciliter l'action des acteurs de l'accompagnement. Elle doit aussi s'attacher à **revaloriser l'action de ces professionnels autour de l'accompagnement des parcours de vie** et non de réponses ponctuelles à différents problèmes – en leur fournissant des outils pour construire des partenariats durables avec les employeurs du territoire et corriger à la racine des inégalités en capitaux. Surtout, elle peut viser à **s'assurer de l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail**. Tous ces aspects apparaissent en effet indissociables et tout nouveau parcours d'insertion pour les jeunes doit s'inscrire dans ce triptyque accès à des ressources, formation/emploi, accompagnement contractualisé.

Le système social français est historiquement fondé sur un système de droits familiarisés et non individuels, ce qui fait sa spécificité. Les exemples sont nombreux : bourses d'études sous condition de ressources des familles, seuils d'âge de versement des prestations familiales ou encore prise en compte de l'enfant dans le calcul de l'impôt des ménages.

La restriction de l'accès des jeunes de moins de 25 ans à un revenu minimum fait ainsi débat depuis de nombreuses années.

Pour certains, la condition d'âge associée au Revenu de solidarité active (RSA) empêche de lutter efficacement contre la pauvreté des jeunes et les éloigne des droits communs. Le RSA garantit en effet un niveau de ressources mais il permet aussi d'accéder à un ensemble de droits sociaux et à un accompagnement social et des outils diversifiés pour faciliter l'accès à l'emploi.

Depuis 30 ans, le choix des pouvoirs publics a été de consacrer des efforts importants à l'insertion professionnelle des jeunes par la création de dispositifs spécifiques. Pourtant, malgré la panoplie non négligeable d'aides diverses, et sans doute à cause de leur manque de lisibilité et des processus de *stop and go*, nombre de jeunes n'en bénéficient pas. On observe ainsi des formes de non-recours et des ruptures de protection dans les parcours. De nombreuses études soulignent également que beaucoup de ces jeunes se sentent certes aidés mais également maintenus dans une position sociale disqualifiée et qu'ils éprouvent un fort sentiment d'injustice⁷.

⁷ INJEP, 2012.

Aussi, nous proposons de réfléchir à la mise en place d'un nouveau « parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion » qui pourrait être mis en place à partir de 2020. Au-delà d'une réforme des minimas sociaux qui pourrait concerner l'ensemble des citoyens à partir de 18 ans, nous proposons la création d'un droit à l'accompagnement, sans durée limitée, pour tous les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études assorti d'une garantie de ressources au regard des conditions de vie du jeune.

Ce parcours serait conçu comme une évolution du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) créé par la loi du 8 août 2016 instaurant un droit à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie. Mais les montants alloués aujourd'hui au PACEA sont encore dérisoires et le versement de l'allocation est limité à trois fois le montant du RSA par jeune sur une année. Or l'absence de ressources constitue l'un des principaux freins à l'insertion des jeunes. Leur non-péréennisation ne permet par ailleurs pas de construire un parcours d'accès à un logement ou d'accéder à d'autres droits sociaux.

Le dernier plan Pauvreté avait fait émerger la nécessité de garantir les ressources des jeunes pendant la période d'accompagnement avec la création de la Garantie Jeunes, d'abord expérimentée depuis 2014 puis généralisée sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2017. Le gouvernement s'est fixé un objectif de 100 000 Garantie Jeunes en 2018. Cette avancée saluée par les jeunes concernés et par l'ensemble des acteurs et qui a fait ses preuves en terme d'insertion n'est encore que partielle. En effet, la durée limitée (un an renouvelable une fois pour 6 mois) et son caractère ciblé uniquement vers l'insertion professionnelle tendent encore aujourd'hui à exclure les jeunes les plus éloignés et les plus vulnérables. Par ailleurs, en étant un dispositif et non un droit, elle ne permet pas aux jeunes en bénéficiant de pouvoir accéder aux mêmes droits sociaux que leurs aînés (accès au logement, prêt bancaire...).

Pour remédier aux limites de la Garantie jeunes comme du PACEA, le **Parcours d'Accompagnement des Jeunes vers l'Insertion** prendrait la forme d'un droit contractualisé, sans durée limitée, à l'accompagnement pour tous les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études assorti d'une garantie de ressources au regard des conditions de vie. Il pourrait être mis en place à **horizon 2020 après la mise en place d'une série d'expérimentations**. Sa finalité serait donc bien l'accès ou le retour à l'emploi durable ou à une formation dans un délai rapide.

➤ Les facteurs de réussite de ce parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion

Une logique de contractualisation engageant les deux parties avec un régime défini de sanctions si les engagements du jeune et de la structure accompagnante ne sont pas tenus. Des possibilités de recours tant vis-à-vis du jeune que vers les acteurs chargés de l'accompagnement devront être créées.

Une phase de positionnement est organisée avec la personne au début du parcours, pour définir avec elle les objectifs et les étapes de l'accompagnement, dont le bénéficiaire est un acteur à part entière. Il s'agira ici de reprendre ce qui est fait dans le cadre du PACEA. Un jeune sortant d'un dispositif de la protection de l'enfance, un jeune sortant de prison ou un jeune sortant de formation n'ont en effet pas les mêmes besoins. L'accompagnement ne

sera donc pas du seul ressort des missions locales mais sera organisé en réseau et en partenariat avec d'autres acteurs en fonction du profil du jeune et de la réalité du territoire. Il s'agira au-delà du référent de parcours, de construire des alliances partenariales s'appuyant sur l'expertise des professionnels mobilisés lors des étapes antérieures au parcours du jeune mais aussi sur la relation de confiance construite antérieurement. A ce titre, au-delà des missions locales, les professionnels des départements, des CCAS et villes, comme associations de protection de l'enfance ou encore l'ADEPAPE pourraient être impliqués dans l'accompagnement des jeunes. Comme pour la Garantie Jeunes⁸ une dotation annuelle sera versée à chaque structure pour assurer les conditions d'un accompagnement de qualité. Elle pourra s'appuyer sur une logique de cofinancements (conseils départementaux...).

Un accompagnement personnalisé est assuré pendant toute la durée du parcours d'insertion. En fonction de ses aptitudes et besoins, le jeune aura un accès plus ou moins intense à la formation et pourra être mis le plus rapidement possible en situation de travail. Cet accompagnement devra comprendre des phases collectives facilitant l'inscription dans une dynamique de projet, en s'appuyant sur les dynamiques de groupe et la mise en valeur des compétences de chaque jeune. L'objectif est que les jeunes, soient pleinement acteurs de leur insertion, qu'ils développent, par leur engagement, par l'apprentissage entre pairs, leur estime de soi et leur capacité d'agir.

Le dispositif d'insertion et d'accompagnement devra être inscrit dans le territoire et ses logiques de développement, en associant les acteurs économiques du territoire.

La garantie d'un revenu minimum stable pendant la durée du parcours d'insertion. Sous conditions de ressources, les jeunes pourront bénéficier d'une allocation du même montant que celui actuellement octroyé pour la Garantie jeunes. L'attribution de ressources stables contribuera en ce sens à la stabilisation de la situation matérielle et financière du bénéficiaire de cet accompagnement, qui pourra mobiliser son énergie dans sa projection vers l'avenir. Cette ambition implique toutefois de mieux appréhender les ressources des jeunes, et donc de l'ampleur des transferts familiaux existants et générateurs d'inégalités⁹. Dans l'attente d'une réforme structurante de la politique familiale – l'ouverture d'une telle allocation étant susceptible d'entrer en conflit avec le maintien des prestations familiales jusqu'à 21 ans ainsi que les règles fiscales et obligations légales en vigueur, il pourrait être proposé aux familles et aux jeunes dès 18 ans de faire un choix entre la conservation des prestations familiales ou l'entrée dans le Parcours AJI. À partir de 21 ans, le parcours devra systématiquement être proposé à tous ceux qui en remplissent les conditions. Les caisses d'allocations familiales et celle de la Mutualité sociale agricole qui ont une connaissance des allocataires pourront offrir un accompagnement dans ce cadre pour permettre de faire un choix dans l'intérêt de leur enfant.

⁸ La dotation d'accompagnement versé à la mission locale est de 1600 euros par jeune, 80% étant versé dès le début, 20% restant étant versé en cas de sortie positive.

⁹ Les jeunes de 18 à 24 ans dont les parents sont cadres reçoivent aujourd'hui 2,5 fois le montant mensuel perçu par les jeunes enfants d'ouvriers (source : enquête nationale sur les ressources des jeunes).

Le déploiement du Parcours AJI permettra enfin d'englober l'ensemble des dispositifs qui existent sur le territoire (RSA « jeunes actifs », accès dérogatoire au RSA pour les moins de 25 ans, Fonds d'aides aux jeunes, PACEA, Garantie Jeunes, ARPE ...) pour un parcours d'accompagnement global non stigmatisant, destiné aux jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études, non diplômés ou diplômés, sous conditions de ressources. Les propositions existantes d'École de la 2^{ème} chance, d'Epide, de service militaire adapté devront être intégrées à ce parcours et leurs modalités de rémunération adaptées.

➤ **Bâtir ce parcours à partir d'expérimentations dès la mise en œuvre de la stratégie**

En vue de la mise en place de ce parcours, il est proposé une série d'expérimentations qui seront évaluées pour faire évoluer la Garantie Jeunes. Toutes ces expérimentations permettent en effet de tester les facteurs de réussite listés ci-dessus : durée, ouverture à de nouveaux publics habituellement considérés comme non prioritaires pour l'accompagnement ou encore proposition systématique à tous les jeunes vulnérables pour apporter concrètement la preuve avant sa mise en œuvre que le PAJI peut constituer une solution probante et efficace afin de garantir l'accompagnement des jeunes. Ces expérimentations pourraient être suivies dès le début du processus dans le cadre d'une instance rassemblant l'ensemble des acteurs concernés – administrations, acteurs de l'insertion, collectivités territoriales, jeunes. Elles devraient impliquer sur l'ensemble du territoire d'expérimentation tous les acteurs concernés à la fois par le public ciblé et la mise en œuvre du PAJI, l'État (à travers les dispositifs d'insertion) et le conseil départemental jouant un rôle de coordination en étant les principaux financeurs.

En s'appuyant sur le PACEA doté de véritables moyens et en faisant évoluer les modalités de la Garantie Jeunes notamment sur la durée, il s'agira

- **d'expérimenter sur cinq territoires l'ouverture du PACEA assortie d'une allocation du montant de la Garantie Jeunes.** Les expérimentations devront notamment cibler des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation, sortants de la protection de l'enfance et des jeunes « vulnérables » – jeunes en errance, en souffrance psychique, illettrés, victimes de la traite ou en danger de prostitution, jeunes femmes cheffes de familles monoparentales. L'accompagnement pourrait alors être délégué à d'autres structures associatives ou publiques et doit prendre la forme d'un accompagnement intensif comme celui proposé dans le cadre de la Garantie jeunes.
- **d'expérimenter sur cinq territoires l'accès à la Garantie Jeunes aux jeunes bénéficiaires de l'aide à la recherche d'un premier emploi (ARPE) jusqu'à leur entrée dans l'emploi.** Cette aide créée en 2016 permet aujourd'hui à tout jeune diplômé boursier de percevoir une allocation pendant les quatre mois suivant la sortie de ces études. Or, l'allocataire ne bénéficie en réalité pas d'accompagnement à cette recherche d'emploi. L'accompagnement pourrait être ici assuré dans une logique de réseau par le service public de l'emploi (missions locales, Pôle Emploi, APEC).
- **d'expérimenter sur cinq territoires l'ouverture du PACEA assortie d'une allocation du montant de la Garantie Jeunes à tous les jeunes sortants de l'aide sociale à**

l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse à leurs 21 ans dans la continuité du Contrat Jeune Majeur s'ils sont engagés dans une formation ou en recherche d'emploi. Cette ouverture pourra être mise en place en amont en cas de rupture (et après recours) des Contrats Jeunes Majeurs pour ces jeunes. Dans le cas où la mesure n°7 « mieux informer les jeunes de leurs droits pour leur permettre de s'affirmer pleinement comme citoyens » ne serait pas retenue, nous préconiserions alors une expérimentation pour les jeunes protégés sortants dès 18 ans en s'assurant que la participation financière des départements garantisse la mise en œuvre de ce parcours d'accompagnement. Il s'agira de coupler à la fois un revenu de subsistance et un accompagnement social (éducatif, affectif...) qui devra être délégué à une structure spécialisée sur l'accompagnement de ces publics, en gardant le même principe d'un financement par jeune pour les prestations d'accompagnement. Cette expérimentation devra être réalisée en lien étroit avec les conseils départementaux et durer jusqu'à l'accès à un emploi durable pour le jeune.

À côté de ces expérimentations, il est proposé au regard des expérimentations positives en cours **d'étendre le bénéfice du PACEA- Garantie jeune à l'ensemble des jeunes bénéficiant de la protection subsidiaire internationale sur tous les territoires et de permettre à tous les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA (130 000) de bénéficier de l'accompagnement intensif proposé dans le cadre de la Garantie Jeunes.**

Proposition 3 : favoriser l'engagement des jeunes les plus précaires

L'évolution des modes d'apprentissage implique également davantage d'horizontalité dans les apprentissages, les mises en situation constituant d'excellents moyens pour développer des compétences sociales (savoir être, savoir-faire) décisives pour réussir sa vie.

Il est possible de développer par l'engagement les compétences de tous les jeunes en s'appuyant sur les outils actuels. Le service civique constitue à notre sens un outil pour favoriser un engagement enrichissant et utile pour la société et pour eux-mêmes. La montée en charge du service civique universel a d'ailleurs montré l'impact décisif sur le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus fragiles, sur l'estime de soi, la confiance dans la société. Le service civique est ainsi parmi les dispositifs les plus efficaces d'investissement social, parce qu'il suscite de la résilience, de l'engagement et mobilise de multiples compétences favorisant à terme l'insertion des jeunes. Il doit également être un outil de promotion de l'égalité entre les jeunes. Aussi, notre ambition en faveur de l'engagement des jeunes impliquerait de :

- **Revenir à un objectif de 25 % de jeunes issus des quartiers politiques de la ville** en service civique dans l'attente de disposer d'un véritable indicateur permettant de mesurer le niveau de ressources des volontaires ou de leurs familles. Pour développer massivement le Service Civique pour les jeunes les plus éloignés, il est nécessaire de **prévoir un financement complémentaire d'environ 2500 €/jeune pour les structures accueillantes** afin d'assurer un accompagnement renforcé et la levée des freins à l'engagement. En contrepartie, il pourra être demandé aux structures qui accueillent plus de 10 volontaires par an, de participer à cette mobilisation et au

développement de la mixité sociale en leur imposant d'accueillir au moins 25 % de jeunes des quartiers prioritaires (ruraux ou urbains).

- **Au-delà du service civique, un engagement doit être pris dans le cadre de la contractualisation de financement public pour faire participer davantage de jeunes notamment ceux les plus précaires aux projets des structures** (missions locales, conseils de quartier,...) et d'élaboration des politiques publiques. Le développement de prestations de services-jeunes au sein des CAF permettrait de mobiliser des ressources financières pour financer des missions d'animateurs en charge de la mobilisation des jeunes les plus éloignés ;
Intégrer dans l'ensemble des dispositifs d'insertion existants un volet *reverse-mentoring* permettant aux jeunes d'assurer également une position de tutorat et s'appuyant sur leurs compétences (ex : réseaux sociaux, informatique, langues, etc.) soit vis-à-vis d'autres jeunes – par exemple au sein d'une même promotion de jeunes en Garantie jeunes – soit vis-à-vis de l'extérieur (par exemple pour rompre l'isolement des personnes âgées). Une telle exigence serait de nature à destigmatiser ces jeunes accompagnés et à renforcer leur confiance et estime d'eux-mêmes et constituerait un acte concret de citoyenneté à même de renforcer le lien social.

2.2. Lever les freins qui empêchent les jeunes de réussir leur insertion sociale et professionnelle

Il existe des **difficultés « non-professionnelles »** qui empêchent certains jeunes de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion réussie. Très variés, ceux-ci peuvent recouvrir des difficultés dues à la garde d'enfants, à des difficultés administratives, ou encore à la non adaptation aux codes de l'entreprise. Nous avons choisi, dans le temps imparti, de faire des propositions sur trois d'entre eux : l'accès au logement, les difficultés de mobilité et l'accès aux soins ainsi que, plus largement, sur l'accès des jeunes à l'information, condition de leur accès effectif aux droits. En ce qui concerne l'enjeu important des discriminations, nous renvoyons à la concertation qui a lieu actuellement sur la politique de la ville. Quant aux difficultés liées au manque de ressources financières, nous avons développé ce point autour du PAJI.

Proposition 4 : améliorer l'accès au logement des jeunes

Selon l'INSEE, près d'un jeune adulte de 18 à 29 ans sur deux habite chez ses parents tout ou partie de l'année. L'âge de la décohabitation (moment où le jeune quitte le foyer familial) ne cesse de reculer, il est aujourd'hui autour de 24 ans. Celle-ci se fait au prix d'un effort, public et privé important (soutenu par des aides personnelles au logement substantielles) mais est aussi souvent conditionnée par des soutiens familiaux (cautionnement, aides financières), ce qui tend à reproduire les inégalités sociales. La **part des revenus consacrée aux dépenses de logement est nettement plus élevée chez les jeunes** que dans le reste de la population, ceux-ci connaissant aussi plus fréquemment des difficultés pour payer leur loyer ou leurs charges. **Leurs conditions de logement des jeunes sont également plus précaires** que celles de leurs aînés. En outre, il existe une inadéquation du parc et des modalités d'accès au logement de droit commun avec les conditions de ressources et la mobilité professionnelle

et géographique des jeunes. Les jeunes se retrouvent ainsi plus souvent logés dans les plus petits logements du parc social et privé aux loyers les plus élevés au m², notamment dans les grandes villes aux marchés tendus, où se concentre la demande.

Au-delà des mesures annoncées dans le cadre de la future loi Logement visant à encourager le développement d'une offre variée, tant de droit commun (notamment de petits logements accessibles, de logements sociaux à bas loyers et en facilitant les possibilités de mutations), qu'en matière de logements adaptés (Foyers Jeunes Travailleurs FJT et résidences sociales, colocations, allocation logement temporaire etc.), il est proposé de :

- réduire les délais d'attribution des aides au logement pour les jeunes particulièrement vulnérables, relevant de l'ASE ou de la PJJ et de construire des politiques sans critère de ressources d'accès facile à l'hébergement et au logement diversifiés. La prochaine convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf pourrait s'assurer d'une réduction de ces délais d'attribution ;
- créer un fonds de solvabilisation des restes à charges des jeunes logés en Foyers de Jeunes Travailleurs pour favoriser l'accueil des jeunes les plus précaires dans ces structures et permettre leur développement sur l'ensemble du territoire ;
- créer une garantie universelle de logement pour tous les jeunes quel que soit leur statut en intégrant la garantie locative Clé dans la garantie Visale.
- rendre impossible toute sortie des dispositifs d'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse sans qu'il ne soit proposé une solution de logement pour le jeune.

Proposition 5 : développer la mobilité pour les jeunes

La mobilité constitue souvent un obstacle pour les catégories les plus modestes. Les moins qualifiés sont soumis à un plus fort impératif de mobilité quotidienne (fragmentation temporelle et spatiale de l'emploi notamment si emplois atypiques, horaires décalés, jeunes apprentis susceptibles de cumuler plusieurs lieux de vie différents) alors même qu'ils disposent de ressources mobilisables amoindries. Les jeunes de ces milieux sont par ailleurs pénalisés puisque ce sont les familles qui financent majoritairement le permis de conduire - 84 % des titulaires - et l'acquisition du véhicule - 64% des jeunes en ont un. Les aides dans les transports en commun sont parfois attribuées en fonction de statut (étudiant, bénéficiaire du RSA...) et non à l'ensemble des jeunes vulnérables même s'il existe dans certains territoires des chèques mobilité.

Partant du principe que la mobilité est un enjeu pour l'accès au marché du travail, nous proposons de :

- créer un dispositif d'aide à la mobilité, sous forme expérimentale, pour permettre à des jeunes demandeurs d'emploi aux revenus modestes ou inexistantes de rejoindre des zones d'emploi plus prometteuses dans le cadre de leur recherche d'emploi. D'autres expérimentations pourront être portées par les ministères de l'Intérieur et

du Travail pour permettre aux jeunes inscrits dans la Garantie Jeunes et à plus long terme dans le PAJI de bénéficier d'un financement prenant en charge le coût de la préparation au permis de conduire ;

- développer les plateformes de mobilité par le biais d'appels à projets sur l'ensemble du territoire. L'appel à projets devra privilégier les approches intégrées c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises de transports, auto-écoles...) et aborder l'ensemble des formes de mobilité (bilan des compétences mobilité ; conseiller mobilité ; orientation vers service ou combinaison de services, développement d'autoécoles sociales).

Proposition 6 : renforcer l'accès à la santé pour tous

La santé constitue l'un des principaux déterminants des inégalités sociales en France, ainsi que l'ont constaté les pouvoirs publics dans la dernière Stratégie Nationale de Santé 2018-2022. En 2014, une personne sur quatre déclare avoir renoncé à au moins un soin dans l'année pour des raisons financières. Ce taux est largement plus élevé chez les jeunes peu qualifiés sans emploi ni formation (28% contre 18% en moyenne). Pour les jeunes en situation de précarité, à faibles revenus et/ou encore non autonomes, l'accès aux soins peut devenir critique. Le manque d'information aggrave ce « détachement » de la jeunesse vis-à-vis des questions de santé. Parmi les jeunes les plus précaires, certains ignorent quelles sont les conditions pour accéder à une couverture maladie complémentaire (CMU-C), voire même l'existence de la CMU-C.

Au-delà d'une information renforcée notamment sur l'existence de centres qui proposent des bilans de santé gratuits pour les jeunes en insertion entre 16-25 ans et du renforcement des services de santé dédiés et adaptés tant en milieu scolaire qu'universitaire, il est proposé :

- d'expérimenter, après une évaluation des impacts, la possibilité pour les jeunes de moins de 25 ans d'adhérer à titre personnel à la couverture maladie universelle complémentaire et à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ;
- de rendre le dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire plus lisible et plus accessible ;
- d'avoir une action renforcée sur la santé psychique des adolescents et des jeunes adultes portée par chaque Agence régionale de santé. Il s'agit d'une part de développer les centres médico-psychologiques pour jeunes adultes sur l'ensemble du territoire et de renforcer le nombre d'intervenants mais aussi de travailler sur la prise en charge de ces jeunes notamment les plus vulnérables (protection de l'enfance, PJJ,...) le plus en amont possible. Il est nécessaire sur chaque territoire de mieux organiser le travail effectué par les différents acteurs (Maisons des adolescents, les Point Accueil Écoute Jeunes, ...) afin qu'ils puissent être davantage identifiés par les publics les plus précaires.

Proposition 7 : mieux informer les jeunes de leurs droits pour leur permettre de s'affirmer pleinement comme citoyens

La connaissance des droits est consubstantielle au statut même de citoyen, celui-ci se caractérisant par la jouissance de droits et l'observation de devoirs. Si l'angle de réflexion se focalise en général sur les droits politiques des individus, il est nécessaire de faire considérer les droits sociaux comme équivalents à ceux-ci, pour permettre un plein accès à la citoyenneté sociale.

La lutte contre le non-recours aux droits est un enjeu essentiel, en particulier chez les jeunes qui connaissent un taux de non recours important. Cet enjeu s'inscrit pleinement dans le cadre de la présente stratégie pauvreté, puisqu'elle constitue le cœur de la réflexion du groupe de travail n°4. Sans préjugé des conclusions du rapport de ce groupe, nous formulons les propositions suivantes pour contribuer à la réflexion sur le sujet, qui sont aussi le fruit des constats dressés par les jeunes auditionnés :

- **diffuser dans le cadre scolaire des supports pédagogiques** pour informer les jeunes sur leurs droits et les démarches à entreprendre ;
- **créer des rendez-vous des droits pour les jeunes**, sur le modèle de ce qu'ont instauré les CAF depuis 2014, en réfléchissant à spécialiser certains de ces rendez-vous sur les publics connaissant des difficultés spécifiques, comme les sortants de l'ASE ;
- **encourager le déploiement du dispositif de la Boussole des jeunes** réalisé récemment par le délégué interministériel à la Jeunesse. Un objectif de 26 territoires équipés de la Boussole a été retenu pour 2018. Si cette première phase de déploiement est positive, 300 territoires sont prévus d'ici 2022, la Boussole permettant ainsi de couvrir l'ensemble du pays.

3. Soutenir les jeunes vulnérables en leur offrant des solutions adaptées

Les jeunes vulnérables sont des adolescents et jeunes adultes confrontés à des vulnérabilités spécifiques qui fragilisent leur avenir (mal-être, repli sur soi, pratiques addictives, violences sur soi ou sur les autres, ruptures familiales, errance etc.).¹⁰ Si l'ambition de la présente stratégie est d'adopter une perspective universelle pour sortir de la logique de dispositif spécifique qui conduisent à fonctionner en silo et produit des effets de stigmatisation, il n'en demeure pas moins qu'il convient de porter une attention particulière à ces populations qui peuvent cumuler les fragilités et appellent en conséquence une réponse en matière de politique publique adaptée.

Les « jeunes vulnérables »

Cette catégorisation, par nature imparfaite, regroupe des adolescents et jeunes adultes confrontés à des vulnérabilités spécifiques qui fragilisent leur avenir (ruptures familiales, errance etc. mal-être, repli sur soi, pratiques addictives, violences sur soi ou sur les autres).¹¹

Le recours aux expressions « jeunes vulnérables » ou « jeunes en situation de vulnérabilité » pour qualifier des situations ou des processus sociaux est plus récent que le recours aux expressions « jeunes en difficulté » ou « jeunes en situation de précarité ». En 2012-2013, quelques travaux de chercheurs ont porté sur des tentatives de définition de la vulnérabilité (Valérie Becquet, Virginie Muniglia et Céline Rothé) en précisant bien que cette notion n'était pas encore stabilisée.

Si une stratégie d'investissement social a vocation à l'universalité, les travaux conduits par le groupe de travail ont conduit à apporter un éclairage particulier sur la situation de ces jeunes pour lesquels une action préventive résolue est de nature à limiter fortement le taux de pauvreté et pour lesquels les pouvoirs publics peuvent parfois apporter une attention forte, susceptible de cesser brutalement sans lien avec l'évolution réelle de la situation de la personne concernée

3.1. Mettre fin aux sorties sèches des dispositifs en proposant à chaque jeune vulnérable une solution

Proposition 8 : améliorer le repérage des jeunes en situation d'exclusion

Pour permettre un meilleur repérage des jeunes en situation d'exclusion, nous proposons de mobiliser les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion autour des pistes suivantes :

- cartographie des acteurs ;
- recueil d'initiatives ;
- lancement d'appels à projet pour regrouper les parties prenantes autour d'un chef de file (Missions locales, PSAD).
- Le service national universel lorsque celui-ci sera déployé

¹⁰ Extrait d'une instruction de la DGCS relative aux points accueil écoute jeunes (PAEJ) du 4 avril 2017. Dans le rapport Vérot/Dulin, sont ajoutées les caractéristiques suivantes : en souffrance psychique, illettrés, victimes de la traite ou en danger de prostitution, jeunes femmes cheffes de familles monoparentales.

¹¹ Extrait d'une instruction de la DGCS relative aux points accueil écoute jeunes (PAEJ) du 4 avril 2017. Dans le rapport Vérot/Dulin, sont ajoutées les caractéristiques suivantes : en souffrance psychique, illettrés, victimes de la traite ou en danger de prostitution, jeunes femmes cheffes de familles monoparentales.

Il s'agira donc de mobiliser le plan d'investissement dans les compétences et les 100 M€ dédiés sur cinq ans pour permettre de « repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi par des campagnes actives de repérage ». Les appels à projet permettant des expérimentations et l'essaimage des actions déjà conduites devront être consacrés aux jeunes les plus vulnérables.

Il s'agira aussi **renforcer les crédits alloués à la prévention spécialisée. Les éducateurs de rue jouent, en effet, un rôle essentiel dans le repérage et la mobilisation des jeunes.** Leurs financements sont en diminution constante, entre 2002 et 2016 (90 organismes ont disparu et certains territoires ne sont plus couverts)¹². Un rapport d'information « l'Avenir de la prévention spécialisée », déposé le 1^{er} février 2017 par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, réaffirme la nécessité de pérenniser le financement de la prévention spécialisée.

Les CAF et la MSA doivent également pouvoir jouer un rôle majeur dans cette optique, en utilisant les procédés de *data mining*, qui permettent de repérer dans leurs fichiers des jeunes potentiellement en risque et les inviter à activer leurs droits. Comme cela existe avec la création de numéro de sécurité sociale à 16 ans à travers l'assurance maladie, tous les jeunes disposeraient d'un numéro allocataire Caf dès 16 ans, ce qui permettrait notamment de pouvoir leur diffuser une information « en propre » sur les offres de service Caf et les ressources du territoire. Il conviendrait aussi de permettre à ces jeunes de bénéficier d'un rendez-vous des droits pour les jeunes sur le modèle de ce qui est expérimenté actuellement.

Les départements pourraient aussi jouer un rôle en partageant le fichier des jeunes pris en charge dans le cadre de l'ASE à la CAF voire aux missions locales pour qu'il y ait un continuum d'actions¹³.

Enfin, le futur service national universel devrait également constituer un moyen supplémentaire de détecter les jeunes en situation d'exclusion.

Proposition 9 : « 0 sortie sèche » : garantir un accompagnement pour les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse au-delà des 18 ans

Les dispositifs de protection de l'enfance accompagnent les jeunes jusqu'à leur majorité et au mieux jusqu'à 21 ans lorsque les conseils départementaux poursuivent leur prise en charge avec la signature d'un contrat jeune majeur. Compte tenu des contraintes financières, de plus en plus de départements se désengagent, laissant alors des jeunes de 18 ans – qui sont déjà socialement isolés, dans la grande majorité des cas - sans accompagnement ni soutien véritable. La fin de la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance tombe alors comme un véritable couperet. Il en est de même pour les jeunes

¹² En 2015, les mesures de prévention spécialisée représentaient 3 % des dépenses d'ASE soit 225 M€.

¹³ L'ensemble de ces actions doit satisfaire aux impératifs juridiques de protection de la vie privée, tels que contrôlés par la CNIL.

majeurs pris en charge par la PJJ. Bien que le décret du 18 février 1975 soit toujours en vigueur, l'État ne finance plus directement de mesures de protection judiciaire des jeunes majeurs.

C'est à la fois d'une grande violence et un non-sens éducatif parce qu'elle intervient au milieu d'un parcours de formation ou de scolarisation. Elle fragilise alors encore plus les jeunes non bénéficiaires d'un contrat jeunes majeurs dans la dynamique d'insertion dans laquelle ils sont engagés. C'est aussi un non sens pour les finances publiques puisque la collectivité a engagé d'importantes ressources pour garantir la protection avant 18 ans. Du jour au lendemain, ces jeunes majeurs doivent s'assumer, trouver un logement, un travail, se nourrir. Ils sont sommés d'être autonomes. Quand les départements proposent un accompagnement Jeunes Majeurs, celui-ci est par ailleurs de plus en plus précaire puisque la majorité des contrats dure souvent moins de six mois.

Le cumul de ces problématiques spécifiques n'est pas sans conséquences : de trop nombreux jeunes protégés sortants se retrouvent dans des situations de solitude, de précarité et d'exclusion parfois très importantes, mettant à mal voire réduisant à néant leurs efforts réalisés précédemment pour se construire et s'insérer. Pour ces jeunes peu soutenus dans leurs démarches pratiques et administratives, le risque de baisser les bras et de se marginaliser est grand. Une étude de l'INED a montré qu'en Ile-de-France, 34 % des moins de 30 ans qui sont à la rue ont eu un parcours ASE. L'étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)¹⁴ montre le sentiment d'inquiétude des jeunes de devoir être autonome dès 18 ans. Les fins d'accompagnement des majeurs par les services de protection s'échelonnent de 18 à 21 ans avec souvent des contrats de trois à six mois. Seule une faible proportion d'entre eux bénéficie de prestations jusqu'à 21 ans. En comparaison, en population générale, les jeunes quittent le foyer familial en 25 et 30 ans.

Une concertation a été lancée par la Ministre de la santé et des solidarités pour apporter des réponses en matière de protection de l'enfance. Notre groupe de travail s'est attelé à l'enjeu des jeunes sortants de ces dispositifs afin d'éviter toute sortie sèche.

Dans cette optique **nous proposons dans un premier temps de faire appliquer les mesures de la loi sur la protection de l'enfance de 2016 dans les départements.** Cette loi visait à réformer notamment prévenir les sorties sèches de l'ASE. Force est de constater qu'un certain nombre de modalités ne sont à ce jour pas appliqués. Un entretien doit avoir lieu à 17 ans pour évaluer des capacités et besoins de ces jeunes et repérer ceux d'entre eux les plus en risque de rupture entre 18 et 25 ans, pour définir un projet d'autonomie le plus adapté à leur situation. Cet entretien est souvent perçu non comme une préparation à la sortie mais comme une injonction à être autonome. **Il est donc proposé d'outiller les conseils départementaux pour réaliser le projet d'accès à l'autonomie et de proposer aux départements d'avancer à 16 ans l'âge du premier rendez-vous pour une préparation à un projet de vie autonome. En aucun cas, celui-ci doit être perçu comme une préparation à la sortie.** Cela devrait permettre d'éviter qu'une grande partie des jeunes se retrouve dès la

¹⁴ Étude réalisée sur un échantillon représentatif de jeunes de 17 à 20 ans placés par les services de protection de l'enfance de 7 départements dans 2 régions (Ile-de-France et Haut-de-France).

sortie hébergés à nouveau dans leur famille, qui a été une cause de leur placement à l'ASE et peut être vu comme un retour à la case départ.

Une autre mesure de la loi reste à ce jour peu appliquée. Il s'agit du **protocole départemental « accès à l'autonomie »** qui doit amener les acteurs du territoire à se mobiliser sur la question des jeunes majeurs et à impliquer davantage le Département et l'État par l'entremise du Préfet. Il est conclu conjointement par le président du conseil départemental, le préfet de département, le président du conseil régional et avec le concours de l'ensemble des institutions et organismes concernés et permettrait d'offrir aux jeunes de 16 à 21 ans, une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources. Après près de deux ans de l'adoption de la loi, il est regrettable de constater que seul un protocole n'ait été signé, même si d'autres sont annoncés. L'absence de décret d'application (contrairement au protocole prévention) retarde sans doute son élaboration.

Enfin, il convient d'élaborer un continuum éducatif et relationnel à la sortie des dispositifs qui s'appuie sur des outils d'accès à l'autonomie par la formation sous toutes ses formes, la garantie d'une solvabilité et une assise affective et relationnelle suffisante. En attendant la mise en place du Parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion, des propositions de réforme pertinentes peuvent d'ores et déjà être entreprises à court terme :

- une **contractualisation ambitieuse entre l'État et les conseils départementaux visant à s'assurer de l'absence de toute fin de parcours sans solution avec une obligation d'évaluation** à charge des départements et **une obligation de prise en charge par les pouvoirs publics**, notamment à travers le contrat jeune majeur, de ces jeunes jusqu'à ce qu'ils parviennent à devenir autonome, ou, *a minima*, jusqu'à 21 ans. L'Etat pourrait ainsi prendre en charge le financement du parcours d'insertion (formation, accès à l'emploi) et le conseil départemental le financement de l'accès au logement et à des ressources dédiées pour les jeunes ;
- **la possibilité de réserver des places en logement universitaire** aux jeunes sortants de dispositifs de protection de l'enfance et engagés dans des études supérieures et **leur attribuer systématiquement la bourse échelon 7** pour ceux qui ont été placés jusqu'à 18 ans et leur garantir le maintien des bourses durant les mois d'été par l'établissement d'un décret ;
- permettre l'accès à une prise en charge adéquate pour les jeunes sortants de la protection de l'enfance relevant d'une notification MDPH. Par ailleurs, pour des jeunes sortant d'institution et qui sortent par exemple d'une situation de prise en charge en ITEP et ASE sans retour en famille possible, il n'y a pas de dispositif pour les accueillir. Il serait intéressant de faciliter l'accès à l'AAH de ces publics, et de soutenir des expérimentations innovantes en la matière, type micro-lieu de vie.

Enfin, **les mineurs non accompagnés** font partie des publics cibles qui doivent se voir proposer un accompagnement renforcé et une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Il est donc nécessaire de garantir aux mineurs non accompagnés une prise en charge

digne par les services de l'ASE et un titre de séjour leur permettant de travailler ou de s'engager dans une formation professionnelle.

Cet enjeu relève de l'urgence. En effet, le nombre de mineurs non accompagnés est en constante augmentation sur notre territoire (environ 25 000 aujourd'hui). Tout en reconnaissant les spécificités de la prise en charge des MNA (langues, cultures, situation de migrant etc...), il ne faut pas laisser se mettre en place des conditions financières qui ne garantissent plus l'accompagnement éducatif nécessaire et créent une distinction incompatible avec les engagements internationaux de la France, et dangereuse en termes d'insertion sociale. Il s'agit d'une part de contenir les périodes de mise à l'abri et le délai d'évaluation à 25 jours maximum. La période d'évaluation sera également l'occasion de mettre à profit un bilan de santé qui doit inclure, outre les soins urgents, un examen clinique et psychique. D'autre part, il s'agit de garantir à un jeune MNA pris en charge par l'ASE entre 16-18 ans, de pouvoir bénéficier d'une autorisation de travail lorsqu'il s'engage dans une formation professionnelle diplômante. À ce propos, une attention particulière devra être portée aux conséquences des ruptures de droits lors de l'accès à la majorité des MNA. Il est donc proposé d'étudier les modalités de mise en œuvre de certaines des propositions formulées par le député M. Aurélien Taché dans son rapport remis au Premier ministre, en particulier concernant l'homogénéisation des conditions d'attribution d'un titre de séjour aux MNA devenus majeurs en fonction de leur engagement dans un parcours scolaire ou d'insertion professionnelle (proposition 37) et la mise en place d'un examen systématique d'évaluation des droits au séjour des MNA (proposition 38).

3.2. Proposer des solutions adaptées aux publics les plus vulnérables grâce à des dispositifs spécifiques inspirés des réussites de terrain

Proposition 10 : proposer des solutions adaptées aux jeunes sous main de justice ou sortant de prison

Le suivi des jeunes sous main de justice constitue un enjeu particulier en termes de prise en charge par les pouvoirs publics car ces jeunes cumulent fréquemment des difficultés familiales, sociales, de santé, de logement, de formation et d'insertion professionnelle qui se traduisent par des ruptures dans leurs parcours augmentant les risques de récidive. Par le renforcement général des échanges entre les différents services de l'État ainsi qu'avec les partenaires, il s'agit de favoriser leur réinsertion socio-professionnelle en participant conjointement à la construction de projets de sortie de qualité. Le temps de détention doit permettre de travailler avec les jeunes majeurs à la préparation de la sortie et à leur réinsertion sociale et professionnelle.

La Direction de l'administration pénitentiaire et la Direction Générale de Pôle Emploi ont renouvelé, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 la convention-cadre nationale de collaboration, dans le but de renforcer leur coopération afin d'améliorer la préparation à la sortie des personnes détenues, et plus globalement, l'insertion professionnelle des publics placés sous-main de justice ou libérés. Dans le cadre de cette convention, les conseillers Pôle emploi/justice interviennent auprès des personnes détenues pour préparer leurs sorties. Une autre convention a été signée l'an dernier entre la direction

de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction de l'administration pénitentiaire et l'union nationale des missions locales afin d'améliorer la prise en charge des jeunes sortants de dispositifs, par exemple à travers le recrutement de conseillers référents justice au sein des missions locales.

Dans cette optique, nous **proposons de pérenniser les postes de référents justice dans les missions locales et chez Pôle Emploi**. Des postes de référents justice au sein d'autres organismes pourraient être financés et accompagnés. Ce développement des Référents Justice pourraient également être un appui pour développer une politique ambitieuse d'alternatives à l'emprisonnement : création de postes de travail d'intérêt général, proposition d'aménagements de peine.

Il est également nécessaire de **mettre en place des dispositifs passerelles, souples et accessibles par différents biais** : en semi-liberté, comme stage pour favoriser une libération sous contrainte, dans le cadre des Quartiers de Préparation à la Sortie (QPS) ou dans le cadre des peines alternatives à l'incarcération (contrainte pénale, travail d'intérêt général).

Enfin, alors que l'Etat s'est retiré du financement des mesures de protection des jeunes majeurs, la persistance **du décret du 18 février 1975 sur la protection judiciaire des jeunes majeurs devrait, a minima, faire l'objet d'une clarification** comme l'avaient recommandé l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des services judiciaires en 2014. Ce décret est en effet source de tensions entre la protection judiciaire de la jeunesse, les conseils départementaux et les magistrats, puisqu'il sert parfois de prétexte aux départements pour justifier le refus de prise en charge sous forme de contrat jeune majeur de jeunes issus de la protection judiciaire de la jeunesse et non suivis auparavant par l'aide sociale à l'enfance.

Proposition 11 : favoriser l'émergence et l'essaimage d'initiatives locales pour les jeunes les plus en difficulté

La subsidiarité verticale apparaît comme un moyen utile pour créer des dispositifs qui puissent être centrés sur les jeunes les plus en difficulté. Il nous semble en effet que pour être efficace dans la lutte pour la réinsertion de ces jeunes et leur remise en confiance, il convient d'éviter un double écueil : celui de réinventer des dispositifs qui ajouterait encore de la complexité au risque d'être illisible et méconnu pour ceux qui en sont les principaux bénéficiaires, et celui de proposer un dispositif stéréotype mal adapté aux attentes différentes des jeunes et aux différents besoins qui peuvent varier en fonction des territoires.

Pour ces deux raisons, il nous semble important de partir du réel et du territoire, en s'inspirant d'abord, dans une logique *bottom-up*, des dispositifs qui ont fait la preuve de leur succès sur les territoires, afin de garantir une efficacité partagée pour les décideurs publics comme pour les jeunes concernés.

➤ Renforcer les dispositifs spécifiques de lutte contre la pauvreté et d'insertion des jeunes les plus en difficulté

Certains jeunes se tiennent éloignés durablement de dispositifs de droit commun à cause de problématiques sociales, éducatives et sanitaires. Il s'agit souvent de jeunes en rupture

familiale, sans domicile fixe (squat, rue, hébergement précaire) et polyconsommateurs de substances psychoactives

Des dispositifs « le travail d'abord » initiés au niveau des territoires ont permis d'apporter une réponse adaptée et par ce biais développer l'estime de soi des jeunes, mais également un savoir-faire et un savoir-être professionnels. Nous pouvons notamment citer TAPAJ, Travail Alternatif Payé à la Journée. Ce programme permet aux jeunes en errance d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. Il s'agira pour les pouvoirs publics de soutenir l'essaimage de ce programme sur l'ensemble du territoire notamment en milieu rural et de veiller à l'implication de l'ensemble des acteurs notamment les employeurs. A ce titre, l'État et les collectivités locales doivent davantage jouer un rôle d'amorçage et d'animateur du programme pour inciter les entreprises, à travers des clauses d'insertion, de pouvoir recruter des jeunes à la journée.

Pour assurer la continuité de l'accompagnement et du parcours des jeunes, après leur passage dans ces dispositifs remobilisants, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont également un outil adapté. Ils assurent un accompagnement global des personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés particulières, en prenant appui sur une activité de travail socialisante et axée sur l'acquisition de savoirs, de savoir-être attendus dans le monde professionnel et l'accès à la formation professionnelle. Les personnes se voient proposer un planning et des durées de travail adaptés à leur rythme et évolutifs. Elles sont salariées, dans le cadre d'un contrat de travail classique qui leur garantit l'augmentation de leurs ressources, et leur confère un statut, nécessaire à l'ouverture ou au maintien de droits (sécurité sociale, complémentaire santé, hébergement...).

Au-delà du soutien apporté à ces ACI, les pouvoirs publics doivent encourager l'émergence de nouvelles modalités comme c'est le cas à Paris autour du programme Convergence qui permet au-delà de l'allongement du parcours, un accompagnement renforcé des personnes en insertion notamment vers l'emploi durable ou le logement.

➤ Développer le parrainage de proximité

Il nous semble également important de développer **le parrainage de proximité pour accompagner les jeunes vulnérables au-delà du travail effectué par la famille et les travailleurs sociaux**. Depuis de nombreuses années, des acteurs locaux se mobilisent dans le champ de la protection l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, du handicap pour développer le parrainage de proximité comme une des ressources de notre système de solidarité.

Ce recours au parrainage a souvent été pensé comme un « dispositif par défaut » et ou comme une « courroie de transmission ». Au regard des témoignages reçus par les jeunes au cours des travaux, il nous semble intéressant de favoriser le parrainage résultant d'un engagement volontaire et bénévole, en l'inscrivant dans un cadre d'actions collectives qui rassemblent professionnels et bénévoles. Le recours au parrainage pourrait également concerner les familles d'accueil souhaitant maintenir un lien avec le jeune accueilli – et elles

sont nombreuses à souhaiter le faire. Enfin, il pourrait être envisagé de favoriser le parrainage en encourageant les jeunes retraités à s'engager dans ce processus par l'envoi d'un courrier adressé lorsqu'ils prennent leur retraite afin d'améliorer le lien intergénérationnel. Une réflexion doit aussi être engagée sur la sécurisation juridique des statuts des familles parrains de l'aide sociale à l'enfance qui doit être consolidé.

Dans ce cadre et comme vecteur de promotion d'une société de l'engagement souhaitée par le Président de la République, nous proposons que la réserve civique créée le 1^{er} janvier 2017 fasse du **parrainage de proximité pour l'insertion des jeunes l'une des missions d'intérêt général** afin d'encourager les citoyens à s'engager. Le Compte d'engagement citoyen récemment créé et adossé au compte personnel d'activité pourra également être utilisé pour valoriser cet engagement et faire bénéficier les parrains d'heures de formation. Par ailleurs, une réflexion plus globale pourrait être menée dans le cadre de la future loi sur la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) afin d'inclure dans la Responsabilité sociale des entreprises des indicateurs en matière d'insertion des jeunes : mécénat de compétences ou mise à disposition de collaborateurs pour une mission de parrainage, nombre de jeunes en apprentissage et en stage dans l'entreprise, nombre de périodes de mise en situation professionnelle proposées pour des jeunes dans les dispositifs d'insertion. Cette démarche devra également être proposée dans le cadre de la réforme de l'action publique aux services publics et aux collectivités territoriales.

➤ **Lutter efficacement contre la prostitution des jeunes**

Depuis plusieurs années les acteurs de terrain font le constat d'une augmentation importante de la prostitution des mineurs. De plus en plus de signalements au titre de l'« enfance en danger » et d'informations préoccupantes sont effectués par les associations. Internet est notamment devenu un nouveau vecteur d'entrée dans la prostitution pour les plus jeunes, Par ailleurs, les flux migratoires actuels comprennent de nombreuses victimes notamment mineures de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

La loi de 2016 relative à la prostitution tarde à être mise en œuvre sur les territoires. Il n'existe ainsi pas aujourd'hui de véritable politique de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs en France. Il s'agit aujourd'hui d'apporter une réponse globale à ce phénomène en développant d'une part des études pour mieux comprendre ce phénomène, sa récurrence et ses conséquences sur les jeunes et d'autre part en mettant en place une politique de prévention en lien avec l'éducation nationale et les acteurs de la prévention spécialisée contre ce phénomène. Enfin, il s'agira de développer une prise en charge effective et adaptée des jeunes mineurs et majeurs en situation de prostitution leur permettant d'en sortir, d'être protégés et de se reconstruire.

Conclusion

Mieux former et orienter, garantir un accompagnement pour tous les jeunes ou encore soutenir les jeunes vulnérables, tels sont les trois piliers sur lesquels doit reposer à notre sens la future stratégie d'investissement social. Pour y parvenir, des mesures ambitieuses doivent être adoptées et l'ampleur des changements proposés ne doit pas nous effrayer.

Ces changements, ils appellent également une meilleure coordination des politiques sur l'ensemble du territoire. Au-delà d'une politique interministérielle en direction des jeunes, portée au plus haut niveau de l'État pour éviter un fonctionnement en silo des administrations, les politiques de jeunesse devront s'appuyer sur deux niveaux : l'échelon régional et l'échelon local. Ainsi, il est proposé que chaque région puisse définir une stratégie régionale pour la jeunesse d'ici 2020. Elle devra être construite en cohérence avec les objectifs en matière de développement économique et de formation, d'orientation, de décrochage qui relèvent désormais du niveau régional. Au niveau opérationnel, cette stratégie devrait pouvoir être déclinée localement afin de s'adapter à la réalité et aux particularités du territoire. **Le niveau pertinent de déclinaison locale de la stratégie ne pouvant être identique sur l'ensemble du territoire, il doit pouvoir être défini localement par les acteurs eux-mêmes, les élus en concertation avec les usagers et partagé ensuite au niveau régional afin de ne laisser aucune zone du territoire sans coordination.** Il est proposé de faire des missions locales, l'acteur pivot de ce schéma d'insertion des jeunes en renouvelant leur gouvernance (participation des jeunes) et leur identité (changement de nom) et en sécurisant leur financement¹⁵ ainsi qu'en leur permettant de prendre en charge des jeunes jusqu'à 30 ans et non 25 ans seulement. Il s'agira de coordonner autour d'un même pôle toutes les acteurs et démarches pour les jeunes concernant le logement, l'insertion professionnelle, l'accès au droit, la santé. **Dans le cadre de cette évolution en une plateforme de services multi-acteurs, multi-actions et multi-compétences pour les jeunes de 16 à 30 ans sur l'ensemble des droits les concernant, des États généraux de l'insertion des jeunes devront être lancés dans les prochaines mois pour engager une conduite de changement avec l'ensemble des acteurs nationaux et locaux concernés par l'insertion des jeunes.**

Pierre Mendès France le rappelait dans son message à la jeunesse en 1955, « *Puisque chacun des grands problèmes de la communauté nationale atteint la jeunesse plus gravement et plus profondément que quiconque, il importe qu'ils soient pris, étudiés, résolus en pensant à elle, en pensant à vous (...).* » Il y a en effet urgence à agir aujourd'hui, au regard des difficultés rencontrées par les jeunes, et urgence à réaffirmer la responsabilité éminente des pouvoirs publics à l'égard de tous les jeunes de notre pays.

¹⁵ Voir à ce sujet le dernier rapport de l'IGAS sur le modèle économique des missions locales.

Annexes

Annexe 1 : Composition du groupe de travail

Présidents du groupe de travail

- Antoine Dulin, Vice-président du Conseil économique, social et environnemental
- Fiona Lazaar, députée du Val d'Oise

Appui au groupe de travail

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

- Clément Cadoret, IGAS
- Benjamin Dourdy, stagiaire de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

- Naouel Amar, bureaux des politiques de jeunesse
- Isabelle Defrance, responsable du bureau des politiques de jeunesse
- Sylvie Hel-thelier, sous directrice

Elus, collectivités locales

- Marie-Françoise Bellée Van-Thong, directrice famille-enfance-jeunesse, département des Hauts-de-Seine
- Patrick Genevaux, ANDASS
- Martin Lévrier, sénateur
- Anne Troadec, ANDASS

Associations

- Manu Bodinier, Aequitaz
- Mouhcine Boutassergalt, Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
- Mamedi Diarra, Forum Français de la Jeunesse
- Salim Didane, Union nationale pour l'Habitat des Jeunes
- Olivier Duplan, Apprentis d'Auteuil
- Mme Véronique Gardé, Union nationale des missions locales
- Jean-Patrick Gille, Union nationale des missions locales
- Alexis Goursolas, Fédération des acteurs de la solidarité
- Manon Jullien, Uniopss
- Sarah Klajnberg, Fédération des acteurs de la solidarité
- Philippe Rose, Apprentis d'Auteuil

- Sabine Toupet, déléguée générale du comité de la prévention spécialisée de Paris
- Jérôme Voiturier, Uniopss
- Maxime Zennou, groupe SOS

Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

- Fabienne Quiriau, directrice générale
- Laure Sourmais, responsable du Pôle Protection de l'enfance

Union nationale des missions locales

- Ilyes Jedidi (jeune)
- Corentin Poirier (chargé de projet)

Mission locale d'Aulnay-sous-bois

- Carole Soucaille, directrice

Personnalités qualifiées

- Nicolas Farvaque, *ORSEU*

Personnes concernées

- Justine WU, CNLE

Opérateurs publics nationaux et territoriaux

EPIDE

- Nathalie Hanet
- Murielle Jouanno

Pôle Emploi

- Hariche El Hadi, directeur Pôle Emploi Argenteuil

Chantier école

- Alain Chabo, directeur général adjoint

Centre communal d'action sociale de Dunkerque

- Claire Bouchart, directrice

Caisse nationale des allocations familiales

- Mme Isabelle Brohier
- Mme Laëtitia Vipard

Hauts Conseils

Conseil national de la protection de l'enfance

- Michèle Creoff, vice-présidente
- Marie Derain, secrétaire générale

Administrations

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

- Yann Debos
- Claire Descreux
- Emilie Guérin
- Myriam Mesclon-Ravaud

Direction générale de la cohésion sociale

- Lucie Garcin
- François Gautier
- Catherine Lesterp
- Mathilde Mandonnet
- Sandrine Miclon-Hautbois

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- Mélanie Biraghi
- Véronique Labbe
- Cécile Lalumière
- Clotilde Le Gall

Direction de l'administration pénitentiaire

- Virginie Mortari
- Sonia Simon

Direction générale de l'enseignement scolaire

- France de Langenhagen
- Isabelle Robin

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

- Alexandra Ménis

Annexe 2 : Liste des personnes auditionnées

Organisations syndicales

- Denis ADAM (UNSA)
- Nathalie ANDRIEUX-HENNEQUIN (FSU)
- Pierre Baptiste CORDIER-SIMONNEAU (CFTC)
- Françoise DENIS (UNSA)
- Sylvain DESOIGNIES (CFDT)
- Vladimir DJORDJEVIC (CFTC)
- Jean Philippe REVEL (CGT)
- Chantale RICHARD (CFDT)

Organisations patronales

- Sébastien DARRIGRAND (UDES)
- Tiphaine PERRICHON (UDES)
- Yannick SALA (UNAPL)

Associations

Associations françaises protestantes

- Samuel CASSILDE (pasteur)

ATD Quart-Monde

- Cindy CONCALVES RODRIGUEZ (jeune)
- Maïssa IDIR (jeune)
- Christopher KADABEN (jeune)
- Carine PARENT (accompagnatrice)
- Vivien POULY (jeune)
- Hugo PRIDO (accompagnateur)

Comité de la prévention spécialisée de Paris

- Sabine TOUPET, déléguée générale

Confédération syndicale des familles

- Johan JOUSSEAUME (responsable du secteur Education)
- Aminata KONE (secrétaire générale)

Conseil National des Associations Familiales Laïques

- Jean-Marie BONNEMAYRE (président)

Familles de France

- Urvassee BAGUANT (Vice-Présidente)

Union nationale des associations familiales

- Rémy GUILLEUX (administrateur)
- Patricia HUMANN (coordinatrice du pôle éducation)

Un toit en Gâtine

- Valérie LELOUP (directrice)

Mission locale

- Yassine BAGHDADLI (jeune)
- Warda BELLONY (accompagnatrice)
- Nisrine CHERIET (jeune)
- Manawa DIABY (jeune)
- Marvin GUSTAVE (jeune)
- Soibahati MBARAKA (jeune)
- Amraoui NARJESS (jeune)
- Kamel RAMTANI (jeune)

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS
ET DES JEUNES**



<http://solidarites-sante.gouv.fr/strategie-pauvrete/>

 @Delegpauvrete

#StratégiePauvreté



**Stratégie de prévention et de lutte
contre la pauvreté des enfants et des jeunes**

CONTRIBUTIONS

DU GROUPE DE TRAVAIL N°2

**PREVENIR LA VULNERABILITE DES
JEUNES ET FAVORISER LEUR INSERTION**



Sommaire

Contribution n°1 : Action catholique des enfants

Contribution n°2 : Aequitaz

Contribution n°3 : Apprentis d'Auteuil

Contribution n°4 : Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance

Contribution n°5 : Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles

Contribution n°6 : Association nationale des directeurs de mission locale

Contribution n°7 : Association pour la promotion du label APP

Contribution n°8 : ATD Quart-Monde

Contribution n°9 : Caisse nationale des allocations familiales

Contribution n°10 : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives

Contribution n°11 : Chantier Ecole

Contribution n°12 : CNAJEP, Fédération des Acteurs de la Solidarité, UNHAJ, Uniopss

Contribution n°13 : Contribution de Justine Wu

Contribution n°14 : Contribution de Nicolas Farvaque pour ORSEU

Contribution n°15 : Convention nationale des associations de protection de l'enfant

Contribution n°16 : Espace santé jeunes de Lyon

Contribution n°17 : Familles de France

Contribution n°18 : Fédération des Acteurs de la solidarité

Contribution n°19 : Fédération Léo Lagrange

Contribution n°20 : Fondation INFA

Contribution n°21 : Force ouvrière

Contribution n°22 : Forum Français de la Jeunesse

Contribution n°23 : ICEM-pédagogie Freinet

Contribution n°24 : Jeunesse en plein air

Contribution n°25 : Jeunes et vulnérabilité

Contribution n°26 : Jeunesse ouvrière chrétienne

Contribution n°27 : MEDEF

Contribution n°28 : Points Accueil Ecoute Jeunes de Clermont-Ferrand, de Savoie, de la Chapelle de Paris, de Villeurbanne

Contribution n°29 : Pôle Emploi

Contribution n°30 : Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

Contribution n°31 : Union nationale des acteurs du parrainage de proximité

Contribution n°32 : Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes

Contribution n°33 : Union nationale des missions locales

Contribution n°34 : Union nationale des professions libérales

Contribution n°35 : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

Contribution n°36 : Union nationale pour l'habitat des jeunes

Contribution n°37 : UNSA Education

Contribution n°38 : Vincent Farjon CFA



Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Contribution au groupe de travail n°2

Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

L'Action Catholique des Enfants est une association d'éducation populaire qui accompagne depuis 1937 des enfants de toutes origines et de tous milieux. Reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère en charge de la jeunesse, elle a pour objectif de sensibiliser les enfants de 6 à 15 ans au vivre-ensemble et de leur permettre de s'engager en citoyen dans leur quartier, dans le cadre d'activités ludiques. Mouvement d'église ouvert à tous, l'ACE veut offrir à chacun la possibilité de donner du sens à sa vie.

Une expérience à partager

L'ACE offre aux enfants et aux jeunes un espace pour grandir, complémentaire de la famille et de l'école. Les enfants sont accueillis de manière régulière par un adulte référent dans le cadre du « club » (unité de 5 à 10 enfants de même âge). Ensemble, ils construisent des projets, jouent et débattent autour de thèmes choisis lors de leur Conseil National des Enfants. Le thème 2017-2019 est « Plus fort ensemble ! ».

Les enfants se retrouvent également lors de camps et de mini-camps, des fêtes ou des événements régionaux.

Les adultes en charge de l'animation des groupes d'enfants suivent des formations aux niveaux local et national. Ils résident pour la plupart dans les mêmes quartiers que les enfants dont ils ont la responsabilité. Leur connaissance des différents acteurs sur leur territoire leur permet d'ajuster leurs propositions aux réalités des familles. Cette relation d'une grande richesse se vit souvent dans l'informel, où l'écoute et la créativité ont toute leur place.

Notre contribution porte plus particulièrement sur les moyens de faire des jeunes des acteurs des politiques qui leurs sont destinés et de valoriser leur engagement.

Notre constat

Notre expérience nous conduit à observer que le sentiment d'exclusion prend racine dès l'enfance. La diversité des moyens de communication aujourd'hui ne permet plus d'ignorer des réalités de vie parfois très différentes. Les enfants, prenant conscience des difficultés financières rencontrées par leurs parents et de la « marginalité » dans laquelle les entraîne la pauvreté du foyer, s'appliquent, en grandissant, à masquer les inégalités dont ils sont victimes. Ils s'efforcent de ne pas s'éloigner de ce

qu'ils perçoivent être la norme et sont pour ces raisons souvent très discrets quant aux réelles souffrances qu'ils vivent au quotidien. Pourtant, il suffit qu'un adulte soit à l'écoute et qu'une relation de confiance s'instaure avec l'enfant pour que celui-ci fasse part de sa détresse. Il est alors amené à raconter qu'il ne dispose pas d'un lieu pour faire ses devoirs ou dormir de bonne heure, qu'il a la charge de frères et sœurs plus jeunes que lui, que ses vêtements ne sont pas assez chauds ou qu'il est victime de mauvais traitements.

S'il est livré à lui-même, pour lutter contre un sentiment d'injustice profond, l'enfant va chercher le réconfort auprès d'autres, des pairs parfois plus âgés, qu'il identifie comme des modèles possibles, des rencontres pour le meilleur ou pour le pire. La valorisation que les enfants n'ont pas trouvée dans leur famille ou à l'école, sera cherchée ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus qu'une présence qui raconte une autre histoire, qui construit un autre « récit du futur » est nécessaire, sinon vitale pour la société toute entière.

Des leviers d'intervention

De notre expérience en quartiers populaires, nous retenons quelques points qu'il nous semble important de développer dans les mois à venir.

- Vivre aux côtés des enfants

Depuis toujours l'ACE est présente en quartiers populaires. Le mouvement né en 1937 a à l'origine pour vocation de s'adresser prioritairement aux enfants qui n'ont pas accès à des activités de loisirs onéreuses. C'est de manière informelle, à partir des magazines Cœurs Vaillants et Âmes Vaillantes que les enfants lecteurs se retrouvent et s'organisent en petites équipes. La proximité des animateurs avec les enfants et leur lieu de vie favorise cette rencontre. Une « implantation » en quartiers populaires ne s'improvise pas, elle est le fruit d'un travail d'observation, de compréhension des besoins des habitants et de tissages de liens à la fois forts et fragiles.

Les animateurs d'activités ACE en quartiers populaires n'arrivent pas dans ces quartiers par hasard. Soit ils vivent eux-mêmes dans le quartier et connaissent son histoire, son évolution, ses habitants, soit ils sont introduits par une personne bénéficiant d'une bonne connaissance des lieux et déjà en lien avec des familles, des associations.

A Garges-lès-Gonesse (95), Bernard (frère des écoles chrétiennes qui vit avec d'autres membres de sa communauté au cœur de la cité des Doucettes) se souvient de son installation dans le quartier :

« Je demandais à ceux que je croisais : leur nom, où ils habitaient... et eux faisaient de même avec moi. J'ai un jour proposé de regonfler leur ballon, puis un vélo... bref, le 2 rue Mistral est vite devenu la station de gonflage du quartier. Et quel que soit le frère qui ouvrait la porte et gonflait le vélo, ce fut longtemps Bernard avant qu'ils nous demandent le prénom de chacun, si on était de même père, même mère... car dire qu'on était frères les questionnait beaucoup. Et ça ouvrait au dialogue... »

Un jour, Eminé (8 ans) m'invite à la fête des enfants organisée par la communauté turque à la salle municipale. Et ils me placent au 1er rang... ! J'étais gêné mais interpellé par ces étrangers qui m'accueillaient... sensibles sans doute à l'attention qu'on portait à leurs enfants sur le quartier.

L'apprivoisement grandira peu à peu, par des actions responsabilisant les enfants, à partir de leurs constats, d'une réflexion et d'une mise en action par eux... Ainsi le marquage à la peinture de jeux de

marelle sur les trottoirs de la cité, une lettre qu'ils décident d'adresser au Maire pour des équipements divers (jeux, épandage du linge, tables et bancs...) sur des espaces devenus libres, avec signature de tous les enfants de la cité + des dessins représentant les équipements, puis réception par le Maire et 2 adjoints dans la salle du Conseil !...Également la réalisation d'un jardin floral...Des actions qui à leur initiative, les rendent acteurs, citoyens et responsables de leur cité. C'est ça la force des enfants !

Quand je repense à ce que des ados me disaient de leur cité à mon arrivée ou que je lisais sur les murs repris par les plus jeunes : « Trescol-Chicago ! c'est pourri ! Nike les flics ! Mais aussi « On veut être respecté !.. »

Et plusieurs années après, le club ACE se donnent comme nom de club « Les bogoss » ! en m'expliquant le sens : « parce qu'on est fier de notre banlieue ! »...

- Tisser des liens avec les familles

La relation avec les familles, la proximité avec certains parents isolés, est primordiale. La permanence quartier tenue par des jeunes de l'ACE à Angers (49) a permis à des mamans de trouver un lieu d'expression et d'échanges. La création du lieu est venue d'une habitude que prenaient les mamans de discuter sur le pas de la porte de l'accueil pour les enfants. Claire, à l'origine du projet en 2012, raconte :

« Aujourd'hui, les mamans, parce que c'est principalement elles qui viennent, se posent des questions sur l'éducation de leurs enfants. Certaines ne comprennent pas toujours bien le français et elles ont besoin d'un coup de main pour rédiger un courrier, comprendre un document administratif.

On n'a pas délaissé les activités qu'on avait avant mais c'est devenu quelque chose d'important pour nous et on a décidé en 2012 de le développer avec des jeunes en service civique et ça marche bien. Bien sûr il faut toujours veiller, rappeler dans quel cadre on est là, les limites aussi de notre présence mais cela a changé je pense les relations des personnes dans le quartier. Il y a plus de confiance, de dialogue et on le sent au niveau des enfants. Ils sont plus tranquilles. »

C'est en investissant les quartiers populaires, en étant à l'écoute des parents et des enfants, que l'on peut **repérer des situations de pauvreté** qui demeurent souvent cachées. L'exemple nous est donné de ce jeune garçon, qui au moment de s'inscrire en club ACE, confie à Françoise l'animatrice qu'il donnera le numéro de la plaque d'immatriculation de la voiture dans laquelle il dort chaque nuit avec son père.

- Donner la possibilité d'appartenir à un collectif autre que celui de l'école

L'ACE porte la conviction qu'un enfant a besoin de lieux sans compétition ; de temps "pour rien" pour souffler, réfléchir, se poser, jouer, rêver et grandir. C'est en offrant un espace « autre » qui n'est ni celui de l'école, ni celui du centre de loisirs que l'on peut permettre aux enfants de se retrouver pour jouer mais aussi d'échanger, quand ils le souhaitent sur ce qui fait leur vie et de vivre l'amitié.

Nombreux sont les jeunes qui disent avoir pu trouver en ACE un lieu d'expression et des amis qui les ont aidés à traverser des périodes difficiles de leur vie. Biaggio, 15 ans, témoigne du réconfort qu'il a trouvé à son arrivée en club ACE, alors qu'il était moqué et victime de harcèlement à l'école.

Permettre l'expression de talents ou de compétences, pouvoir conduire des projets que l'on a initié soi-même, toutes ses possibilités sont extrêmement riches pour des enfants.

- Valoriser l'engagement des enfants

En dehors du cadre scolaire, sans compétition et en confiance, les enfants découvrent et vivent la solidarité. Parce qu'il n'y a pas d'enjeu particulier, les enfants développent, de manière apaisée, un intérêt pour l'autre. Comme Mathieu, ils apprennent à **prendre des responsabilités pour devenir des citoyens engagés.**

« Je m'appelle Mathieu et j'ai 12 ans. J'habite à Mulhouse, dans un quartier populaire. C'est la troisième année où je fais club, et je suis délégué. Nous sommes 7 et nous nous voyons toutes les semaines. On va à l'école ensemble mais surtout nous sommes du même quartier et, le weekend, les vacances, nous nous retrouvons aussi pour jouer. Depuis l'an dernier, Loris et Gledis nous ont rejoints. Ils habitent à 1 heure à pied du lieu de club, ils sont courageux ! Pour moi, être délégué au club, c'est un rôle sérieux. Je suis attentif aux autres et je les aide en cas de besoin. J'aime quand tout le monde arrive à jouer ensemble, qu'on ne s'ennuie pas. J'accueille tous ceux qui aiment venir au club sans distinction. Quand nous avons fait la connaissance de Loris et Gledis, on les a tout de suite accueillis avec leur maman qui ne parlait pas français. Cela faisait juste un an qu'ils étaient arrivés en France. Je ne savais pas ce que c'était qu'un sans-papiers mais lors d'une séance de club sur le thème « nos origines », on a tous partagé autour de nos pays d'origine : Cambodge, Italie, Antilles, Kosovo. Loris nous a dit que son pays lui manquait et que c'était difficile de le quitter mais qu'il n'avait pas le choix. »

- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs droits

Un des premiers acteurs de la ratification de la Convention des Droits de l'enfant en 1989, l'ACE est un membre pilote du groupe Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE). Elle poursuit aux côtés des 34 associations membres sa mission de plaidoyer. Elle œuvre aussi en interne pour permettre aux enfants qu'elle rejoint d'être les acteurs de leurs droits.

Parmi les initiatives en cours, celle de l'ACE de Rezé (44) qui a créé les « Guetteurs d'injustices ». Ce projet porté par les grands jeunes de l'association a pour but de permettre aux plus jeunes de détecter les situations d'inégalités pour trouver ensemble les moyens d'agir. Parmi les injustices identifiées, les enfants relèvent les suivantes : ne pas avoir un endroit pour être au calme le soir et se reposer, ne pas pouvoir aller à la médiathèque avec ses parents, ne pas manger à sa faim, avoir des problèmes de santé sans pouvoir se soigner, subir son orientation scolaire, ne pas avoir de réseau professionnel...

Un livre blanc est en cours de constitution pour chaque problème identifié puisse trouver une solution.

Perspectives pour l'association en matière de lutte contre la pauvreté

Différentes expérimentations ont lieu dans notre réseau ACE sur l'ensemble du territoire.

Sur les 41 départements qui présentent déjà des initiatives en quartiers populaires, certains présentent déjà des projets et des modes d'action qui mériteraient d'être étudiés plus en détail.

La façon dont l'ACE s'est implantée, les personnes en responsabilité, les enfants rejoints, les relations avec les familles et les activités proposées sont autant de points qu'il nous faut analyser de manière

fine pour être en capacité de reproduire cette nouvelle façon d'être présents aux côtés des plus pauvres, d'améliorer et de développer l'existant, et d'évaluer notre action.

Parmi les expériences en quartiers populaires, dix pourraient retenir particulièrement notre attention. La liste n'est pas arrêtée de façon définitive mais un travail préparatoire permet déjà de sélectionner quelques lieux de vie ACE intéressants.

Afin de poursuivre et modéliser les expériences qui « marchent » nous avons besoin de financements spécialement dédiés à l'analyse et au suivi de notre présence en quartiers populaires et d'un soutien fort du Ministère de la Jeunesse.

Pauvreté monétaire & Pouvoir d'agir



*Note proposée par Aequitaz à l'intention du groupe de travail « Jeunes »¹.
Concertation autour d'une stratégie de lutte contre la pauvreté*

Lors des Parlements Libres de Jeunes, nous commençons par demander à chacun des jeunes adultes de présenter devant toute l'assemblée un rêve et une colère. A cette question, l'un d'entre eux a répondu en novembre 2017 : « *Vivre ensemble. Enfin, je veux dire tous ensemble ! Pas "vivre ensemble dans notre coin. Moi je veux vivre ensemble avec les dix plus riches de France !* ». Comment mieux poser la question des inégalités qui nous divisent et nous éloignent ? Bien entendu, la pauvreté est une privation de liberté pour ceux qui la subissent. La misère est une atteinte aux droits fondamentaux ². Mais elle est aussi une fracture dans notre communauté politique. Elle est une violence quotidienne pour celles et ceux qui la subissent.

Depuis cinq ans, j'ai rencontré des centaines de jeunes adultes qui souffraient d'être marginalisés à l'intérieur même d'un des pays les plus riches du monde. Ce qui m'a surpris, que dis-je, ce qui m'a sidéré c'est qu'à aucun moment ils n'ont revendiqué de revenu minimum. Pourtant, ils auraient pu argumenter qu'il existe une discrimination en fonction de l'âge, un trou dans le filet de protection sociale, un retard comparé à de nombreux pays européens, une inégalité entre les familles qui peuvent aider et soutenir leur enfant et les autres. Si ces jeunes ne l'ont pas fait, c'est que leur rêve n'était pas celui-là. Leurs rêves ? Trouver un boulot ou une formation qui leur convient ; être traité à égalité sans que leur couleur de peau ou leur religion les pénalisent ; être considéré avec respect dans la rue et par les administrations ; être amoureux et un jour avoir des enfants dont les yeux pétillent de joie ; vivre dans un pays où leur parole est prise en compte par les élus politiques ; être informés avec exactitude sans avoir la sensation d'être manipulés ; se sentir en sécurité dans un pays où la nature, l'air et l'eau sont protégés...

Contrairement à la métaphore classique, notre société ne correspond pas à une échelle sociale que tout le monde peut essayer de gravir avec ses mains et ses jambes. En fait, nous vivons avec deux escaliers roulants : un qui monte et un qui descend. Ceux qui vivent dans l'escalier roulant qui monte ont une famille qui peut les soutenir, une scolarité réussie, des réseaux pour faire des stages ou ouvrir des portes, les mots qu'il faut pour se faire entendre. Ceux qui vivent dans l'escalier roulant qui descend n'ont pas de famille ou presque, ne comprenaient rien aux cours et ont fini par être décrochés, ne connaissent que leurs copains, cherchent sans succès leur terrain de stage ou bien se sont enfermés dans des carrières délinquantes quand ce n'est pas dans des formes d'addictions. Vouloir monter dans la société c'est une chose. Vouloir monter un escalier roulant qui descend, c'en est une autre. Tous les jeunes ont envie de monter des marches mais trop souvent, ils sont dans le mauvais escalier roulant³, ils s'épuisent, abandonnent parfois avec la rage d'avoir été trompés. Quand l'un ou l'une d'eux gravit les marches jusqu'en haut, on finit par dire aux autres : « Vous voyez ! C'est possible ! »

1 Cette note a été rédigée par Emmanuel Bodinier avec une relecture par Cédric Stien, Jérôme Bar, Fabrice Dumas, Emmanuelle Limousin, Celina Whitaker, Emmanuelle Gueugneau et François Jousserandot. Version du 18 janvier 2018. Pour toute information ou pour une réaction, manu.bodinier@aequitaz.org ou 06.77.17.77.57

2 Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits Humains : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires* »

3 Sur la métaphore des escaliers roulants, Vivian LABRIE (2011). *Un atelier sur les inégalités avec la métaphore des escaliers roulants*, Montréal: Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques de santé. http://www.ccnpps.ca/102/Publications.ccnpps?id_article=635

Comment aider ces jeunes à monter dans un escalier roulant qui descend ? L'enjeu ne réside pas dans une amélioration des statistiques. L'enjeu est d'affirmer la capacité de tous à vivre décemment et sans violence dans la même communauté politique. La responsabilité des pouvoirs publics réside dans le sens des escaliers roulants.

Dans une économie de marché, quand on n'a pas d'argent, on a du mal à suivre des études ou une formation, à prendre le risque de changer de ville pour trouver un boulot, à se payer un transport pour parcourir les quelques kilomètres qui nous séparent de notre rêve. Après plusieurs mois, on se rend à la Mission Locale et là, on découvre qu'il faut remplir des tas de papiers pour avoir le droit à un « parcours », une « aide ponctuelle d'urgence » ou un « bilan pour préciser son projet ». On ne revient pas avant plusieurs autres mois. Les conseillers et conseillères n'y peuvent rien. Ils et elles sont soumis aux cases et aux contraintes des dispositifs. Ils aimeraient prendre du temps mais le flux des demandes et les contraintes administratives s'imposent. Et le jeune passe dans la trappe de l'oubli.

Pour changer le sens des escaliers roulants, nous manquons d'une politique jeunesse cohérente, simple et juste. Il faut à la fois un revenu minimum pour tous les actifs qui en ont besoin⁴ et un accompagnement centré sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes. L'aide sociale n'est pas une finalité. C'est une condition pour atteindre ses rêves quand on est né du côté de la société qui se cogne aux injustices.

Un revenu minimum est nécessaire dès 18 ans. Le député Christophe Sirugue a rédigé un rapport qui donne toutes les pistes techniques nécessaires pour aller dans ce sens⁵. Le coût d'une telle mesure structurante est évalué selon lui entre 2 et 4 milliards d'euros.

Mais pour que cette mesure ait un sens, il faut qu'elle s'accompagne à moyen terme d'une transformation du "revenu de solidarité active" qui est insuffisant, stigmatisé et humiliant. On peut le remplacer par un "revenu de dignité" ou par un "revenu de transition écologique"⁶. Ce revenu doit être un signe de notre confiance dans la participation de tous et toutes à notre communauté politique et aux défis qu'elle rencontre. Quelles que soient les difficultés qu'ils traversent (maladie, handicap, chômage ..). Nous devons transformer une allocation de survie en un instrument de nos libertés individuelles et collectives. Mais on voudrait y ajouter une idée : ce revenu ne devrait pas être géré comme une allocation sociale mais comme un crédit d'impôt mensualisé qui lie intimement la solidarité et la citoyenneté⁷.

Certains se refusent à l'élargissement de ce droit. Ils forment deux arguments. Le premier stéréotypé et caricatural met en avant l'oisiveté ou l'indolence des jeunes. L'accès au revenu minimum aurait un effet désincitatif au travail⁸. Mais si des jeunes tiennent les murs, est-ce dû à un revenu minimum qui n'existe pas encore ? A un aveuglement sur tout ce que les jeunes font dorénavant et déjà pour s'en sortir ? A cette absence d'ambition politique pour la jeunesse qui l'appelle à faire quelque chose de sa vie en lui en donnant les moyens ? Pourrait-on accorder aux jeunes la confiance que le Gouvernement confère aux entrepreneurs ? Notre expérience montre que de très nombreux jeunes ont des capacités qui ne demandent qu'à être soutenues mais qu'on laisse se morfondre dans les inégalités.

Le second argument est centré sur les familles. Celles-ci devraient jouer leur rôle protecteur et le système de protection sociale pourrait affaiblir cette solidarité. De quelles familles parle-t-on dans ces cas là ? De celles qui ont les moyens de soutenir financièrement leurs enfants ? Ou de celles dont les parents sont eux-mêmes marginalisés ? Comment pourraient-ils soutenir leur enfant ? Sacraliser la famille sans prendre en compte la diversité de ses situations concrètes a un prix : des milliers de jeunes qui se sont retrouvés à la rue, en galère

4 Le système des bourses pour les étudiants et étudiantes devrait de son côté être amélioré et renforcé afin de contribuer à ce que tous et toutes aient le droit de faire et de réussir ses études.

5 Christophe SIRUGUE, *Repenser les minima sociaux. Vers une couverture sociale commune*, 2016

6 Idée avancée par Sophie SWATON, « Un revenu de transition écologique scellerait l'union de l'écologie politique avec l'économie sociale et solidaire », *La revue durable*, 2017, n° 59, 2017

7 Cela permettrait aussi de progresser dans l'individualisation fiscale, d'éliminer le non-recours et d'éviter les effets d'aubaine avec le principe du rattachement fiscal des jeunes au foyer de leurs parents

8 Cet argument en particulier a été démonté par un statisticien de l'INSEE en 2012. Il a montré que s'il y avait un effet désincitatif, le taux de jeune en emploi devrait s'infléchir à 25 ans. Or la courbe est linéaire. Olivier BARGAIN et Augustin VICARD, « Effet désincitatif RSA/RMI pour les jeunes 2004-2011. Le RMI puis le RSA décourage-t-il certains jeunes de travailler ? », *Insee Analyses*, 2012, n° 6.

ou avec les stigmates de la misère. Et un autre : celle de rester ambigu pour savoir si à 18 ans, on est un enfant ou un adulte. Comme Télémaque qui a 20 ans et que tout le monde continue de considérer comme un enfant qui attend son père parti à la guerre.

Comment refonder l'accompagnement des jeunes adultes ? Il est déraisonnable et illusoire d'attribuer à l'accompagnement l'objectif de réduire massivement la pauvreté monétaire ou le chômage. Pour cela, il faut agir sur des facteurs structurels comme la redistribution, l'échec scolaire, les services de gardes ou les politiques économiques. L'accompagnement devrait être centré sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes adultes. Et commencer par écouter leurs rêves : travailler, avoir un métier, reprendre des études, trouver un apprentissage, déménager, trouver un toit pour se poser, prendre le temps de se soigner, parler français, ouvrir ses droits...

Pour se sentir responsable, nous avons tous besoin de soutien, d'encouragement et de reconnaissance. Pour bien faire leur travail, les conseillers – principalement des missions locales - ont besoin de temps pour écouter et prendre en compte la personne qui est en face d'eux et ne pas la réduire à un numéro de dossier. Trop souvent, l'ordinateur et les logiciels des agents font écran à la relation avec les jeunes et génèrent de l'impuissance. Un accompagnement visant le pouvoir d'agir nécessiterait même d'aller à la rencontre de celles et ceux qui en ont le plus besoin : jeunes les moins qualifiés, jeunes décrocheurs, jeunes mineurs non accompagnés, jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou de prison... Une nouvelle fois, ce temps consacré à certains n'est possible que si un revenu minimum est accessible à tous les autres : ceux qui n'ont pas besoin d'accompagnement pour avancer par eux-mêmes.

Un accompagnement peut-il être inconditionnel ? Les jeunes peuvent et doivent assumer leurs engagements si ce ne sont pas des prescriptions administratives. Y aura-t-il des abus ? Certainement. Faut-il des contrôles ? Assurément. Mais une minorité qui fraude doit-elle empêcher l'immense majorité de bénéficier d'une protection et d'une capacité à se projeter dans l'avenir ? Ce serait comme interdire les trains car certains ne payent pas leur billet. Toute sanction ou suspension devrait être limitée aux situations de fraudes avérées et non au fait de changer d'objectif par exemple. On a pu constater qu'une jeune avait ainsi vu son RSA suspendu car elle avait quitté un travail qui lui causait des soucis de santé.

Enfin, l'accompagnement doit intégrer des formes d'action collective : création de groupes de pairs ou travail avec des associations en capacité de les animer. Ces espaces collectifs sont les vecteurs d'une citoyenneté active, de leurs solidarités, de leurs forces de création et de leurs capacités d'initiative. A plusieurs, on peut agir sur son contexte, dépasser les obstacles que l'on rencontre sur son chemin, lutter contre les discriminations, organiser des débats avec des employeurs, échanger des tuyaux et des bonnes pratiques... Ces groupes doivent se réunir de façon régulière et sur une base volontaire. Dans notre esprit, c'est à la croisée de ces groupes que se situent les Parlements Libres de Jeunes afin de délibérer sur le bien commun.

*Pour soulever un poids si lourd,
Sisyphé, il faudrait ton courage !
Bien qu'on ait du cœur à l'ouvrage,
L'Art est long et le Temps est court⁹*

Baudelaire évoque la difficulté à déplacer le tel rocher de Sisyphé. Où trouver la volonté politique d'avancer sur quelques chantiers structurants plutôt que sur le replâtrage de dispositifs existants ? Comment compter en milliards plutôt qu'en millions ? Penser large et précis ? Affronter les impasses passés et les dilemmes à venir ?

Ecouter et rassembler des jeunes adultes pour leur proposer de suivre leurs rêves nous engage. Il y a des années de cela, on m'a confié une fois d'une voix faible : « *La pauvreté ? C'est le sentiment du monde qui vous écrase* ». A nous la responsabilité que ce rocher là n'écrase pas les jeunes. A nous de le briser en petits morceaux. Ces cailloux serviront peut-être un jour à monter des cairns qui conduisent à l'horizon d'une société plus juste et solidaire.

9 *Le guignon* in Charles BAUDELAIRE, *Les fleurs du mal*, NRF Poésie, Gallimard, 1996.



Concertation « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »

Janvier 2018

GT 2 : « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »

Lutter contre les freins « périphériques » à l'insertion

Introduction

Il convient de souligner en préambule une évidence : les 16-30 ans ne constituent pas un groupe homogène. A ce titre, la question soulevée ici ne veut pas être envisagée de manière univoque. Le degré de criticité de l'accès des jeunes à leurs droits n'est pas la même pour un jeune majeur passé par un dispositif de la protection de l'enfance ou pour un jeune encore hébergé dans sa famille et soutenu par elle ; de même, la complexité des démarches est évidemment ressentie de manière plus aiguë pour un jeune en situation d'illettrisme ou un primo-arrivant, que pour un diplômé de l'enseignement supérieur ; l'enjeu de l'accès aux droits n'est pas du même ordre pour un jeune NEET¹ sans statut, ou un jeune en formation ou en emploi ; pour un jeune mineur isolé (MNA) ou pour un jeune ressortissant français.

De plus, entre un adolescent de 16 ans et un jeune parent de 30 ans, le degré de maturité et d'autonomie, de même que le rapport au temps et la capacité à se projeter dans l'avenir n'ont rien de semblable.

Il convient donc d'envisager ces questions de manière différenciée selon les âges et les situations, en gardant à l'esprit que c'est pour les plus fragiles et les plus démunis que l'accès aux droits est crucial, et qu'on attend de ces jeunes isolés à peines sortis de l'enfance qu'ils aient l'autonomie et l'opiniâtreté nécessaires pour se confronter aux méandres administratifs.

Pour entrer dans une logique d'insertion, il est d'abord nécessaire de s'adresser aux contraintes spécifiques de ces personnes : arrivée dans le monde adulte et sortie de dispositifs d'accompagnement à 18 ans, parcours administratif complexe parallèle à l'insertion, problématiques de mobilité et de disponibilité pour les jeunes parents (exemple des jeunes filles mineurs enceintes ou jeunes mamans prises en charge au titre de la protection de l'enfance), et, enfin, problème de confiance (envers la société et de la société envers eux) pour tous. Sans résolution préalable de ces freins dits « périphériques », mais centraux dans une logique d'insertion pour ces jeunes, toute tentative ne pourra réussir complètement.

¹ NEET : "not in Education, Employment or Training"

1. Logement

Il est difficile d'aborder la question des freins à l'insertion qui ne soient ni personnels ni professionnels sans évoquer le sujet de l'accès au logement. Le parcours administratif est, là encore, semé d'embûches. Les difficultés administratives soulignées sont principalement de deux ordres :

- La législation en la matière est difficilement accessible et compréhensible. En conséquence, il est fréquent qu'un jeune ne connaisse pas les démarches à effectuer pour obtenir une aide : Aide personnalisée au logement (A.P.L) ; Allocation de Logement Social (A.L.S) ; aides octroyées par le Fonds de Solidarité Pour le Logement (F.S.L), etc. Par ailleurs, les démarches effectuées peuvent aboutir à des informations contradictoires (ex : refus d'une A.P.L lors de la simulation effectuée sur le site de la C.A.F et obtention de l'A.P.L après envoi de la demande).
- Les conditions pour obtenir le logement souhaité sont, notamment dans certaines zones, très exigeantes. La difficulté réside par exemple dans le fait de trouver un proche solvable qui se porte garant en cas de défaut de paiement. Cette seconde complexité est donc davantage d'ordre financier.

Ce que nous recommandons

- ✓ Permettre aux jeunes de mieux connaître leurs droits à travers des informations individualisées, cohérentes et compréhensibles afin de faciliter leur installation.
- ✓ **Centraliser autour d'un même pôle toutes les démarches pour les jeunes concernant le logement, l'insertion professionnelle, l'accès au droit, la santé. Les Missions Locales sont des points d'ancrage reconnus. Nous proposons de faire évoluer les missions locales vers des plateformes de services pour les jeunes de 16 à 30 ans sur l'ensemble des droits les concernant**
- ✓ Reconnaître aux sortants de l'ASE souhaitant s'engager dans les études supérieures une priorité pour l'accès aux logements universitaires.

2. Santé

La santé constitue l'un des principaux déterminants des inégalités sociales en France, ainsi que l'ont constaté les pouvoirs publics dans la dernière Stratégie Nationale de Santé 2018-2022². En 2014, une personne sur quatre déclare avoir renoncé à au moins un soin dans l'année pour des raisons financières : ce taux est largement plus élevé chez les jeunes, peu qualifiés sans emploi ni formation (28% contre 18% en moyenne)³.

² Stratégie Nationale de Santé pour la période 2018-2022, Axe 2, Ministère des Solidarités et de la Santé, décembre 2017.

Pour les jeunes en situation de précarité, à faibles revenus et/ou encore non autonomes, cet accès peut devenir critique. Le manque d'informations aggrave un peu plus ce « détachement » de la jeunesse vis-à-vis des questions de santé :

- Il existe des centres gratuits, dont nombre de jeunes ignorent l'existence, qui permettent pourtant de faire des bilans de santé régulièrement.
- Parmi les jeunes les plus précaires, certains ignorent quelles sont les conditions pour accéder à une couverture maladie complémentaire (CMU-C), voire même l'existence de la CMU-C.

A ce titre, **rendre le dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire plus lisible et plus accessible** constitue une étape fondamentale pour améliorer la situation des jeunes en difficulté : nul besoin en effet d'empiler les dispositifs, les solutions existent mais il faut les faire connaître à un public fâché avec les démarches administratives

Ce que nous recommandons

- ✓ Continuer à sensibiliser les jeunes sur les comportements à risques ;
- ✓ développer les messages de prévention ;
- ✓ permettre aux jeunes de connaître leurs droits à travers des informations individualisées, courtes et facilement compréhensibles.

3. Mobilité

L'accès aux transports (transports publics ; permis de conduire) constitue un enjeu majeur pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Pourtant ces derniers connaissent rarement les dispositifs d'aides à la mobilité et la législation en la matière. Les inégalités d'accès aux transports publics constituent aujourd'hui un autre sujet fort de politiques publiques, révélateur de fractures au sein de notre société : zones urbaines vs. Zones rurales, centre vs. Périphéries. Les jeunes, ayant besoin d'être mobiles afin de construire leur cursus mais aussi par contrainte (prix du logement), sont les premiers touchés.

D'autre part, le prix du permis de conduire constitue un autre frein à la capacité d'obtenir un emploi à terme éloigné des transports publics. Preuve en est, des aides (notamment via les fonds structurels européens) ont dû être mis en place depuis les années 2000 pour réduire les inégalités en la matière...

Ce que nous recommandons

- ✓ Permettre aux jeunes de mieux connaître leurs droits à travers des informations cohérentes et compréhensibles.
- ✓ Développer les aides à l'obtention du permis de conduire ;

- ✓ Faciliter la mobilité des jeunes par des services de « ramassage » mis en place par les entreprises.

4. Accès au droit / Démarches administratives

Simplifier l'accès aux droits des jeunes, c'est aussi rentrer dans une logique de parcours et sortir d'une logique de champs de compétences liés à des structures administratives différentes. En effet, le statut administratif du jeune diffère en fonction de son âge (avant et après 18 ans ; avant et après 21 ans, etc.)⁴. Cette réalité risque de lui porter préjudice en créant une rupture dans le suivi de son dossier.

L'administration ne doit pas impacter le parcours du jeune. Rappelons que les besoins d'un jeune restent identiques avant et après l'âge à partir duquel son suivi ne sera plus effectué par la même structure (département, Etat, etc.). La solution proposée consiste donc à créer **une porosité entre les différents dispositifs, des passerelles qui auraient pour but d'assurer une continuité dans l'accompagnement du jeune concerné.**

Par ailleurs, il convient de développer de nouvelles approches pédagogiques, mieux adaptées aux besoins des jeunes, en s'inscrivant dans une logique de transversalité. L'objectif est d'édifier une plateforme pluridisciplinaire, permettant de réunir l'ensemble des informations concernant un jeune et détenues par différentes structures : personnel paramédical ; personnel associatif ; personnel chargé de l'insertion professionnelle du jeune, etc.

D'autre part, un certain nombre d'autres freins d'ordre pratique :

- ✓ Pouvoir garantir l'accès à des conventions de stage :

La découverte du monde professionnel peut constituer pour des jeunes en situation de rupture ou en risque important de décrochage une ouverture importante. Si nous voulons remobiliser ces jeunes le plus tôt possible, et éviter qu'ils s'inscrivent durablement dans une logique de rupture, les structures intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, et habilitées par la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse des différents départements dont elles dépendent, devraient pouvoir dresser des conventions de stage pour les jeunes suivis afin qu'ils puissent découvrir le monde du travail. Pour des jeunes déscolarisés, il est trop souvent compliqué d'en obtenir d'établissements scolaires qu'ils ne fréquentent plus.

- ✓ Mieux informer les jeunes sur leurs droits et les dispositifs pour y accéder au moment de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;

⁴ « Arrêtons de les mettre dans des cases ! » Rapport Dulin-Verot, 2017

- ✓ Informer les jeunes dès le niveau de 3^{ème} sur les dispositifs d'insertion et le rôle des Missions Locales
- ✓ attribuer un référent pour un jeune en difficulté dans chaque structure administrative afin de mieux comprendre sa situation et de répondre à ses besoins ;
- ✓ permettre aux jeunes de mieux connaître leurs droits à travers des informations individualisées, courtes, cohérentes et facilement compréhensibles ;
- ✓ développer une « équité de traitement » afin d'intervenir davantage auprès des jeunes qui en ont le plus besoin ;
- ✓ encourager les initiatives d'entre-aides entre jeunes.

Enfin, il ne faut pas oublier que pour les personnes les plus vulnérables, les difficultés sont cumulatives, parfois anciennes, et conduisent à plusieurs constats : une perte d'espoir, de confiance en eux-mêmes, une impossibilité de projection dans l'avenir et d'élaboration d'un projet de vie, qui se retrouve dans un besoin parfois de satisfaire des besoins immédiats et non d'investir dans leur propre avenir. Ces difficultés sont observées dans nos établissements, et ne doivent pas être sous-estimées à l'heure de (re)construire des politiques publiques de qualité pour ces jeunes.

5. La solvabilité des jeunes

Nous mesurons les difficultés pour les jeunes de s'engager dans une démarche de formation sans un revenu minimum garanti. De nombreux dispositifs existent mais certains jeunes ne sont pas éligibles à ceux existants (RSA jeunes, Aide au Retour à l'Emploi, etc.). Ils se retrouvent alors dans une précarité qui ne leur permettra pas d'aller au bout de leur formation.

- Mettre en place un revenu minimum accessible aux jeunes ne relevant pas des dispositifs déjà existants ou élargir l'accès à la Garantie Jeune, sur sa temporalité aussi, pour que tous les jeunes à partir de 18 ans puissent poursuivre leurs études ou démarches de formation s'ils ne sont pas éligibles aux Bourses d'études.
 - Calculer le montant de cette aide en lien avec les niveaux de financement des EPIDE, E2C.
-



Concertation « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »

GT 2 et 5

Mineurs non-accompagnés: quelle prise en charge ? Quel accompagnement ?

Février 2018

L'arrivée de MNA en France est un phénomène national, qui a débuté à la fin des années 1990. Depuis la mise en place d'un dispositif national de prise en charge au 1er juin 2013 (dispositif Taubira), une estimation du nombre de MNA accompagnés par les conseils départementaux est possible.

D'après le rapport d'information de juin 2017 des Sénateurs Mme Elisabeth Doineau et M. Jean-Pierre Godefroy¹, « *le nombre de ces mineurs pris en charge par les conseils départementaux [...] atteignait 13 000 en décembre 2016, et pourrait dépasser 25 000 à la fin de l'année 2017* ».

La mission bipartite de réflexion sur les MNA (IGAS/IGA/IGJ et ADF) de janvier 2018 indique quant à elle que le « *nombre de MNA confiés aux départements sur décision judiciaire en 2017 s'établit à 14 908, contre 8054 en 2016, soit une hausse de 85% en 2017* ».

Les estimations des associations varient beaucoup tant il est difficile de distinguer le nombre de MNA réellement mineurs et néanmoins refusés à l'ASE, des MNA n'ayant jamais effectué de demande de prise en charge ASE. Elles avancent des chiffres allant de 8000 à 19 000 MNA présents sur le territoire national métropolitain.

De nombreux rapports et missions publiés cette année ont dressé les constats préoccupants sur les conditions de mise à l'abri, d'évaluation, de prise en charge, d'entrée et de sortie au sein des dispositifs de protection de l'enfance des MNA. Parmi eux, on retiendra notamment l'avis de la députée Delphine Bagarry, au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances 2018 et le rapport 2017 de la Défenseure des enfants Geneviève Avenard.

Alors que la mission bipartite de réflexion sur les MNA² pose les scénarios de réforme de la prise en charge des MNA et qu'une concertation pour la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a été lancée, Apprentis d'Auteuil, opérateur de terrain accueillant près de 1300

¹ Rapport d'information du 28 juin 2017 pour la Commission des Affaires Sociales du Sénat sur la prise en charge des mineurs non accompagnés, des Sénateurs Jean-Pierre Godefroy et Elisabeth Doineau.

MNA dans ses établissements au titre de la protection de l'enfance, réaffirme dans cette note ce qui sous-tend son action et pose les conditions d'une intégration pleine et durable de ces jeunes dans la société française.

Mise à l'abri et évaluation

Dès son arrivée sur le territoire français, chaque enfant/jeune doit pouvoir bénéficier d'un accueil digne, supposant la présomption de minorité au moment de la phase de mise à l'abri et d'évaluation. S'agissant du premier contact du jeune avec la société de notre pays, il est primordial que celui-ci soit bienveillant et respectueux de sa personne.

L'accroissement des capacités de mise à l'abri des MNA est donc indispensable afin d'éviter que les jeunes en cours d'évaluation se retrouvent à l'hôtel ou à la rue. Non pris en charge, ceux-ci en sont réduits à l'errance, exposés à la criminalité et aux trafics.

L'offre supplémentaire d'hébergement doit être considérée comme prioritaire par les pouvoirs publics.

Les compétences de mise à l'abri et d'évaluation des jeunes doivent demeurer au sein de la protection de l'enfance, d'une part parce que les compétences éducatives sont là, et d'autre part afin de respecter les engagements internationaux de la France en termes de non-discrimination. La protection de l'enfance est garante de la continuité entre l'évaluation et la prise en charge définitive.

Dans l'hypothèse où l'Etat devient responsable de la mise à l'abri des MNA (organisation par l'Etat de l'hébergement d'urgence), Apprentis d'Auteuil demande que cette mise à l'abri soit sans aucune ambiguïté ancrée dans le référentiel du CASF et de la protection de l'enfance et que le pilotage du dispositif soit confié à la DGCS, comme le recommande la mission bipartite dans son rapport d'étape³.

Le délai d'évaluation de la minorité est estimé aujourd'hui à 40 jours par les départements. Dans les faits, nous constatons que les jeunes qui sont ensuite accueillis au sein des dispositifs de protection de l'enfance arrivent de plus en plus abîmés, parfois porteurs de pathologies lourdes, non traitées, souffrant de traumatismes dus à un parcours d'exil de plus en plus difficile. Nous remarquons que le temps d'errance en France entre l'arrivée du jeune et sa prise en charge effective est d'une grande nocivité. Durant cette période le jeune, outre la précarité de sa situation, est la proie de nombreux réseaux.

Cette période de mise à l'abri et le délai d'évaluation devraient être contenus à 25 jours maximum. Un circuit court de mise à l'abri sans délai et une orientation dès que possible vers de structures de l'ASE pour les jeunes manifestement mineurs (repérage dès le premier accueil) doit être installé⁴.

La période d'évaluation sera également l'occasion de mettre à profit un bilan de santé qui doit inclure, outre les soins urgents⁵, un examen clinique et un accompagnement par un professionnel de santé en cas de syndrome de stress

² A la demande du cabinet du Premier ministre, la mission bipartite Etat/AdF a publié une note en janvier 2018 présentant des scénarios de réforme du **dispositif actuel de mise à l'abri et d'évaluation des jeunes se présentant comme MNA**. Le reste de prise en charge (pérenne) n'est pas questionné.

³ Mission bipartite IGAS/IGA/IGJ et ADF de janvier 2018

⁴ Ibid

post-traumatique. C'est à notre sens une question de santé publique, quand il s'agit pour ces jeunes de rejoindre ensuite un espace de vie collectif.

La pratique des tests osseux de détermination de l'âge des mineurs non accompagnés doit être exercée seulement sur base de sa stricte interprétation légale, telle que rappelée par le Défenseur des Droits en 2014 : les tests osseux ne doivent être réalisés qu'en dernier recours, en cas d'absence ou d'invalidité des documents d'état-civil fournis. Le DDE a également rappelé « *qu'en raison de la fiabilité très relative des résultats des tests osseux, admise par le corps médical lui-même, il convient de les confirmer par d'autres éléments* ».

Les tests osseux ne doivent pas constituer l'alpha et l'oméga de l'évaluation de l'âge de ces jeunes marqués par un parcours traumatisant et sur lesquels les pouvoirs publics ont à porter un regard bienveillant. Le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que l'évaluation de la minorité des personnes se déclarant MNA repose sur le président du conseil départemental, « *qui se prononce sur la base d'un rapport de synthèse et d'un avis motivé émis par le professionnel chargé de l'évaluation sociale* »⁶.

Prise en charge au titre de la protection de l'enfance

➔ Objectifs de la prise en charge au titre de la protection d'enfance

Nous souhaitons que soit clairement établi que l'objectif de la prise en charge d'un MNA au titre de la protection de l'enfance est, s'il le désire, une intégration durable dans la société française. Cet objectif doit être atteint par un travail pour et avec chaque jeune dans toutes les dimensions de son développement.

Cet objectif général a deux conséquences principales : l'une en termes de qualité de prise en charge éducative, l'autre en terme de régularisation de la situation administrative du jeune pendant sa minorité et à l'accession à sa majorité.

➔ Modalités de la prise en charge au titre de la protection d'enfance

Tout en reconnaissant les spécificités de la prise en charge des MNA, il ne faut pas laisser se mettre en place des conditions financières qui ne garantissent plus l'accompagnement éducatif nécessaire et créent une distinction incompatible avec les engagements internationaux de la France, et dangereuse en terme d'insertion sociale.

Si l'on reconnaît évidemment des spécificités aux MNA (langues, cultures, situation de migrant etc...) leur prise en charge n'en reste pas moins éducative et ne peut être réduite au socle nécessaire d'une mise à l'abri, d'une gestion administrative et d'une satisfaction des besoins élémentaires. Les opérateurs de terrain ne peuvent ni moralement, ni efficacement réaliser leur mission si les appels d'offres proposés par les Conseils Départementaux conduisent à une prise en charge indigne des enfants.

De ce fait, l'accueil des MNA n'est pas « automatiquement » moins coûteux que pour les autres enfants pris en charge, voire requiert des prestations spécifiques (suivi plus complexe, gestion des traumatismes, accompagnement dans les démarches administratives à l'approche de la majorité, cours de français).

⁶ Arrêté du 17 novembre 2016 - JORF n°0269 du 19 novembre 2016

Nous faisons le constat sur le terrain qu'un nombre croissant d'appels d'offres émis par les Conseils Départementaux pour la prise en charge des MNA proposent des montants de coût/jour par enfant largement inférieurs à ceux pratiqués pour les appels d'offres concernant les autres enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance. La Convention Internationale des Droits de l'Enfance dans son article 2.1, établit pourtant qu'aucune distinction entre enfants ne peut être mise en place par les Etats parties.

Parce que nous sommes convaincus que la finalité de la prise en charge pérenne de ces jeunes est une intégration durable dans la société française, nous pensons que ce sont avant tout les besoins propres de chaque jeune qui détermineront les modalités de sa prise en charge, et non seulement les capacités actuelles des opérateurs de terrain ou celles qu'octroient les pouvoirs publics.

Cela suppose :

- de garantir une réelle disponibilité dans la relation éducative,
- une prise en charge éducative, notamment sur la vie quotidienne (apprentissage des savoirs et des codes de base pour vivre dans notre société ; hébergement et nourriture, santé, apprentissage du français, régularisation administrative, accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, apprentissage de la citoyenneté, prise en charge des traumatismes psy...)

Cela nous conduit à faire preuve d'innovation et de capacités d'adaptation dans nos réponses.

Les opérateurs de terrain seront de fait tenus de faire preuve d'innovation et de capacités d'adaptation dans leurs réponses aux Conseils départementaux. La formation des équipes pour l'accompagnement de ce public sera indispensable. En revanche, la créativité des acteurs de terrain pour prendre en charge les besoins des MNA ne doit pas se substituer aux nécessaires efforts financiers supplémentaires indispensables de la part des pouvoirs publics au regard du nombre toujours croissant d'arrivées de jeunes sur le territoire.

➔ Situation administrative pendant la minorité : titres de séjour et autorisations de travail

Nous constatons chaque jour des disparités inquiétantes dans l'application du droit en matière d'obtention de titres de séjour et d'autorisations de travail. Cette situation inéquitable dans le traitement des situations des MNA est injuste. Elle complique la vie des jeunes et de leurs accompagnants et compromet leur insertion.

Nous rappelons que :

- ✓ les MNA ont la possibilité de déposer durant leur minorité leur demande de titre de séjour, afin d'en disposer à leur majorité. Il s'agit d'un droit légitime que l'Etat s'honorerait à faire appliquer sur l'ensemble du territoire national.
- ✓ l'article 313-15 du CESEDA⁷ prévoit qu'un jeune MNA pris en charge par l'ASE entre 16-18 ans peut obtenir un titre de séjour salarié ou travailleur temporaire s'il est scolarisé en formation professionnelle diplômante. Dans les faits, les jeunes se voient souvent remettre des titres de

⁷ « A titre exceptionnel et sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, la carte de séjour temporaire prévue aux 1° et 2° de l'article L. 313-10 portant la mention " salarié " ou la mention " travailleur temporaire " peut être délivrée, dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire, à l'étranger qui a été confié à l'aide sociale à l'enfance entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans et qui justifie suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle (...) ».

séjour étudiant alors qu'ils ont droit au titre de travailleur temporaire s'ils sont en formation qualifiante.

Lorsqu'ils souhaitent se former via un apprentissage ou un contrat de professionnalisation, nécessitant des périodes d'alternance en entreprise en tant que salariés, les MNA en sont souvent empêchés par une interprétation rigoriste des textes du code du travail régissant ces situations.

✓ pour les mineurs confiés à l'ASE après l'âge de 16 ans à qui un récépissé sans autorisation de travail a été remis, il convient de demander une autorisation de travail spécialement pour le contrat d'apprentissage, étant précisé que la délivrance est de plein droit pour tous les étrangers autorisés à séjourner en France, les jeunes majeurs confiés à l'ASE après 16 ans devant être considérés comme tels jusqu'à la décision du préfet sur leur demande de carte de séjour.⁸

Les difficultés d'obtention de titre de séjour et d'autorisation de travail, condition *sine qua non* pour rester sur le territoire de manière légale et pour poursuivre leur insertion, fragilisent et mettent en danger toute la démarche d'accompagnement global mise en œuvre par les opérateurs de terrain dans le cadre de leur parcours ASE.

Cette situation est également un non-sens économique : alors que ces jeunes, motivés et formés, ont été pris en charge financièrement par les pouvoirs publics (Etat, Régions, Départements), qui ont investi en amont sur leur intégration et formation, ils se retrouvent sans solution et/ou basculent dans la clandestinité.

Pour remédier à cette situation, il est également nécessaire de raccourcir et simplifier le parcours administratif en préfecture pour l'obtention du titre de séjour, afin de clarifier au plus vite la situation pour les jeunes en formation.

➔ Situation administrative à la majorité : la nationalité française

Aujourd'hui, la nationalité française est accessible à 18 ans pour les jeunes étrangers pris en charge au sein de la protection de l'enfance avant leurs 15 ans.

L'assouplissement d'une telle règle, à 16 ans ou au-delà, pour les jeunes étrangers pris en charge plus tardivement, sécuriserait les parcours d'insertion et de vie de ces jeunes.

Accompagnement des sortants de l'ASE

Les MNA rencontrent les mêmes difficultés de sortie des dispositifs de protection de l'enfance que les jeunes français, difficultés exacerbées par leur statut administratif : ils sont particulièrement fragiles concernant leur transition vers la majorité, passant d'une assistance par l'ASE pendant leur minorité, à une politique durcie vis-à-vis des étrangers à leur majorité.

⁸ La réglementation prévoit que le récépissé remis à l'occasion d'une première demande de carte de séjour n'autorise à travailler que les mineurs confiés à l'ASE avant l'âge de 16 ans. En revanche, pour les mineurs confiés à l'ASE après l'âge de 16 ans, le récépissé n'autorise pas à travailler. Un refus d'autorisation de travail dans une telle situation peut faire l'objet d'un référé liberté (c'est à dire une procédure qui aboutit au tribunal administratif en seulement quelques jours), ainsi que l'a déjà jugé le Conseil d'Etat dans un arrêt de février 2017.

Il convient dès lors de poursuivre la prise en charge par l'ASE jusqu'à la fin de leur cursus de formation ou de scolarité, comme le pose la loi de 2016. La majorité ne devant pas être un couperet dans l'accompagnement des jeunes.

Cette disposition doit être étendue aux jeunes MNA sortants de l'ASE en cours de régularisation afin de leur permettre d'aller au terme de leur démarche de formation et d'insertion.

Par ailleurs, notre expérience nous permet d'affirmer que de nombreux jeunes restent fragiles au-delà de leur majorité légale.

Cela nécessite la poursuite d'un accompagnement éducatif, social et affectif.

Nous considérons que les jeunes majeurs concernés (MNA ou pas) qui en font la demande, doivent pouvoir obligatoirement bénéficier de la continuité de l'accompagnement socio-éducatif par les Départements.

La création de structures d'accompagnement « créateur et maintien du lien » doit être également encouragée au niveau départemental. Réfléchies comme un espace d'écoute et de rencontre, elles permettraient de prévenir la dégradation de la situation sociale des jeunes sortants de la protection de l'enfance, éviter la rupture de la formation en cours, le cas échéant, et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Ces dispositifs, légers et en interface avec l'ensemble des acteurs locaux, viseraient à consolider la transition de ces jeunes vers la vie d'adulte : donner encore un peu de temps, un peu de soutien, en poursuivant et consolidant l'investissement social réalisé auprès de ces jeunes lors de leur prise en charge et éviter ainsi les ruptures et cassures pouvant être destructrices.

Les initiatives comme le parrainage citoyen, le tutorat... doivent être également encouragées.

Nous sommes convaincus qu'un projet d'insertion et d'intégration (en France ou dans leur pays d'origine pour les jeunes MNA qui le souhaitent) doit être construit **le plus en amont possible de la sortie des dispositifs de protection de l'enfance**, avec les acteurs de la protection de l'enfance, en lien avec les établissements scolaires et/ou les professionnels de l'insertion. Un volet « régularisation » doit être également intégré, et non optionnel, dans l'accompagnement de ces jeunes. Une fois leur majorité atteinte, et pour ceux qui souhaitent rester en France, tout doit être mis en œuvre pour que ces jeunes aient accès aux **dispositifs de droit commun**.



Générations d'Avenir, ADEPAPE 94
41/43 rue Raymond Du Temple,
94304
VINCENNES cedex

Créteil, le 20/01/2018

SIREN : 813 975 349 |
Association loi 1901 & art L.224-11 CASF |
adepape94@gmail.com

**Délégation interministérielle à la
prévention et à la lutte contre la pauvreté
des enfants et des jeunes**
*Groupe de travail « prévenir la vulnérabilité
des jeunes et favoriser leur insertion »*

Mesdames, Messieurs,

Répondant à l'appel à contribution sur la thématique de l'accompagnement des jeunes et de la solvabilisation des parcours, trouvez ci-après des éléments venus des membres des associations d'accueillis franciliens.



- I – Quelques dispositifs locaux faisant leur preuve (à développer / soutenir / élargir)**
- II – Quelques dispositifs à observer**
- III – Quelques éléments de constat et actions que Générations d'Avenir soutien ou développe**

I – Quelques dispositifs locaux faisant leur preuve (à développer / soutenir / élargir)

- **Dispositif « Haut-parleur »** : mis en place par l'ADEPAPE du Finistère avec le Conseil départemental du Finistère ; dispositif d'appréhension de la parole collective des jeunes accueillis.
- **Renforcer l'Autonomie des Jeunes pour leur Insertion « REAJI » dans le Val-de-Marne** : un programme d'accompagnement poussé et complet (logement, formation via un réseau, allocation financière et assistance éducative) pour les jeunes majeurs accueillis à partir de 18 ans (candidature possible dès les 17 ans pour se préparer). Cf. docs. joints
- **« Baux glissants »** : par exemple, l'association **Essor 93** (l'ADEPAPE de Seine-Saint-Denis) propose des baux glissants avec accompagnement appuyé des jeunes bénéficiant de ce dispositif.
- **Des guides de sortie des dispositifs / préparation à l'autonomie existants** :
 - Apprentis d'Auteuil : [Guide pratique des jeunes sortants](#)
 - Conseil départemental du Val-de-Marne : [DJAAM*](#) contact Christine BUISSON, CD94 : christine.buisson@valdemarne.fr)
 - Conseil départemental du Val-d'Oise : [Guide de l'accompagnement du jeune majeur](#)
 - En Belgique : L'EVA (questionnaire) et le GOA (Guide d'Outils de l'Autonomie) [EVA - GOA](#) programme d'autonomie fonctionnelle des jeunes (très bien construit) (> [lien infos](#)).
- **Parrainage affectif**
 - **Parrainage socio-professionnel de l'association Parrains par Mille**. Cf. doc. Joint.
- **Parrainage professionnel**

Utile pour développer de nouveaux réseaux sur lesquels s'appuyer, pour les jeunes qui en ont le moins.

 - **FACE** (Fondation Agir Contre l'Exclusion) Val-de-Marne le met en place dans le cadre de REAJI (Val-de-Marne).
- **Expérimentation « Rassembler des Outils pour l'accompagnement vers l'Autonomie des jeunes dans le Département du Val-de-Marne » dit « ROAD 94 »** : dispositif tournée vers les jeunes de 16-21 ans suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des jeunes de 16-25 ans "en rupture" (300 jeunes bénéficiaires). Il y était proposé du parrainage, des aides à projets (permis de conduire), un accompagnement au développement de projet personnel.

Dans le cadre du projet *ROAD 94*, une concertation a été menée au printemps 2011 auprès d'une soixantaine de jeunes suivis par l'ASE, la PJJ, les Missions Locales et les Clubs de prévention spécialisée. Leurs propos ont enrichi les solutions proposées par le département. Les diverses réunions qui ont été organisées ont permis à ces jeunes de donner leur avis dans des domaines tels que l'autonomie, la colocation, le parrainage, les aides financières. Un petit film a été réalisé.

Contact Christine BUISSON, CD94 : christine.buisson@valdemarne.fr

- Sur le site du [Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse](#) ([lien](#))
- Sur une des [mail letter](#)

III – Quelques dispositifs à observer

- En 2008, la Finlande a lancé le [programme « Paavo »](#) pour les sans-abris, avec une construction massive de logements sociaux, avec des résultats très significatifs sur le public SDF (article : [lien](#)). Mieux adapté que des places d'hébergement d'urgence ou d'hôtels où les usagers tournent pendant des années avec un coût important, "15 000 euros économisés par an et par personne", selon ses promoteurs et le gouvernement Finlandais. En France, 1/5e des demandeurs de logement social aux revenus inférieurs à 500 euros voient leur dossier accepté, selon la Cour des comptes. Pour être juste, il faut comparer la situation démographique de la France et celle de la Finlande.
- Une [école sociale du numérique](#) à Saint-Maur (94) : La « *Fabrique* » gérée par Simplon.co (orientation vers les métiers d'avenir)
- Des [départements aux pratiques intéressantes](#) sur la question du **Projet pour l'Enfant** dit *PPE* (outil indispensable dans le cadre d'un placement à l'ASE), de l'appréhension de la parole des accueillis sur le projet et de l'implication des parents :
 - île et vilaine
 - côte d'or
 - Finistère
 - Pyrénées Atlantiques

Nous souhaitons qu'il y ait un réel suivi de cohorte pour analyser l'impact du PPE selon le modèle retenu par les départements.

- Programme d'insertion d'[EMMAÛS Alternatives](#) ([lien](#) info) ;
Accompagnement des jeunes « [Chemin vers l'emploi](#) » IEJ - 93.

III – Quelques éléments de constat et actions que Générations d'Avenir soutient ou développe

Le réseau ADEPAPE est représentatif des personnes accueillies ou ayant été accueillies en protection de l'enfance auprès des pouvoirs publics. Sa mission est de faire entendre leur voix et de défendre leurs droits, tant à l'échelle nationale (c'est le rôle de la Fédération) qu'au plan local (c'est celui de l'URADEPAPE et des ADEPAPE).

Nous veillons à **l'égalité de traitement** des jeunes majeurs entre 18 et 21 ans **entre les différents départements** et souhaitons une harmonisation par le haut des mesures d'accompagnement. Dans les meilleurs des cas, nous sommes les opérateurs des 21-25 ans sortant de l'ASE.

Nous participons aux Conseils de familles et aux Commissions d'adoption, ainsi qu'aux démarches menées par les services départementaux et des associations opératrices de l'aide sociale à l'enfance visant à **recueillir l'avis des "usagers"** (Conseil de vie social et autres, en principe obligatoire mais pas ou peu investis, faute de formation des encadrants), nous donnant une vision globale des bonnes pratiques (à effet positif).



Nos points de vigilance.

➔ Investir dans les études des jeunes

Assurer à tous les jeunes un égal accès aux études supérieures **de leur choix**, en éclairage des réalités de chaque secteur d'activité, fait partie de notre combat. **Hors contrat jeune majeur, la vie étudiante des jeunes issus de la Protection de l'enfance reste dans sa quasi intégralité basée sur des dispositifs de droit commun ne prenant pas en compte la spécificité de leur situation, à savoir l'absence (ou faiblesse) de supports affectifs et matériels stables.**

Surtout, il ne leur est souvent pas reconnu le droit à l'erreur, le redoublement ou la réorientation pouvant se traduire purement et simplement par la fin anticipée de leur formation, faute de soutien financier et relationnel.

Pour les aider à faire face à cette situation, l'association souhaite aider les jeunes sortant de la Protection de l'Enfance à financer leurs études en leur octroyant une allocation pérenne, s'insérant en complément des aides de droit commun (CROUS, bourse au mérite, APL) et aux revenus du travail.

- ✓ Ainsi, en complément des aides de droit commun (CROUS, bourse au mérite, APL) et aux revenus du travail (au moins durant l'été en vacances scolaires), **le Conseil départemental du Val-de-Marne proposait jusqu'à présent, une bourse complémentaire d'étude**, ouverte également aux non accueillis de l'Aide sociale à l'enfance.

Il faut aussi soutenir l'excellence et les parcours scolaires long quand c'est le choix des jeunes : mieux anticiper la fin du Contrat jeune majeur (logement), faire la transition sur les dispositifs étudiants de droit commun (différentes bourses, fonds spécifiques) car tous les parcours ne permettent pas de travailler en parallèle de ses études et sont cause d'échec (à la fois au travail et de la formation).

➔ Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude

La vulnérabilité ne s'exprime pas qu'en termes matériels.

Les statistiques de la **Fondation de France** sur le sentiment de solitude en France sont sans appel : 5 millions de Français restent privés de relations sociales. Le **phénomène touche les plus de 75 ans et les 18-29 ans, qui étaient pourtant jusque-là préservés et l'étude 2017 (lien) spécifique sur cette tranche d'âge montre que 6 % des 15-30 ans sont en situation d'isolement.**

Si de telles statistiques sont valables pour l'ensemble de la jeunesse française, qu'en est-il pour les jeunes sortants de la Protection de l'enfance, dont les supports familiaux sont par définition fragiles ou inexistantes ? **Le manque ou l'inconsistance de lien social est un problème auquel sont souvent confrontés les anciens de l'ASE.**

Agir passe par :

- Aller vers les personnes qui n'ont pas les moyens de se faire connaître et accueillir celles qui nous sollicitent ou nous sont signalées en soignant la qualité de nos accueils et de notre écoute.
- Rendre visite aux personnes isolés, en structure notamment (foyers, maisons de retraites, prison, hôpitaux).
- Adapter les temps de convivialité pour partager la joie d'être ensemble (spectacles, repas des anciens, anniversaire, espace de parole...) et développer de nouveaux réseaux (théâtre, boxe anglaise, salsa, mini-séjour et sorties culturelles ou scientifiques...) en présence aussi de personnes non accueillis ou non professionnels du secteur social.
- Aider les personnes à accéder aux services, à la citoyenneté et à la sécurité

➔ Faire face aux enjeux du passage à l'adulte : un contexte national de plus en plus difficile

Les chiffres de l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) – qui datent de 2006, c'est à dire avant la crise économique – sont particulièrement inquiétants : 40% des jeunes sans-abris auraient fait un passage par l'Aide sociale à l'enfance dans leur parcours. S'il faut prendre ces chiffres avec prudence et modération, tant les statistiques sur cette population sont difficiles à recueillir, la tendance est là : les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance rencontrent pour certain(e)s de réelles difficultés d'insertion économique et sociale.

« Pour le public des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance, le passage à la vie autonome s'avère rapide et brutal. Ces jeunes doivent faire face à toutes les transitions en même temps plutôt que graduellement » (Stein, Munro, 2008)

Extrait du rapport de l'ONED de 2009 « Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection ».

L'année **2014/2015** aura été riche en rapports sur le sujet des jeunes majeurs. L'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) devenue Observatoire Nationale de la Protection de l'Enfance (ONPE) a publié en janvier 2015 un rapport sur le passage à l'âge adulte. Plus récemment encore, le Conseil Economique Social et Environnemental a rappelé l'importance de soutenir les jeunes sortants de l'ASE en vue de leur insertion économique et sociale.

De manière générale, de tous ces travaux ressort la nécessité **de mieux articuler les compétences** des professionnels concourant à la protection de l'enfance et à l'insertion.

Les nombreux entretiens réalisés pendant la **recherche « Transition à l'âge adulte des jeunes accueillis à l'ASE »** (Perrine Robin, UPEC – ONED, 2015) confirment la difficulté des jeunes majeurs accueillis sur la question du logement, dont les effets négatifs sont amplifiés concernant ceux sortant de l'ASE. Plus largement, les différents travaux menés sur la transition à l'âge adulte font état des difficultés que rencontrent une grande partie des jeunes anciennement placés. En effet, **à peu près un tiers connaîtrait un « épisode d'itinérance » après la majorité**.

Face au couperet que peut parfois constituer la sortie des dispositifs d'aide sociale à l'enfance, certains jeunes en viennent à se tourner vers les dispositifs d'hébergement d'urgence, pourtant parfois peu armés pour répondre à leurs besoins. Le logement est pourtant essentiel : de lui découle la potentialité d'un parcours d'autonomie réussi.

Il est **temps d'agir en prévention des situations de ruptures**, que celles-ci soient dues à des sorties d'institution, à des fins de Contrat jeunes majeurs ou tout simplement aux aléas de la vie de jeune majeur.

➔ Pour répondre aux difficultés de logement des jeunes 21/25 ans

- ✓ **L'ADEPAPÉ du Val-de-Marne propose un service de « box de stockage »** pour entreposer ses affaires encombrantes à un tarif modique (compte tenu de l'exiguïté des logements en petite couronne) et fort utile pour les jeunes en transition de logement ou sans domicile fixe.
- ✓ **Ateliers TRE** (technique de recherche d'emploi) *
- ✓ **Portage** des candidatures de jeunes auprès d'**entreprises locales** (PME-TPE, qui sont les premiers employeurs en France) partenaires de l'association (ceci se fait dans beaucoup d'associations en France).

- ✓ **A venir : « le Pack de sortie de l'ASE »** (outil support pour les jeunes majeurs, informations, orientation, fiches thématiques, annuaire, *goodies*).

***Ateliers thématiques sur la préparation à l'autonomie.**

Informer, en étroite collaboration avec les structures d'accueil, les jeunes sur le passage à l'âge adulte et les démarches à mener. Cette proposition part du constat que les structures n'ont, soit pas mis en place d'atelier de ce type ou, quand ils existent, qu'ils ne sont pas vraiment investis par les jeunes.

Ces ateliers reposent sur deux registres différents et complémentaires :

- **Un registre lié à la "débrouille"**, aux astuces pour répondre à certains problèmes : les "pairs" sont tout indiqués pour fournir ce genre de conseils en se basant sur leur propre expérience.
- **Un registre lié à la connaissance approfondie du système d'aide sociale et de ses acteurs** : un conseiller en économie sociale et familiale nous paraît indispensable pour répondre aux questions des jeunes.
- **Identification des grandes questions abordées par les ateliers (travail de fond opéré par les ADEPAPE) :**

▪ **Logement**

- A qui dois-je m'adresser pour trouver un hébergement d'urgence ou temporaire ?
- Comment faire ma demande de logement social ?
- Comment m'y prendre pour rechercher un logement dans le parc privé ?
- Comment trouver un FJT ?
- Quelle aide sollicitée pour le dépôt de garantie de mon logement ?
- Comment régler la problématique de la caution ?
- Où trouver de l'aide pour mon déménagement ?
- Où entreposer mes affaires encombrantes à bas prix ?
- Comment faire mon dossier de CAF ?
- Quelle aide sollicitée pour mes impayés de loyer ?
- Comment puis-je être aidé pour régler mes charges ?
- Comment équiper mon logement à bas coût ?

▪ **Santé**

- Comment bénéficier d'une couverture maladie ? (Régime général d'assurance maladie, Couverture Maladie Universelle, mutuelle étudiante, Aide médicale d'Etat)
- Comment bénéficier d'une complémentaire santé ? (CMU-C, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, mutuelle complémentaire étudiante)
- Comment trouver des aides médico-sociales complémentaires ? (les permanences d'accès gratuit aux soins, la PMI, les centres d'examen de santé etc.)

▪ **Formation & Insertion professionnelle**

- Vers quels dispositifs puis-je me diriger en étant sans emploi ni allocation chômage ?
- Quelles structures peuvent m'aider dans la recherche d'un emploi ?
- J'ai trouvé un travail peu rémunéré, comment puis-je être soutenu ?
- J'ai besoin d'aide la définition de mon projet professionnel, qui puis-je solliciter ?

▪ **Budget**

- Quelles astuces pour gérer mon budget quotidien ?
- Comment être aidé dans la gestion de mon budget ?
- Je n'arrive pas à payer mes dettes, que faire ?

- **Citoyenneté**
 - Comment obtenir ma CNI ?
 - Comment obtenir un passeport ?
 - Où dois-je m'adresser pour obtenir un acte de naissance en copie intégrale ? Une déclaration de naissance ? Un extrait d'acte de mariage ? Un livret de famille ? Une carte d'électeur ? Un extrait de casier judiciaire ?

- **Mobilité**
 - Je cherche à me déplacer en transports en commun, quels services contracter ?
 - J'ai besoin d'aide pour la réparation, l'achat ou la location d'un véhicule, vers qui me tourner ?
 - Comment puis-je me faire aider pour le financement du permis de conduire ?

- **Vacances et loisirs**
 - J'ai un budget serré, quelles astuces pour partir à moindre frais ?
 - Je manque d'argent pour pouvoir partir en vacances, quels dispositifs puis-je solliciter ?

→ Quelques propositions

- **Généraliser l'usage de baux glissant** : Accompagner les jeunes majeurs vers l'accès à un logement en bail direct qui bascule à leur nom et pleine responsabilité au fil des années pour une sortie en souplesse de l'accompagnement.
- **Rendre possible le Contrat Jeunes Majeur jusqu'à 25 ans** (aujourd'hui le cadre légal et réglementaire ne le permet pas)
- Rendre le Contrat Jeunes Majeur obligatoire, dans tous les départements, jusqu'à 21 ans pour les jeunes qui le souhaitent
- **Développer un réseau de propriétaires-parrains (logement)**
- **Attribution automatique de la caution locative étudiante pour les accueillis de l'ASE et en reproduire la forme pour les jeunes en situation de précarité familiale souhaitant accéder à la mobilité scolaire ou de travail.** Le *Loca-Pass*[®] est difficile à mettre en place et ne répond pas tout à fait au besoin.
- **Avoir une action d'accompagnement dans la durée pour les familles (et non le seul cadre parental), indispensable notamment pour les jeunes en accueil séquentiel à l'ASE** (car il y a des parcours courts ou des jeunes ayant fait des retours en famille entre deux ou trois placements).

Nous nous opposons à l'ouverture du Revenu de solidarité active (RSA) dès 18 ans pour les accueillis ASE, ce serait un mauvais signal qui leur serait envoyé vis-à-vis de leur parcours de vie, sans répondre à la spécificité de leur situation personnelle et familiale. Ce serait prendre le problème par le mauvais bout en imaginant que le problème se limite à la question financière alors que c'est bien plus complexe comme nous avons pu vous l'expliquer.



Suivez-nous



Compléments à la contribution de l'ANDASS - Groupe 2

- Publics protégés (sortants de l'ASE..)

Les pistes de réflexion de l'ANDASS concernant les publics protégés complètent la contribution générale précédemment transmise, en se concentrant principalement sur les jeunes ayant bénéficié d'un parcours à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

1) Principes d'action à promouvoir

1.1 Sortir du raisonnement par dispositif

L'amélioration des parcours des jeunes sortant de l'ASE ne peut se résumer à la question des contrats jeunes majeurs. Une approche transversale, mobilisant les différents outils existant dans les territoires à destination des jeunes (insertion, scolarité, culture, handicap...), doit être privilégiée, à l'inverse d'un traitement spécifique.

1.2 Agir dans une logique d'investissement social

L'ANDASS rappelle que le coût de la prise en charge annuelle d'un jeune à l'aide sociale à l'enfance se situe en moyenne autour de 50 000 €. Pour viser une action publique efficace, les dépenses assurées par les Département pour garantir une protection et des conditions de vie épanouissante aux mineurs confiés à l'ASE, doit être considéré comme un investissement à long terme. Ce qui suppose :

- **d'évaluer les différentes pratiques d'accompagnement vers l'autonomie**, dans un cadre rigoureux, et d'identifier celles qui apportent des résultats à moyen et long termes ; des initiatives ambitieuses sont en cours (étude longitudinale ELAP sur les sortants de l'ASE, expérimentations conduites dans 7 conseils départementaux sur les dispositifs d'accompagnement vers l'autonomie, ...).
- **d'organiser la capitalisation sur les pratiques qui marchent et leur diffusion** (solutions d'hébergement intermédiaire, outils d'évaluation des capacités des jeunes tout au long de leur parcours, ...), en faisant évaluer les missions et les moyens du CNPE pour intégrer un outil construit sur les modèles des "**what works**" britanniques ou des "clearinghouses".
- de construire des outils incitatifs pour susciter les initiatives des territoires.

1.3 Faire confiance aux initiatives de terrain et les valoriser

La recherche de réponses équitables sur l'ensemble du territoire, objectif partagé par l'ANDASS, ne sera pas efficace si elle passe par des standards plaqués et imposés aux acteurs de terrain.

Les postures de défiance envers les politiques départementales seront contre-productives. Il apparaît plus efficace **de partager des objectifs avec les collectivités** (par exemple : 50% des jeunes de l'ASE titulaire du baccalauréat ; 100% des jeunes avec une solution d'hébergement à leur sortie de l'ASE) et de **renforcer l'articulation entre l'ASE et les autres politiques publiques (développement social, insertion, handicap, ...)**.

2) Les orientations à poursuivre et à renforcer

2.1 Privilégier une approche reposant sur les besoins de l'enfant et des jeunes pour anticiper et préparer les transitions vers l'âge adulte

La stratégie pauvreté, en ce qui concerne les publics protégés, devra **s'inscrire dans la continuité des orientations fixées par la loi de mars 2016 et la feuille de route sur la protection de l'enfance 2015-2017** :

Plus que d'évolutions législatives ou règlementaires, il apparaît maintenant essentiel d'approfondir les **évolutions dans les pratiques des intervenants sociaux, des magistrats et des établissements et services**

- par le développement de **formations mixtes** associant autorité judiciaire, agents territoriaux et professionnels du secteur associatif (CNFPT, ENM, ...)
- par **le partage et la diffusion d'outils d'évaluation des besoins et des capacités de l'enfant** tout au long de son parcours (ex : outil EVA-GOA expérimenté en Côte d'Or),
- par **la mise en œuvre effective des actions destinées à anticiper et préparer les transitions vers l'âge adulte** (entretien obligatoire des 17 ans prévu par l'article L. 222-5-1 en associant davantage les structures de l'hébergement social adulte).

Les succès et les échecs des transitions vers l'âge à adulte ne se construisent pas entre 18 et 21 ans. Il est donc nécessaire de promouvoir des pratiques d'accompagnement dans lesquelles est pensée la transition vers l'âge adulte.

Ces évolutions de pratiques se déroulent sur le temps long (le projet pour l'enfant prévu par la loi de mars 2007 n'est par exemple toujours pas approprié par l'ensemble des acteurs).

2.3 Mobiliser la "réponse accompagnée pour tous"

Dans la continuité des constats et propositions du rapport "**Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles**" du Défenseur des droits, une attention particulière devra être portée aux jeunes accompagnés par l'ASE en situation de handicap.

Rappelons que 70 000 enfants pris en charge par l'ASE , soit 25% d'entre eux, sont en situation de handicap et certains, particulièrement vulnérables, multiplient les ruptures faute d'accompagnement adapté. Les raisons sont diverses (articulation entre les acteurs institutionnels médico-sociaux, et sanitaires, pratiques d'accompagnement, ...).

Le démarche "**réponse accompagnée pour tous**" (**RAPT**), progressivement déployée depuis 2015, permet de bâtir des méthodes de travail plus adaptées pour ces jeunes.

Une attention particulière devra être portée à la **construction d'une réponse territorialisée (axe 2) de la RAPT pour les jeunes en grande souffrance psychique**, pour lesquels l'ASE seule ne peut être une réponse à même de garantir des parcours vers l'âge adulte. Des exemples de coopération ASE-MDPH-ARS, nombreux dans les départements, pourraient utilement être mobilisés.

La construction d'une offre d'accompagnement dédié sur les publics 16-25 ans en situation de handicap et en risque de rupture de parcours, pourrait être portée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), via les ARS et les conseils départementaux, autour d'appels à projet ouverts.

3) Les propositions ciblées de l'ANDASS

3.1 Fixer des objectifs ambitieux autour de la réussite scolaire des enfants accompagnés par l'ASE, afin de préparer la transition vers l'âge adulte

- en visant 50% des jeunes suivis par l'ASE titulaires du baccalauréat à l'issue de leur parcours,
- en renforçant l'articulation entre l'ASE et l'Education nationale: prévoir la participation des Départements à la définition des orientations de l'Education nationale en matière d'action sociale et de lutte contre le décrochage scolaire et prévoir une gouvernance coordonnée voire des équipes mixtes entre Départements et services sociaux en faveur des élèves (SSE),
- en développant les parcours intégrés scolarité / accompagnement socio-éducatif sur le modèle du parcours HOPE (hébergement, orientation, parcours vers l'emploi) mobilisé en Haute-Loire pour l'accompagnement notamment des mineurs non accompagnés, en partenariat avec l'Afpa.

3.2 Favoriser l'accès à l'offre d'hébergement et d'accompagnement pour les jeunes majeurs sortant d'un parcours ASE

- lancer un plan national de développement des foyers de jeunes travailleurs et résidences sociales jeunes, en privilégiant les zones tendues en matière de logement,
- soutenir le développement d'une offre intermédiaire d'hébergement, maillon entre les structures ASE et l'hébergement d'urgence notamment pour les jeunes qui ne bénéficient pas d'un contrat jeune majeur (refus, absence de projet, échec de l'accompagnement). Ex : en Haute-Marne, le CD a conclu un partenariat avec un CHRS pour identifier dans son offre d'hébergement, un appartement et un temps d'accompagnement social pour les jeunes de 18 à 21 ans en rupture avec les services de l'ASE(refus de CJM, échec du projet professionnel, rupture en famille d'accueil) afin d'éviter que le jeune se retrouve en hébergement d'urgence ou à la rue.
- ouvrir largement l'accès à la garantie jeune pour les jeunes accompagnés par l'ASE dès 16 ans.
- mobiliser les pairs et le recours à la société civile dans un cadre non institutionnel (grande opération de parrainage, réseau ADEPAPE, ...)

3.3 Transformer le "pécule" de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) en chèque mobilité pour les jeunes sans soutien familial

- substituer un nouveau dispositif à la consignation de l'ARS (article L.543-3 du CASF) dont les modalités de mise en œuvre ne sont pas satisfaisantes (prise en compte inéquitable des situations, deux décennies avant que le dispositif apporte une aide substantielle aux jeunes...).
- la consignation de l'ARS pourrait être remplacée par une mutualisation de l'ARS des enfants placés au sein d'un dispositif visant à solvabiliser la mobilité des jeunes de l'ASE, souvent mal prise en compte dans les contrats jeunes majeurs qui quitte le département.
- la CDC pourrait financer un chèque mobilité à chaque jeune accompagné par l'ASE, indépendamment du temps d'accompagnement et susceptible d'être mis en œuvre entre 18 et 25

ans pour le financement d'un permis de conduire, d'un véhicule, d'un déménagement ou d'une poursuite d'études en dehors du département, d'un volontariat international, etc.

- la gestion opérationnelle du dispositif pourrait être confiée aux conseils départementaux dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la CDC.



Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

Contribution de l'ANDML

Association Nationale des Directeurs de Mission Locale

Nous centrons notre contribution sur les quatre questions principales et dans le cadre d'une approche pratique des problématiques.

La question de la solvabilisation des parcours d'insertion

Constat général de départ

Une grande majorité du public des Missions Locales n'a pas de ressources fiables et/ou pérennes.

Une grande méconnaissance de la gestion de budget de la part du public.

Impacts

La fragilité financière obère la possibilité de se projeter à moyen terme d'où des parcours d'insertion professionnelle heurtés par des logiques de court terme : « je vais faire une courte mission d'intérim pour avoir un revenu même si cela annule/reporté une formation peu ou non rémunérée ».

Un souci lorsque les jeunes sont « entre deux dispositifs ».

Pistes de réponses

Développement de la formation à la gestion d'un budget auprès des jeunes (action développée par les Missions Locales).

Augmentation de l'enveloppe allocation PACÉA Parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie.

Élargissement des types d'aides liées au Fonds d'Aide aux Jeunes (modification des règlements intérieurs et élargissement des critères d'éligibilité permettant l'accès aux jeunes mineurs).

L'entrée en accompagnement Garantie jeunes demanderait un financement préliminaire de 480 euros pour financer les frais de transport et de nourriture. L'ASP ne verse les indemnités que 4 à 6 semaines après l'entrée du jeune.

Le revenu perçu via la Garantie jeunes est très utile (accès possible à un logement, transports, nourriture).

Les moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire

Constat général de départ

Des jeunes, notamment au sein des QPV, qui échappent à l'action des acteurs sociaux ou du champ de l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les Missions Locales sont très présentes dans les PSAD (Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs).

Un phénomène de décrochage qui touche aussi les étudiants en université, sujet moins travaillé que le décrochage scolaire.

Impacts

Des allers retours entre gain rapide de revenu et formation (cf. point 1).

Pistes de réponses

Conduire des entretiens multi partite avec les jeunes dans certaines PSAD (par ex CIO/Mission Locale/MLDS de l'Education Nationale) pour que le public puisse avoir une pluralité d'informations adaptées en un seul temps et une proposition concrète en matière d'accompagnement. Cela permet, le plus souvent, de recueillir l'adhésion du jeune.

Développer le lien entre Missions Locales et universités, par exemple, mais cela nécessite un travail de repérage des décrocheurs universitaires qui reste embryonnaire.

Développer l'information auprès des jeunes scolaires et universitaires de l'existence et des fonctions des Missions Locales et des PSAD. Parfois, certains acteurs ont peur que « leurs » publics filent vers la Mission Locale.

Accepter que le retour en formation initiale (type EN) ne soit pas la seule solution envisageable lorsqu'un jeune est en difficulté au sein de l'institution scolaire.

Les plates formes partagées d'orientation et d'accompagnement semblent pertinentes à la condition sine qua non d'une souplesse des parcours et d'une diversité des partenaires.

La prévention des ruptures de vie des jeunes, en particulier pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance

Constat général de départ

Existence d'une rupture brutale à la fin de l'accompagnement Aide sociale à l'enfance ASE (mais aussi SPIP).

Des jeunes qui arrivent avec des situations financières problématiques et peu d'aides mobilisables.

Impacts

Perte de temps, errance des jeunes entre deux structures => Des jeunes arrivent dans une situation déjà très dégradée alors que si elle avait été traitée plus tôt, les problèmes seraient moins aigus.

Pistes de réponses

Améliorer la coordination entre les services de la Protection de l'Enfance et la Mission Locale pour anticiper sur les fins ou les ruptures d'accompagnement (fin d'accompagnement Protection de l'Enfance - Début d'accompagnement Mission Locale)
Assurer un maintien de l'aide financière pendant la période d'articulation entre 2 types d'accompagnements

Développer les projets expérimentaux en prenant en compte les temps de coordination entre les partenaires.

La Mission locale de Paris a ainsi développé un projet DIP, financé 50/50 par la Mairie et le FSE. Il s'adresse aux jeunes suivis par l'ASE - Bureau jeunes adultes, et aux jeunes accompagnés par les clubs de prévention spécialisée. 700 jeunes concernés en 2 ans, 50% de sorties positives.

Les moyens de faire des jeunes des acteurs des politiques qui leurs sont destinées et de valoriser leur engagement

Constat général de départ

Une difficulté à mobiliser un public par nature « de passage ».

Une faible participation des jeunes à l'organisation ou à la construction des dispositifs qui leurs sont dédiés en lien avec la quasi absence d'instance « jeunes ».

Une réelle difficulté à faire perdurer les instances internes dédiées à la participation des jeunes. Les instances fonctionnent plutôt bien lorsqu'elles sont animées par des « marginaux sécants » ; des jeunes en service civique par exemple qui ont un pied dans le monde de la Mission Locale et un autre dans leur génération.

Impacts

Peu de poids de la parole des jeunes.

« Faire pour » plutôt que « faire avec ».

Pistes de réponses

Développer des conseils consultatifs animés par des jeunes en service civique.

Introduire, dans le cadre des services civiques, des groupes de travail et de réflexion sur les besoins, les attentes, les réponses souhaitées par les jeunes.

L'ANDML a pointé les questions de coordination, de passage de relais à plusieurs reprises.

Depuis R. Coase, mais surtout O. Williamson, l'on connaît le poids des coûts de transaction, c'est à dire l'ensemble des coûts engendrés par la coordination entre les agents.

Ce que le réseau des Missions Locales met en œuvre depuis ces dernières années en développant un travail d'interface, de médiation entre les acteurs de l'emploi (de la formation à l'employeur en passant par la connaissance du territoire) est bel et bien un travail de médiation, de coordination. Cet aspect du travail du réseau des Missions Locales est rarement visible puisque, justement, il se déroule dans les interstices relationnels entre les différents acteurs.

Or, les coûts de coordination ne sont que rarement ou exceptionnellement pris en compte ou en charge (FSE parfois).

De fait, il serait intéressant et efficient d'intégrer cette dimension d'interface complexe et chronophage de l'action des Missions Locales dans le cadre de leur financement.

Exemple des travaux conduits par la Mission Locale de REIMS



Esquisse d'un plan de lutte contre la pauvreté des Jeunes en insertion

Rappel : 85% des jeunes suivis par les Missions Locales vivent en-dessous du seuil de pauvreté

5 axes de travail prioritaires pour lutter contre la pauvreté des jeunes en insertion

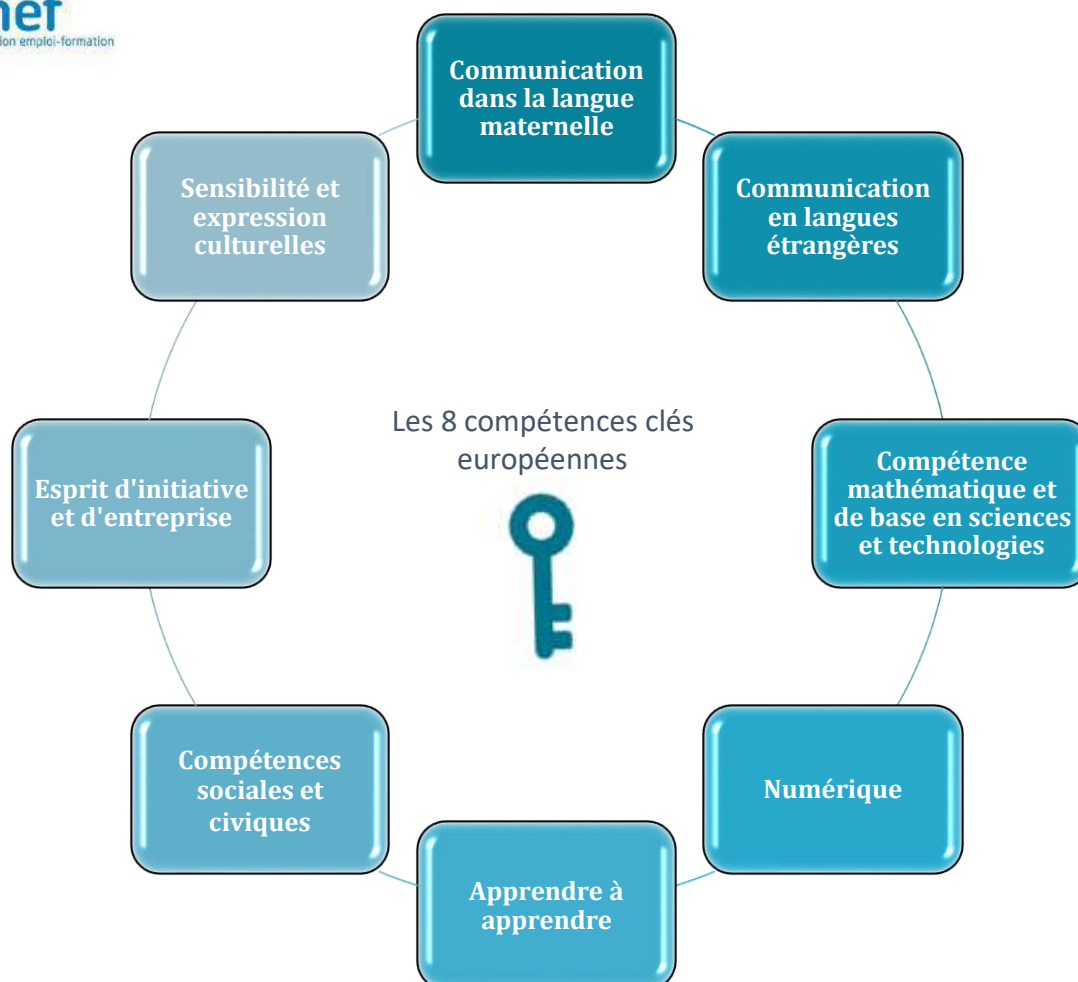
Les statistiques sur la pauvreté mettent en avant 5 types de publics jeunes particulièrement concernés par des conditions de vie précaires :

- 1) Les jeunes demandeurs d'emploi confrontés à des taux de chômage et de pauvreté élevés liés à une absence d'indemnisation (notamment en quartiers QPV),
- 2) Les jeunes boursiers décrocheurs scolaires ou universitaires
- 3) Les jeunes parents pauvres notamment en familles monoparentales
- 4) Les jeunes salariés précaires (notamment ceux qui sont en logement autonomes avec des charges fixes)
- 5) Les jeunes primo arrivants étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés ou jeunes issus des DROM sans maîtrise suffisante de la langue

5 programmes et partenariats expérimentaux ont été initiés par la Mission Locale de Reims avec des évaluations positives

1. *Plan Egalité des Chances* de la Mission locale de Reims mené dans le cadre du LABEL DIVERSITE et audité par AFNOR en 2008, 2011, 2014 et 20167
2. Partenariat renforcé avec la CAF pour faciliter l'accès à un mode de garde d'enfants pour les jeunes parents précaires et/ou intérimaires (les économies budgétaires générées sur le versement du RSA par un retour à l'emploi des jeunes parents plaident pour une généralisation de cette expérimentation)
3. Partenariat avec les bailleurs sociaux pour consolider les parcours professionnels des jeunes présentant des impayés de loyers (expérimentation Mission locale de Reims/Reims Habitat); les économies réalisées par les bailleurs pourraient être généralisées dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Social de l'Habitat.
4. Partenariat renforcé avec le Conseil Régional et l'Université de Reims pour trouver des alternatives d'insertion aux jeunes décrocheurs sans soutien familial.
5. Expérimentation « Reims sans Frontière » pour l'accueil de 185 jeunes primo arrivants, réfugiés et demandeurs d'asile (sur le modèle des Villes allemandes) - Action 2016-2017 finaliste des trophées FSE pour l'insertion des jeunes.

Pour l'accès de tous
aux compétences clés
partout et à tout moment
Mobilisons-nous !



Les huit compétences clés européennes sont « celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi. ». Elles sont « considérées comme étant aussi importantes les unes que les autres, dans la mesure où chacune d'entre elles peut contribuer à la réussite de l'individu vivant dans une société de la connaissance. »

La France en retard dans l'accès aux compétences de base de ses citoyens (OCDE)

Etude OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*.



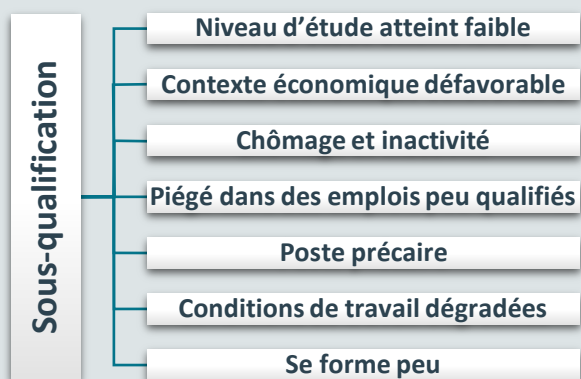
24^{ème}/33

Sur 33 pays étudiés, la France n'arrive que 24^{ème} en termes de compétences des adultes dans les champs de la littératie et de la numératie. « Les résultats de l'évaluation montrent que les compétences ont davantage d'impact que les salaires ou l'emploi sur l'amélioration du niveau de vie. »

Les coûts économiques et sociaux du manque de formation sont connus et chiffrés (CEDEFOP)

Cedefop (07/2017). *Investing in skills pays off : the economic and social cost of lowskilled adults in the EU*.

Caractéristiques, critères et facteurs de risques liés à la situation de sous-qualification



Impacts de l'élévation du niveau de compétences

INDIVIDUS & FAMILLES :

Revenus et employabilité, meilleure santé, sentiment de bien-être et de satisfaction

EMPLOYEURS & ENTREPRISES :

Productivité et retour sur investissement, économie sur les frais de recrutement d'effectifs qualifiés

ÉCONOMIE :

Productivité et croissance, recettes fiscales et diminution des dépenses publiques (délinquance, santé, allocations...)

SOCIÉTÉ :

Inclusion sociale, engagement civique et politique

SI À L'HORIZON 2025

L'EUROPE PERMET À LA MOITIÉ DES EUROPÉENS CONCERNÉS DE SORTIR DE LA SOUS QUALIFICATION, ELLE EN RETIRERA UN BÉNÉFICE NET DE :

+ 2 013 MILLIARDS €

Au sein de l'UE, les États membres appliquant une politique préventive sont ceux qui comptent le moins d'adultes peu qualifiés

Politique **préventive** = investissement important dans l'éducation et l'équilibre vie professionnelle et personnelle, politique de l'emploi dans la moyenne européenne.

Taux d'adultes peu qualifiés en littératie
= **14,9 %**

Taux d'adultes peu qualifiés en numératie
= **14,5 %**

Politique **curative** (dont France) = dépenses importantes dans le cadre de la politique de l'emploi, notamment en **formation** et en création rapide d'emploi.

Taux d'adultes peu qualifiés en littératie
= **20,2 %**

Taux d'adultes peu qualifiés en numératie
= **22,7 %**

**Maintenant que nous avons toutes ces données en main, qu'en faisons-nous ?
Signer cette charte, c'est décider d'agir pour l'intérêt général
en contribuant à l'accès de chacun aux compétences clés.**

- La Charte -
Pour l'accès de tous aux compétences clés européennes

Alors que la mondialisation et la digitalisation de nos sociétés continuent à poser de nouveaux défis, le citoyen devra avoir à son actif un large éventail de compétences clés pour s'adapter avec souplesse à un monde évoluant rapidement et caractérisé par un degré d'interconnexion élevé.

Il s'agit donc, étant donné les enjeux socio-économiques, de donner accès à ces compétences dans une dimension citoyenne et professionnelle et de définir un nouveau cadre d'intervention plus conforme à ces ambitions.

Un engagement citoyen - Une nécessité économique - Une urgence sociétale

Dans le respect :

- de l'**égalité républicaine** qui s'applique à l'accès à l'éducation et la formation sur l'ensemble du territoire sans distinction ;
- du **Code du Travail** qui reconnaît le droit à chacun d'être accompagné, de se former, de voir son niveau de qualification augmenter, d'accéder aux compétences de base (avec le **certificat CléA**[®], la France est à ce jour le seul État membre de l'UE à avoir opérationnellement mis en œuvre un dispositif de certification des compétences professionnelles reconnu par tous et accessible de droit) ;
- des **recommandations européennes** établissant l'acquisition et la validation des compétences clés comme une priorité applicable dans tous les États membres.

Au regard :

- des informations désormais disponibles confirmant et chiffrant l'incidence des compétences clés sur le fonctionnement socio-économique d'une nation ;
- du risque majeur que représente la sous-qualification pour l'équilibre économique comme citoyen ;
- de l'urgence avérée d'harmoniser les interventions des différents acteurs à tous les niveaux (politiques, prescripteurs, financeurs, opérateurs, accompagnants, formateurs) par souci d'efficacité et d'optimisation des moyens.

Enfin dans la considération des valeurs partagées par les signataires de cette charte :

- le nécessaire ancrage territorial et la pérennité des financements pour garantir proximité et logique de parcours ;
- la diversité des publics accueillis contribuant à l'ouverture aux autres ;
- un accompagnement global de la personne dans une approche bienveillante.

Nous, signataires de cette charte, partageons ces constats et nous engageons à rechercher les complémentarités nécessaires des actions à mener sur nos territoires ou secteurs d'activité pour contribuer à l'accès du plus grand nombre aux compétences clés selon nos légitimités respectives.

■ CONSIDÉRER COMME PRIORITAIRE L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES CLÉS

Les signataires actent l'importance des compétences clés dans les parcours de vie des citoyens aussi bien à titre personnel qu'au titre de l'intérêt général. Une série de thèmes intervient dans les huit compétences clés : réflexion critique, créativité, initiative, résolution de problèmes, évaluation des risques, prise de décision, gestion constructive des sentiments. Tous ces aspects ont un impact central sur la capacité de nos sociétés à mieux se comprendre et vivre ensemble. S'ajoute à cela l'économie du numérique qui transforme les compétences requises pour faire face aux mutations de l'emploi. La capacité à détenir à la fois des compétences spécifiques et techniques et des compétences plus transversales, puis à les actualiser en continu, est un enjeu essentiel pour les individus comme pour les entreprises.

Tout acte d'accompagnement, d'orientation ou d'information doit intégrer un positionnement sur les compétences clés afin d'optimiser le parcours de formation ou d'accompagnement pour en garantir la réussite.

■ RÉTABLIR L'EFFECTIVITÉ DU DROIT DE CHACUN À SE FORMER

Les signataires partagent le constat que l'accès de tous aux compétences clés doit être garanti sur l'ensemble du territoire de manière pérenne et juste. Ils sollicitent un rééquilibrage du rôle de l'acteur public dans ses fonctions régaliennes de garantie d'accès de tous aux compétences clés.

Les signataires s'inquiètent des effets de la décentralisation des politiques de formation qui font craindre et déjà constater un désinvestissement du champ des compétences clés au profit du tout qualifiant, laissant de côté les citoyens les plus fragiles et appauvrissant durablement les territoires en offres de formation adaptées à ces publics. Ils alertent les régions sur leur responsabilité auprès des publics fragiles et sur la garantie d'accès à leur droit à formation.

L'État doit asseoir son rôle de garant de l'égalité d'accès aux compétences clés à tout citoyen à travers le territoire.

■ GARANTIR L'ACCÈS À UN PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION ET AUX COMPÉTENCES CLÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE FINANCEMENTS STRUCTURELS ADAPTÉS

Les signataires alertent les financeurs publics et privés des risques induits à rechercher sur des publics fragiles la rentabilité immédiate de l'action de formation, à l'associer à un retour rapide sur le marché du travail.

Ils soulignent les risques d'une concurrence strictement tarifaire sur de tels publics qui amèneraient à une dégradation qualitative du service rendu.

Les signataires préconisent le retour de politiques structurelles et pluriannuelles pour ces publics les plus fragiles afin de permettre la construction de parcours de formation adaptés et consolidés.

Outiller chaque citoyen en compétences clés en amont de tout parcours, c'est lui donner la capacité de se former aux besoins de son emploi ou du marché du travail de manière plus autonome et éclairée.

■ REDONNER DE LA LISIBILITÉ AU PAYSAGE DES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA FORMATION

Les signataires comprennent le sentiment de complexité ressenti dans le champ de la formation des adultes, entretenu par la diffusion et confusion des légitimités. Les champs d'action se fondent, se confondent, se cumulent, voire provoquent des mises en concurrence contre-productives.

Les signataires considèrent comme prioritaire l'établissement d'une cartographie lisible des possibilités d'accompagnement et de formation qui sont proposées sur le territoire. Ils sollicitent également un recentrage de chaque acteur sur ses missions premières par souci d'efficacité budgétaire comme organisationnelle, de lisibilité et de transparence.

Rétablir l'action des acteurs en fonction de leurs légitimités respectives et de leurs complémentarités, c'est optimiser les moyens et faciliter le parcours de l'apprenant

■ PÉRENNISER CléA® EN GARANTISSANT L'ACCÈS « UNIVERSEL »

Le certificat CléA® est encore jeune mais commence à être connu et reconnu de tous, notamment des publics prioritaires auxquels il est destiné. Il ne certifie pas l'ensemble des 8 compétences clés européennes, mais le certificat CléA® est une première marche importante socialement reconnue de validation d'un socle de compétences accessible de droit.

Les signataires s'inquiètent et s'interrogent du manque de visibilité et de moyens pérennes accordés à cette certification qui représente pourtant la première réponse concrète et partagée à la problématique d'accès aux compétences clés. Ils alertent sur la nécessité d'y associer des modalités financières garantissant son unité (un seul et même CléA®), sa réelle universalité (pour tous en privilégiant les publics prioritaires), sa généralisation effective (personnes en situation de handicap, en situation d'illettrisme, détenus, professions libérales, agents de la fonction publique...).

L'accès aux compétences clés, c'est aussi laisser du temps et donner les moyens à cette nouvelle certification porteuse d'espoir pour l'accès des plus fragiles à une première certification reconnue.



Groupe 2 : Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

Présidents : Antoine Dulin (Vice Président du Conseil Économique, Social et Environnemental et Fiona Laazar (députée)

Contexte et méthodologie :

Quinze jeunes ont participé aux réflexions qui, complétant la connaissance construite par le Mouvement depuis des années via la parole et l'expérience des jeunes les plus en précarité, nous permettent de poser un certain nombre de constats et de faire des propositions.

Quatre jeunes : Cyndi Concalves Rodriguez, Maïssa Idir (empêchement professionnel), Vivien Pouly et Christopher Kadaben, ont accepté de porter la parole des autres et de partager leurs expériences au cours de cette audition, conçue comme une discussion libre.

Introduction :

1. Depuis des décennies, ce qu'on nomme "la lutte contre la pauvreté et l'exclusion" a montré ses limites et donne le sentiment d'un éternel recommencement.

Pourtant la loi de 1998 sur la lutte contre les exclusions, a mis en évidence l'importance de "penser et agir avec les personnes en situation de pauvreté" et de considérer la grande pauvreté comme une violation de l'ensemble des droits

2. Nous avons la conviction que pour bâtir une société juste et durable, ceux qui n'ont jamais combattu pour faire valoir leurs droits, ne peuvent plus se passer de l'expérience ou de l'intelligence de ceux qui doivent lutter pour y accéder, en particulier les plus pauvres.

3. Notre mouvement, composé notamment de personnes ayant l'expérience de la pauvreté, souhaite faire part d'une question et une seule que nous pourrions ensemble nous poser pour chacune des recommandations :

« Ce que nous préconisons sera-t-il destiné à combler des manques ou des besoins, ou donnera-t-il aux personnes les moyens d'accéder par elles-mêmes aux mêmes droits que tout le monde, sans discriminations, en garantissant une vie digne. »

4. Si l'Etat se contente de combler des besoins, nous allons continuer à empiler des dispositifs, nous ne sortirons pas de l'assistance, avec son lot de honte et d'humiliation. Si nous créons les conditions de l'accès de tous aux droits de tous, nous vaincrons la misère.

PLAN :

[1- Qu'est-ce que la précarité pour les jeunes qui la vivent ?](#)

[2- Une orientation choisie et ambitieuse](#)

[3- Un emploi et une formation pour tous les jeunes](#)

[4- Relation et bienveillance au centre de l'accompagnement social](#)

[5- L'accès Logement](#)

[6-Qu'est-ce que la précarité pour les jeunes qui la vivent ?](#)

1- Qu'est-ce que la pauvreté des jeunes ? Comment les jeunes que nous rencontrons définissent aujourd'hui la précarité qu'ils vivent.

Avec, spontanément et en premier lieu ces mots :

- la solitude (on peut être tellement dans la merde qu'on peut tomber en dépression sans jamais demander de l'aide »
- le manque de confiance
- le manque de sécurité
- le manque d'estime de soi
- le manque de soutien
- le manque de logement
- la manque de diplôme, de formation, d'expérience professionnelle

Et finalement vient l'idée que c'est quand on a un certain nombre de besoins que l'on ne peut pas satisfaire.

Et pour eux, qu'est-ce qui est spécifique aux jeunes ? :

- « L'accès à l'information, on ne sait vers qui se tourner, on est là avec nos problèmes et on ne sait pas quoi faire. »
- « Le manque de prise de conscience. On a tendance à dédramatiser les choses et à ne pas agir. »
- « Nous sommes moins pris en considération. Nous sommes moins pris au sérieux, c'est comme s'il manquait d'investissement pour m'aider parce que je suis jeune. »
- « On aime bien nous balader de démarches en démarches. »
- « Parfois on nous croit pas. Et ça psychologiquement c'est très dur. On a besoin de beaucoup plus d'humanité. De bienveillance. »
- « Il ne faut pas attendre que le jeune soit au bout de sa vie pour agir. Ça se serait beaucoup mieux passé s'ils m'avaient trouvé plus vite un endroit. Même juste pour la nuit. »
- « J'ai eu le sentiment de ne pas être écouté avant que ma situation devienne vraiment préoccupante. Pourtant j'avais prévenu. »

Ces jeunes, qui vivent des situations de grande précarité nous disent donc combien pour eux, la précarité n'est pas uniquement matériel et de ce fait induit une réponse globale et un accompagnement personnalisé.

2- Une orientation choisie et ambitieuse

« Quand on est en SEGPA, on nous traite de bolos, de gogol, de sans avenir »
En SEGPA « ce sont ceux qui sont trop perturbateurs, ceux dont on s'occupe pas »

« Je faisais pas mes devoirs car c'était trop dur. Le professeur n'était pas là pour nous aider. Juste pour nous donner des devoirs »

« J'ai arrêté l'école à 15 ans et demi. En 3ème SEGPA, je n'ai pas le certificat de formation générale, les profs n'ont pas voulu m'inscrire. Après ils voulaient tout décider pour moi. Là-bas, on ne te demande pas ce que tu veux faire ».

« J'en ai marre qu'on fasse des choix pour moi »

Près des trois quarts des élèves de SEGPA sont issus de catégories sociales défavorisées selon le Ministère de l'Éducation Nationale. De fait, plus souvent que les autres les enfants en situation de pauvreté sont orientés très tôt. Cette orientation précoce, discriminante, pèsera plus tard sur leur orientation professionnelle. La grande difficulté scolaire paraît en effet trop souvent assimilée au handicap.

Actuellement une équipe d'ATD mène, avec ses partenaires, un travail de recherche dont les conclusions doivent aboutir à des propositions pour une orientation réellement choisie. Cette recherche est menée selon **la méthodologie des croisements des savoirs** au sein de laquelle des groupes de « pairs » (parents d'élève, enseignants, chercheurs) croisent leur savoir.

Par ailleurs, au collège, les jeunes des milieux populaires expriment une profonde insatisfaction vis à vis de l'orientation. Ils ont trop souvent le sentiment de ne pas être écoutés dans leur choix, être orientés vers des filières qu'ils n'ont pas souhaité. Ce qui les amène à se démotiver et parfois abandonner.

Or pour lutter contre les déterminismes sociaux et construire la réussite de tous les jeunes, l'école doit donner les moyens d'une orientation choisie et ambitieuse.

Nos propositions

1. Une meilleure intégration des SEGPA dans les collèges
2. Un véritable accompagnement personnalisé des élèves, au collège, qui leur permette progressivement de construire leur projet d'orientation

3- Un emploi et une formation pour tous les jeunes.

« Ce qui est grave pour moi aujourd'hui c'est de ne pas avoir de travail »

« Quand tu sors d'une formation et que tu cherches un travail, le patron demande toujours un plus que tu n'as pas, l'expérience, le permis... »

« Dans certaine formation, tu fais un stage pour être embauché et finalement à la fin t'es pas embauché »

« J'ai commencé une formation que m'a proposé la Mission Locale, ce n'était pas vraiment mon choix. La formation était rémunérée. Et on a attendu longtemps pour le versement. Y a un délai qui peut être mauvais pour le jeune s'il est dans une situation de précarité. T'es angoissé, tu sais pas si tu peux tenir pendant la formation »

« Si c'est pas une formation où on me paie ce n'est pas intéressant. Je n'ai pas d'argent. Je ne peux pas faire de formation. Je vais pas demander à l'Etat de débloquer une formation alors qu'à côté j'ai rien pour manger »

Aujourd'hui les missions locales sont une des rares structures, avec Pôle Emploi relativement bien identifiées par les jeunes les plus en précarité. Leur caractère généraliste, ouvert à tous et leur engagement à accueillir les jeunes défavorisés est un atout considérable dans la lutte contre la pauvreté. Du fait du plus grand nombre de jeunes de niveau Bac ou plus ayant recours aux missions locales, les conseillers ont moins de temps pour les jeunes sans diplôme ni qualification. Et les jeunes le ressentent.

Ils nous disent leur sentiment de ne pas être compris, écouté, de passer de formation en formation sans issue vers l'emploi.

Par ailleurs, la proposition trop systématique de remise à niveau ou d'aide psychologique est souvent une déception.

Le sentiment est également fort d'être laissé à l'abandon, livré à soi lors des stages proposés dans le cadre des formations. :

« Mon tuteur il s'est occupé de moi sans vraiment s'occuper de moi. »

« J'étais en formation parc et jardin. En stage on ne m'a pas aidé. Je devais faire une taille d'arbuste et personne ne m'a expliqué. Ils m'ont dit tu te démerdes ».

Ainsi pour sécuriser le parcours d'insertion des jeunes nous proposons :

1. Garantir un revenu de sécurité à chaque jeune

Le droit à une sécurité de revenu est un droit constitutionnel que l'Etat se doit de faire appliquer à chacun de ses membres. Or aujourd'hui entre 18 et 25 ans, les jeunes n'ont droit à aucun revenu s'ils ne sont pas dans un emploi ou une formation professionnelle ou s'ils ne sont pas parents. De ce fait, certains jeunes vivent une insécurité totale ou sont à la charge de leurs parents même lorsque ceux-ci ont très peu de moyens pour les soutenir. Il est donc nécessaire de donner à chaque jeune une sécurité de revenus tout en assurant un accompagnement adapté qui leur permettent l'accès à une formation et à un emploi.

2. Doter les Missions locales de moyens supplémentaire et assurer un véritable accompagnement personnalisé

L'accompagnement collectif nécessite des locaux dédiés et le recrutement de conseillers formés au travail de groupe. Les charges administratives induites par la gestion du dispositif peuvent absorber jusqu'à 50% des ressources allouées. Ceci se fait au détriment de l'accompagnement individuel et de la médiation active auprès des employeurs. L'accompagnement individuel demande des ressources et du temps dont ne disposent pas les conseillers de la Mission Locale. Ce temps ne permet pas toujours d'établir une relation de confiance et de dialogue. Il convient de réévaluer les moyens nécessaires en fonction de chaque dimension de la Garantie jeunes : accompagnement collectif, accompagnement individuel, participation

des employeurs. L'accompagnement individuel est indispensable pour tenir compte du projet personnel du jeune et maintenir sa motivation.

3. Développer les possibilités d'expériences qui donnent confiance.

Les jeunes nous disent leur manque de confiance en soi et d'estime de soi conséquences de la précarité. Ils nous disent aussi les moyens de construire cette confiance : « par l'expérience », « la diversité de l'expérience » (ou grâce aux parents »).

Le service civique peut être cette expérience valorisante, en contribuant à la collectivité et sa reconnaissance comme un membre utile, il permet aux jeunes de prendre une place, gagner confiance en eux, en leurs capacités. Il peut être aussi un lieu de rencontre. Il faut la volonté politique et se donner les moyens d'une offre suffisante pour ne pas mettre les jeunes en concurrence les uns contre les autres.

4. Garantir une formation tout au long de la vie

Nous demandons, avec l'ensemble des membres de la plateforme du Bing Bang des politiques jeunesse un droit à la formation, ouvert dès 18 ans et mobilisable tout au long de la vie assorti de ressources. Ce droit permettrait à chaque jeune de disposer à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt ans, garanti par l'Etat. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation, utilisable dans le cadre de la formation initiale ou qui pourra être mobilisé ultérieurement pour suivre une formation, reprendre des études. Ce droit peut être recapitalisé par le travail et l'engagement.

Et plus spécifiquement concernant la garantie jeune :

L'allocation mensuelle et le principe 'l'emploi d'abord'- caractéristiques innovantes de la Garantie jeunes - correspondent à des **demandes souvent exprimées par les jeunes du Quart Monde**. Mais alors même que ces jeunes se situent au cœur de la cible de la Garantie jeunes, les témoignages internes au Mouvement et l'évaluation de l'expérimentation alertent sur le risque qu'ils soient exclus de facto du droit à la Garantie jeunes. Par ailleurs la limitation de la durée de l'accompagnement dans le cadre du dispositif semble en contradiction avec l'objectif d'accès à l'emploi durable.

Renforcer la Garantie jeunes de sorte qu'elle leur bénéficie pleinement représente un enjeu pour les jeunes du Quart Monde. La Garantie jeunes est aujourd'hui inscrite comme un droit dans le code du travail et répond à un engagement de la France par rapport à l'Union européenne ; son financement est assuré jusqu'en 2020 à hauteur de 50% par des fonds européens.

Points à renforcer pour que les jeunes du Quart Monde bénéficient pleinement du droit à la Garantie jeunes (la recherche des voies d'amélioration devant se faire avec les jeunes directement concernés)

*** L'offre de la 'Garantie jeunes'**

Le réseau des Missions locales est inégalement réparti par rapport à la présence de jeunes en grande précarité et une partie de ces jeunes n'ont aucun contact institutionnel ou associatif. **Il est indispensable que les Missions locales développent une démarche 'd'aller vers' les jeunes éloignés géographiquement ou 'invisibles' et qu'un lien soit créé entre un conseiller dédié et le jeune.**

*** La difficulté de constitution du dossier de candidature**

Le rassemblement des 14 documents requis nécessite des démarches compliquées et difficiles pour les jeunes et implique des délais considérables. **Il faut simplifier drastiquement le dossier de candidature et accepter davantage les déclarations de bonne foi.**

*** Les contraintes du parcours d'accompagnement**

La première étape consiste en six semaines d'accompagnement collectif à plein temps. Cette double contrainte est difficile à tenir pour certains jeunes en raison de leur situation. Cela peut amener les Missions locales à exclure a priori ces jeunes de l'offre de participation au dispositif. Elles seront d'autant

plus enclines à le faire que 30% du financement est réglé en fonction des 'sorties positives vers l'emploi'. Il faudrait **introduire de la flexibilité dans le parcours d'accompagnement pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations des jeunes éligibles au dispositif et éviter les objectifs incitant à 'l'écémage'**.

* La limitation de la durée de l'accompagnement

Pour des jeunes en situation de grande précarité et compte tenu de la situation du marché du travail il est illusoire de penser que l'accès à l'emploi durable va se faire en douze mois (ou même dix-huit, les possibilités de prolongation étant en tout état de cause limitées à 15% de l'effectif total). **Il faut pouvoir maintenir un jeune dans la Garantie jeune tant que le résultat d'accès à l'emploi durable n'est pas obtenu.**

4- Relation et bienveillance au centre de l'accompagnement social

L'accompagnement social dont la mission locale

« Ma conseillère elle me parlait trop, me jugeait. Il fallait qu'en vingt minutes je lui dise tout. Et je n'y arrivais pas. Je suis allé à leur activité. J'étais tout seul. Personne pour m'aider. J'ai rempli des fiches qui n'étaient pas dans mon domaine. Je savais pas comment remplir ma fiche de recherche »

« Avec ma conseillère ça se passait tellement mal que j'avais bloqué son numéro. Et j'ai pas voulu y retourner jusqu'à mes 24 ans. Je savais pas que je pouvais changer de conseillère ».

« Parfois ça peut coïncider. On n'arrive pas à dire ce qu'on veut. C'est surtout lié à des problèmes familiaux. Mais ça nous coïncident dans nos démarches parce qu'on n'arrive pas à parler aux conseillers »

« Ma conseillère, elle était accueillante, mais pas vraiment... C'est pour ça que j'osais rien dire. Elle ne me laissait pas le temps de répondre. Elle était toujours entrain de poser plus de questions et je pouvais pas lui répondre ».

« Quand t'es motivé c'est parce que t'aime le métier, la formation. Alors t'as vraiment la motivation. Mais si t'aime pas trop... C'est là qu'il faut des personnes pour t'accompagner »

« Une fois je suis tombé sur une femme qui voulait savoir comment s'est passé la formation. Elle est vraiment là pour toi. Tu sens qu'elle est là. »

« Il faut se sentir soutenu, ça aide et ça motive »

« Nous sommes moins pris en considération, on ne nous prend pas au sérieux. Il y a un manque d'investissement pour m'aider parce que je suis jeune. »

« On aime bien nous balader dans les démarches administratives. Parfois on nous redirige sur internet mais si je suis venu c'est pour voir quelqu'un. »

« Il faut toujours faire attention à nos réponses. Parfois on ne me croit pas. Il y a beaucoup de trucs comme ça et ça use les gens psychologiquement. On a l'impression qu'on veut nous mettre des bâtons dans les roues. »

« Les Assistants sociaux il ne faut rien leur dire. Plus jamais j'irais demander à une assistante sociale, je l'ai fait 3 fois et à chaque fois ça c'est mal passé. » »

« Pas de réponse ou de solution face à l'urgence, pourquoi attendre que la situation empire pour trouver des solutions ? Pourquoi on attend que la situation se casse la gueule et ne pas agir avant ? Il y a une négligence, il faut vraiment montrer un danger réel et immédiat pour qu'ils réagissent. On dirait qu'ils essaient de voir jusqu'où tu peux aller.»

Quel(s) accompagnement(s) attendent les jeunes ? :

« On a besoin de beaucoup plus d'humanité. »

« Un suivi psychologique, notamment par rapport au manque de confiance, avec un psychologue on part vraiment de qui on est et de ce qu'on aime. »

« Plus de soutien psychologique, mais pas un soutien de merde avec des gens qui ne s'investissent pas.

« Il ne faut pas attendre que la personne soit au bout de sa vie pour faire quelque chose. »

Les qualités et compétences citées pour les accompagnateurs :

« A l'écoute, empathique, compréhensif. »

« Nous prendre au sérieux. »

« Bien connaître les solutions possibles, savoir ce qui existe, bien connaître les droits, nous on connaît mal nos droits, c'est pour ça qu'on va les voir. »

Nos propositions :

1. La formation des conseillers de missions locales, des tuteurs de stage, à la connaissance des différents milieux sociaux, en particulier de la grande pauvreté.

Prise de conscience et de considération.

Outils ATD : Le croisement des savoirs

Les savoirs de vie des personnes, croisés avec les savoirs académiques des scientifiques et les savoirs d'action des professionnels, sont source d'innovations, de changements et de progrès démocratiques. La recherche-action-formation par le croisement des savoirs, permet une meilleure compréhension des réalités, des réalités, des problèmes de société, une coproduction de connaissances plus justes et fondées.

2. Une évolution du travail social :

Les jeunes demandent et répètent souvent de la bienveillance, de l'humanité de la part de ceux qui les accompagnent.

- Du travail social qui investit dans la relation avec les personnes, même celles qui sont les plus difficiles à atteindre, et leur environnement, qui vont soutenir leur propre pouvoir sur leur vie, faire émerger des projets, individuels et collectifs.
- Du travail social qui cherche à construire un partenariat, le plus possible à égalité, qui a conscience que, pour cela, il faut des espaces collectifs et citoyens où le savoir d'expérience des personnes les plus en difficultés peut s'exprimer et être compris par d'autres.
- Du travail social qui recherche et s'appuie sur la complémentarité d'autres acteurs sur les territoires.
- Du travail social qui met en œuvre de nouvelles pratiques et crée des dispositifs innovants, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance et de la famille.
- Cette approche participative, collective, multi-acteurs, sert à rendre possible les croisements des savoirs et des compréhensions qui vont créer des processus efficaces et des solutions durables permettant que les personnes puissent réaliser leurs projets de vie, exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux et leurs responsabilités en lien avec d'autres.

5- L'accès Logement

« Il y a beaucoup d'attente, ils (à propos de la mairie) mettent du temps à répondre. Au bout d'un an il fallait renouveler la demande. »

« J'ai fait une demande à la mairie, puis j'ai fait un DALO, puis 6 mois un recours, puis le juge et pas de réponse. Trois ans à attendre un logement social. J'ai un enfant, ils s'en fichent, c'est une galère. »

« Ils ont mit 8 mois pour m'aider à trouver un logement, et je ne sais pas pourquoi. »

« Ils demandent beaucoup de papiers, le pire c'est que des logements, il y en a. »

« Les logements sociaux s'est réservés à des gens qui ont déjà un certain revenus. »

« Il y a un manque d'infrastructures, mais quand ma situation est vraiment devenue préoccupante ils ont trouvé. »

« C'est cher pour se loger, en plus si tu veux un logement il faut gagner 3 fois le montant du loyer, il faut un CDI, un garant. C'est trop. Limite t'as le temps d'être dans la rue »

« J'ai trouvé des gens sur Facebook pour m'héberger. J'y suis allée à l'aveugle »

Nos propositions :

1. Facilité l'accès des jeunes à la garantie locative

Cette possibilité de garantie est mal connu des jeunes, il convient donc de mieux la leur faire connaître ainsi qu'aux acteurs de la jeunesse. Il est également nécessaire d'en simplifier les critères et les démarches administratives qui se font actuellement exclusivement via internet.

2. Une réforme radicale des loyers et la loi DALO :

En assurant en premier lieu l'accès inconditionnel des familles en précarité au logement social. Au pays du droit opposable au logement (DALO), la famille qui se voit attribuer un logement social est soumise aux commissions d'attribution qui peuvent la déclarer inapte à habiter pour insuffisance de ressources, et encore faut-il atteindre cette commission.

En logement social, la quittance devrait être fixée à partir des ressources et d'un calcul de reste à vivre, sans aide. L'entrée dans le logement social deviendrait automatique, à condition de maintenir les dispositifs.

L'affirmation du droit au logement exige d'abolir des pratiques discriminatoires.

des années, la transition sera difficile. Ces projets sont ambitieux et dérangeants, pouvant être coûteux à court terme. Mais ils peuvent nous faire atteindre le plein-logement.

Jeunesse : Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans les différentes étapes de leurs parcours d'accès à l'autonomie

Les jeunes âgés de 12 à 25 ans sont très présents dans les différents dispositifs conduits par la branche Famille, tant en prestations familiales qu'en action sociale. Ainsi, plus d'un jeune sur deux âgé de 16 à 24 ans (soit près de 4 millions de jeunes) est couvert par au moins une prestation versée par les Caf soit comme enfant à charge d'une famille allocataire (41%) soit comme allocataire ou conjoint (59%).

En décembre 2015, 190 104 jeunes de moins de 25 ans étaient bénéficiaires du RSA, 60 404 bénéficiaient de l'AAH et plus de 1,2 million de jeunes de moins de 25 ans (dont près de 800 000 étudiants) ont perçu des aides au logement. Un an après le lancement de la prime d'activité, en décembre 2016, 425 000 jeunes de moins de 25 ans en bénéficiaient. Près de 100 000 jeunes sont accueillis tous les ans dans les foyers de jeunes travailleurs soutenus par les Caf. Plus de 3 000 projets portés par des jeunes âgés de 12 à 17 ans ont été soutenus par les Caf en 2016 pour un total de 16M€.

En mobilisant à la fois les prestations légales et son action sociale, l'action de la branche Famille en faveur de l'autonomie des jeunes se décline en trois objectifs principaux, adaptés à leurs différents moments de vie :

- accompagner les processus de décohabitation, d'insertion sociale et professionnelle ;
- permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter ;
- renforcer la présence éducative auprès des jeunes, tant en présentiel que via les outils numériques.

La période de la Cog 2013-2017 de la Cnaf, a été marquée sur le champ de la Jeunesse par l'élaboration d'orientations stratégiques (adoptées à l'unanimité par les administrateurs de la Cnaf en janvier 2016) visant à structurer et renforcer le sens de l'action de la branche Famille en direction du public « Jeunes ». Ces orientations posent le cadre stratégique des actions de la branche Famille en direction des jeunes pour les prochaines années.

Ces orientations reposent sur trois piliers :

- 1) Favoriser un engagement citoyen des jeunes en privilégiant leur accompagnement éducatif (orientation 1 : « être un citoyen engagé ») ;
- 2) Contribuer à créer les conditions permettant à chaque jeune d'avoir les moyens de son projet de vie (orientation 2 : « être autonome ») ;
- 3) Etre présents aux côtés des jeunes, en valorisant les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions (orientation 3 : « vivre ensemble »).

Pour la prochaine Cog 2018-2022, l'enjeu pour la branche Famille va être de mettre en œuvre ces trois orientations en mobilisant à la fois des leviers universalistes, à travers par exemple la diffusion d'une information auprès de l'ensemble des jeunes dès 16 ans, et le renforcement de la présence éducative au sein des structures soutenues par la branche Famille (accueils jeunes, centres sociaux, Fjt etc.) et en développant une politique d'accompagnement et de services ciblée en direction des jeunes les plus vulnérables.

La branche Famille souhaite notamment que la question de l'accès aux droits des adolescents et jeunes adultes soit centrale dans les actions qu'elle va développer dans le cadre de cette Cog.

Ces différentes actions seront conduites en lien étroit avec la politique de soutien à la parentalité de la branche Famille, l'intervention auprès des jeunes (et notamment des

adolescents) ne pouvant se réaliser sans l'association de leurs parents et sans la mobilisation également d'actions spécifiques en direction de ces derniers.

L'ambition majeure pour la branche Famille sera de renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités pour les jeunes et leurs parents, afin que chacun puisse trouver sa place dans la société. Les actions de la branche Famille devront donc contribuer à donner aux jeunes (et notamment aux plus vulnérables d'entre eux) les moyens d'être des citoyens engagés, insérés professionnellement et socialement, tolérants et ouverts à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, fille/garçon, etc.

Propositions de la Cnaf dans l'optique de la prochaine Cog 2018-2022 / en lien avec les enjeux du groupe n°2 « Prévenir les vulnérabilités des jeunes et favoriser leur insertion » de la concertation relative à l'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes :

→ **Accompagnement des parcours et solvabilisation des jeunes**

Enjeu n°1: *Mieux accompagner les jeunes le plus en amont possible, dans une optique de prévention des ruptures et décrochages, et « aller vers » les jeunes non identifiés dans les dispositifs, ne fréquentant pas les différentes structures jeunesse sur les territoires*

La Cnaf propose la mobilisation de plusieurs leviers d'action pour répondre à cet enjeu :

1.1 La généralisation d'une prestation de service « jeunes » : pour renforcer la professionnalisation des acteurs de la jeunesse en dotant les structures d'un nouveau levier d'action au service de l'accompagnement des projets des jeunes.

Seraient éligibles à ce financement versé par les Caf : tous les équipements ou services (associatifs, municipaux ou intercommunaux) accompagnant les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets ex/Alsh « adolescents », accueil de jeunes, secteur jeunesse d'un centre social ou d'une Mjc...

Ce financement viserait à prendre en charge financièrement une partie du poste de l'animateur engagé aux côtés des jeunes pour les aider à réaliser leurs projets individuels ou collectifs (sont visés les animateurs « professionnels » d'un niveau IV minimum).

Les objectifs opérationnels de ce nouveau dispositif sont de :

- Susciter la culture de l'initiative chez les jeunes ;
- Favoriser et accompagner l'émergence de projets portés par des jeunes dans une dimension partenariale ;
- Développer et consolider une offre de services en partenariat avec tout acteur du territoire agissant avec et/ou en direction des jeunes en priorité ceux âgés de 12 à 17 ans ;
- Favoriser la pérennisation et la qualification d'un encadrement spécifique pour ces tranches d'âges ;
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures classiques en leur proposant un accueil adapté à leurs besoins et envies ;
- Répondre en partie aux préoccupations parentales sur l'accompagnement des jeunes ;
- Favoriser et accompagner l'émergence de projets portés par des jeunes dans une dimension partenariale.

L'animateur « Ps Jeunes » aura à charge d'accompagner les jeunes pour les aider à réaliser leurs projets, mais également d'aller à la rencontre des jeunes qui ne fréquentent plus les structures du territoire, et de créer les transversalités et les passerelles entre les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes, notamment ceux intervenant avant 17 ans (plutôt centrés sur la dimension des loisirs et temps libres) et ceux intervenant après 18 ans (plutôt centrés sur l'insertion et l'accès à l'autonomie ex/ en matière de logement). Il aura notamment pour mission d'assurer une forme de continuité dans l'accompagnement du

jeune durant son parcours d'accès à l'autonomie.

Cette Ps Jeunes est très attendue par les différents partenaires de la Cnaf. Au-delà de ses impacts sur la structuration et la professionnalisation des actions d'accompagnement en direction des jeunes, cette Ps constituerait également, si elle est généralisée dans le cadre de la Cog 2018-2022, une avancée notable pour soutenir les familles (et notamment les parents d'adolescents) dans l'accompagnement à la prise d'autonomie de leurs enfants.

1.2 La poursuite du déploiement des « Promeneurs du Net » et le renforcement de la dimension de l'accompagnement « numérique » dans la formation de base des professionnels de la jeunesse (animateurs, travailleurs sociaux etc).

Cette démarche, importée de Suède, est généralisée par la Cnaf depuis 2016 et est actuellement en cours de déploiement dans 92 Caf. Elle repose sur le principe d'une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, assurée par les professionnels de la jeunesse des territoires (animateurs, travailleurs sociaux, médiateurs etc). Ces derniers, en plus de leur action en « présentiel » dans leurs structures de rattachement (centre social, Fjt, mission locale, accueil jeunes etc.) assurent une présence « en ligne » auprès des jeunes, où ils se rendent disponibles sur ces créneaux définis, pour répondre à leurs différentes préoccupations (vie quotidienne, relations amicales, insertion, formation etc).

La démarche « Promeneurs du Net » constitue un levier très pertinent pour renouveler les pratiques éducatives des acteurs jeunesse, en les adaptant aux nouveaux usages des jeunes (près de 80% des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour ; 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour - Ifop 2013).

Cette démarche permet en effet notamment aux jeunes :

- de mieux identifier et percevoir les professionnels de la jeunesse intervenants à leurs côtés comme des « personnes ressources » ;
- de trouver une écoute voire des solutions à leurs questionnements et leurs besoins, n'impliquant pas nécessairement une rencontre en « face-à-face », au moins dans un premier temps (médiation par l'écran d'ordinateur);
- de (re)tisser des liens avec ces professionnels leur donnant envie de participer aux projets mis en place par les structures sur leur territoire (centres sociaux, Fjt etc) voire de se (re) mobiliser sur de nouveaux projets ;

Elle permet aussi aux professionnels :

- de prolonger sur Internet et les réseaux sociaux l'action éducative conduite par les professionnels sur les territoires, en envisageant de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes ;
- « d'aller vers » les jeunes qui ne fréquentent pas ou plus les structures « jeunesse » des territoires pour établir ou maintenir un lien avec eux (notamment les jeunes confrontés à des problématiques de mobilité : jeunes en situation de handicap ; jeunes résidant en milieu rural ; les jeunes en situation de rupture et/ou d'isolement etc) ;
- de détecter et prévenir les ruptures et les phénomènes de radicalisation (notamment sur Internet) chez les jeunes

La Cnaf souhaite étendre et renforcer cette démarche, en impliquant la mobilisation de nouveaux acteurs et partenaires. L'enjeu est également celui d'une évolution des pratiques professionnelles des acteurs de la jeunesse. A ce titre, une réflexion devra notamment être conduite avec la Djepva afin de renforcer la formation initiale des professionnels de l'animation, mais également avec la Dgcs sur la formation des travailleurs sociaux, pour une meilleure intégration des enjeux liés au numérique et à la jeunesse dans le socle de base des formations initiales.

1.3 La mise en place d'un parcours « jeunes » : reposant à la fois sur une offre d'information universaliste pour tous les jeunes sur les offres de service de la branche Famille, et sur la mise en œuvre de parcours « attentionnés » à l'attention des jeunes lorsqu'ils sont identifiés au sein de familles bénéficiant des offres de service de travail social Caf du socle national de la branche Famille.

La première brique d'informations « universaliste » pourrait prendre appui sur des démarches comme les boussoles des jeunes par exemple ou sur un portail unique d'information pour tous les jeunes (outil non existant aujourd'hui et qui serait à créer) : les Caf pourraient enrichir ces outils de leurs offres de services en direction des jeunes, sur le champ des prestations familiales (ex/ aides au logement ; prime d'activité) ou de l'action sociale (ex/ aides aux temps libres).

L'enjeu de cette démarche de « Parcours » (déjà en cours de réalisation par la branche Famille sur d'autres thématiques ex/ la séparation) est d'articuler les différentes offres de service et d'accompagnement proposée par les Caf aux besoins et attentes des usagers, en fonction de leurs différents moments de vie. Elle pourrait s'avérer tout à fait pertinente pour les jeunes, dans une optique notamment de prévention des ruptures et des situations de vulnérabilité. Une attention particulière sera portée au soutien apporté aux « parents d'adolescents » dans le cadre de ce parcours jeunes.

Enjeu n°2 : Lutter contre le non-recours des jeunes aux droits, et faciliter leur compréhension et leur apprentissage des différentes démarches administratives (en premier lieu desquelles celles liées aux prestations et aides d'action sociales proposées par les Caf)

La Cnaf propose la mobilisation de plusieurs leviers d'action pour répondre à cet enjeu :

2.1 Instaurer une majorité sociale par une affiliation de tous les jeunes dès 16 ans à la branche Famille : tous les jeunes disposeraient d'un numéro allocataire Caf dès 16 ans , ce qui permettrait notamment de pouvoir leur diffuser une information « en propre » sur les offres de service Caf et les ressources du territoire, sans nécessité de passer par leurs parents.

Cette proposition pourrait être articulée avec la mise en place d'informations sur les prestations et aides proposées par les Caf dans le cadre par exemple du parcours « citoyen » / et en articulation avec les autres propositions décrites dans cette note cf. « Parcours jeunes » et « Rendez-vous des droits jeunes ».

Cette proposition pourrait par ailleurs faciliter le « repérage » des jeunes (notamment NEET) par les Caf afin d'améliorer leur accès à différents dispositifs auxquels ils pourraient potentiellement être éligibles (ex./ Garantie Jeunes).

2.2 La mise en place de « rendez-vous » des droits pour les jeunes

Ces « rendez-vous des droits jeunes » pourraient se traduire par des rendez-vous des droits mis en œuvre de façon dématérialisée ou dans le cadre d'un accompagnement en cours, pour une famille avec un jeune « à charge » afin de favoriser leur accès à l'autonomie.

Ce type d'accompagnement est pratiqué aujourd'hui en Caf lorsqu'une famille est accompagnée au titre du socle national de travail social déployé dans les Caf. En effet, le travailleur social, même s'il est saisi au titre d'une offre du socle est amené à accompagner le jeune sur son projet spécifique (décohabitation, recherche de formation...). Ce public exclut de fait les jeunes sortant de l'Ase non rattachés à un foyer allocataire. Dans ce cadre, l'offre de service d'accompagnement serait « générée » par l'accompagnement de la famille au titre du socle national.

2.3 la participation de la Cnaf à l'expérimentation envisagée par la Dgcs relative au coffre-fort numérique pour les jeunes les plus vulnérables

Enjeu n°3 : améliorer la solvabilisation et l'accès à l'autonomie des jeunes, notamment les plus fragiles

La Cnaf propose la mobilisation de plusieurs leviers d'action pour répondre à cet enjeu :

3.1 Permettre un renforcement de l'accès des jeunes à la Garantie Jeunes par une prise en charge de la gestion administrative de ce dispositif par les Caf : il pourrait être proposé que les Caf prennent en charge la gestion administrative de la GJ (pour son volet liquidation/paiement), compte-tenu notamment de leur expérience en matière de gestion « industrialisée » de prestations de ce type (ex/ prime d'activité) et de la proximité des critères de la Garantie Jeunes et du Rsa (en terme notamment de gestion). Une gestion de la Garantie Jeunes par les Caf permettrait d'alléger la charge pesant actuellement sur les missions locales, qui pourraient de fait se recentrer uniquement sur la partie relative à l'accompagnement des jeunes. Cette proposition présenterait également l'avantage d'une centralisation du versement des prestations sociales actuellement accessibles aux jeunes de moins de 25 ans par les Caf (notion de « guichet unique ») = aides au logement ; prime d'activité ; allocation adulte handicap (Aah).

Cette proposition de la branche Famille ne pourra cependant se faire sans une simplification de certains éléments de gestion liés actuellement à la GJ et notamment : certaines pièces justificatives ex/ attestations sur l'honneur ; et l'actualisation mensuelle des ressources pour les jeunes). En outre, elle devra également s'accompagner de la mobilisation d'effectifs suffisants au sein des Caf afin de prendre en charge la gestion de cette nouvelle prestation.

3.2 Faciliter l'accès aux Fjt et résidences sociales des jeunes les plus vulnérables

Afin de faciliter l'accès des jeunes les plus fragiles (notamment ceux ne disposant pas de ressources) au sein des Fjt, la Cnaf pourrait expertiser la possibilité d'un assouplissement de certains critères liés à la prestation de service Fjt, et notamment le critère excluant actuellement les lits ALT du mode de calcul de la Ps. Pour certains jeunes très vulnérables (notamment les jeunes sortant de l'Ase) l'ALT peut en effet être une passerelle et un tremplin vers la stabilisation de leur situation. L'enjeu serait donc de pouvoir proposer à ces jeunes une sorte de « parcours » au sein du Fjt afin de les aider à stabiliser leur situation dans l'attente de ressources plus pérennes.

La Cnaf sera vigilante, à travers cette proposition, à ne pas déstabiliser le modèle de « mixité sociale » actuellement central dans le soutien qu'elle accorde aux Fjt.

document de travail

LES CEMEA

Mouvement d'éducation nouvelle et mouvement d'éducation populaire, association reconnue d'utilité publique, les CEMEA interviennent dans de nombreux domaines de l'éducation, des loisirs et du social. Par convention avec le ministère des solidarités et de la santé, ils sont chargés de l'animation du réseau national « Jeunes en errance » qui réunit 270 équipes au travail avec ces jeunes (cf. jeunes-en-errance.cemea.asso.fr).

Cette contribution s'appuie sur les échanges et les travaux de ce réseau, et porte exclusivement sur les jeunes en errance âgés de 16-17 à 25-30 ans.

Les moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du parcours d'autonomisation progressive des jeunes et afin de s'assurer que chaque jeune puisse bénéficier d'une solution d'accompagnement adaptée.

■ **Sécuriser l'insertion sociale et professionnelle**

Avec ces jeunes une possible insertion professionnelle est dépendante d'une stabilisation sociale qui est à travailler au préalable par le contact avec des professionnels faisant fonction de balises, de repères dans la vie d'errance. Ceci passe par le maintien et le renforcement des équipes de travail de rue des centres villes (prévention spécialisée, CAARUD), par le développement de structures d'accueil dites « à bas seuil d'exigence », à la fois accueil de jour dédiés et propositions d'hébergement inconditionnel et de longue durée adaptés à chacun. Ceci peut aussi s'appuyer sur des propositions de « jobs à la journée », TAPAJ et dispositifs de Missions Locales, qui ont pour principal but une primo-mobilisation. Tous ces dispositifs doivent être accompagnés par des professionnels expérimentés dans le travail avec les jeunes en grande difficulté.

L'aide à l'insertion professionnelle ne vient que secondairement. Elle doit prendre en compte les dynamiques, les comportements et les représentations sociales des jeunes. C'est un accompagnement éducatif autant qu'un accompagnement à la mobilisation professionnelle. Ces constats expliquent l'échec de la Garantie Jeunes mise en œuvre par les Missions locales pour ces jeunes : fortes contraintes horaires et temporelles, stéréotypie des parcours, forme scolaire, impossibilité d'interrompre puis de reprendre...

D'autre part, il apparaît que certains jeunes connaissent des troubles psychiques non négligeables liés à leurs histoires de vie, et que ces troubles peuvent être suffisamment invalidants pour envisager une orientation vers des dispositifs spécialisés dans le cadre de la prise en compte d'un handicap psychique. Mais à ce jour les structures spécialisées du secteur médico-social ne sont absolument pas prêtes à prendre en compte ce nouveau public.

■ **Améliorer la lutte contre le décrochage scolaire**

Des grands mineurs (16-17 ans) sont en errance, certains par l'effet de dynamiques de migration, d'autres par rupture familiale et sociale. L'expérience montre qu'avec ceux qui se situent dans la rupture il peut être adapté d'agir de façon forte, décalée des contraintes des systèmes éducatifs classiques qu'ils rejettent. Alors que la réponse institutionnelle est le placement en MECS ou en famille d'accueil avec maintien de la scolarité, nous pensons qu'une interruption de celle-ci de façon accompagnée n'est pas préjudiciable, au profit de la possibilité d'engager des accompagnements globaux construits sur l'engagement dans des projets partagés, sortes de « séjours de rupture » développés dans la durée.

La question de la solvabilisation des parcours d'insertion visant à prévenir d'éventuelles difficultés financières

Il est connu que pour des jeunes sans soutien familial, le vide de moyens d'existence entre la fin de la prise en charge ASE et l'accès au RSA est facteur de vulnérabilité, de marginalisation, parfois de décrochage social complet.

Le principe global de la Garantie Jeunes (pas de jeunes sans proposition de soutien) est donc à étendre à tous les jeunes sans ressources s'engageant dans une relation éducative soutenant une dynamique d'insertion : participation aux activités d'un accueil de jour, mobilisation sociale pour une stabilisation d'hébergement, démarche de substitution des opiacés...

La prévention des ruptures de vie des jeunes, en particulier pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance

La rupture à la sortie des dispositifs de protection est le résultat de ruptures préalables. Les jeunes en errance passés par l'ASE ont vécu de nombreux placements, tous interrompus, avec des sentiments d'échec et d'abandon qui viennent alors renforcer leurs troubles psychiques et comportementaux construits pour partie sur des dynamiques abandonniques. Eviter la rupture à la sortie passe donc par éviter les ruptures successives durant toute la durée des placements en mettant en place des formes d'accompagnement adaptées.

Cela passe également par un apprentissage des gestes et des comportements d'une vie autonome à engager durant les dernières années de placement : responsabilité d'un budget, alimentation, entretien du lieu de vie...

Les Contrats Jeunes Majeurs, en régression massive dans la plupart des départements, ne profitent là où il en subsiste qu'aux jeunes les plus engagés dans une insertion sociale et professionnelle active. Pourtant, on peut penser que ce sont aussi les jeunes les plus en difficulté qui devraient pouvoir bénéficier d'une proposition de prolongation d'accompagnement sous des formes souples à inventer avec eux.

Les moyens de faire des jeunes des acteurs des politiques qui leurs sont destinés et de valoriser leur engagement

Concernant les jeunes en errance, une première étape consiste à les associer collectivement aux fonctionnements des structures et des dispositifs qui les accueillent et les prennent en charge. Les exigences de la loi 2002-2 sont à investir de façon dynamique et à dépasser au profit de dispositifs institutionnels de cogestion.

D'autre part, dans le cadre de programmes de mobilisation personnelle et sociale, l'engagement dans des actions à caractère humanitaire et solidaire peut permettre de soutenir des revalorisations narcissiques.

Contact :

CEMEA. 24 Rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

François Chobeaux. Animateur du réseau Jeunes en errance

francois.chobeaux@cemea.asso.fr

06 08 90 86 36

Contribution de **CHANTIER**
ecole
RÉSEAU NATIONAL à la *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes – Groupe de travail n°2*
Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion.

1

Constats

Les différents dispositifs d'accès à l'emploi des jeunes, pâtissent de leur multiplicité et de leur cloisonnement, notamment à l'égard d'autres catégories de dispositifs d'accès à l'emploi, présentant l'intérêt d'individualiser l'accompagnement des personnes en tenant compte des difficultés particulières qu'elles rencontrent.

Aujourd'hui, le public jeune âgé de moins de 26 ans, en Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) représente 22% de l'ensemble des publics accueillis [Source Dares, « *L'insertion par l'activité économique en 2016* », nov. 2017]. Aussi, nous constatons que l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), n'est que très peu envisagée dans les solutions de parcours d'insertion à proposer aux publics jeunes, âgés de 16 à 30 ans, particulièrement éloignés de l'emploi. Au frein lié au cloisonnement des politiques publiques, s'ajoute le frein du financement des ACI qui tend à se restreindre, hors aide au poste de l'Etat, pour les Conseils Départementaux (importants financeurs des ACI), au financement de l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA, ce qui ne favorise pas une ouverture du dispositif ACI vers d'autres publics. Les Conseils Régionaux n'intervenant que très peu dans les financements des ACI.

Les Entreprises Sociales Apprenantes, porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), une solution à l'insertion des jeunes

Proposer un accompagnement global et intégré à une expérience de travail, visant l'adaptation au monde de l'entreprise, et l'acquisition de savoirs et de compétences

Les dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique consistent à proposer à des personnes éloignées de l'emploi, un parcours d'accès à l'emploi par une mise en situation de travail dans le cadre d'un contrat de travail de droit commun. L'accès à une activité rémunérée permettant de répondre aux nécessités financières du quotidien, représente, au premier abord, une source d'intérêt principal pour les publics orientés vers l'IAE.

Parmi les dispositifs de l'IAE, l'ACI est réputé être la première marche de l'insertion pour les personnes orientées vers l'IAE. Il rend possible l'alternance des temps de travail, d'accompagnement et de formation professionnelle menés de front, avec la particularité

de proposer un accompagnement global individualisé et renforcé, en tenant compte, des exigences de formation visant notamment la réadaptation au monde professionnel, et des différents freins périphériques à l'emploi.

Plus précisément, la logique d'accompagnement proposée en ACI se décline sous les modalités suivantes :

📌 La redynamisation par la situation de travail dans un cadre collectif socialisant,

[organisée dans un objectif de mixer les publics par niveaux de compétences, au travers de critères d'âge...] par :

- la réadaptation aux rythmes de l'activité de production et à une discipline de travail ;
- l'accès au statut de salarié, dont la relation de travail est encadrée par un contrat de travail classique, socle de l'acculturation à la vie en entreprise, en déclinant des droits et devoirs pour les parties engagées ;
- une pédagogie et un tutorat visant à développer des capacités d'autonomie sur le poste ; les conditions au développement d'aptitudes de travail en équipe ;
- Une valorisation de la personne constatant la portée de son travail au contact des bénéficiaires, dans le cadre d'activités d'intérêt général ou d'utilité sociale : revalorisation de patrimoines bâtis, naturels, activités de service, recyclage et réemploi, proximité avec les lieux de sociabilité, d'activités éducatives et socioculturelles ouvertes au public...

📌 La résolution des « freins » à l'insertion sociale et professionnelle par un encadrement technique et pédagogique constant en « activité de production », et un accompagnement social global, par un professionnel référent dédié, visant notamment :

- L'accès aux droits et la résolution des freins périphériques à l'emploi : diagnostic social et liaison avec le référent de parcours avant l'entrée en ACI par une analyse des difficultés constituant un frein à l'insertion durable et le repérage des trajectoires et expériences vécues ; le désamorçage de situations par le seul accès à un statut de salarié (immatriculation à la sécurité sociale, détention de bulletins de salaires), l'accès à un niveau de ressources suffisant ; l'accès à une mutuelle de frais de santé, l'accès à un hébergement voire un logement ; la résolution de problématiques de mobilité notamment par le financement du permis de conduire ;
- Accompagnement spécifique lié notamment à l'exécution de mesures d'aménagement de peine, à l'insertion à l'issue de ces mesures, gage d'une réelle prévention de la récidive : partenariat avec le Ministère de la Justice (services d'insertion-SPIP) et l'association Citoyens et Justice pour l'accompagnement en détention, durant l'exécution de peines alternatives à la détention : TIG/TNR, les mesures de placement extérieur et sous surveillance électronique ;
- La remise à niveau pour la maîtrise de prérequis pour l'accès à la formation qualifiante ;
- La connaissance des droits et devoirs en entreprise et en société (citoyenneté) ;
- Le travail sur l'estime de soi, l'élaboration d'un projet de vie.

La construction d'un projet professionnel via :

- Un accompagnement socioprofessionnel individuel et collectif : construction du projet professionnel à partir des acquis, la recherche d'adéquation entre les attentes professionnelles et les débouchés offerts par l'environnement socio-économique ;
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de recherche d'emploi, l'adaptation et la maîtrise de ses outils (CV, LM, outils de recherche d'emploi, préparation d'entretien d'embauche...) ;
- L'acquisition de savoirs être et de savoirs faire, à travers l'exigence portée aux gestes professionnels devant s'accomplir dans les règles de l'art des métiers exercés et dans les conditions de santé et sécurité au travail ;
- Les formations in situ par notamment des activités de formation en situation de travail et l'accès à des formations externes ;
- La connaissance de ses acquis et leur valorisation ;
- La découverte de plusieurs secteurs d'activité et de métiers en poste et en lien régulier avec les acteurs économiques locaux, permettant au salarié de choisir et de bâtir le projet professionnel qui lui convienne : actions de parrainage, de présentation des métiers par des professionnels, confrontation avec multi-environnements de travail via des stages et mise en situation en entreprise et en milieu professionnel ... ;
- Le développement d'une expertise technique dans un secteur d'activité donné (relatif à l'activité de production réalisée en ACI).

3

Prendre appui sur l'ancrage des ACI au sein du système d'acteurs locaux de l'insertion

L'accompagnement global tout au long du parcours en ACI, intervient en relai et en lien avec celui assuré par les partenaires compétents sur le parcours socioprofessionnel et social de la personne (services sociaux polyvalents, missions locales, PLIE, Pôle Emploi). Il est nécessairement dépendant de la qualité des liens entretenus au quotidien entre l'accompagnateur de l'ACI et les prescripteurs, les référents de parcours intervenant en amont, et en aval du contrat de travail en ACI, et tout autre acteur compétent dans les étapes des parcours : organismes de formation, autres Structures de l'IAE pour la montage de formations « clé en main » via le montage d'actions de formation mutualisées, acteurs locaux de l'hébergement et d'accompagnement vers le logement autonome (SIAO), autres dispositifs d'insertion professionnelle mobilisables à des étapes plus proches de l'entrée en emploi durable.

Évalués sur des objectifs de résultat d'accès à la qualification et de retour à l'emploi, les ACI sont tout autant tenus de tisser des liens avec les entreprises locales, déterminants à la menée à bien des visées, de porosité avec les réalités de l'emploi local, d'inscrire les stages d'immersion en entreprises comme composante intégrante des parcours, et de sorties en emploi dans les secteurs porteurs.

La dimension économique de leur activité, les amenant à rechercher les conditions de débouchés optimales de leurs productions au local, en fait des acteurs du système économique local, au point que des structures porteuses d'ACI, se retrouvent les rares, voire les seuls, employeurs dans des secteurs ruraux isolés.

Par ailleurs, l'objectif d'utilité sociale (activités émergentes, ou d'offre à des besoins non satisfaits sur les territoires), conforte leur intérêt local, et les oriente vers des secteurs innovants aux plans social et environnemental, porteurs de métiers à savoir-faire [écoconstruction, restauration du patrimoine ancien, gestion écologique des espaces, agriculture urbaine, réparation et réemploi...] et de nouvelles compétences attendues sur le marché du travail.

Former en situation de travail pour redonner le goût d'apprendre

Le secteur des ACI poursuit sa structuration, et bénéficie de l'accompagnement des réseaux de l'IAE dans ses différentes missions conjuguant la fonction d'accompagnement des publics avec celle d'employeur spécifique, qui tient compte, en partie, de l'importance de la dimension formation.

En effet, le parcours proposé par l'IAE, présente l'intérêt d'ancrer le projet professionnel dans les apprentissages concrets et quotidiens. Dans ce cadre, le projet peut s'élaborer de façon progressive, sur la base de tests, perceptions et acquis des expériences en multi situations de travail, de sorte, notamment, à prévenir les abandons et échecs dans les suites de parcours (que ce soit en formation ou en retour en emploi). Le parcours en insertion prend tout son sens s'il s'appuie massivement sur la formation pour offrir au salarié toutes les chances d'une insertion durable et ne pas perdre les bénéfices tirés du « SAS » insertion, à défaut de compléter et de renforcer les connaissances acquises en situation de travail.

A ce titre, le réseau CHANTIER école œuvre, d'une part, à la progression des pratiques, d'autre part, à garantir le maintien et le renforcement de la fonction de formation, à partir de la pédagogie spécifique qu'il a initié. Celle-ci consiste à apprendre et à développer des aptitudes à l'apprentissage par le faire, en situation réelle de travail. Cette composante, est à son sens, la pierre angulaire de la réussite de l'accompagnement, et à la résolution des difficultés d'accès à la formation et à la qualification des publics qui en sont les plus éloignés.

Et alors que les perspectives d'un monde du travail évoluant rapidement appellent à la nécessité pour les actifs de maîtriser un large éventail de compétences clés pour y mieux s'y adapter, faciliter l'acquisition de nouvelles compétences tout au long du parcours professionnel, il importe de s'attacher à pallier les difficultés éprouvées par une frange d'actifs en la matière (37% des salariés de l'IAE ont un niveau V et infra V, source Dares, nov. 2017). A cet égard, le parlement européen s'est prononcé en faveur de la garantie au droit d'accès aux compétences clés en amont de tout parcours de formation ou en emploi [Cf. *Charte européenne pour l'accès aux compétences clés, jointe*].

Le réseau CHANTIER école, accompagne et forme les structures en vue d'inscrire les salariés qu'elles accompagnent, dans des formations visant la remise à niveau sur les savoirs transversaux, et de préparation à l'entrée en formation pré-qualifiante ou qualifiante, telles que la formation CléA [Cf. *Exemple d'attestation de compétence remise à l'issue d'un contrat en ACI joint*].

En effet, les ACI ont pour vocation et ambition [Art. L 5132-15 du Code du travail] de permettre au plus grand nombre de personnes de renouer avec le monde du travail et, dans cet objectif, les compétences déclinées dans la certification CléA sont parfaitement en adéquation avec le triptyque « emploi / formation / accompagnement social et professionnel » :

1. La communication en français ;
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

L'enjeu est, par la situation de travail, de permettre aux jeunes de retrouver confiance en eux sur leur capacité à apprendre en permettant que les apprentissages fassent sens avec leur projet professionnel.

Ainsi, à l'issue des périodes contractuelles en ACI, les personnes sont en capacité d'attester de leur capacité à occuper un poste et à suivre une formation qualifiante en rapport au secteur d'activité de leur futur employeur.

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) développé par la Branche professionnelle des ACI,

CHANTIER école a construit une démarche pédagogique et une ingénierie de formation qui permet d'obtenir un CQP-Salarié Polyvalent à destination des salarié-es en CDD d'insertion qui, depuis sa création en 2013, s'avère très apprécié par de nombreux employeurs. Un rapprochement de ce CQP avec CléA est en cours de finalisation par la Branche des ACI afin de pouvoir valider la certification CléA à l'issue de du CQP-Salarié Polyvalent. Ce qui permet, en fonction de l'implication des salariés en insertion mais aussi de la durée de l'engagement contractuel, d'acquérir la reconnaissance des compétences via deux dispositifs complémentaires de validation des compétences.

Assurer le financement de la fonction formation en ACI

Si l'efficacité de l'IAE est conditionnée par l'accès optimal à la formation de ses salariés, à commencer par la formation aux compétences clés, elle se confronte à la complexité du système de la formation professionnelle. Son organisation revient à flécher les financements collectés vers des catégories de publics cibles : demandeurs d'emploi, et/ou salariés - catégories auxquelles les salariés de l'IAE appartiennent. Le financement employeur du plan de formation, insuffisant, en raison des enjeux de formation des salariés en parcours est préférentiellement orienté vers les postes permanents de la SIAE.

L'IAE présente des caractéristiques spécifiques qui ne sont pas prises en compte dans les modalités de financement de la formation et qui en empêchent, de fait, le développement : besoins accrus de montée en compétences, turnover important des salariés en parcours d'insertion et gains de compétences et de compétitivité au bénéfice des futurs employeurs. Dans le système actuel, les Branches professionnelles des employeurs à la sortie du parcours IAE, pourtant bénéficiaires de l'effort de formation assuré par les structures de l'IAE, ne participent pas au financement de la formation du secteur de l'IAE.

Face à ces besoins hors du commun, le seul droit commun de la formation continue n'est pas suffisant. Pour y pourvoir tout en répondant aux besoins de main d'œuvre des entreprises qui embauchent, la formation doit devenir un élément structurant du parcours d'insertion, en mettant en place des dispositions et financements spécifiques et facilement mobilisables pour pouvoir être efficaces.

Afin de remédier à cette contradiction entre les attentes reposant sur les structures et le faible niveau de financement de la formation qui leur est possible de capter, un certain nombre de leviers peuvent être activés :

- Le rapport de Jean-Marc BORELLO remis à la Ministre du travail, le 16 janvier, propose pour les salariés de l'IAE, un fléchage de lignes de crédits spécifiques, telles que le PIC et le FPSPP, en dehors des fonds classiques émanant des employeurs (réservés aux branches professionnelles), permettant notamment l'octroi de financements, au titre de parcours interbranches, adéquats avec la dimension transversale de la formation apportée par les SIAE, au bénéfice de toutes les branches professionnelles ;
- Intégrer dans les politiques régionales de formation, les salariés de l'IAE considérant que la construction de l'offre de formation les concernant se réfléchit déjà au niveau local, sur la base de diagnostics des besoins en formation propres aux publics, des besoins des entreprises, et des dynamiques d'acteurs et de financement à mobiliser ;
- Explorer d'autres sources de financement : mobilisation plus systématique des financements de Pôle Emploi, contribution apprentissage...

Pour conclure,

Le fait que les acteurs de l'IAE disposent encore d'une visibilité faible et ne fassent pas l'objet d'une large connaissance contribue, pour partie, à n'envisager l'IAE que comme solution d'insertion très spécifique et à la marge. A fortiori, les politiques publiques de l'action sociale dissociées des politiques de l'emploi, sont d'autant moins enclines à prendre en compte cette solution. Or, l'ACI qui applique de façon spécifique le triptyque emploi-accompagnement-formation, constitue en soi une solution complémentaire de la chaîne des acteurs de l'accompagnement, dont il convient de tirer pleinement le bénéfice au travers de la recherche d'une complémentarité des dispositifs et de leurs financements. La possibilité des Ateliers et Chantiers d'Insertion, comme composante du parcours d'inclusion dans l'emploi des jeunes, mériterait donc de pouvoir être prise en compte de manière plus importante dans la recherche de solutions pour ce public.

LES **ENTREPRISES** SOCIALES **APPRENANTES**

Présentation du réseau des Entreprises Sociales Apprenantes, CHANTIER école

7

*Le réseau **CHANTIER école**, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, est né en 1995 de la volonté d'hommes et de femmes du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) de regrouper les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes. A ce titre, l'association CHANTIER école, réseau des **Entreprises Sociales Apprenantes**, vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques de ces derniers, accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, développer et porter un plaidoyer en faveur des modèles que nous défendons.*

*CHANTIER école, réseau des Entreprises Sociales Apprenantes - **700 adhérents portant 1 200 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), 36 000 salarié-es dont 30 000 salarié-es en parcours** -, mouvement citoyen, porte toute action collective qui, à partir d'une situation de production, a pour objectifs de **favoriser la progression et l'émancipation des personnes**.*

*Dans le cadre de référence de sa **charte**, CHANTIER école a développé **5 fonctions** qui définissent la spécificité et les champs d'intervention des entreprises sociales apprenantes : employeur, production, accompagnement social et professionnel, formation, développement local et partenariat.*

*Les entreprises sociales apprenantes disposent également d'un capital d'expériences humaines et pédagogiques reposant sur **la solidarité et la mise en collaboration** qu'elles enrichissent et mutualisent en permanence.*

Contacts

www.chantierecole.org

119/121 rue Damrémont - 75018 PARIS

Tel : 01 48 07 52 10 / contact.national@chantierecole.org

CHANTIER
éCOLE
RÉSEAU NATIONAL

Objectif 0 jeunes sans ressources et sans accompagnement

Un constat préoccupant sur la situation des jeunes en France

Le taux de chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans a fortement augmenté depuis 40 ans, passant de 7% à 24,2% de la population active au premier trimestre 2016 (INSEE). Il est deux fois plus élevé que pour le reste de la population, ce qui, bien qu'étant similaire à de nombreux pays en Europe, est très préoccupant. Le chômage occupe une place de plus en plus prégnante dans les transitions des jeunes adultes, de l'école à l'emploi. Ils sont très touchés par le sous-emploi et le temps partiel subi. Un jeune sur quatre contre un salarié tous âges confondus travaillent à temps partiel. Comparé aux autres pays européens, le taux de chômage des jeunes français se situe dans la moyenne haute. Il est de 24% en 2016 pour les moins de 25 ans. Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans) - qui mesure le rapport entre le nombre d'actifs (en emplois et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler - est en France de 4,5 points inférieur à la moyenne européenne en 2015 (rapport de France Stratégie, janvier 2017).

Par ailleurs, 1,7 million de jeunes français de 15 à 29 ans seraient NEET (soit 14,5% de la population des 15/29 ans) dont 980000 actifs sans emploi (INSEE, Eurostat).

De plus, selon l'INSEE, en 2014, le taux de pauvreté monétaire (seuil de 60% du revenu médian) était pour les 18-29 ans de 18,3% pour les hommes et de 21,2% pour les femmes alors qu'il est respectivement pour l'ensemble de la population de 13,4% et 14,7%.

L'absence d'expérience professionnelle, le faible niveau de formation, restent des facteurs importants d'exclusion des jeunes du marché du travail. Le taux de chômage des jeunes non diplômés représente plus de deux fois le taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire. L'orientation professionnelle subie en amont de l'emploi est aussi un facteur important d'exclusions du marché du travail des jeunes issus des classes populaires. Les jeunes peinent qui plus est à accéder aux droits sociaux en matière de logement, de mobilité, de santé, de loisirs. L'absence de ressources constitue également l'un des principaux freins aux insertions sociales et professionnelles. En effet, les ressources constituent un droit à l'expérimentation en permettant une première expérience d'autonomie (par exemple dans le logement), de mobilité essentiel pour se projeter dans un projet d'insertion. Par ailleurs, il conviendrait de valoriser les compétences transversales et de faire une place à la reconnaissance des softs skills dans les parcours d'insertion et de ne pas centrer les attentes sur le diplôme et l'expérience professionnelle dont les jeunes peinent à accéder..

Enfin pour les jeunes NEET sans soutien familial qui cumulent des problématiques d'addictions et de santé mentale, les dispositifs actuels qui conditionnent l'attribution de ressources à leur capacité d'insertion professionnelle sont inadaptés. Il laisse ainsi sur le bord du chemin et sans ressource tout une partie de la jeunesse qui n'est pas prête à remplir les exigences et les contraintes de ces dispositifs. Les retours des acteurs de terrain sur la garantie jeunes ont montré que pour ces jeunes la dimension « ressource économique » de la garantie jeunes avaient permis d'ouvrir un première espace de résolution de difficultés (*observations FAS – UNHAJ – UNML : rencontres Dijon / Salon de Provence / Calais*).

Mettre en place une politique de protection sociale, d'insertion et de formation efficace pour tous les jeunes, une politique qui permette un temps d'expérimentation et participe à l'agilité d'insertion des jeunes

Il y a un véritable enjeu à construire une politique qui s'adresse à l'ensemble des jeunes afin de générer une dynamique positive pour l'ensemble des jeunes, une non stigmatisation avec bien évidemment un attention particulière aux jeunes les plus vulnérables.

Dans un premier temps, pour reconnaître à l'ensemble des jeunes un droit à l'expérimentation et aussi d'éviter que des jeunes et des adultes n'aient à choisir entre se former et travailler, il faut créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie assorti de ressources dès 18 ans, sur la base du compte personnel d'activité rattaché à la personne, en allant donc plus loin que le droit au retour en formation déjà prévu. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation, utilisable dans le cadre de la formation initiale ou pourra être mobilisé ultérieurement pour suivre une formation, reprendre des études. Les premiers retours d'expériences concernant le Compte Personnel d'Activité et le Compte Personnel de Formation mettent en exergue une poursuite de la mise à l'écart de l'accès à la formation pour les jeunes les plus fragiles.

Pour mettre en œuvre de manière efficace ce droit, l'alternance et l'apprentissage peuvent être plus mobilisés, en prévoyant des conditions de tutorat et d'accompagnement renforcées, adaptées à des jeunes décrocheurs ou désocialisés. A travers la logique d'accompagnement renforcé, nous entendons la possibilité pour un jeune de pouvoir être reçu à minima 3 fois par semaine par un professionnel, et que les professionnels ayant en charge les situations les plus difficiles voient leur portefeuille de suivi limité à 20 suivis. Cet accompagnement global, qui doit nécessairement intégrer toutes les problématiques auxquelles les jeunes peuvent être confrontés (relations familiales, accès à la santé et addiction, au logement, mobilité...), peut être réalisé et porté par un acteur intervenant en direction de la jeunesse (mission locale, Habitat jeunes, CHRS jeunes, Centres sociaux, MECS, prévention spécialisée, etc.).

Par ailleurs, en parallèle et en articulation de ce droit à l'éducation-formation, une politique d'insertion des jeunes doit être mise en place, en prenant en compte les conditions de succès et les limites des dispositifs d'insertion professionnelle telle que la Garantie Jeune.

- Un accompagnement personnalisé du jeune, pendant toute la durée de son parcours avec des objectifs définis avec lui, comme le prévoit le PACEA et des étapes intégrant dans un continuum la diversité des dispositifs.
- **La garantie d'un revenu minimum stable (calé sur le montant du RSA) ouvert dès 18 ans pour tous les jeunes sans ressources et ne prenant pas en compte les allocations familiales et les APL, pendant toute la durée du parcours d'insertion des jeunes et non lié aux différents dispositifs comme actuellement (Garantie jeunes à 472.37 € par mois et limité à une année, E2C à 310.39 €, EPIDE à 300 €, SMV à 313 €, etc.). Ce point est d'autant plus important que l'absence de ressources constitue l'un des principaux freins à l'insertion des jeunes, car leur non pérennisation dans le temps ne permet notamment pas de construire un parcours d'accès à un logement. L'attribution d'une ressource stable contribuera en ce sens à la stabilisation de la situation matérielle et financière du bénéficiaire de cet accompagnement, qui sera ainsi solvable et pourra mobiliser son énergie dans sa projection vers l'avenir. Par ailleurs, il générera une véritable économie pour la collectivité en réduisant les coûts économiques et sociaux de l'exclusion liée à l'absence de ressources pour les jeunes.**
- La possibilité pour le jeune en fonction de ces capacités et de ces projets d'être mis en situation d'activité, de production et/ou d'emploi à partir de laquelle s'articule la formation plus ou moins intense. Les jeunes n'ont pas une appétence a priori pour la formation, mais c'est souvent à partir de la situation d'activité qu'émergent les besoins de formation. Pour réussir l'accompagnement, il s'agit de mobiliser dynamiser les ressources et les envies du bénéficiaire avec et pour lui, avec des mises en situation de travail rapides lui permettant d'activer des compétences et de les repérer pour les réinscrire dans son parcours. L'exemple des emplois d'avenir est démonstratif de l'intérêt de cette approche.

- Si le parcours de formation est bien évidemment individuel et personnalisé, il doit néanmoins comprendre des phases collectives facilitant l'inscription dans une dynamique de projet en s'appuyant sur les dynamiques de groupe. Il est important de sortir le bénéficiaire de l'isolement provoquée par le chômage et la précarité pour le réinscrire dans un réseau de relations et dans des dynamiques collectives qui le mettront dans une situation d'acteur à part entière. Dans ces dynamiques collectives pourront être mobilisés des pairs, à savoir des jeunes ayant eux-mêmes connus l'expérience de la précarité et du chômage, qui viendront en appui aux professionnels et en soutien aux jeunes. Une attention particulière devra être portée pour des initiatives qui encouragent le brassage entre les différentes situations de jeunesse. L'existence d'une ressource économique pour les jeunes vont jouer un rôle positif en matière de retour / d'accès à la formation.
- Des parcours d'insertion sociale et de re-socialisation assorti de ressources pourront être aussi proposés à des jeunes plus fragiles. Pour exemple, des dispositifs alliant de façon transversale soins, emploi et accompagnement social, tel que TAPAJ, des chantiers éducatifs portés par des travailleurs sociaux, ou encore des internats éducatifs permettant de travailler l'apprentissage des codes sociaux et les exigences du monde du travail sont des initiatives intéressantes qui ont pu aussi démontrer de leur efficacité pour une typologie de public.
- Enfin, la mobilisation et l'optimisation des ressources en hébergement disponibles tout au long de l'année, au sein des EPIDES ou internat scolaire, est importante pour que l'absence de logement ne soient pas un frein ou une éviction implicite de l'école ou de certains dispositifs. L'existence d'une ressource économique pour les jeunes pourra permettre l'accès à un premier logement, et une première expérience d'autonomie (mobilité, émancipation..) pour les jeunes et réduire les situations d'exclusion comme en témoigne les retours d'expérience de la garantie jeunes.

Par ailleurs, pour que les jeunes accèdent effectivement à leurs droits et aux dispositifs auxquels ils peuvent être éligibles, il est essentiel de simplifier les démarches administratives pour y accéder mais également qu'en amont, les jeunes – y compris les moins visibles car en errance, en rupture, jamais entrés dans un parcours d'accompagnement... — puissent être repérés et orientés par les acteurs de terrain. Cela implique d'une part une forte coordination entre acteurs en lien avec les jeunes sur les territoires afin de faciliter l'orientation, d'autre part le développement d'une démarche d' « aller vers ».

Il est par ailleurs nécessaire que l'accès des jeunes aux dispositifs d'insertion ne soit pas conditionné aux chances de réussite et de sorties « positives » de ces dispositifs évalués par les acteurs prescripteurs. Cela peut en effet les conduire à exclure des dispositifs les jeunes éligibles les plus en difficulté dans la mesure où ils ne contribueraient pas à atteindre leurs objectifs de « réussite ».

Il convient également de veiller à la cohérence des politiques publiques entre les différents niveaux de compétences (Etat, régions, départements, collectivités locales) et à la responsabilité de chaque acteur dans le principe de continuité et de non abandon des situations.

CNAJEP
Collectif ALERTE
Fédération des Acteurs de la Solidarité
UNHAJ
Uniopss

**Contribution
Justine Wu
Les freins périphériques.**

1) La mobilité.

Je pense qu'il serait pertinent de donner accès à tous les jeunes au pass imagine r pour faciliter leurs accès aux transports en communs en région île de France.

Pour les jeunes en Province, le permis de conduire est presque indispensable pour se déplacer, il faut permettre à tous de pouvoir l'obtenir par des aides financières.

2) le logement.

Donner la possibilité aux jeunes d'avoir accès aux logement Crous pour des durées provisoires plus ou moins longues, à déterminer. Si ce n'est pas réalisable, réfléchir à la création d'une structure similaire pour donner accès au logement aux jeunes avec des loyers moins élevés.

Pour certains jeunes, ce qui pose problèmes lors de la recherche d'appartement sont les garants.

3) qualification / Formation :

Je pense qu'il faudrait donner la possibilité aux jeunes de déterminer leurs orientations de manière active. Pour cela, réaliser plusieurs stages d'observations pour découvrir réellement un métier et ainsi, donner l'envie de se qualifier, se former pour pouvoir exercer le métier souhaité. Comme dit lors de la précédente réunion, palier au problème de recrutement des entreprises dans le cadre d'une formation en alternance.

4) Informations pour éviter le non recours :

Il faut augmenter la diffusion des informations, par les nouvelles technologies mais pas seulement, pour éviter d'exclure certains publics. Il serait peut être pertinent, de réunir les dispositifs, les droits, les aides auxquelles peuvent bénéficier les jeunes afin de pouvoir les informer sur ce qui est mis en place pour leur venir en aide.

5) Discrimination

Pour éviter aux jeunes de se retrouver face à des discriminations, il serait pertinent de rendre les curriculum Vitae anonymes. En effet, ceci permettrait d'être jugé uniquement sur les compétences, qualifications.

J'ai moi même fait face à se genre de situation. En effet, mon nom de famille est asiatique, lorsque j'ai voulu postuler pour trouver un emploi étudiant, je n'ai reçu aucune réponses de la part des employeurs. J'ai donc décidé d'introduire une photo sur mon CV et j'ai reçu dès le lendemain des demandes d'entretien.

Concertation « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »
Groupe de travail « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »

Quelques remarques sur la stratégie d'investissement social en faveur de l'insertion des jeunes

Nicolas Farvaque*

13/02/2018

Le Groupe de travail « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion » se place dans une ambition de « stratégie d'investissement social sur les jeunes et les moins qualifiés ». Du point de vue de l'analyse des politiques existantes, il s'agit d'identifier les sources d'injustice et de pointer les axes de réformes.

Refuser l'injustice de notre modèle de (non-)protection sociale des jeunes, en particulier des plus vulnérables d'entre eux

Les sources d'injustice sont connues. En matière de protection sociale des jeunes, la catégorie des 18-25 ans n'a aujourd'hui accès aux minima sociaux qu'à des conditions très restrictives. Différents travaux ont pointé cette forme d'inégalité devant le droit, basée sur une condition d'âge singulière au regard des autres pays européens, et privant la grande majorité des jeunes de l'accès au dispositif universel de lutte contre la pauvreté (Rapport Sirugue). D'un point de vue statistique, la pauvreté des jeunes n'a cessé de croître depuis la crise de 2008. Bien que les jeunes, en France mais cela vaut aussi en Europe, ont été parmi les groupes les plus touchés par la récession économique (ainsi que par les mesures d'austérité budgétaire), cela n'a pas globalement conduit à un réexamen global des politiques en vigueur, dans le domaine éducatif, social et de l'accès à l'emploi.

Le modèle français est fondé sur une citoyenneté sociale familialisée : c'est à la famille que revient la protection sociale des enfants et des jeunes. Ceci crée d'importantes situations d'inégalité entre jeunes. Comme l'écrit Henri Sterdyniak, il n'y a en effet aucune raison pour qu'un jeune de 23 ans, sans aide de sa famille, vive dans la misère jusqu'à ses 25 ans¹. Or ceci est une réalité souvent invisibilisée depuis plusieurs décennies. Le choix français a été de coupler cette citoyenneté sociale familialisée avec une forte dimension de citoyenneté économique : ainsi, il revient au vaste secteur de l'insertion et des politiques d'insertion d'aider ces jeunes à entrer sur le marché du travail, ce qui est la principale forme d'accès à l'autonomie financière. Dans un contexte de segmentation très forte de ce marché du travail associé aux échecs du système scolaire à assurer une qualification pour tous, ceci contribue à une « citoyenneté refusée »². Malgré l'engagement des acteurs de l'insertion sur le terrain, le système produit de l'exclusion. Pour Léa Lima, le modèle est celui de « l'activation sans la protection »³. Le retour à l'emploi et donc l'accès à l'autonomie se produisent réellement pour de nombreux jeunes, mais il faut s'interroger sur ceux qui ne parviennent pas à franchir la première marche (ou ceux qui tombent de plus haut). La jeunesse est dualisée est une partie d'entre elle n'est pas protégée, en particulier les sortants de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse, comme une séance du groupe de travail l'a bien souligné. Comme l'écrivent Laure Sourmais et Audrey Pallez, « la dualisation de la jeunesse se renforce entre, d'une part, les jeunes qui bénéficient du soutien de leur famille et disposent de temps pour se former et accéder à l'autonomie (en termes de logement et d'emploi) et, d'autre part, les jeunes sans soutien familial cumulant un ensemble de difficultés (sociales, scolaires, d'accès à l'emploi, à l'insertion, au logement, problèmes de santé...). Alors que les premiers bénéficient d'un soutien familial qui se prolonge au-delà de 18 ans, la plupart n'ayant pas

¹ <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/la-question-des-minima-sociaux/#more-7683>

² T. Chevalier, « L'Etat et l'accès à l'autonomie des jeunes en Europe », *Regards*, 2015/2 N° 48.

³ L. Lima, « Les jeunes vulnérables, laboratoire de l'Etat social actif ? », in INJEP, *Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, La Documentation Française, 2012, pp. 186-200.

la maturité suffisante et ne réunissant pas les conditions nécessaires pour devenir totalement autonomes, les seconds sont pourtant tenus d'être prêts plus vite, au risque d'être exposés à une grande précarité, sinon à la marginalisation. »⁴ Notre modèle de protection sociale ne protège pas ces jeunes, et se révèle injuste. Nous rejoignons ces auteurs quand elles écrivent qu' « il est temps d'élaborer une véritable politique d'ampleur nationale pour tous ces jeunes déjà éprouvés durant leur enfance. C'est un devoir moral que la société tout entière a envers eux, au même titre que son exigence de protection lorsqu'ils étaient enfants. »⁵

En matière de justice sociale et dans le cadre d'une stratégie d'investissement social, il est important de poser des principes. En tant que chercheur, nos réflexions se placeront donc dans un cadre théorique, en ayant à l'esprit les nombreuses contributions existantes pour cette concertation qui ont avancé des éléments très pertinents en provenance de l'expérience de terrain d'acteurs de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté. Nous partons de deux auteurs centraux dans l'analyse théorique de la justice sociale. Avec John Rawls, il s'agit de prêter attention au sort des plus défavorisés : dans quelle mesure les stratégies d'investissement vont-elles améliorer leur sort ?⁶ Avec Amartya Sen, la question est celle des libertés individuelles : dans quelle mesure les politiques publiques permettent-elles d'augmenter les libertés réelles des personnes ?⁷ Les libertés réelles s'opposent aux libertés formelles, qui sont des potentialités uniquement effectives pour quelques uns. Ce qui compte pour la grille de lecture de Sen, quand on l'applique aux politiques d'insertion, c'est la liberté réelle de pouvoir mener une vie qui a de la valeur à ses propres yeux. C'est la responsabilité de la société d'agir sur cette « capacité » ou cette « liberté réelle », et pas simplement de mettre en place de nouveaux droits qui risquent de ne pas être mis en œuvre effectivement, notamment pour les plus défavorisés. C'est le premier écueil à éviter, celui des libertés ou droits formels et non réels. L'approche de Sen cherche à prendre en compte le point de vue des personnes elles-mêmes, dans le cas présent les jeunes directement, plutôt que de leur imposer un point de vue normatif sur ce « qui est bon pour eux ». C'est le second écueil à éviter dans la conduite d'une politique juste, celui du paternalisme. L'enjeu théorique est d'identifier les conditions de promotion du développement de toutes les capacités des jeunes, quelle que soit leur origine sociale, leur nationalité, leur sexe, leur niveau d'éducation, etc., avec une focale placée sur les plus défavorisés.⁸

L'approche de Sen pointe un troisième écueil : celui des logiques purement « ressourcistes » ou technicistes, selon lesquelles il suffirait de créer un nouvel outil pour régler les problèmes.⁹ En matière de pauvreté et d'insertion des jeunes en France, l'inégale distribution de l'accès à la protection sociale est un problème aujourd'hui reconnu. Des séries de rapports ont pointé cela, depuis le rapport de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes en 2002 jusqu'au récent rapport Sirugue, en passant par les travaux du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Beaucoup de ces rapports ont conduit à un constat semblable mais à des préconisations inabouties¹⁰.

La Garantie Jeunes (GJ) est née de ces travaux et est aujourd'hui généralisée sur le territoire. Il s'agit du premier dispositif national offrant un droit à tout jeune à un parcours d'accompagnement intégrant le bénéfice d'une allocation d'autonomie. On peut penser que ce dispositif couple « protection et activation » pour reprendre les termes évoqués plus haut. La solvabilisation permet de se projeter, autorise un droit à l'erreur. Mais la GJ est un dispositif non pérenne (un an, renouvelable une fois,

⁴ L. Sourmais, A. Pallez, « Mieux préparer et accompagner les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale », *Vie sociale* 2015/4 (n° 12), p. 185-201.

⁵ *Id.*

⁶ J. Rawls, *Théorie de la justice*, 1971. Voir S. Wuhl, 2002, *L'égalité. Nouveaux débats* (PUF) pour une application aux politiques d'insertion.

⁷ A. Sen, 2000, *Repenser l'inégalité*, Seuil. Pour une application dans le cadre des politiques d'insertion, voir Farvaque N., « Education, formation, insertion : les apports de l'approche par les capacités de Sen », in V. Dupriez, J.-F. Orianne, M. Verhoeven (eds.), *De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2008.

⁸ Cf. Otto H.U., V. Egdell, J.-M. Bonvin, R. Atzmüller (eds.), 2018, *Empowering young people in disempowering times? Fighting Inequality Through Capability Oriented Policy*, Edward Elgar.

⁹ J.-M. Bonvin, N. Farvaque, 2008, *Amartya Sen. Une politique de la liberté*, Paris : Michalon.

¹⁰ Cichelli V. (2012), « Politiques de soutien à l'autonomie. Quinze ans de préconisations inabouties », in P. Loncle, V. Becquet, C. Van de Velde, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*.

mais ceci est rare) et dont les conditions d'entrée peuvent être excluantes pour les jeunes les plus défavorisés, incapables de tenir les conditions d'un engagement sur une telle durée, comme l'a montré l'évaluation de l'expérimentation.¹¹ En raison de ses conditions d'entrée mais aussi étant donné les modalités d'évaluation du travail réalisé, la GJ est souvent attribuée à des jeunes insérés socialement, à défaut d'être insérés professionnellement. La GJ est un dispositif à nos yeux efficace mais il ne saurait représenter l'unique forme de protection sociale des jeunes. Il est nécessaire de trouver des modalités de protection en amont, notamment pour les jeunes les plus vulnérables sans ressources, dans le cadre d'un accompagnement social.

Le contrat jeune majeur présente, de son côté, sur le papier la volonté d'une continuation de la protection des jeunes après 18 ans, mais dans la pratique il présente malheureusement de nombreux paradoxes et insuffisances. D'abord, des engagements très inégaux des départements, qui se retrouvent seuls acteurs de la protection des jeunes majeurs et supportent plus largement le poids de la protection de l'enfance en danger dans un contexte de pression budgétaire. Les moyens ne correspondent pas à l'ambition d'aider les jeunes les plus en difficulté. Ensuite, le point de vue des jeunes sur leur parcours de vie n'est pas assez pleinement considéré. L'analyse montre des pressions sur les projets des jeunes, qui s'avèrent largement « prédéfinis », notamment vers des orientations en formation courte ou professionnalisante, soit une obligation d'adhésion à un projet clé en main.¹² Du point de vue de l'approche de Sen, ceci renvoie à une forme de paternalisme et à une négation de la capacité de parole (*voice*) des bénéficiaires de l'action publique. Enfin, le droit à bénéficier de ce contrat est constamment revu, reconsidéré, dans des délais brefs, ce qui crée une incertitude et une précarité, une logique de la conditionnalité et de la sélectivité permanente pour les plus vulnérables des jeunes. Comme l'écrit Céline Jung, « certains jeunes, souvent plus fragiles, que l'on n'a pas eu le cœur d'écarter d'emblée, s'avèrent dans l'impossibilité de se maintenir dans le dispositif, car l'exigence du projet contractuel valorise des compétences que tous les jeunes n'ont pas acquises. La rupture de contrat ou son non-renouvellement ne feront que souligner l'échec du jeune et de lui seul. »¹³

La durée maximale de la GJ pourrait être revue, tandis qu'il paraît indispensable de penser des dispositifs de sécurisation et de protection sociale en amont, centrés i) sur l'accompagnement social pour les jeunes les plus vulnérables (un contrat jeune majeur véritablement enrichi et accompagné de moyens, doté d'une allocation mensuelle égale au RSA et d'un accompagnement) et ii) sur une logique de sas vers l'insertion professionnelle permettant l'accès à la GJ (également modélisé sur la base d'une allocation mensuelle de droit et d'un accompagnement).

Insister sur la « conversion » de ces droits nouveaux en libertés réelles : des moyens pour l'accompagnement

Pour Sen, une politique publique juste ne doit pas être conçue uniquement du point de vue des ressources (ou des droits formels) qui sont distribués, mais de leur *conversion* en libertés supplémentaires pour leurs bénéficiaires. Par exemple, la GJ est une ressource, mais qu'en tirent les jeunes qui suivent ce parcours : quelles libertés positives (la possibilité de faire des choix, d'aller de l'avant) ou quels freins levés (régler des dettes, etc.) ? Mais pour prendre un autre exemple, le droit à un accompagnement vers l'emploi est aussi un droit formel, comment est-il converti en capacités nouvelles ? Les conditions d'accès à l'apprentissage, récemment réformées, sont aussi des ressources qu'il faut convertir individuellement, au regard des aspirations individuelles, mais aussi des contextes, des environnements socio-économiques. Le même droit (par exemple une aide à l'apprentissage) sera

¹¹ N. Farvaque (coord.), C. Kramme, C. Tuchszirer, La Garantie Jeunes du point de vue des Missions locales : un modèle d'accompagnement innovant, mais source de bouleversements organisationnels, *Rapport d'évaluation de la Garantie Jeunes*, ORSEU, juin 2016. <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/autres-publications/article/la-garantie-jeunes-evaluation-du-dispositif>

¹² C. Jung, « Les jeunes majeurs sans soutien familial : entre ruptures de parcours et trajectoires toutes tracées », *Vie sociale* 2017/2 (n° 18), p. 67-80.

¹³ C. Jung, *ibid.*

converti différemment entre deux personnes inégalement dotées en capitaux (scolaires, familiaux...), vivant dans deux contextes différents (densité des employeurs, densité de l'accompagnement), et donc l'égalité apparente (même accès formel au droit) aboutit à des inégalités réelles. Il faut donc agir par le biais de moyens individualisés mais aussi sur le contexte et l'environnement, en se concentrant sur les endroits où les « facteurs de conversion », comme le dit Sen, sont réduits ou limités.

Si l'on pense qu'il faut développer la GJ sous la forme d'un droit non limité à un an, ou bien étendre le RSA aux jeunes non étudiants (ceci impliquant une réforme de fond socio-fiscale), ou encore créer une allocation d'insertion ou de formation couplée à un parcours d'accompagnement, il ne faut pas se limiter à la réflexion sur le « *design* » technique de cette mesure : il faut penser dès le départ les conditions de sa mise en œuvre sur le terrain et s'assurer que telle ou telle ressource puisse être convertie en plus de libertés en particulier du point de vue des plus désavantagés.

Il faut donc des acteurs qui « convertissent » ces mesures sur le terrain. A mes yeux, les débats techniques ou financiers sur la possibilité de créer un revenu d'autonomie pour les jeunes, répondant aux inégalités constatées, restent trop souvent centrés sur l'élaboration de la bonne mesure sur le papier, sans penser aux conditions effectives de sa conversion en libertés – ainsi qu'à la façon d'associer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre. A ce sujet, une stratégie d'investissement social, si elle correspond prosaïquement à un budget alloué, devrait prendre en compte à la fois le coût de l'aide financière mais aussi le coût de sa mise en œuvre. Or l'accompagnement tient souvent une place secondaire. Le travail réel d'accompagnement fait rarement l'objet d'une réflexion en amont. Pour la GJ, la charge administrative correspondant à ce travail n'a pas été correctement budgétée, ce qui a conduit les conseillers de mission locale à des situations d'empêchement dans leur travail (réduire le temps utile d'accompagnement pour réaliser des tâches administratives par exemple). Mais bien plus tôt, le lancement du RMI avait été réalisé sans tenir compte du travail réel d'insertion sur le terrain, par exemple la possibilité de réellement signer et mener des contrats d'insertion avec les bénéficiaires, en l'absence de possibilités locales d'accès à l'emploi, de coopération avec des employeurs, d'accès à des mesures d'emploi pour tous et non pour quelques uns.

Une stratégie d'investissement social en direction des jeunes doit passer par une approche combinatoire et non uniquement techniciste : elle doit combiner une mesure mettant fin à la discrimination en droit dont sont victimes les moins de 25 ans les plus vulnérables, des moyens placés sur les acteurs de l'accompagnement – ce qui devrait conduire à une nette revalorisation de leur nombre et de leurs moyens –, des outils permettant à ces acteurs de construire des partenariats durables avec les employeurs du territoire et une correction à la racine des inégalités en capitaux.

Au sujet des possibles coopérations avec les employeurs, la coupe drastique dans les emplois aidés crée un précédent négatif pour ce qui est de la construction d'une stratégie d'investissement social ; certains emplois aidés pouvant véritablement être « aidants » pour leurs bénéficiaires (convertis en parcours d'autonomie, en capacités nouvelles) *mais* dans la mesure où les moyens consacrés à l'accompagnement sont véritablement suffisants. A ce titre, l'expérience insuffisamment analysée des Emplois d'avenir montrait bien en creux le potentiel de conversion d'une ressource (ici, le financement public d'emplois aidés, d'ailleurs peu coûteux quand on le compare à d'autres formes d'incitations en direction des entreprises ou bien aux coûts multiples, notamment sociaux, d'une personne restant au chômage) quand ces conditions sont réunies.

Avec des moyens et des marges de manœuvre, les acteurs de l'insertion sont capables de rendre du pouvoir et des capacités aux individus les plus défavorisés. Encore faut-il, et c'est la question justement des marges de manœuvre, les autoriser à se placer dans une démarche d'innovation, d'expérimentation et non d'évaluation permanente. Pour les placer dans une position d'égalité avec les personnes accompagnées, et non en surplomb, il s'agit certainement de sortir au moins partiellement d'une approche managériale par objectifs/résultats/contrôle pour laisser place à des formes de

régulation et de pilotage plus souples, construits « sur mesure » et orientés sur le processus qualitatif.¹⁴ Dans le domaine social, il faut encourager les projets collectifs, de développement social, plaçant au cœur de leur projet la participation des personnes, et pour cela encourager plutôt que brider les initiatives associatives. Les mesures que proposera le groupe de travail doivent s'inscrire dans une logique d'expérimentation, d'innovation, et non de dispositifs à exécuter et d'indicateurs de performance à respecter.

Pour résumer, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le design idéal d'une allocation financière en direction des jeunes, mais cette question a déjà fait l'objet de différents travaux qui ont abouti à des propositions réalistes. Il faut dépasser l'approche ressourciste considérant que la mise en place de telle ou telle allocation va être autosuffisante, et considérer – notamment d'un point de vue budgétaire – le nécessaire renforcement des acteurs du service public de l'accompagnement des jeunes, qui convertissent ces droits formels en droits réels. Il faut budgéter des moyens, des compétences. Et penser le travail de ces acteurs de façon réaliste et non mécaniste. Ce sont eux qui sont réellement en mesure de prendre en considération réelle (et non formelle, non paternaliste) le point de vue des jeunes, leurs aspirations, leur « *voice* ». Pressés par le temps, le manque de moyens et les logiques de performance quantitative, il leur arrive de faire du « contrat » non pas un outil d'émancipation mais un outil de contrôle, imposant des choix aux individus au lieu de leur ouvrir l'espace des possibles.¹⁵ Or les études montrent bien comment une écoute bienveillante et attentive, non coercitive, peut avoir d'effets sur les parcours des jeunes, des bifurcations parfois inattendues.¹⁶

La notion d'accompagnement doit être renforcée, placée au cœur de la conception même d'une « allocation de protection ». Ainsi faudrait-il penser en premier ressort ce que serait le bon accompagnement plutôt que la bonne allocation, c'est-à-dire la façon dont cette allocation pourra être convertie en nouvelles capacités ou pouvoir d'agir. Dès lors, il faut également être en mesure d'adapter l'accompagnement à la personne, plutôt que de chercher à faire entrer la personnes dans les bonnes cases de l'accompagnement (et certains jeunes les plus en difficulté ne parviennent pas à entrer dans une relation d'aide, les premiers contacts s'avèrent trop complexes). A ce titre, l'expérience de la Garantie jeunes, en associant protection et accompagnement vers l'autonomie, fonctionne bien sur ces deux piliers ; on pourrait penser que le RMI ou le RSA, en raison de politiques d'insertion « sacrifiées » (comme l'écrit le rapport Sirugue), sont intrinsèquement incapables de penser la conversion de ce droit en libertés réelles pour les personnes.

Enfin, il faut replacer cette réflexion à une échelle macro, pour éviter une conception uniquement interindividuelle ou individualisée entre l'accompagnant et les jeunes aidés. D'autres mesures (beaucoup d'idées ont été évoquées lors de la séance 3 du groupe de travail) sont souhaitables dans le domaine de l'accès au logement, à la mobilité, à la santé, à la formation, la lutte contre les discriminations et les politiques de ressources humaines des entreprises¹⁷, et le domaine des emplois aidés (malheureusement disqualifiés), dans une cohérence globale et intégrative.

**L'auteur est directeur du Pôle Recherche et Etudes, ORSEU (Lille), chercheur spécialisé sur les politiques d'insertion des jeunes. Il a mené des travaux indépendants d'évaluation de plusieurs dispositifs d'insertion pour le compte d'institutions publiques (DARES, Direccte...) : Garantie Jeunes, Emplois d'avenir, Plan 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi, programme TRACE etc.*

n.farvaque@orseu.com

¹⁴ C. Avenel, « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective », *Vie sociale*, vol. 19, no. 3, 2017, pp. 51-71.

¹⁵ Ce qu'on voit dans les études sur le CJM (Jung, *op. cit.*), les Fonds d'aide aux jeunes (L. Lima, *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*, Nîmes, Champ social, 2014), les dispositifs d'insertion professionnelle et sociale (I. Astier, *Les nouvelles règles du social*. Presses Universitaires de France, 2007), etc.

¹⁶ S. Beaud, 1999, « Un cas de sauvetage social. Histoire d'une "jeune précaire" racontée par un conseiller de mission locale », *Travail et emploi*, n° 80, p. 89.

¹⁷ Cf. France stratégie, 2017, « Renforcer la capacité des entreprises à recruter ».

Contribution de la CNAPE relative à la « Plateforme ressources »

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Depuis la publication du rapport *Préparer et accompagner les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance vers l'autonomie* (juin 2016)¹, la CNAPE reste très investie sur cette problématique qui est toujours d'actualité, voire d'une actualité encore plus brûlante, leur situation s'étant globalement dégradée (du fait du contexte socio-économique et des conséquences des politiques départementales dans l'ensemble de plus en plus restrictives, les contrats jeunes majeurs étant moins nombreux mais surtout plus courts).

Le passage à la majorité pour les jeunes sortants de la protection de l'enfance est un temps critique et, paradoxalement, il est traité de manière de plus en plus brutale par les départements. L'anniversaire des 18 ans est une date couperet alors même que ce passage à la majorité et à l'autonomie doit être pensé comme un processus qui demande du temps.

Or, comparé à la population générale, le niveau d'exigence est disproportionné pour ces jeunes ayant connu une protection sans soutien familial : ils doivent faire rapidement preuve d'autonomie et affronter simultanément – et non graduellement – toutes les transitions qu'implique le passage au monde des adultes : le logement, les ressources, l'emploi, le réseau de socialité... et la sortie de la protection de l'enfance. Or, on le sait, plus le jeune aura vécu des phases stables et sécurisantes durant sa protection pour le préparer à l'autonomie, plus il sera en capacité de se mobiliser et d'autant plus disponible et confiant pour envisager la suite.

En dépit de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui marque la volonté de répondre à la problématique des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, les effets sont pour l'instant peu probants. Certaines dispositions de ce texte induisent même quelques effets pervers et il est à craindre qu'ils s'accroissent si un correctif n'est pas apporté. Ainsi :

- **l'accompagnement jusqu'à la fin de l'année scolaire** se substitue de plus en plus souvent à un accompagnement jeune majeur plus long ; cette disposition qui d'un certain point de vue est une avancée puisqu'elle vise à éviter une interruption brutale de la scolarité dès l'anniversaire des 18 ans, est en revanche une incitation à ne pas soutenir les jeunes majeurs au-delà de l'année scolaire ; or, l'enjeu dépasse l'année scolaire, et c'est tout le processus de formation et de qualification qui est sinon compromis ;
- **l'entretien un an avant la majorité** : cette disposition qui s'inscrit dans l'intention louable d'une préparation à la sortie et l'amorce d'une réflexion pour accéder à l'autonomie, se réduit bien souvent à une information quant à l'arrêt de l'accompagnement dès 18 ans ; de plus, un seul entretien, ne peut suffire à l'évidence pour accompagner le processus le cheminement des aspirations et la maturation d'un projet ; en outre, il arrive trop tard pour un certain nombre d'adolescents qui déjà sont engagés dans une filière courte ;

¹ Transmis précédemment au groupe de travail n°2.

- **la disposition relative au pécule**, outre le risque de moindre implication des familles à la protection de leur enfant et le fait que ce sont les familles les plus vulnérables qui pâtissent le plus du non versement de l'ARS, la perspective du versement d'un pécule à la majorité peut dissuader les pouvoirs publics de passer un contrat jeune majeur, notamment lorsque la problématique est réduite aux seuls aspects matériels ; mais au-delà, que signifie le versement d'une somme tout compte fait dérisoire au vu des besoins divers de ces jeunes (accompagnement, hébergement, formation, loisirs, vie sociale ...) ; à quoi sert un permis de conduire si le jeune majeur ne peut acquérir, assurer ou entretenir son véhicule et s'il ne peut engager un parcours de formation pour prétendre à un emploi ? à quoi sert le paiement d'une caution s'il ne peut par la suite régler ses loyers ? etc

A contrario, le **protocole départemental « accès à l'autonomie »** pourrait induire un **effet levier** à l'échelle du département, en amenant les acteurs du territoire à se mobiliser sur la question des jeunes majeurs et à impliquer davantage le Département et l'Etat par l'entremise du Préfet. Il est conclu conjointement par le président du conseil départemental, le préfet de département, le président du conseil régional et avec le concours de l'ensemble des institutions et organismes concernés. Mais à près de 2 ans de l'adoption de la loi, il est regrettable de constater que seul un protocole ait été signé selon la DGCS, même si d'autres sont annoncés. Sans doute, l'absence de décret d'application (contrairement au protocole prévention) retarde son élaboration.

La CNAPE voit en ce protocole un outil intéressant car il devrait favoriser une approche territoriale de la question de l'accès à l'autonomie et la mise en œuvre de réponses globales aux problématiques multiples qui freinent, voire empêchent, l'autonomie et l'insertion de ces jeunes : aspects éducatif, culturel, social, santé, logement, formation, emploi et ressources.

Ce document peut constituer l'assise d'une **politique territoriale** en fixant des orientations, des objectifs, les modalités d'action et les moyens. Afin d'en encourager son déploiement sur tous les territoires, les instances et autorités nationales, tels les ministères concernés coordonnés de manière interministérielle, mais aussi de l'ADF, de l'ARF, de l'AMF ... doivent apporter un soutien collectif, affirmé et durable pour donner l'impulsion nécessaire à cette politique publique à part entière. Il importera d'en assurer le suivi et l'évaluation régulière.

Pour décliner de manière opérationnelle chaque protocole départemental, la CNAPE propose **la création d'une plateforme de ressources multiples**, multi-acteurs, multi-actions et multi-compétences. Il ne s'agit pas de recréer une énième instance mais de mobiliser, mutualiser, articuler, mettre en cohérence, coordonner toutes les ressources mobilisables du territoire, tout en s'appuyant sur les savoirs faire des parties prenantes, professionnels ou bénévoles, sur leurs expériences et initiatives concluantes.

Cette plateforme ouverte, inscrite dans la vie et les réalités du territoire, sert à la fois de passerelle entre la protection de l'enfance et le droit commun (phase de transition dont la durée est ajustable selon le besoin), mais aussi et surtout de cheminement vers et dans le droit commun. **Elle n'est donc pas rattachée à la protection de l'enfance**, même si elle prend en compte les besoins spécifiques des jeunes sortant de l'ASE en proposant des modalités d'accompagnement singulier assuré par des professionnels formés à cet effet, complété autant que possible par d'autres formes d'accompagnement, tel le parrainage ou le soutien par les pairs (Adepape par exemple). Quelles que soient les modalités de cet accompagnement, il doit prendre en compte le besoin affectif que ressent chaque jeune majeur, notamment lorsque le soutien familial fait défaut.

L'objectif est d'apporter à chaque jeune majeur sortant de l'ASE un soutien adapté en réponse à toutes les questions qui se posent au passage à sa majorité en termes d'hébergement, de ressources, de scolarité et de formation, d'emploi, de santé, de vie sociale... et de prendre en compte tous les volets de son projet personnel qui se précise au fur et à mesure. Le volet formation et emploi, généralement clé principale vers l'autonomie, doit être une priorité sous réserve que les autres volets ne soient pas problématiques.

La mutualisation de toutes les aides existantes (Département, Etat, autres institutions), devrait permettre d'assurer une **ressource minimum à chaque jeune**, à défaut d'accéder au RSA. Une allocation complémentaire devrait pouvoir lui être allouée en cas de besoins particuliers pour lui permettant d'aller au terme de son projet (formation longue par exemple). De manière plus aboutie, la mutualisation des ressources pourrait se traduire par la constitution d'**un fonds unique** (secours ASE, allocation contrats jeunes majeurs, Fonds d'Aide aux Jeunes, etc.). **Une étude de faisabilité sur la constitution de ce fonds** ne peut qu'être recommandée car il est une des clés de l'insertion de ces jeunes.

La proposition d'une telle plateforme s'inspire de celles existantes sur différents territoires en réponse à diverses problématiques. A titre d'exemple, la Sauvegarde de l'Ain a été à l'initiative d'une plateforme pour les mineurs non accompagnés (MNA). Un plateau technique (DDAMIE) a été mis en place permettant de proposer, outre l'hébergement :

- une scolarisation (scolarité obligatoire pour les - de 16 ans et pour les + 16 ans : orientation en classe spécifique selon leur niveau après un test réalisé par le CIO) ;
- des cours de français en interne du dispositif par un professeur de FLE ;
- la découverte et connaissance de la France et de ses dispositifs (santé, organisation territoriale, lieux ressources pour les 16-25 ans...) ;
- un accompagnement dans les démarches autour de la santé ;
- une insertion professionnelle (réalisation de stage afin de trouver un apprentissage, recherche de contrat d'apprentissage et signature le cas échéant)
- un travail sur l'autonomie (gestion autonome d'un appartement et de son budget, réalisation de courses alimentaires, rédaction de courrier officiel...) ;
- un accompagnement dans les demandes de régularisation (titre de séjour et demande d'asile).

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe du DDAMIE compte notamment deux coordinateurs (un sur chaque site), des travailleurs sociaux « Vie quotidienne », deux assistantes sociales, un psychologue, un référent scolarité, un référent insertion, un référent droit au séjour et une intervenante FLE.

Le financement de cette initiative résulte de la mise en commun de fonds départementaux et européens.

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Groupe de travail n°2

Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

Contribution de l'Espace Santé Jeunes de Lyon

La santé, la pauvreté, le décrochage, les discriminations... constituent autant d'éléments qui conditionnent fortement le rapport à l'emploi, aux contraintes et aux exigences du monde du travail, le rapport aux études et à l'insertion sociale, au « vivre ensemble ». Cette réalité concerne non seulement les adultes, mais surtout les jeunes, quel que soit le parcours qu'ils suivent pour s'insérer dans la vie active et dans notre société.

L'impact de ces difficultés entremêlées nous amène logiquement à penser et à mettre en œuvre nos prises en charge, nos accompagnements des jeunes et de leurs familles, transversalement, en partant de leurs demandes, de leurs besoins et leurs usages en matière de communication.

L'Espace Santé Jeunes, structure légère de proximité, unique PAEJ de Lyon, vise à répondre aux différents enjeux que posent le délitement du lien social, la santé des jeunes et la prise en compte de la frange la plus vulnérable de la jeunesse confrontée à des situations qui les fragilisent : pauvreté/précarité, errance, victimes de discrimination...

De par ses missions, aux côtés des acteurs de l'éducation et de la santé, sur le territoire métropolitain, l'ESJ a vocation à rester en lien avec les jeunes en décrochage social ou engagés dans des comportements à risques élevés. Les professionnels de l'équipe sont donc particulièrement qualifiés pour contribuer à prévenir toutes conduites de rupture des jeunes.

L'ESJ a pour objectif de rendre les jeunes acteurs de leur propre santé, de leur devenir tout en repérant en amont les situations nécessitant une prise en charge et de favoriser l'accès des plus vulnérables aux dispositifs de droit commun.

L'Espace Santé jeunes répond à un double besoin des jeunes identifié par X. POMMEREAU :

1. Le besoin d'obtenir des renseignements directement utiles.

Dans cet objectif, le téléphone, l'accueil physique, les actions de groupe visant à développer les Compétences Psychosociales, les sites internet, les permanences Skype ou la démarche promeneurs du net apparaissent comme des outils intéressants : ils évitent une recherche de renseignements compliquée et souvent coûteuse en temps et en argent. Les moyens de communication utilisant les TIC, autorisant un usage discret, voire intime, facilitent l'expression rapide d'une demande.

2. Le besoin de parler de soi, de ses relations à autrui, de son devenir personnel...

Au cours de l'échange entre le jeune et le professionnel, s'élaborent :

- une réponse possible, pratique et brève pour certains
- une amorce de réflexion personnelle à poursuivre au sein de l'Espace Santé Jeunes

- un travail de mise en lien avec une structure de prise en charge.

A l'échelle de l'activité de l'Espace Santé Jeunes/PAEJ , les données recueillies lors des demandes individuelles des jeunes, des parents ou des professionnels médicaux, sociaux, éducatifs étayent clairement ce besoin de parler, ce manque d'information des jeunes en matière de santé, ce sentiment de mal-être, cette dysphorie, voire même ces idées suicidaires...

Xavier Vanderplancke

Responsable de l'ESJ

Administrateur de la FESJ

Délégué régional de l'ANPAEJ

Contribution de l'Espace Santé Jeunes de Lyon

[mailto:esj@crijrhonealpes.fr]



**FAMILLES
DE FRANCE**

22 Février 2018

**Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des
enfants et des jeunes**

**Groupe de travail n° 2
Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur
insertion**

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – site : www.familles-de-france.org

Retours sur les expériences de nos associations : quelques actions de terrain



Association générale des familles de Montélimar (Drôme) : **foyer de jeunes travailleurs** qui propose aux jeunes (étudiants, apprentis, stagiaires, actifs) des appartements meublés de 3/4 chambres, des équipements collectifs. Accueil total : 70 personnes



Université familiale de Châtelleraut (Vienne) : en partenariat avec l'**Ecole de la deuxième chance**, prise en charge de jeunes et accompagnement pour des sessions de préparation à l'entretien d'embauche



Formation des jeunes majeurs : **Bafa, gestes de premiers secours...** formations au sein de nos associations départementales de la Loire, de la Moselle, du Bas-Rhin, et l'association Familles de France Pays de Lagny (Seine et Marne)



Intervention en milieu scolaire et formation gestion de budget : l'association des familles de Verdun, l'association des familles de Dreux et ses environs, la fédération départementale du Cher, interviennent en lycée pour accompagner les jeunes et leur apprendre à gérer leur budget



En projet : l'association Famille et Tendresse (Var) accompagne les **jeunes handicapés psychiques**, notamment la construction d'un établissement de réhabilitation psychosociale (lieu de vie, d'orientation, de formation et de travail pour un parcours complet de prise en charge)



Catherine Vivien, administratrice nationale Familles de France, conférencière, conseillère Pôle emploi : anime des séances d'information sur le **DAEU**, diplôme d'accès aux études universitaires et seconde chance pour intégrer une formation diplômante

Retours sur les expériences de nos associations : quelques conclusions

1. Ne pas sectoriser les interventions jeunesse
Les interventions globales, par ex. par Famille et Tendresse (83) sur le handicap psychique, montre qu'une prise en charge qui allie lieu de vie, orientation professionnelle, formation, accompagnement socio-psychologique sont les plus cohérentes, les plus humaines, et les plus efficaces. Les jeunes ne sont pas segmentés avec d'un côté leur logement, de l'autre leur santé, leur formation... toutes ces questions sont intrinsèquement liées dans le parcours d'autonomisation des jeunes alors que les politiques publiques restent encore trop souvent segmentées.
2. Développer les compétences sociales
Nos associations (par exemple dans les départements de la Loire, du Bas Rhin, de la Seine et Marne, du Cher) organisent des sessions de formation pour les jeunes (Bafa, gestes de premiers secours, budget). En dehors des formations plus « classiques » en établissement, ces interventions apportent aux jeunes plusieurs avantages :
 - interventions collectives, elles favorisent l'émulation entre pairs et les aident à se développer un réseau
 - elles ouvrent pour les jeunes de nouvelles opportunités (animation, médico-social, bénévolat), une véritable valeur ajoutée pour prendre son indépendance
3. Ouvrir les voies de réorientations et les deuxièmes chances
La formation, la qualification, est un passeport nécessaire pour l'insertion professionnelle. La sortie de l'enseignement secondaire est souvent difficile, avec des « échecs », des réorientations et des phases transitoires où les jeunes cherchent leur voie. Les jeunes doivent être absolument informés et accompagnés pour ne pas rester sans formation : un échec doit systématiquement ouvrir la voie à une réorientation. Nos associations organisent des sessions d'information, travaillent avec les écoles de la 2^{ème} chance, proposent également des formations (Bafa, geste de premiers secours, illettrisme) qui remobilisent les jeunes pour acquérir une qualification.
On peut également prendre en modèle le modèle britannique d'Open University : un accès au diplôme tout au long de la vie possible grâce à des cours aux horaires adaptés pour les professionnels, des formations à distance (ex. <http://www.open.ac.uk/>)
4. Proposer des lieux de vie
Prendre son indépendance, c'est symboliquement quitter le foyer parental. Mais la situation du logement en France aujourd'hui fait que les jeunes ont la plus grande difficulté à accéder au logement. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi ou d'une formation, les jeunes handicapés... qui peuvent avoir besoin d'être accompagnés dans la gestion autonome d'un logement : nos associations dans la Drôme et dans le Var proposent des lieux où les jeunes sont responsabilisés et autonomisés dans la gestion de leur logement.

Les politiques jeunesse : quelles priorités ?

La moitié des pauvres en France ont moins de 30 ans, c'est-à-dire que 20 à 25% des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté : une situation qui impacte leur bien-être et leur prise d'autonomie. La France est également tristement classée à l'étude PISA-OCDE comme une des « championne » des inégalités des chances à l'école.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, tout comme l'autonomie. L'indépendance se construit en effet par étapes, à travers des rencontres, des succès remportés (obtention du permis, diplôme, premier emploi ...) : emploi, études, logement, mobilité, santé, culture et loisirs... tous sont des facteurs importants d'insertion. Il est fréquent de voir les jeunes les plus défavorisés cumuler les manques, mais on constate également de vrais succès dès que l'un des freins est levé : un succès facilite en effet la levée des autres verrous et remobilise le jeune dans son parcours.

AUTONOMIE FINANCIERE



VIE PROFESSIONNELLE



LOGEMENT



FORMATION



MOBILITE



SANTE



ENGAGEMENT

- Le taux de chômage en France se situe autour de 9,4%, celui des jeunes : 22,3% (INSEE).
- L'absence de diplôme est un marqueur de la pauvreté : si les jeunes sont les premières victimes du chômage, les jeunes diplômés s'en sortent « mieux » que les autres : le taux de pauvreté des personnes sans diplôme est de 11 % contre 3,7 % pour les bac + 2 (Observatoire des inégalités).
- 7 jeunes sur 10 bénéficient du soutien financier de leurs parents. L'aide des parents aux jeunes adultes est quasi-systématique, mais son montant dépend évidemment des capacités de la famille : pour un jeune décohabitant (lorsque donc les parents doivent contribuer aux dépenses logement) l'apport financier des parents représente en moyenne 500€. Un tiers des familles d'étudiants disent rencontrer des difficultés financières (DREES INJEP). Ils restent dans ces statistiques 3 jeunes sur 10 qui sont sans soutien familial : eux sont à risque de grande précarité.
- Les jeunes quittent le domicile parental en moyenne à l'âge de 23 ans (EUROSTAT). Si l'emploi représente souvent le « sésame » pour accéder à un logement, il n'est pas forcément suffisant : 3 jeunes sur 10 travaillent et la moitié d'entre eux vit encore chez ses parents (INSEE). 1 jeune sur 2 disposant de son propre logement bénéficie des aides au logement.
- 46% des étudiants travaillent durant l'année scolaire (parmi eux 20% considèrent que c'est une difficulté pour les études). Le budget du logement étudiant est en moyenne de 210 à 745 € par mois selon la ville (L'étudiant).
- 100 000 jeunes (20% des étudiants) sortent chaque année du système scolaire sans diplôme (INSEE). 3 000 jeunes se retrouvaient encore l'année passée sans affectation APB. Seulement 3 élèves sur 10 ayant raté leur bac professionnel le repassent l'année suivante, alors qu'ils sont 7 sur 10 dans l'enseignement générale ou technologique (DEPP).
- Près de la moitié des étudiants est couverte par la complémentaire de ses parents, mais 8,8% déclarent ne pas en avoir du tout. 30,3% des étudiants déclarent avoir déjà renoncé à des soins : près de la moitié citent des raisons financières comme en étant la cause (OVE).
- Deux étudiants sur trois terminent leurs études sans avoir fait de séjour à l'étranger : ils ne sont que 25% à partir en université, mais 80% dans les grandes écoles. Les apprentis, eux, y ont encore moins accès : en 2016 seulement 3 955 jeunes en contrat d'apprentissage ou professionnalisation ont bénéficié de séjours à l'étranger pour une petite durée moyenne de 28 jours (IGAS).
- Le permis de conduire est le premier examen passé en France chaque année (1,7 millions de personnes) et le plus coûteux : 84% des permis de conduire sont financés par les parents (INJEP). A titre comparatif l'Espagne ou l'Italie proposent des examens beaucoup moins cher, et l'Allemagne une validation du permis bien plus rapide.
- 90% des jeunes sortis de l'ASE sont en formation. Un chiffre proche de la moyenne des jeunes français, mais pas dans la répartition : 10% suivent une formation spécifique (remise à niveau, cours de langue, etc.) contre 1% en moyenne ; 13% suivent un bac général (contre 51% en moyenne) et 40% suivent un CAP (contre 10% en moyenne) (INED).
- Les jeunes issus de l'ASE, eux, ne bénéficient pas du soutien familial. A l'âge de 18 ans, la prise en charge s'arrête sauf si le jeune fait l'objet d'un contrat jeune majeur. Ce suivi au-delà de la majorité n'a rien d'automatique : à peine plus de 20 000 jeunes en bénéficient, soit 6% des jeunes issus de l'ASE alors que la moitié d'entre eux déclare vouloir en bénéficier (INED).

- Le bénévolat des 15-35 a augmenté de plus de 30% ces dernières années. Près de 200 000 jeunes ont réalisé un service civique depuis sa création (INJEP).

Les dispositifs de soutien à l'autonomisation des jeunes :

Quelles sont les principales causes de l'échec scolaire et des difficultés d'insertion des jeunes ?

1. la mauvaise orientation, vers une filière non-choisie et non souhaitée, mais simplement parce qu'elle offrait des places disponibles
2. le harcèlement scolaire, qui conduit à l'échec et à l'absentéisme, jusqu'au décrochage
3. l'illettrisme qui conduit à l'échec scolaire

Les solutions : la **prévention et la remise à plat de l'organisation scolaire**. Notre système scolaire dénigre plus souvent qu'il ne valorise, n'accepte qu'une seule forme d'intelligence et décourage les apprentissages différents. Aujourd'hui on parle de classes réduites dans certains CP : on oublie les zones rurales en grande difficulté où des fermetures de classes à la rentrée prochaine vont mettre en échec des élèves de milieux modestes. Les passerelles ouvertes en université pour réorienter les étudiants en difficulté ont trouvé leur efficacité contre le décrochage : c'est une solution qui devrait être expérimentée dès le collège. Pour les jeunes collégiens, les activités en « clubs » permettent de développer la confiance en soi, le leadership, l'autonomie : des compétences essentielles pour réussir.

I. L'importance des aides financières de la famille :

La France, contrairement aux pays d'Europe du Nord, n'a pas mis en place d'allocation « autonomie » jeune. A défaut, c'est donc sur la famille que repose l'essentiel de la prise en charge jusqu'à l'autonomie. Mais l'arrivée à l'âge adulte est une période de rupture entre la politique familiale « classique » : les allocations destinées à l'entretien des enfants cessent d'être versées entre 20 et 21 ans et, en dehors des allocations logement, beaucoup de prestations sociales ne sont pas encore ouvertes aux jeunes (RSA à partir de 25 ans, conditions de durée d'activité antérieure des indemnités chômage qui excluent les jeunes). Par contre les parents ont la possibilité de rattacher leur enfant étudiant à leur foyer fiscal jusqu'à ses 25 ans, ou encore de déclarer les aides versées au titre des pensions alimentaires. Mais un enfant décohabitant percevant les allocations logement n'ouvre plus droit aux allocations familiales... En bref le budget du jeune adulte est, pour lui-même et sa famille, un véritable calcul de savant. Rappelons que les classes moyennes ont été fragilisées par la crise, le chômage, les réformes fiscales, les réformes des prestations : une situation qui fragilise directement les jeunes. **Familles de France comprend que ces réformes sont nécessaires pour les comptes publics, mais les choix faits ne sont pas les meilleurs pour les familles.**

II. Les jeunes issus de l'ASE : les contrats jeunes majeurs

Les conseils généraux, sous budgets contraints, signent de moins en moins de contrats jeunes majeurs. Ils peuvent être signés annuellement, renouvelable jusqu'aux 21 ans du jeune, mais certains sont pratiquement signés de mois en mois. Les jeunes pris en charge par l'ASE se trouvent donc à 18 ans dans une grande incertitude sur la fin de leur prise en charge. Il semble inimaginable de construire son avenir dans une telle précarité.

III. La situation du logement des jeunes :

Les aides au logement ont baissé cette année : 5€ qui représentent une somme pour le budget des plus jeunes. La pénurie de logements (notamment de résidences étudiantes), les loyers dans les grandes villes (qui sont aussi les principales villes étudiantes) impactent et contraignent les choix d'orientation des étudiants, les aspirations des jeunes et les budgets des familles.

IV. Les aides à la formation méconnues :

Les Caf proposent des aides spécifiques pour les jeunes en formation Bafa, certaines collectivités ont même proposé des avances sur salaire aux jeunes en formation qu'ils engageaient ensuite comme animateurs au sein de leurs structures. Les aides Caf sont parfois

sous-utilisées car méconnues et les collectivités, qui ont subi la réforme des rythmes scolaires, n'ont pas forcément renouvelé ces expériences.

De la même manière, des aides au permis de conduire existent (pour les chômeurs, les bénéficiaires du RSA, prêt à taux 0) et le gouvernement vient d'annoncer une nouvelle aide pour les apprentis. Mais l'expérience la plus intéressante peut-être, qui allie aide et engagement, est celle de certaines collectivités qui offrent le permis contre 40 à 50 heures d'activité bénévole d'intérêt collectif.

V. La solvabilisation des parcours d'insertion :

La garantie jeune, généralisée depuis 2017, présente des avantages concrets pour les jeunes par rapport aux expériences précédentes :

- plus que chez les jeunes précédemment suivi (revenu contractualisé d'autonomie ou en CIVI) la présence d'une allocation mensuelle responsabilise le jeune dans son parcours d'insertion : l'allocation est un incitatif évidemment à suivre les étapes et les RDV engagés, puisqu'elle supprimée dans le cas contraire
- la garantie jeune mobilise les jeunes en collectif, leur permettant de s'appuyer sur leurs pairs, de comparer et d'apprendre de leurs expériences respectives
- elle dure un an et peut-être prolongé encore 6 mois au besoin : une durée minimale pour une insertion durable
- si ma garantie jeune est orientée vers une recherche d'emploi intensive, elle permet une intervention globale en fonction de la situation du bénéficiaire (actions sociales spécifiques : bilan de santé, permis de conduire, aide pour trouver un logement...)

Bilan et propositions

Parce qu'il est difficilement imaginable de se projeter dans l'avenir si l'on est incertain de ce que l'on va manger, où l'on va dormir, demain, il faut privilégier les **interventions sur la durée** pour donner le temps aux jeunes de construire leur insertion.

Les forums des métiers, les stages en entreprise dès le collège, doivent permettre à tous les jeunes de découvrir le métier de leur choix, de leur envie, et non pas être un placement « par défaut » faute de place ailleurs. Il faut permettre des **choix d'orientation plus construits** en particulier pour les jeunes les plus défavorisés qui ont le moins accès aux réseaux professionnels. Afin d'éviter les situations de décrochage, les jeunes en échec doivent immédiatement se voir proposer un RDV bilan, une nouvelle orientation, une rencontre professionnelle. Un système de parrainage avec un professionnel, tout au long du cursus d'orientation, permettrait d'aider les jeunes dans leurs choix.

Pour les étudiants commencent à se développer les années de césure, la reconnaissance de l'engagement étudiant par crédits universitaires... mais en dehors du service civique, les jeunes qui ne sont pas en formation n'ont que peu de possibilité de **faire reconnaître leur engagement**. Il faut pourtant pour eux aussi transformer ces compétences en qualifications (pourquoi pas par l'accès au permis de conduire, au Bafa...)

Une proposition de loi en faveur du **rattachement du système de santé étudiant au régime général** est actuellement à l'étude. C'est une demande ancienne, qui n'a toujours pas aboutie (même si la PUMA, mise en place en 2016, est censée garantir le maintien des droits).

Le système de santé particulièrement illustre le problème de la jeunesse concernant l'accès aux droits et les prestations sociales : la jeunesse est une période de rupture dans la prise en charge (du statut d'ayant-droit à étudiants, actif, en recherche d'emploi...). Il est temps de supprimer ces changements de caisses, très lourd administrativement.

Lever les freins à l'insertion des jeunes : exemples d'initiatives et expériences à impact positif

Mobilité des jeunes

- **Auto-écoles solidaires**, par l'association ADALEA

Développé pour répondre à un besoin prégnant sur le territoire, ce projet a vocation à travailler conjointement sur la mobilité et l'estime de soi des personnes.

Trois auto-écoles solidaires ont été progressivement créées à Loudéac, Pondivy et Ploërmel. Ce projet favorise l'autonomie et facilite l'accès à l'emploi en milieu rural d'un public en situation de précarité, en le formant au code de la route puis à la conduite jusqu'à l'obtention du permis. Il permet également aux personnes de retrouver un peu d'assurance puisque le permis est parfois le premier diplôme obtenu, et qu'il est souvent un diplôme exigé par les employeurs. L'enseignement du code de la route constitue aussi un levier à la remédiation des savoirs de base.

L'action s'adresse à des personnes ayant des difficultés d'apprentissage qui n'ont pas la capacité de suivre le cursus en auto-école classique. Pour le public jeune, elles sont orientées par la mission locale. L'entrée dans le dispositif est soumise à une commission réunissant les partenaires du projet, et tout nouvel élève signe un contrat de formation.

Les stagiaires participent financièrement, mais le tarif n'est pas conditionnée au nombre de séances comme dans une auto-école classique (150 € pour les 3 premiers mois puis à hauteur de 30€ par mois jusqu'à l'obtention du permis).

L'auto-école est ouverte plusieurs jours par semaine pour répondre à une combinaison de parcours la plus large possible. L'action est développée autour d'une pédagogie individualisée et adaptée en tenant compte des rythmes et processus d'apprentissage de chacun, de la progression pédagogique, des aptitudes et de la motivation de chacun. Des ateliers de conduites à risque (alcool, stupéfiants, assurance, etc.) peuvent être proposés.

- **Réseau Mob'in**

Le réseau Mob'in vise entre autres à accompagner les personnes en situation de fragilité vers une mobilité autonome et durable et à favoriser la coopération des acteurs publics, privés et associatifs.

➤ Cf. pièce jointe n°1

Contact : Didier LUCES, Directeur MOBILEX, direction@asso-mobilex.org, 03 88 53 98 18

Accès au logement des jeunes

- Dans le rapport « **Améliorer l'accès au logement des jeunes** », mené par le Cerema et publié par la DIHAL et à l'élaboration duquel la Fédération des acteurs de la solidarité a participé au

sein d'un groupe de travail, **dix-neuf initiatives locales** et retours d'expériences de terrain sont présentées.

- Cf. pièce jointe n°2

Accès à l'emploi, aux soins...

- **Alternative 69**, par les associations la SLEA, ANPAA 69, Restos du cœur 69, AIDEN, IDEO

Ce projet vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mise à l'emploi et la lutte /ou prévention des addictions à des substances psychoactive.

- Cf. pièce jointe n°3 et 3bis

- **TAPAJ**

TAPAJ, pour Travail Alternatif Payé À la Journée, est un dispositif d'insertion spécifique ciblant les jeunes en situation de précarité âgés de 18 à 25 ans et permettant aux jeunes en errance d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. TAPAJ apporte en cela une réponse adaptée aux jeunes en errance que leurs problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignés des dispositifs de droit commun.

- Cf. pièce jointe n° 4

Contact : Jean Hugues Morales, coordinateur national de TAPAJ France, jh.morales@tapaj.org

Accès à l'information, accès aux droits, prévention des risques prostitutionnels

- **Site « Je ne suis pas à vendre »**, Amicale du Nid

Ce site se donne pour missions de sensibiliser les jeunes à la question de la prostitution, de prévenir les risques prostitutionnels, et d'informer sur le fait qu'un accompagnement pour sortir de cette situation est possible.

- Cf. <http://jenesuispasavendre.org/>

- **Mineurs en situation ou à risque prostitutionnels : guide pratique à l'usage des professionnels**, ACPE

Conçu pour les professionnels ou toute autre personne souhaitant s'informer sur le sujet, ce guide se veut être une source d'informations concrètes sur les différents aspects de la prostitution des mineurs.

Ce guide vient appuyer les professionnels dans leur travail en leur fournissant des renseignements et conseils sur des aspects variés relatifs à la prise en charge de mineurs en situation ou à risque prostitutionnel.

- Cf. pièce jointe n°5



PROSTITUTION DES ENFANTS ET DES JEUNES : UNE PROBLEMATIQUE A PRENDRE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La Fédération des acteurs de la solidarité compte parmi ses adhérents des associations, spécialisées ou non, qui accompagnent des personnes en situation de prostitution. Si la loi de 2016 comporte des avancées intéressantes, notamment l'abrogation du délit de racolage ainsi que la mise en place d'un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion professionnelle et sociale, les moyens et la volonté politique consacrés à cette politique sont grandement insuffisants. Depuis l'été 2017 nous alertons les pouvoirs publics avec plusieurs propositions :

- **Le renforcement des moyens des associations agréées** pour porter le parcours de sortie et allant à la rencontre des personnes en situation de prostitution, alors les moyens financiers consacrés à cette politique ont baissé en 2017 et 2018.
- **Une impulsion politique forte pour accélérer la mise en œuvre du volet social de la loi de 2016** pour permettre à davantage de personnes de bénéficier du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.
- **L'homogénéisation des pratiques des préfetures** pour faire en sorte que la protection des victimes de la prostitution ne soit pas contredite par une politique particulièrement restrictive en matière d'accès au séjour.
- **La mise en conformité de la France avec ses obligations européennes en matière de lutte contre la traite des êtres humains** et de protection de ses victimes. En effet, la France ne dispose pas à l'heure actuelle d'un réel mécanisme national d'orientation, pourtant prévu par la convention de Varsovie (2005) qu'elle a ratifiée. C'est d'autant plus grave que la traite des êtres humains se développe en s'appuyant sur l'immense précarité des personnes fuyant leur pays et cherchant à rejoindre l'Europe. Les moyens actuels consacrés à cette politique sont grandement insuffisants.
- **Une mobilisation accrue de l'Etat pour prévenir et lutter contre la prostitution des enfants et des jeunes**, ainsi que les protéger, objet de cette note.
- **La mise en place d'un revenu minimum décent de 850 Euros par mois, accessible aux 18-25 ans**, permettant à celles et ceux contraint-e-s de se prostituer de disposer d'alternatives réelles à cette situation. L'entrée en prostitution est en effet souvent liée à une grande précarité économique et sociale.

Depuis plusieurs années les acteurs de terrain font le constat d'une augmentation importante de la prostitution des mineur-e-s :

- **Rajeunissement du public rencontré pendant les maraudes** : de plus en plus de signalements au titre de l'enfance en danger « enfance en danger » et d'informations préoccupantes sont effectués par les associations.
- **Risque prostitutionnel de plus en plus identifié** chez les acteurs de la protection de l'enfance.



- **Constat également présent chez les acteurs de l'accueil des exilés**, les flux migratoires actuels comprenant de nombreuses victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, dont de nombreux mineur-e-s. Ces phénomènes d'exploitation sexuelle sont parfois favorisés par la grande précarité des conditions d'accueil, notamment dans certaines zones. ¹
- **Internet** est un nouveau vecteur d'entrée dans la prostitution pour les plus jeunes, et s'accompagne d'une forme de banalisation / de valorisation de la prostitution qui peut « attirer » certain-e-s jeunes vulnérables, qui entrent dans une spirale dont ils ne parviennent ensuite plus à sortir.
- **Constat formulé par divers organismes au contact des personnes en situation de prostitution / des mineur-e-s dans le cadre d'enquêtes.** La gendarmerie nationale, l'OCRTEH notent la multiplication des affaires de proxénétisme impliquant l'exploitation de mineur-e-s, étrangères ou non, et l'augmentation du nombre de mineur-e-s victimes de traite repérés par les services de police et de gendarmerie. ²
- Les associations constatent également que les mineurs victimes d'exploitation sexuelle sont pour partie d'entre elles, de manière concomitante ou non, victimes d'autres formes d'exploitation, dont l'exploitation domestique et la délinquance forcée.

Face à cette situation, la réponse apportée par les pouvoirs publics est très insuffisante :

- Nous disposons de **trop peu de données chiffrées**, ce qui pousse les pouvoirs publics à affirmer trop souvent qu'il s'agit d'un phénomène marginal, contredisant le constat des associations et du nombre de signalements pour enfance en danger, eux en nette augmentation ;
- **Il n'existe pas aujourd'hui de véritable politique de prévention** et de lutte contre la prostitution des mineur-e-s en France, alors qu'elle est prévue par la loi de 2016 ; La gravité de la prostitution des mineur-e-s **est souvent minimisée ou relativisée** par les autorités, notamment lorsqu'il s'agit de mineur-e-s étrangers. Nous rappelons que la loi de 2002 sur l'autorité parentale établit qu' « **un jeune en situation de prostitution est un jeune en danger** », et ce quelle que soit sa nationalité. C'est le sens de l'article L111-2 du CASF : « *Les personnes de nationalité étrangère bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : 1° Des prestations d'aide sociale à l'enfance* ». La personne y ayant recours est passible de peines importantes.
- Cette problématique est **insuffisamment prise en compte par l'aide sociale à l'enfance, tant sur le plan de la prévention, que de la prise en charge des mineur-e-s en situation de**

¹ « Ni sains, ni saufs, Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France », UNICEF, juin 2016. https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/ni-sains-ni-saufs_mna_france_2016_0.pdf

² « Prostitution : les cités, nouvel eldorado des proxénètes », Le Parisien, 24 novembre 2017 <http://www.leparisien.fr/faits-divers/prostitution-les-cites-nouvel-eldorado-des-proxenetes-24-11-2017-7411410.php>



prostitution, ou de la formation des travailleur-e-s sociaux-ales de cette problématique.

Ainsi, lorsque une prise en charge est proposée, les conditions nécessaires pour favoriser la déconstruction de la relation d'emprise dont sont prisonnières les victimes sont trop peu souvent réunies, rendant impossible la protection et l'accompagnement de ces jeunes.

La prostitution des enfants et des jeunes trouvant ses racines la plupart du temps dans la précarité et la vulnérabilité socio-économique et administrative, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes doit s'emparer de cette question. Les actions suivantes pourraient être envisagées :

- **La conduite d'études d'envergure** permettant de mieux comprendre ce phénomène, sa récurrence, ses conséquences sur les enfants et les jeunes ;
- **La formation des acteurs** des secteurs social, sanitaire, judiciaire, policier, de l'asile et de l'immigration, à cette problématique
- **La mise en place d'une politique de prévention en lien avec l'Education nationale et la Protection de l'Enfance, notamment les acteurs de la prévention spécialisée.**
- **La mise en place d'une politique interministérielle, associant les associations de la protection de l'enfance, de lutte contre la traite des êtres humains et spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, permettant une prise en charge effective et adaptée des mineur-e-s en situation de prostitution leur permettant d'en sortir, d'être protégés et de se reconstruire.**



CONTRIBUTION DE LA FEDERATION LEO LAGRANGE

A la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.
Groupe de travail 2 – Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion.

« Ces contributions pourront être basées sur le retour d'expérimentations vécues sur votre territoire, sur des propositions concrètes d'actions menées ou envisagées. Vos analyses pourront notamment porter sur les moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du parcours d'autonomisation progressive des jeunes et afin de s'assurer que chaque jeune puisse bénéficier d'une solution d'accompagnement adaptée »

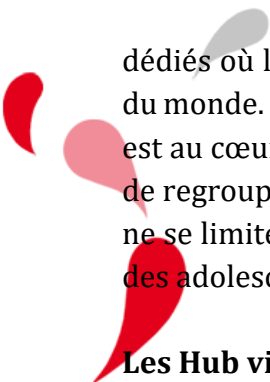
De nombreux acteurs concourent à la lutte contre le décrochage scolaire ou à l'insertion professionnelle des jeunes : personnels de l'Education nationale, conseillers des missions locales...etc.

En complément de ces interventions souvent institutionnelles, parfois cloisonnées, **les professionnels de l'éducation populaire abordent la question de l'autonomie des jeunes de façon globale et cohérente**, en y apportant des réponses innovantes et concrètes.

L'éducation populaire repose en effet sur des méthodes d'apprentissage participatives et un accompagnement personnalisé, qui s'adaptent à chaque jeune et l'amènent progressivement à ouvrir le champ de ces possibles, à travers une pluralité d'activités qui se déroulent sur le temps libre – loisirs, sport, culture, citoyenneté, mobilité...-, dans un cadre bienveillant, sans injonction ni pression.

Mouvement d'éducation populaire, la Fédération Léo Lagrange développe deux dispositifs pour accompagner les jeunes dans l'acquisition de leur autonomie, faciliter leur choix d'orientation et leur insertion sociale, en fonction des besoins exprimés à chaque âge : les « **Hub Léo** » et les « **Pépinières d'Initiatives Jeunesse** ».

L'adolescence, âge de tous les possibles, nécessite une attention particulière. Entre 11 et 15 ans, au contact de ses pairs, on affirme sa personnalité ; on peut prendre son élan vers l'avenir, ou au contraire décrocher. Les Hub Léo sont une réponse pédagogique spécifique pour répondre aux enjeux de cette période décisive de la vie, et en phase avec les évolutions de la société. Au sein d'espaces d'animation



dédiés où les adolescents peuvent se retrouver entre eux, des professionnels formés les accompagnent dans la découverte des autres et du monde. Chaque Hub est équipé d'outils numériques et connectés ; l'éducation aux médias, à travers la création de supports par exemple, est au cœur de la démarche. Les HUBS fonctionnent comme une communauté, grâce à une plateforme collaborative et des temps annuels de regroupements nationaux. A cette occasion, les adolescents sont encouragés à s'engager et à initier des projets. Pour que l'engagement ne se limite pas aux valeurs que l'on partage, mais bien à la traduction de ces valeurs en actes, nous mobilisons chaque année l'ensemble des adolescents autour d'une cause annuelle : réchauffement climatique, fraternité, droit aux vacances,

Les Hub visent également à préparer les adolescents à leur future orientation.

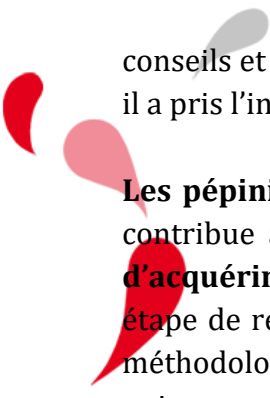
Le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer a déclaré que l'orientation « devrait être une matière à part ». Nous sommes tentés d'ajouter qu'elle doit bénéficier d'une approche pluridisciplinaire. **La découverte précoce des métiers et des entreprises favorise une orientation réussie**, si on veille à lutter contre l'autocensure chez les jeunes et aux biais liés au sexe ou à l'origine sociale. **Notre conviction est que cette découverte est d'autant plus riche pour les jeunes qu'elle se fait de manière ludique, hors du temps scolaire, à travers des rencontres avec des professionnels, des jeux et des défis tout au long de l'année.**

C'est ainsi que nous avons créé le « **Hub métier** », qui bénéficie d'un partenariat fort entre la Fédération Léo Lagrange et Boeing France. Tout au long de l'année, les adolescents de tous les territoires rencontrent des professionnels de l'aéronautique et visitent leurs entreprises. Ces échanges font l'objet d'interviews et de reportages vidéo organisés directement par les ados. Dans cette lignée, Les Hubs Léo participent chaque année au concours « Je Filme le Métier qui me Plaît ». Ce concours bénéficie du double haut patronage de l'éducation nationale et du ministère du travail.

*

Après 15 ans, l'acquisition de l'autonomie passe par la possibilité de prendre des initiatives, d'expérimenter et de réaliser des projets concrets. C'est l'objectif des **Pépinières d'Initiatives Jeunesse**, dispositif Léo Lagrange qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Au sein des pépinières, les jeunes sont accompagnés par des professionnels dans toutes les étapes de la réalisation de leurs projets, qui peuvent être de toute nature : organisation d'événements culturels, projets citoyens, réalisations artistiques, création d'activité, développement associatif, préparation d'un stage ou d'un volontariat à l'étranger, vacances en autonomie... Le jeune reçoit un appui, des



conseils et un outillage méthodologique, selon les cas un financement complémentaire, qui lui permettent de mener à bien le projet dont il a pris l'initiative.

Les pépinières transforment le temps libre en incubateur, elles en font un temps utile d'expérimentations et de découvertes qui contribue à sécuriser les parcours personnels et professionnels. En effet, **réaliser un projet, quel qu'il soit, permet aux jeunes d'acquérir des compétences et des savoir-être qui améliorent leur employabilité**. Pour les jeunes plus fragiles, c'est souvent une étape de remobilisation indispensable pour pouvoir reprendre ensuite le chemin d'une formation ou de l'emploi : en développant une méthodologie de projet, en observant leur progression tangible, ils retrouvent confiance en eux et l'envie de se dépasser. Pour les étudiants qui se posent des questions sur leur avenir, c'est l'opportunité de se tester, de découvrir de nouvelles opportunités, et ainsi de préciser ses choix d'orientation.

Le concept des pépinières part de la conviction que les jeunes ne sont pas un problème, mais une ressource. A travers ce dispositif, la Fédération Léo Lagrange entend promouvoir l'expression de leurs talents, et leur donner les moyens d'agir, d'inventer, de s'engager, dans leur quartier ou à l'autre bout du monde

La jeunesse est plurielle, mais tous les jeunes sont confrontés à un même défi : l'apprentissage de l'autonomie. L'éducation populaire est une réponse pertinente pour les aider à trouver leur place dans la société. Sa force est de s'appuyer sur des techniques participatives, de s'épanouir en dehors des cadres prescriptifs et stressants, de poursuivre un but avant tous les autres : l'émancipation des personnes.

Appel à contribution

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Groupe de travail n°2 : Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

Réponse de la FONDATION INFA

avec le Parcours « INFA RETOUR GAGNANT »

Préambule :

La Fondation INFA (Institut National de Formation et Application), reconnue d'utilité publique dans le domaine de la formation professionnelle, agit depuis toujours pour l'insertion sociale et l'emploi des publics fragilisés et en recherche de qualification.

Aussi, dans le cadre de ses missions, elle œuvre depuis plus de 40 ans sur tout le territoire français en faveur des jeunes en difficultés de 16 à 26 ans, au travers de dispositifs et modules d'accompagnement, de la remise à niveau à l'autonomie dans l'emploi et dans la vie.

La Fondation INFA, dans le cadre de la prévention de la vulnérabilité des jeunes et du soutien à leur insertion, souhaite développer un parcours « INFA RETOUR GAGNANT », intégrant au-delà d'une formation complète, un accompagnement solidaire pour lever tous les freins périphériques au décrochage.

Il est dans ce sens présenté au travers de cet appel à contribution le contexte de ce parcours innovant, ainsi que ses objectifs et sa description, comme une réponse aux besoins des jeunes qui se retrouvent chaque année en France sans diplôme, formation et emploi.

« INFA RETOUR GAGNANT »

Un nouvel accompagnement complet à l'emploi pour les jeunes en difficultés

Introduction

Notre expérience de ces publics à l'INFA nous laisse à penser que le décrochage paraît pouvoir s'expliquer par une inadéquation entre les exigences pédagogiques, financières et organisationnelles du système éducatif traditionnel et la capacité des jeunes, notamment en difficulté sociale, à y répondre.

La rupture scolaire nous semble aussi pouvoir engendrer des vulnérabilités psychologiques impactant la vie professionnelle et personnelle de ces jeunes tout au long de leur vie.

Le manque d'articulation des dispositifs d'insertion entraîne également des fractures déstabilisantes pour des jeunes en recherche de structures offrant un accompagnement complet et continu vers la qualification et l'emploi.

L'enjeu actuel nous apparaît par conséquent être celui de l'ouverture des parcours éducatifs traditionnels vers des dispositifs d'accompagnement innovants et individualisés pour ces jeunes sans diplôme, ni formation, ni emploi, appelés les NEET*¹.

¹Not in Education, Employment or Training

Ainsi, pour les sortir de la spirale de l'échec et les réinsérer au plus vite dans la formation, puis l'emploi et l'autonomie de vie, la Fondation INFA s'engage dans le développement à court terme d'un parcours complet nommé « INFA RETOUR GAGNANT », qu'elle souhaite associer aux dispositifs de prévention du décrochage et de suivi de l'Education Nationale et des Universités.

Des dispositifs collaboratifs entre pouvoirs publics et instituts de formation professionnelle à développer

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes décrocheurs reposent généralement sur des temps d'entretiens et d'échanges avec un conseiller référent, durant lesquels sont réalisés un bilan et une analyse du projet professionnel, et proposés des parcours d'accès à la formation et à l'emploi.

Nous observons sur le terrain que les résultats attendus de ce type d'accompagnement en termes d'insertion dans l'emploi n'apparaissent que relativement atteints. Si la discussion ne porte pas sur leur intérêt, nous pouvons néanmoins constater la diminution du temps imparti tant au soutien psychologique qu'à l'organisation des positionnements indispensables en termes de remise à niveau, d'identification des difficultés sociales et de prise en compte des désirs professionnels.

Le défi à relever consiste clairement ici à développer des synergies et collaborations pérennes entre pouvoirs publics et instituts professionnels de formation. Anticiper et détecter les signes avant-coureurs du décrochage chez les jeunes à l'école ou à l'université, valoriser les voies d'apprentissage professionnel, orienter vers des parcours d'excellence en termes d'employabilité, les faire connaître au plus tôt, pour combattre efficacement le décrochage et ses conséquences, à la source.

Sur cette base partenariale entre tous les acteurs de l'éducation et de la formation initiale et continue, il devient alors possible de prendre en charge les jeunes au plus proche de leur réalité et de leur être, en créant, proposant, voire en co-construisant avec chacun d'entre eux un véritable parcours individualisé inscrit dans la durée.

5 étapes clés pour un « RETOUR GAGNANT »

L'enjeu du décrochage est donc celui de son anticipation et de sa détection afin d'activer un accompagnement « holistique » et « expérimental » du jeune, chaque solution pédagogique et de suivi devant s'adapter à des situations humaines uniques.

Il convient alors de proposer un modèle intégré et innovant pour accompagner les jeunes décrocheurs, depuis leurs aspirations jusqu'à leur autonomie professionnelle.

Le parcours d'accompagnement global le plus cohérent doit par conséquent suivre une approche itérative qui consiste, une fois le profil du jeune détecté et le diagnostic préalable réalisé, à lever également tous les freins qualifiés de « périphériques » (transport, logement, restauration, équipement informatique, etc.) qui doivent être pris en considération, puis gérés, avant d'envisager tout dispositif de qualification et d'insertion professionnelle.

5 étapes clés apparaissent ainsi gages de succès dans l'accompagnement global d'un décrocheur en institut de formation professionnelle, de la prise en charge de ses besoins à son entrée dans l'emploi, réparties en + de 1000 heures de formation et de suivi sur une période de 12 à 18 mois.

➤ Etape N°1 = les bourses d'accompagnement solidaire

Si nous n'agissons pas, un nombre conséquent de jeunes en difficultés qui suivent une formation longue dans notre Fondation devront arrêter par manque de moyens matériels et financiers. Aussi, l'INFA qui a plus de 30 ans d'expérience dans le diagnostic social et le suivi des publics en situation de vulnérabilité, souhaite développer un programme d'attribution de bourses d'accompagnement solidaire.

Ce dispositif géré par l'équipe en charge du développement institutionnel de la Fondation INFA aura pour objectif de sécuriser le parcours de formation complet « INFA RETOUR GAGNANT » de chaque jeune, en leur attribuant au besoin des bourses permettant de lever les principaux freins périphériques au suivi de leur formation, et limiter en conséquence le décrochage.

Une commission d'attribution analysera en ce sens la situation et la motivation de chaque jeune en difficultés sociales et financières, afin de statuer sur l'octroi d'une bourse d'aide au financement :

- de la mobilité pour se rendre de son domicile au lieu de formation (permis de conduire, abonnements transports...);
- de la restauration et de la garde d'enfants les jours de formation ;
- d'équipements professionnels, tant vestimentaires que techniques pour la réalisation de travaux pratiques ;
- de matériel informatique pour suivre la formation ;
- de Pass culturel pour s'ouvrir au monde ;
- d'urgences sociales.

En complément des dispositifs publics de financements existants, la Fondation INFA s'engagera avec volontarisme dans des démarches de Mécénat en faisant appel à des donations pour couvrir ce type de besoins.

Une fois ces freins périphériques anticipés et ainsi pris en charge, chaque jeune sera intégré dans un parcours de formation et d'accompagnement au travers de 4 autres étapes, de son positionnement à son suivi dans l'emploi.

➤ **Etape N°2 = le positionnement et la remise à niveau (Durée moyenne 140 heures)**

Chaque jeune est pris en charge par un formateur qui sera son référent tout au long du processus d'insertion socioprofessionnelle. La réussite de ce suivi tient tant aux qualités humaines des intervenants et à leur connaissance de ces publics, qu'à leur savoir-faire et compétences métiers pour les amener à la qualification et à l'emploi.

En ce sens, pour s'adapter à chaque profil avec constance sur la durée du parcours, toutes les modalités de contact seront mobilisables : rencontre physique, mail, téléphone, visio-conférence, etc.

Cette première étape commencera par la mise en place d'un positionnement en termes de connaissance mutuelle, d'instauration d'un rapport de confiance et de modalités d'échanges, de bilan de la situation personnelle et professionnelle, d'évaluation des connaissances de base en français - mathématiques - numériques - travail en équipe - règles d'hygiène et de sécurité.

Les objectifs de cette étape consistent à renforcer les compétences de base et **obtenir le certificat CLÉA² (Socle de Connaissances et de Compétences professionnelles)**, et à préparer et mettre en place son parcours de formation et d'accès à l'emploi.

La méthode employée est orientée vers la valorisation des capacités, des compétences et des potentialités des participants. Elle pourra s'appuyer sur certains exercices de l'ADVP³ adaptés à l'environnement actuel.

² Créé par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF)

³ L'ADVP - Activation et Développement de la Vocation Professionnelle - est une démarche d'orientation de carrière développée par Denis Pelletier, Charles Bujold et Gilles Noiseux durant le début des années 1970 au Québec.

A la fin de cette Etape 2 est réalisé un premier bilan du niveau du jeune quant aux objectifs fixés. Si celui-ci s'avère positif, il lui est alors proposé de démarrer la phase 3 de l'accompagnement, à savoir celle de pré-qualification.

➤ **Etape N°3= Etape de pré-qualification (durée moyenne de 400 heures)**

Le public le plus éloigné de l'emploi ayant besoin de plus de temps pour intégrer soit une formation qualifiante, soit directement un emploi, il lui est proposé de suivre une phase de pré-qualification, primordiale dans son parcours d'insertion professionnelle.

Les objectifs et programmes de cette étape sont en effet multiples et intégrateurs de toutes les dimensions à appréhender et à maîtriser pour affronter le marché du travail :

- Découvrir la réalité d'un métier, d'un secteur d'activité ;
- Continuer le travail sur la levée des freins périphériques avant l'entrée en formation ;
- Expérimenter le mode de fonctionnement du monde professionnel par le biais d'une période de stage pratique ;
- Se préparer au suivi d'une formation certifiante ;
- Identifier objectivement ses points forts et ses compétences et aptitudes à développer, et les savoir-être attendus en structure ;
- Déterminer un métier et choisir une action de formation adaptée ;
- Connaître les dispositifs de mobilités européennes et internationales ;
- Obtenir le certificat Premier secours niveau 1 ;
- Acquérir un premier niveau de compétences et de qualification en lien avec le métier désiré.

A l'issue de cette 3^{ème} étape, la personne est accompagnée par son formateur référent. Elle continue à travailler sur les objectifs de la phase 2 (remise à niveau + orientation) et s'est préparée à intégrer la formation qualifiante (en lien avec son projet professionnel). A ce stade, elle a pu obtenir le certificat CLÉA, un certificat Premier secours, et une qualification partielle en cohérence avec le métier visé.

Le jeune entre alors dans un accompagnement direct vers la qualification en lien avec le secteur de métiers sur lequel il s'est positionné et pour lequel il a obtenu une qualification partielle.

➤ **Etape N°4 = Etape de qualification (durée moyenne de 600 heures)**

L'intégration sur un dispositif qualifiant représente un premier aboutissement pour le jeune qui évolue d'une situation d'insertion sociale vers une perspective d'insertion professionnelle.

L'objectif devient en effet clair : obtenir le diplôme – la qualification totale, voire une double certification, qui lui ouvrira les portes du marché de l'emploi.

La poursuite de l'accompagnement est ici capitale : passer un examen reste une épreuve difficile. Le rôle du formateur consiste à « coacher » les jeunes en les aidant à trouver des solutions ou des méthodes afin de gérer l'intégration des savoirs, maîtriser le stress, dédramatiser les situations, tout en faisant le lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

A la fin de cette phase est réalisé un bilan des 4 premières étapes avec à la clé l'obtention du diplôme. Le jeune qui a repris confiance en lui se lance sur le marché de l'emploi. Reste alors à transformer l'essai et à l'accompagner lors de son intégration en entreprise.

➤ **Etape N°5 = Accompagnement dans l'aide à la recherche d'emploi ou au maintien dans l'emploi (6 mois à raison d'un entretien d'1 heure / semaine soit 26 heures)**

Il s'agit ici de réaliser un accompagnement post-formation pour assurer la passerelle entre la sortie de formation et l'entrée dans le monde du travail.

Cette dernière étape consiste également, si le jeune est en contrat de travail, à réaliser un suivi durant ses 6 premiers mois dans l'emploi afin d'assurer le maintien dans l'activité, de pérenniser le lien et de soutenir une dynamique de formation tout au long de la vie.

Le rôle du formateur consiste alors à vérifier que le processus d'intégration est bien assimilé afin de prévenir au maximum les difficultés. Il apparaît en effet capital d'aider les jeunes à endosser leur nouveau statut, en effaçant progressivement le décrocheur devenu stagiaire, au profit du professionnel.

Conclusion

Il est à noter qu'à notre connaissance aucun accompagnement classique ne prévoit ces 5 étapes et cet ordonnancement dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés.

La fondation INFA qui travaille sur des solutions durables et intégratives de l'ensemble des dimensions psychosociologique et organisationnelle des jeunes, sollicite au travers de son parcours « INFA RETOUR GAGNANT » des coopérations plus étroites avec l'éducation nationale et les universités dans la détection et la prise en charge des étudiants en situation de décrochage.

Il est également à mettre en perspective que le coût d'un parcours complet d'accompagnement d'un jeune en situation de décrochage à l'INFA de + de 1000 heures sur une période de 12 à 18 mois devrait s'évaluer aux alentours de 15 000€.

Nous sommes convaincus que seul un accompagnement global, complet, individualisé et systémique, tel le programme « INFA RETOUR GAGNANT », permettra d'atteindre pour ces jeunes un taux d'insertion dans l'emploi pouvant être supérieur à 70% dans les 6 mois suivant la fin de la formation.



Délégation interministérielle à la prévention
et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

31 janvier 2018

[Contribution de la Confédération Force Ouvrière au Groupe de travail n°2 « « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »](#)

[Préambule](#)

En privilégiant une logique d'investissement social, la future stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes se veut être un changement majeur de paradigme pour lutter contre l'inégalité des chances et le déterminisme social.

Si FORCE OUVRIERE partage la nécessité absolue de rompre, par une mobilisation forte des pouvoirs publics, le phénomène inique de la reproduction sociale des inégalités, il n'en demeure pas moins qu'**une politique visant à restaurer l'égalité des chances ne peut tenir lieu de seule politique de lutte contre la pauvreté.**

Donner à un enfant les chances d'un avenir meilleur ne peut se faire indépendamment d'une politique de lutte contre la pauvreté réaffirmée, et indépendamment des autres politiques publiques menées, et notamment de celles touchant à l'emploi, au droit du travail, au logement, aux services publics, à la protection sociale et enfin au salaire minimum.

Si le modèle social français que caractérise un niveau élevé de prestations sociales et de services publics est perfectible, Force Ouvrière rappelle que **ce niveau élevé de redistribution permet à la France d'avoir des taux de pauvreté très inférieurs à la moyenne européenne et parmi les plus faibles de la zone euro.**

Alors que des réflexions visant au « recentrage » des missions publiques et à celui de notre modèle social sont en cours, FORCE OUVRIERE veut rappeler qu'il appartient aux décideurs publics de garantir à minima ce niveau de performance sociale et de veiller au-delà, à ce que l'objectif de lutte contre la pauvreté guide, lui aussi, ces futures réformes.

Groupe de travail n°2

« Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »

Pour FORCE OUVRIERE, améliorer la lutte contre le décrochage scolaire et prévenir les ruptures dans les parcours de formation nécessite de :

- **Renforcer les services d'orientation dès le collège (CIO) ;**
- **Pérenniser le conseil en évolution professionnelle (CEP) dès son 16 ans ainsi que son financement** pour que les jeunes, notamment en apprentissage, puissent bénéficier d'un accompagnement individuel leur permettant de construire leur parcours professionnel ;
- **Développer des passerelles dans les parcours de formation ;**
- **Reconnaître le rôle des missions locales** dans leur fonction d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans et partant, assurer la pérennisation de leur financement à hauteur de leurs besoins ;
- **Reconnaitre et soutenir les dispositifs efficaces qui sont déjà existants plutôt que d'en créer de nouveaux.** Force Ouvrière rappelle que les caisses d'allocation familiale développent (seules ou en partenariat avec les collectivités locales) un certain nombre d'actions et de dispositifs qui, s'adressant à tous les publics, et notamment aux plus vulnérables d'entre eux, bénéficient aussi aux jeunes. Outre les foyers jeunes travailleurs qui leur sont spécifiquement destinés, les « centres sociaux » en particulier sont des équipements de proximité qui mériteraient d'être soutenus et d'être développés ;
- Renforcer les aides visant à lever les « **freins périphériques** » qui sont particulièrement nombreux pour les jeunes, au premier rang desquels les problèmes liés à la mobilité et au logement. FO rappelle que la question de **l'accès au logement des jeunes**, dans la perspective de favoriser leur accès à l'emploi, a fait l'objet d'un Accord National Interprofessionnel en 2011 (ANI du 29 avril 2011) signé à l'unanimité par les partenaires sociaux, et qui déclinait un ensemble de mesures parmi lesquelles :
 - la mise en place d'une garantie locative assortie de l'élimination du dépôt de garantie pour l'accès au parc privé, source de discrimination ;
 - l'attribution de droits de réservation de logements sociaux ;
 - le renforcement de la colocation dans le parc social ;
 - la gratuité des transports ;
 - une prise en charge par les employeurs des frais d'installation ou de mobilité professionnelle dans le cadre de l'insertion.

Pour FORCE OUVRIERE, sécuriser l'insertion professionnelle des jeunes signifie de :

- **Favoriser l'insertion dans l'emploi durable.** Les conditions d'insertion professionnelle se sont largement dégradées pour les jeunes les moins diplômés. Comme le souligne une étude récente du CEREQ, par rapport à la génération 2004, la génération 2010 a vu augmenter les formes d'emploi atypiques pour son premier emploi (CDD, emploi non salarié...). Cette précarité de l'emploi est en outre durable puisque un tiers des jeunes demeure en emploi à durée déterminée 3 ans après son entrée sur le marché du travail.

Dans ce contexte, Force Ouvrière revendique **la mise en place d'un système de bonus-malus** pour lutter contre l'usage abusif, dans certains secteurs d'activité, des contrats de travail de courte durée.

- **Offrir des conditions de travail et d'emploi de qualité** : Force Ouvrière est opposée à l'idée d'un « SMIC jeune » et réclame l'application pleine et entière du droit commun du travail aux jeunes. FO réclame en outre la **revalorisation de la grille de rémunération et du statut de l'apprenti**, la reconnaissance du statut de maître d'apprentissage basée sur une formation obligatoire à la relation pédagogique avec le jeune, la création d'une certification sanctionnant les compétences acquises lors de cette formation et pouvant donner lieu à une évolution salariale ;
- **Favoriser les formations qualifiantes, les retours en formation pour tous les jeunes** : en effet, le niveau de qualification demeure la clé d'une insertion professionnelle réussie, les emplois stables (emploi à durée indéterminée) augmentant avec le niveau de qualification. Il convient en outre de veiller au maintien d'un cadre national des formations professionnelles afin que chaque certification/diplôme/qualification acquise par la formation puisse faire l'objet d'une reconnaissance sur l'ensemble du territoire ;
- **Renforcer les contrats aidés** pour les publics les plus éloignés de l'emploi, dont les jeunes NEETS. Les contrats aidés ont un effet favorable sur l'insertion professionnelle, en particulier s'ils s'accompagnent d'une formation certifiante et qualifiante ;
- **FO déplore la disparition du contrat de génération** avec les ordonnances de septembre 2017. FORCE OUVRIERE était attachée au principe du contrat de génération qui permettait d'améliorer l'insertion des jeunes dans l'emploi par l'accès à un CDI ; de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors et d'accompagner les transferts de compétences entre les générations ;

Pour solvabiliser les parcours d'insertion et prévenir d'éventuelles difficultés financières, Force Ouvrière revendique en particulier :

- **un RSA dès l'âge de 16 ans** aux conditions d'accès beaucoup moins restrictives qu'elles ne le sont aujourd'hui ;
- **une amélioration du statut des stagiaires** avec la prise en compte de leur temps de stage dans l'acquisition de droits au chômage, à la formation professionnelle et à la retraite ; les stagiaires doivent également pouvoir bénéficier de l'ensemble des protections du code du travail comme de la couverture maladie complémentaire.

LA PARTICIPATION DES JEUNES, UNE NÉCESSITÉ DÉMOCRATIQUE

Pantin, le 3 janvier 2018

Le Forum Français de la Jeunesse (FFJ) est, depuis 2012, un espace autonome d'expression des jeunes en France. Regroupant des organisations de jeunes gérées et animées par des bénévoles de moins de 30 ans, de natures et de sensibilités diverses, le FFJ rassemble aussi bien des organisations représentatives étudiantes et lycéennes, des mutuelles étudiantes, des associations, que des mouvements politiques de jeunesse. Il impulse des rencontres entre jeunes d'horizons divers, promeut l'émergence d'une parole jeune auprès des pouvoirs publics, sur les sujets qui les concernent et plus largement sur tous les sujets qui traversent notre société.

Si depuis sa création, le FFJ compte des victoires en matière de participation des jeunes à la vie publique, le baromètre DJEPVA sur la jeunesse en 2017 nous apprend que 55% des 18-30 ans estiment que leur avis ne compte pas réellement au sein des espaces dans lesquels ils évoluent¹. Dans un nouveau contexte politique, le FFJ rappelle alors l'impératif démocratique que représente la prise en compte de la parole des jeunes. Il soutient avec force qu'ils-elles doivent s'exprimer, participer et contribuer - au sein des institutions publiques et privées - aux processus de prise de décisions, au suivi et à l'évaluation des politiques, sur tous les sujets qui concernent les citoyen-ne-s, quel que soit leur âge.

Cette participation concerne tant la prise en compte de la parole des jeunes à la construction des politiques publiques, que la prise de responsabilité des jeunes dans les organisations (associations, entreprises, collectivités etc.). Ceci, non pas parce qu'ils-elles sont jeunes, mais parce qu'ils-elles sont usagers et usagères, citoyens et citoyennes, premier-e-s concerné-e-s par les choix faits aujourd'hui pour demain. C'est dans la droite lignée de cet engagement que le Forum a pris position dès 2014 en publiant un [Avis sur la participation et le vote des jeunes en France](#) et a signé, le 16 septembre 2017, l'appel « [Jeunes et Responsables](#) » initié par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Une plus grande place accordée aux jeunes au sein de la société passe notamment par l'intégration de jeunes au sein du CESE de chaque région de France, ou encore par la consultation systématique et la prise en compte des jeunes sur des projets de réformes qui engagent les futures générations : orientation, formation, apprentissage, accès à l'enseignement supérieur, projet du service national universel, environnement, santé, retraites... Les leviers de participation sont vastes, la révolution numérique offre des opportunités indéniables, dans un contexte où l'engagement en ligne chez les jeunes ne cesse de progresser (+ 6% en deux ans²). Les corps socio-professionnels, ainsi que les pouvoirs publics, doivent s'ouvrir davantage à la participation des jeunes et des

¹ CREDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017*, Lucie Brice, Radmila Datsenko, Nelly Guisse, Sandra Hoibian et Sophie Lautié en collaboration avec l'INJEP, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, novembre 2017, p. 19
Op. cit. p.54.

³ Enquête « Que du bonheur » de 2016, menée par Générations Cobayes et Domplus.

⁴ Adeghe I., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Maes C. (CRÉDOC), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016*, Rapport d'étude, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), octobre 2016

organisations qui les représentent. C'est pourquoi le FFJ propose d'accompagner les organisations qui souhaitent encourager l'accès des jeunes à la prise de responsabilité en leur sein.

Alors que 83 % des jeunes souhaitent participer à la construction de la société³ et que 55 % ne savent pas comment le faire⁴, il est indispensable que les politiques publiques fassent émerger une culture de la participation en France.



Contact presse

Anthony Ikni, Délégué Général

06 75 33 94 44

aikni@forumfrancaisjeunesse.fr

 www.forumfrancaisjeunesse.fr

 [ForumFrancaisJeunesse](https://www.facebook.com/ForumFrancaisJeunesse)

[FFJeunesse](https://twitter.com/FFJeunesse) 



Concertation

sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Contribution de l'ICEM-pédagogie Freinet

■ État des lieux

La pauvreté est l'un des plus grands des empêchements à apprendre et de réussir dans le système scolaire actuel. En 2018, en France, 3 millions de jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 1,2 million dans la grande pauvreté. Ces enfants sont en danger humain, social, scolaire.

La France est un des pays de l'OCDE dont le poids de l'origine sociale pèse le plus dans le système scolaire. Nous savons que 5 % des décrocheurs sont des enfants de cadres contre 48 % d'enfants d'ouvriers. Nous savons aussi que 84 % des élèves d'enseignement général et professionnel adapté sont des enfants de familles défavorisées. Le système éducatif français peine à faire réussir 30 % des élèves massivement issus des milieux populaires.

Le plus souvent les enfants de familles pauvres ne sont pas seulement pauvres, ils sont aussi en situation irrégulière ou sans logement ou... et l'enfant cumule les empêchements à apprendre. Comment faire réussir les enfants des familles pauvres dans ces conditions ? Quelle prise en compte de la très grande pauvreté, très grande précarité ? L'École n'est pas à elle seule responsable de l'échec scolaire.

Les empêchements à apprendre sont en lien direct avec **le droit à la dignité** de toutes les personnes. Tous les droits cités ici doivent non seulement être reconnus mais doivent aussi pouvoir s'exercer véritablement.

Pour apprendre, un enfant a droit à :

- un logement décent, proche de son école, suffisamment grand pour tous les membres de sa famille, dans un bon état sanitaire. Il ne faut plus laisser des familles en errance dans des hébergements d'urgence. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une scolarité stable, à partir d'un habitat stable. Il est extrêmement difficile de construire un parcours d'insertion sans avoir comme base une scolarité primaire et de collège stabilisée ;
- un accès aux soins pour lui même et sa famille ;
- un accès à une alimentation saine, à la cantine et chez lui : offrir la gratuité de la cantine scolaire, oui mais dans de bonnes conditions avec des personnels d'encadrement formés, qualifiés et en nombre suffisant pour assurer un temps éducatif lors des repas pris à l'école ;
- un accès à des éléments culturels qui lui permettront de construire sa propre culture au cours de sa trajectoire singulière, dans le respect de la culture familiale mais aussi avec les apports culturels de ses lieux de vie (école, loisirs, etc.) ;
- un matériel scolaire individuel simple et fonctionnel, fourni par l'établissement.

Tout enfant a droit à l'éducation, à la scolarisation, même les enfants pauvres ET en situation de handicap, même les enfants de parents SDF, même les mineurs étrangers, « isolés », « non accompagnés » ou issus de familles en situation irrégulière, même les enfants du voyage, même les enfants de parents « sans droits », « dublinés » et tous les « extra-territoriaux » qui subissent la sectorisation comme un rejet.

Pour les jeunes migrants mineurs isolés, il s'agit de respecter l'obligation de mise à l'abri de toute personne se réclamant mineure et isolée comme prévu dans la loi du 14 mars 2016.

L'école est un service public pour TOUS les publics.

Aussi, pour rendre l'École plus juste, il est nécessaire de penser sur deux axes complémentaires :

1. des actions sociales et de santé permettant aux enfants de vivre sereinement à l'école et d'être disponibles aux apprentissages.
2. une organisation pédagogique repensée pour un système éducatif qui ne soit pas exclusivement concentré sur le tri et la sélection des meilleurs.

■ L'ICEM-pédagogie Freinet peut apporter des éléments concrets de propositions dans ces deux axes.

1. Dans le domaine des actions sociales et de santé

Il faudrait faciliter les démarches, accompagner les familles dans la recherche d'une stabilité permettant à l'enfant, au jeune de se sentir sécurisé. Pour cela :

• **Besoin urgent de constructions de logements sociaux**

Il ne faut plus laisser des familles en errance dans des hébergements d'urgence. Les familles en grande précarité sont parfois logées dans des hôtels sociaux, parfois très éloignés du lieu de scolarité de leur enfant... et on ne pense pas à payer le transport, ce qui entraîne des situations de déscolarisation, une grande fatigue et beaucoup de temps perdu dans les transports.

Il y a urgence du logement. Nécessité d'un grand plan de constructions de logements qui fasse que toutes les personnes vivant sur le sol français aient un endroit pour dormir la nuit et puissent bénéficier d'un logement salubre permettant aux familles de vivre à égale dignité avec tous.

• **Création d'une réelle mixité sociale**

Souvent, ce sont les territoires les plus déshérités qui accueillent les pauvres. La mixité sociale est l'affaire de tous. Elle est d'un profit considérable à ceux qui sont en difficultés et profite aussi à ceux qui réussissent bien.

Il faudrait respecter les quotas de logements sociaux des communes, travailler en lien avec l'Éducation Nationale, respecter la carte scolaire dans les zones urbaines, protéger les petites écoles dans les zones rurales, ...

• **Scolariser tous les enfants**

La scolarisation des enfants est obligatoire, y compris pour ceux qui n'ont pas de domicile (rappel fait par le défenseur des droits – rapport droits de l'enfant 2016). Il faut imposer aux autorités territoriales d'accueillir la totalité des élèves vivant sur leur territoire y compris ceux qui vivent illégalement. Aucun enfant ne doit se retrouver exclu de dispositifs scolaires et sociaux auquel il a droit (voir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

• **Pouvoir bénéficier de soins médicaux réguliers et appropriés**

Les visites médicales à l'école maternelle devraient permettre de faire bénéficier aux enfants de soins gratuits à tous par des dépistages réguliers. Or, les médecins scolaires ont de nos jours des zones très étendues ne leur permettant pas d'intervenir de manière régulière. Il n'y a plus de visites médicales sauf en cas d'urgence. Il n'y a plus de dépistage par le médecin scolaire.

Il existe une grande disparité des équipements de soins CMP (centre médico-pédagogique), CMPP (centre médico-psycho-pédagogique), CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) sur les territoires, entre territoires urbains et ruraux. Ces structures sont trop peu nombreuses et plusieurs mois voire années d'attente ne sont pas rares ! De plus, au sein des territoires urbains, des disparités fortes existent aussi et c'est souvent dans les communes qui en ont le plus besoin qu'il y a le moins d'équipements de santé.

Il faudrait :

- permettre un accès aux soins appropriés et proches pour lui-même et sa famille, sur le plan physique (avec accès à des spécialistes comme dentiste, ophtalmo, ORL, etc.) mais aussi sur le plan mental ;
- constituer un réseau de soins gratuits, comprenant des psychomotriciens, des orthophonistes, des pédopsychiatres dans des CMP et CMPP, appuyés sur un réseau de prévention et de dépistage des PMI et de la médecine scolaire ;
- contribuer à la formation des professionnels (enseignants, AVS) sur la problématique de la

souffrance psychique ;

- enrichir le maillage des différentes structures, afin de répondre au plus près aux attentes des familles.
- **Prévenir les ruptures de vies des jeunes**, en particulier de ceux qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance. De nos jours, les enfants souvent vivent chez leurs parents jusqu'à 25 ans, voire davantage. On ne peut plus imaginer que les jeunes qui sortent de l'ASE soient « lâchés » à 18 ou 20 ans. L'accompagnement doit diminuer progressivement, jusqu'à ce que le passage réel à l'âge adulte se soit opéré (domicile autonome, travail stable).
- **Créer des « foyers de jeunes »** partout où il existe des jeunes à la rue, afin de leur permettre un habitat collectif et un accompagnement social réfléchi pour leur tranche d'âge. Cela avec l'appui des organisations d'éducation populaire pour gérer les loisirs et la médiation vers des cours de promotion sociale qualifiante ;.
- **Favoriser tout ce qui fera lien** entre les droits et l'exercice de ces droits par tous les enfants sans exception.

2. Dans le domaine de l'École

- **Créer une organisation pédagogique repensée pour un système éducatif** pour tous et toutes qui ne soit pas exclusivement concentré sur le tri et la sélection des meilleurs, qui encourage et valorise l'enseignement technique lorsqu'il est véritablement choisi.
- **Faire des écoles, des collèges et des lycées de véritables lieux de vie**, dans lesquels les savoirs sont appris, mais aussi confrontés, mis en perspectives, ...
 - Exercer sa citoyenneté à travers une démocratie en action, à l'école ou dans des associations d'enfants et à travers la connaissance de ses droits. Notre mouvement pédagogique promeut le « conseil d'enfants » dès le plus jeune âge, afin de cogérer les espaces de travail scolaire à la mesure des capacités des enfants, dès la maternelle (gestion de l'association coopérative de l'école, organisation des jeux dans la cour de récréation, ...).
 - Exercer sa pensée grâce par exemple à des « ateliers philo » qui permettent aux enfants de réfléchir à l'engagement, aux valeurs, dans un cadre laïc. Les enfants devraient avoir des cours de philosophie dès le début du collège, et faire de l'heure de vie de classe un temps de réflexion et d'organisation.

L'ICEM-pédagogie Freinet a sur ces questions une expertise éprouvée, des travaux de recherche, des guides pédagogiques et des sessions de formation.
- **Permettre et favoriser une pédagogie de la réussite, non discriminante** qui lui permettra
 - de s'exprimer en exerçant tous les langages mis à sa disposition (langues orales, écrites, langages artistiques, mathématiques, ...) ;
 - de comprendre et d'agir sur son environnement ;
 - de développer son imaginaire ;
 - d'exercer sa pensée et sa citoyenneté.
- **Développer la coéducation** : redonner confiance, établir des liens de proximité, créer des passerelles entre l'école et la famille.

Certains principes établis avec les élèves peuvent se reporter aux relations avec les parents : coopération, respect de l'autre, possibilité d'expression, explicitation des cadres. L'enfant quel qu'il soit, est reconnu et respecté comme une personne libre, capable d'apprendre et de s'exprimer ; au sein de cadres pédagogiques explicites.

De la même façon, le parent quel qu'il soit, est reconnu et respecté en adulte libre, d'égale dignité, capable d'éduquer et de dialoguer au sein des cadres co-éducatifs explicites qui lui sont proposés.

Ainsi peut se construire une « parité d'estime » qui permettra à chacun de reconnaître la compétence de l'autre et de gérer les éventuels désaccords et les inévitables tensions, dans le non-jugement mutuel.
- **Affirmer l'importance de l'école maternelle à 2 ans dans les bonnes conditions d'accueil**
- **Permettre une formation professionnelle gratuite pour tous ceux qui n'ont pas validé un diplôme professionnel**

En effet, en raison de parcours de vie chaotiques, certains enfants sortent du système sans aucune qualification, ils doivent pouvoir accéder à une « deuxième chance », dans le cadre de l'école publique et non dans le cadre d'initiatives souvent privées limitées au bon vouloir local.

- **Reconstituer l'aide des RASED**

On peut constater les dégâts faits par la suppression des RASED ... A ce jour, un tiers des personnels RASED subsiste. C'est insuffisant.

- **Soutenir les enseignants**

Il reste à faire un gros travail à faire en politique de ressources humaines, pour ne pas placer, dans les zones où sont concentrées les populations les plus défavorisées, les personnels les moins formés, ceux qui ne sont pas titulaires.

- **Disposer dans chaque circonscription d'un nombre suffisant d'enseignants remplaçants** non seulement pour les congés maladie mais aussi pour les formations.

- **Faciliter le travail de la direction d'école**

Le travail de direction est devenu très difficile. Là encore du personnel formé et pérenne serait essentiel pour pouvoir assurer la bonne marche de l'école. Les directeurs doivent apprendre à travailler en équipes pluridisciplinaires. Ils sont aussi la clé de voute de la relation école-familles. Ils ont besoin pour cela de temps et de formation.

- **Améliorer la formation des enseignants**

- par une connaissance des différents milieux sociaux (les enseignants n'habitent plus le quartier où ils enseignent) et des problématiques, des enjeux dans les relations école-famille ;
- par une connaissance des pédagogies favorisant l'entraide, la coopération ;
- par une connaissance des partenaires de l'école, des éducateurs, des partenaires de l'éducation populaire ;
- par une connaissance des expériences en coéducation, leur permettant d'animer des espaces de coéducation à l'école ;
- par une connaissance et la possibilité d'un travail en commun entre 1er degré , 2nd degré et université.

- **Permettre et encourager la création d'équipes dans les écoles**

- Favoriser la possibilité de travailler en équipes,
- Préserver le dispositif "Plus de maitres que de classes",
- Pouvoir travailler en classe multi-niveaux,
Être reconnu en tant qu'enseignant chercheur travaillant en équipe pédagogique avec une plus grande autonomie dans la définition du fonctionnement de l'équipe, des projets, des recherches.

- **Rester vigilant sur les modes d'évaluation** : la plus grande prudence est de mise pour tous les fichages des élèves, qu'ils soient administratifs (base élèves) ou « pédagogiques » (LSUN). Toute évaluation doit être menée avec discernement dans le but essentiel d'aider l'enfant à grandir. Attention aux outils pérennes qui peuvent porter préjudice même utilisés avec modération pour ne rien dire d'une utilisation abusive aux mains d'idéaux extrêmes. Aucune trace ne doit perdurer en dehors de celles remises à la famille car ce sont toujours les enfants des familles pauvres qui subissent les conséquences de ces fichages, comme ce sont eux qui subissent les orientations « par défaut », non désirées...

Il faut aller regarder sur le terrain, en réel, l'application des lois !

Parfois les lois se succèdent mais les crédits ne sont pas reconduits ou bien une bonne disposition est prise mais les conditions ne sont pas remplies pour en permettre un bon déroulement...

■ **La pédagogie Freinet propose des réponses à ces problématiques.**

Elle lutte contre l'exclusion et l'échec scolaire des enfants de milieu populaire, ceux dont les parents sont le plus "éloignés de l'école" mais elle guide vers la réussite tous les enfants de tous les milieux, en appui à la diversité et à la mixité sociale.

Une étude menée sous la direction d' Yves Reuter, avec une équipe du laboratoire Théodile de

L'Université de Lille, a permis de mesurer les effets de la pédagogie Freinet en milieu populaire : **"UNE ECOLE FREINET – Fonctionnements et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire"**, aux Éditions L'Harmattan, expérience menée à l'école de Mons en Baroeul en REP dans la banlieue lilloise, sur 5 années de recherche, de juin 2001 à septembre 2006.

Il apparaît, en bilan de l'expérience, que "les phénomènes de violence tendent à diminuer"; "les élèves "à problèmes" ou "en souffrance" semblent mieux s'intégrer en étant sollicités au même titre que les autres"; "les rapports à l'école, au travail, aux apprentissages, aux savoirs évoluent de manière positive". "Le passage en sixième ne s'avère pas particulièrement problématique". Par ailleurs, "des effets intéressants peuvent aussi être constatés chez les enseignants de cette école"; "du côté des parents ont été constatés également des évolutions positives (amélioration des relations, investissement plus important comme parent d'élèves)" - *extraits des pages 245 à 248.*

Autre document sur la même école, école Hélène boucher de Mons en Baroeul, le film documentaire récent : **Vivement l'école !** Documentaire de 50 minutes - diffusé par France 3 Pas de Calais le 05/02/2018 à 23 h 45 - disponible en "Replay" à l'adresse :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/emissions/les-documentaires-de-france-3-nord-pas-de-calais/documentaire-vivement-ecole-1414373.html>

Quelques éléments pour dire ce qu'est la pédagogie Freinet...

La pédagogie Freinet est centrée sur l'humain et vise un travail d'émancipation. Elle est un outil de lutte sociale pour œuvrer à la transformation de l'École, de la maternelle à l'université, et de la société.

Elle développe des démarches naturelles d'apprentissage par tâtonnement expérimental. Partant de la culture première des enfants, du milieu, elle les incite à être auteurs, au sein d'un groupe de travail coopératif et bienveillant. La diversité est vécue comme une richesse.

Elle permet aux enfants, aux jeunes de s'organiser, d'élaborer des projets, de prendre des décisions communes, de participer à la vie démocratique (conseils coopératifs de classe, d'école, ...).

Elle s'appuie sur l'expression-création et ouvre les enfants sur la rencontre des autres au travers de projets motivants : correspondance, journal scolaire, recherche documentaire, préparation d'un spectacle, vidéo...

Pour plus de précisions : <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/une-education-populaire-en-pratique>

Des vidéos de classe Freinet : <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/concretement-en-classe%20>

Qui sommes-nous ?

L'ICEM-pédagogie Freinet (Institut Coopératif de l'École Moderne) anime un réseau de 80 associations départementales et 4 associations régionales réunies autour des valeurs de la Charte de l'École Moderne pour la défense, la diffusion et le développement de la pédagogie Freinet.

Certains établissements des 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement public fonctionnent avec des équipes Freinet, comme par exemple l'école Hélène Boucher de Mons en Baroeul.

L'ICEM-pédagogie Freinet est agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'association complémentaire de l'enseignement public et par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative au titre de la jeunesse et de l'éducation.

L'ICEM-pédagogie Freinet peut être force de propositions auprès de la délégation interministérielle pour débattre et approfondir ces actions.



**L'importance du départ en vacances dans la
stratégie de prévention et de lutte contre la
pauvreté des enfants et des jeunes**

Avis de la Jeunesse au Plein Air (JPA)

**à la mission de concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre
la pauvreté des enfants et des jeunes**

Paris, février 2018

Table des matières

Introduction – Quel lien entre droit aux vacances, prévention et lutte contre la pauvreté :.....	3
1. Education populaire, un projet de démocratisation des vacances historiques.....	4
2. L'impact déterminant des vacances	4
Pour l'individu	4
Pour les enfants et les jeunes	5
Pour les familles	5
Pour la société	5
Pour la santé.....	5
3. Analyse des causes du non départ en vacances	6
4. Agir en priorité en direction de la jeunesse pour lutter contre les inégalités	6
5. Une opportunité nationale.....	7
6. Une légitimité reconnue par les textes internationaux	7

Introduction – Quel lien entre droit aux vacances, prévention et lutte contre la pauvreté :

La Jeunesse au Plein Air (JPA) se félicite de pouvoir porter à l'attention des membres de la délégation interministérielle sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, ses réflexions sur l'importance du droit aux vacances, et plus précisément, sur l'aspect « prévention » du départ.

« *Vivre en situation de grande pauvreté, c'est vivre en danger humain, social et scolaire*¹ ». En France, nous constatons que 1,2 million d'enfants² grandissent dans des familles pauvres. Cette situation est très préoccupante dans un pays où le milieu social d'origine a un impact déterminant sur les destins des personnes.

En parallèle, nous constatons que, dans notre société contemporaine, sur l'ensemble de notre vie, nous avons plus de temps libre que de temps dédié au travail comme l'ont démontré les travaux de Jean Viard. Le temps libre est l'espace contemporain de façonnage des normes sociales et donc des inégalités. L'accès aux loisirs et aux vacances est un nouveau facteur d'exclusion. En effet, comment s'intégrer dans une société du temps libre lorsque l'on n'a jamais vu la mer, la montagne et le patrimoine national ?

Face à ce constat, les politiques publiques sont souvent orientées en direction de l'école et de la réussite scolaire. Bien que ces actions soient essentielles, elles ne peuvent tout résoudre. Comme l'explique François Dubet, « *réfléchir sur ce qui se passe après l'école est devenu primordial* » et « *l'école ne peut avoir le monopole de la définition du mérite et condamner des enfants à l'exclusion parce qu'ils n'ont pas de bons résultats* ». Dans ce sens, la JPA agit depuis sa création pour une meilleure reconnaissance des loisirs et des vacances en militant pour que ces temps éducatifs deviennent un élément incontournable des politiques publiques dans l'esprit défendu par Philippe Meirieu³ : « *Il existe trois grands acteurs éducatifs complémentaires et nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent : la famille, l'école et les tiers-lieux. Les tiers-lieux sont des lieux de socialisation secondaires (associations culturelles et sportives, groupes spontanés...). Il est nécessaire pour l'enfant que ces trois acteurs aient une action spécifique mais également des convergences.* »

En effet, l'impact bénéfique des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et colonies de vacances) n'est plus à prouver : ils permettent de sortir de son milieu d'origine, favorisent le vivre-ensemble, améliorent la qualité de vie familiale, les relations parents-enfants ainsi que la santé. Ils ont un impact positif sur le développement social et l'apprentissage.

Plus spécifiquement, les colonies de vacances et les centres de loisirs sont des espaces de mixité géographique et de mixité sociale qui permettent à l'enfant d'apprendre à être plus autonome mais aussi et surtout à vivre avec les autres. Le jeune est amené à trouver sa place dans le groupe tout en respectant la place des autres, à faire l'expérience de l'autre dans sa différence.

Dans cet espace collectif où la parole de chacun est respectée, les enfants font l'apprentissage des valeurs de la République : la solidarité, l'égalité et la fraternité. C'est essentiellement dans la connaissance de la différence de l'autre au sein de structures laïques

¹ « *Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour la réussite de tous* » Jean-Paul Delahaye, Inspecteur Général de l'Education nationale, Groupe établissements et vie scolaire. Rapport à Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Mai 2015.

² Données d'Eurostat 2012. Analyse de l'observatoire des inégalités. On considère qu'une famille est pauvre au seuil de 50 % du revenu médian quand son revenu mensuel est inférieur à 1739 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans.

³ Professeur des universités en sciences de l'éducation. Grand témoin des ateliers participatifs du PEL de la ville de Rennes.

que naîtra chez eux la tolérance et l'acceptation de l'autre qui seront le gage du respect des valeurs de la République et de l'unité nationale de demain⁴.

Malheureusement, en France, 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année. Les difficultés sociales et économiques des familles, le désengagement des politiques et les freins culturels sont autant de raisons qui expliquent pourquoi, en 2017, 1 enfant sur 3 n'a pas de souvenirs à raconter à ses camarades à la rentrée scolaire, creusant un peu plus les écarts de richesses vécus et ressentis.

Pour permettre à chaque enfant de vivre cette expérience, la Jeunesse au Plein Air agit quotidiennement, par le soutien financier au départ en vacances des enfants et des jeunes les plus précaires et par son activité de plaidoyer, afin que les pouvoirs publics agissent en faveur du départ en vacances.

1. Education populaire, un projet de démocratisation des vacances historiques

Les organisations non lucratives du secteur des vacances existaient bien avant que l'Etat ne s'occupe des vacances et plus largement, du temps libre. Elles puisent leurs racines dans l'éducation populaire et agissent en complémentarité de l'école publique. Généralement laïque, ces organisations proposent des activités de scoutisme, des colonies de vacances pour les enfants et les jeunes, des séjours en inclusion ou adaptés pour les personnes en situation de handicap, des villages vacances, etc. L'ensemble de leurs activités revêt une dimension sociale et citoyenne dans la mesure où l'accessibilité des séjours est une dimension centrale du projet politique de ces organisations.

Depuis la généralisation des congés payés en 1936, les vacances sont devenues un droit et leur démocratisation, une mission de service publique.

De l'après-guerre aux années 80, l'Etat développe activement l'accès aux vacances, corrélé à une forte promotion du tourisme national, donnant à ce secteur une importance économique importante avec plus de 7 % de notre produit intérieur brut (PIB). Durant ces années, une politique du temps libre se développe et donne notamment naissance au chèque vacances en 1982.

Malgré cela, en 2018, à cause de difficultés économiques et sociales importantes, un enfant sur trois et un adulte sur deux ne partent toujours pas en vacances.

Et pourtant, le Comité Interministériel Egalité-Citoyenneté, créé après les attentats de 2015 rappelle l'importance des loisirs et des vacances, notamment chez les enfants et les jeunes comme étant un moyen de construire et de partager les valeurs de la République. Parce que les vacances permettent de sortir de son quotidien, de faire des découvertes sur soi-même, sur les autres et sur des territoires, elles sont un temps privilégié permettant de créer des souvenirs communs, favorisant le vivre-ensemble.

A ce titre, nous pouvons affirmer que les vacances ne sont pas un luxe mais bien un levier pour lutter contre les situations de pauvreté et d'isolement.

2. L'impact déterminant des vacances

Pour l'individu

Depuis une vingtaine d'année, de nombreux problèmes sociaux se sont installés dans le paysage de manière alarmante. Le décrochage scolaire, l'exclusion sociale et économique,

⁴ « 1985-2017 : Quand les classes favorisées ont fait sécession » Jérôme Fourquet - Fondation Jean Jaurès

l'isolement des populations les plus précaires. Ces problèmes ont pris des proportions que nous ne pouvons plus ignorer. De nombreuses ressources ont été investies pour apporter des solutions curatives.

Les vacances sont un élément déterminant du bien-être collectif et peuvent être un outil de prévention plus efficace que des approches de nature curative. Par leurs aspects éducatifs, les loisirs et les vacances développent l'autonomie, la prise d'initiative. Le sociologue Joffre Dumazedier a mis en relief la dimension formatrice des loisirs : « *Le grand avantage des activités de loisirs, c'est qu'elles permettent d'effectuer des choix et par la suite d'apprendre à choisir* ».

Pour les enfants et les jeunes

Dans la société actuelle, nous pouvons considérer que les vacances sont devenues un élément essentiel de nos modes de vie, notamment chez les jeunes. A l'inverse des générations précédentes, ces derniers abordent la question des vacances comme un droit plutôt que comme un privilège. Le travail n'est plus perçu comme une fin en soi, mais comme un moyen, en parallèle, le temps libre devient un droit et non un avantage.

Le travail reste une valeur centrale⁵ chez les jeunes mais il n'est plus l'élément capital de leur vie et d'autres domaines viennent le concurrencer.

Ainsi, dans une société où la norme sociale se construit essentiellement par la pratique du temps libre, il est crucial d'agir de manière à ce que chaque enfant et chaque jeune ait un accès équitable à ces temps.

Pour les familles

Le rôle positif des vacances dans le soutien à la parentalité est également reconnu. Chaque famille y trouve un moment de répit durant lequel une communication et une relation apaisée peut se développer. Soulignons également que la petite enfance et l'enfance sont des périodes qui ont un effet déterminant sur la vie, le bien-être et les compétences qui seront acquises. Il est d'autant plus important de développer une culture du départ des plus jeunes quand on sait que parmi les 20 millions de personnes qui ne partent pas en vacances, 33 % d'entre eux ne sont jamais partis lorsqu'ils étaient enfants.

Pour la société

Les vacances, et plus largement les loisirs, sont reconnus comme des espaces favorisant la rencontre et vecteur de valeurs positives. Au côté de l'école et des familles, les « tiers-lieux » sont des « lieux de socialisation secondaires⁶ » qui, par leurs apports, renforcent la cohésion sociale et l'intégration des minorités. Dans une société où les espaces de brassage et de mixité sociale, géographique, économique et culturelle sont de plus en plus rares⁷, il est crucial que chaque enfant et jeune puisse vivre des temps de vie qui favorisent d'autres formes d'interaction sociale, reposant sur l'apprentissage de la diversité et de la différence sociale.

Pour la santé

La définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé indique que c'est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Bien qu'il ne soit pas le seul facteur influant sur la santé, force est de constater que les vacances ont un rôle crucial dans l'équilibre et l'hygiène de vie des enfants et des jeunes. Prendre des vacances de qualité permet d'influer sur la

⁵ Roudet B, 2012. « Valeurs des jeunes : la montée de l'individualisation » Chroniques du travail, Cahiers de l'Institut Régional du Travail.

⁶ Philippe Meirieu, professeur des universités en sciences de l'éducation. Grand témoin des ateliers participatifs du PEL de la ville de Rennes.

⁷ « 1985-2017 : Quand les classes favorisées ont fait sécession » Jérôme Fourquet - Fondation Jean Jaurès

confiance en soi et le développement personnel de ces derniers. Il est donc temps de reconnaître ce temps de répit, d'évasion et d'activités que sont les vacances comme un réel enjeu social et individuel au service d'une politique préventive.

3. Analyse des causes du non départ en vacances

Partir en vacances est un comportement qui s'est progressivement installé comme une norme sociale, mais dont les pratiques ont énormément évolué. Malgré cela, le nombre d'enfants et de jeunes ne partant pas en vacances a fortement augmenté et ce phénomène tend à s'accroître.

Le frein financier est un élément important qui empêche les personnes de partir en vacances. Toutefois, il ne peut à lui seul expliquer les raisons du non-départ : il existe aussi des freins culturels et sociaux tout aussi importants⁸. La culture des vacances, qui s'était construite auparavant grâce à des générations qui étaient parties en colonies de vacances et en classes de découvertes est de moins en moins présente aujourd'hui.

Le concept de vacances, surtout pour ceux qui n'y ont pas accès, paraît hors de portée en raison d'une image souvent standardisée. Image qui ne correspond pas à la diversité des pratiques et des territoires français.

En même temps, la crise économique a conduit à une précarisation croissante d'un nombre important de ménages. Ces derniers, suivis par une partie des classes moyennes, n'ont plus confiance en l'avenir. Hors, préparer un départ et partir est un acte qui traduit une capacité à se projeter dans le futur.

Ces phénomènes conduisent à des situations d'isolement social de plus en plus fortes. Ainsi, parmi les personnes qui n'ont pas accès aux vacances, 31 % ne sont pas partis depuis plus de 5 ans et 24 % d'entre elles évoquent des raisons qui font directement référence à la notion d'absence d'appartenance à un réseau social.

Et pourtant, contrairement aux stéréotypes qui peuvent circuler, les familles dont les enfants ne partent pas aspirent à leur faire vivre des vacances simples, à la hauteur de leur capacité à les imaginer et des moyens disponibles avec une réelle volonté de leur faire rompre avec le quotidien et un désir profond qu'ils puissent passer un bon moment.

4. Agir en priorité en direction de la jeunesse pour lutter contre les inégalités

La jeunesse est le public le plus exclu des vacances : nous devons donc y accorder une attention toute particulière. Ce constat s'est aggravé ces dernières années : Selon la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), environ 200 000 enfants et jeunes ne bénéficient plus de départs en colonies de vacances ou en camps scouts depuis une dizaine d'années. En 2016, les colonies de vacances n'ont accueilli que 800 000 enfants, contre plus d'un million en 2007, deux millions au début des années 1980 et 4 millions dans les années 1960, période de leur apogée.

On constate notamment que 33 % des adultes qui ne partent pas en vacances ne sont jamais partis lorsqu'ils étaient enfants.

Sachant que le temps des vacances permet aux jeunes d'agir sur l'estime de soi, de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de développer un sentiment

⁸ Lutter contre la fracture touristique - Mission conduite à la demande de Madame Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. Par Claudie Buisson, Elisabeth Roure, Contrôle général économique et financier Décembre 2012/Novembre 2013.

d'appartenance, de les sensibiliser aux différentes cultures, de favoriser le vivre-ensemble, l'accès aux vacances devrait être une priorité.

Et comme l'école est le premier lieu de vie des enfants et des jeunes, c'est l'espace au sein duquel il convient d'agir pour initier ces derniers aux vacances en développant notamment le départ en classes de découvertes et en colonies de vacances. La réussite scolaire des élèves est également liée de manière positive à l'accès aux vacances, aux loisirs et aux activités socioculturelles et sportives.

5. Une opportunité nationale

Permettre à toutes les personnes d'accéder aux vacances exige de reconnaître l'impact social de ces dernières et d'investir afin de développer une capacité effective au départ. Cela passera notamment par un engagement et des réformes des politiques publiques. La Jeunesse au Plein Air, portent donc les propositions suivantes :

Mesure 1 : Intégrer les centres de loisirs et les colonies de vacances dans les projets de territoires et dans les programmes de l'Education nationale de manière à ce que chaque enfant puisse partir au moins une fois durant sa scolarité.

Mesure 2 : Mise en place d'un Compte épargne « loisirs-vacances » afin d'augmenter le pouvoir d'achat des classes moyennes⁹ qui souhaitent envoyer leurs enfants en vacances collectives, favorisant ainsi la mixité sociale de ces séjours.

Mesure 3 : Création d'un fond national de sauvegarde du patrimoine des colonies de vacances, notamment dans les territoires qui ne correspondent pas à l'image standardisée des vacances afin de lutter contre une image type des vacances et un départ à deux vitesses.

Mesure 4 : Faire en sorte que chaque jeune ait la chance, dans le cadre de sa scolarité, de partir en vacances au moins une fois avant ses 16 ans.

Mesure 5 : Création d'un fond national d'aide au départ alimenté par l'établissement d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe afin de financer le départ des 3 millions d'enfants totalement exclus du droit aux vacances.

6. Une légitimité reconnue par les textes internationaux

Trop souvent perçue comme un enjeu secondaire, plusieurs textes politiques majeurs, trop souvent oubliés, justifient l'action en faveur du droit aux vacances.

- La Déclaration des droits de l'homme, article 24 (Organisation des Nations Unies (1948)
- La Convention relative aux droits de l'enfant, principe 7 (Organisation des Nations Unies (1989)
- Le loisir essentiel au développement des communautés (Organisation mondiale du loisir 2008);

⁹ Un enfant d'ouvrier a deux fois moins de chance de partir en vacances qu'un enfant de cadre (OVLEJ, 2011). La condition économique des parents est déterminante dans l'accès aux vacances et plus largement aux loisirs des enfants.

Jeunes et vulnérabilité

Participation de la Jeunesse Etudiante Chrétienne à la concertation proposée par la délégation interministérielle.

Ce texte se veut un témoignage à partir de l'expérience actuelle de notre association. Nous avons suivi trois étapes qui sont celles utilisées habituellement dans notre pédagogie : Voir (regarder ce qui se passe), Juger (discerner, chercher des éléments de compréhension, donner du sens), Agir (voir ce qui est fait et ce qui peut être renforcé).

VOIR

Qui sont les jeunes que l'on rencontre, quelles sont leurs fragilités ?

Notre association regroupe des jeunes de tous horizons, socialement et culturellement. Une expérience de mixité sociale où les responsabilités sont partagées. Nous touchons la vulnérabilité à travers quelques jeunes chaque fois dans les différentes équipes. Nous pensons que c'est une force que cette mixité. Les jeunes qui sont en situation difficile, ne se sentent pas toujours vulnérables ou pauvres. Lycéens, étudiants et jeunes professionnels, leurs cadres aussi sont différents, mais pour tous, la perspective de trouver un travail, une utilité sociale à court ou long terme est importante.

La jeunesse reste un moment de formation où tout n'est pas encore fixé. C'est une période où l'on se découvre soi-même et où l'on peut trouver sa place dans la société. Combien de jeunes avons-nous pu voir évoluer au sein de notre association vers un épanouissement personnel alors que restrictions et problèmes de tous ordres semblaient les en empêcher ? La Jeunesse est un moment où tout est encore possible malgré ce qui a été vécu avant, et notre mouvement est acteur et témoin de résiliences très encourageantes. Bref, nous repérons des disparités qui perdurent et d'autres qui s'amenuisent.

Nous présentons ici à partir de cas précis quelques profils de jeunes vulnérables que nous avons pu trouver dans notre association :

- Jeunes hommes (connus par le service civique ou autre) : problème d'équilibre familial, sectarisme religieux, problème de finances, instable psychologiquement.
- Jeunes filles, grande timidité, problème de famille, manque de ressources financières mais pour certaines études brillantes. Comment aller au bout de leurs souhaits (insertion professionnelle).
- Jeunes filles aux études brillantes, parfois grosses difficultés familiales, mais du soutien autour d'elle, un réseau, une réussite par les études.
- Jeunes femmes immigrées souhaitant vivre en France : problèmes de papiers pour pouvoir y travailler et y vivre.
- Jeunes migrants (hommes et femmes) souvent seuls. Pour certains problèmes de la langue, Le moment des études est une époque de vaches très maigres mais parfois finalement la

réussite est au bout à force de sacrifice. Pour certains, des solidarités familiales éloignées existent mais sont parfois source d'exploitation.

- Jeunes lycéens (garçons et filles) dont les parents sont très éloignés de l'emploi.
- Jeunes en intérim qui doivent être présents chez eux et être disponibles si on les appelle, mais qui ne sont pas payés pour cette disponibilité.
- Des jeunes dont les relations avec les parents sont difficiles : parents autoritaires, parents sous-estimant l'importance des études dans un contexte de chômage de masse, manque de reconnaissance de la part des parents des qualités des jeunes ...
- Des jeunes infantilisés même à plus de 20 ans passés sur les décisions qui leurs reviennent.
- Des jeunes en échec à des concours d'entrée dans des écoles et qui ont du mal à remonter la pente.

JUGER

Qu'est-ce qui fait la vulnérabilité, l'aliénation ou la stabilité des personnes ?

Dans tous les cas cités ci-dessus, nous avons cherché à identifier ce qui fait la vulnérabilité ou la stabilité des personnes.

- Les **ressources financières** : des jeunes vont choisir un travail sous-payé plutôt que des études pour cause de manque de moyens financiers, un travail souvent lié au paiement d'un loyer pour une chambre d'étudiant. Les boursiers ont un devoir de réussite de leurs études et nombreux sont ceux qui se donnent à 100% pour cela.
- Certains jeunes se cherchent, tant pour s'épanouir que pour avoir **une utilité sociale et économique dans la société**. Des propositions comme le service civique peuvent les mettre sur la bonne voie, même si le temps est limité pour vraiment œuvrer à des transformations profondes de la personne.
- Le **cadre affectif** est essentiel et c'est un élément sur lequel les politiques publiques pensent avoir peu d'accroche. Pourtant, le développement d'initiatives favorisant le bien être à l'école, dans la société etc devrait avoir des répercussions sur les familles. Des politiques de soutien aux familles, à la parentalité (pas seulement financière) permettant une réelle place des parents auprès de leurs enfants (pas seulement en bas âge) seraient à réinventer. Les mouvements de jeunes comme la JEC permettent de solidifier des amitiés qui sont des sources de solidarité dans la vie des jeunes. Sans être au cœur de notre association, les activités et l'attention développée pour chacun permettent dans une certaine mesure une prévention du suicide.
- **La santé** : beaucoup de jeunes rencontrés souffrent de troubles du sommeil et leurs conditions financières ne leurs permettent pas toujours de se nourrir sainement. Les troubles liés à l'alimentation sont aussi très communs parmi les jeunes rencontrés. Pour les étudiants, les restaurants universitaires qui devraient permettre de pallier à ce problème sont souvent encore trop chers. Par ailleurs, on peut constater un phénomène de honte de la part de certains étudiants à faire appel aux épiceries solidaires des universités (tout pour 1 euro).

Enfin, les délais sont parfois trop longs pour obtenir un rendez-vous dans les Centres d'Accueil Médico-Psychologiques Universitaires (un mois par exemple pour un rendez-vous en psychiatrie) malgré la gratuité des soins grâce à l'attestation de sécurité sociale étudiante.

- **La capacité à se questionner, à penser au sens de la vie** : Les jeunes que nous rencontrons se posent en général de grandes questions sur le sens de la vie, de leur vie, sur le fonctionnement de la société, sur leur utilité, sur le sens de la réussite (qui ne rime avec devenir milliardaire !). Au sein de la JEC ils peuvent échanger avec d'autres sur tous ces sujets et aussi dialoguer avec des adultes accompagnateurs.
- **Les déménagements, les migrations** : Beaucoup de jeunes sont déracinés, parce qu'ils sont loin de chez eux, leur chez eux peut être un pays en guerre, un pays qu'ils ont quitté pour leurs études, mais ça peut être aussi une ville française éloignée de leur lieu d'étude (à l'autre bout de la France)... les déménagements et les migrations sont des richesses pour créer de nouvelles relations, pour apporter des références nouvelles là où l'on arrive. Cela peut aussi représenter une vulnérabilité pour s'adapter : chambre universitaire en mauvais état, collocation difficile, coupure de cadre affectif ... l'accès à internet permet cependant aujourd'hui de combler certains manques pour garder le contact avec les proches mais peut conduire au contraire à une sur-individualisation.
- **La Culture** : Les jeunes qui viennent à la JEC possèdent une part de la culture commune française, du fait de leurs études en lycée, puis plus loin. La découverte de la diversité des cultures est une richesse pour eux et une valorisation de ce qu'est chacun. Les occasions de visites culturelles, de partages autour de films, de réflexions à partir de citations d'auteurs sont autant de chemins permettant de rejoindre le sens de la vie de chacun. Elles permettent aussi de partager une base commune, de s'enraciner quelque part pour dialoguer dans la société.

Tous ces éléments sont liés aux réponses que l'on apporte à deux questions :

1. Quel rôle pour les jeunes aujourd'hui dans la société ?

Impression que l'on attend des jeunes d'une part qu'ils réussissent : leurs études, leurs vies personnelles, on voudrait aussi qu'ils sauvent la planète, qu'ils soient à la hauteur des enjeux de société, qu'ils parviennent à régler les problèmes de manière pacifiques etc... Certains jeunes ont l'impression qu'aujourd'hui des choses sont possibles.

2. Vers quelle société veut-on aller ?

Regarder en direction des plus vulnérables, c'est aussi se poser la question du sens de la société dans son ensemble. Si l'on ne cherche pas à permettre à chacun d'avoir une place dans la société, une place où il peut s'épanouir, il semble peu probable que les problèmes rencontrés par les jeunes puissent se résoudre un jour.

AGIR

Ce qui est fait à la JEC modestement.

- Donner des occasions **de vivre des choses différentes**. Organiser des camps d'été, des rencontres pour ouvrir de nouveaux horizons. Permettre la **découverte de l'ailleurs** (voyage à l'étranger, aide financière ponctuelle).
- Permettre **l'expression des jeunes**, entre eux et en direction de la société.
- Se forger un **esprit critique et constructif** sur ce qui nous entoure.

- Partager une **culture commune** par des rencontres, des échanges.
- Découvrir ou développer la possibilité **d’être acteur de sa propre vie**.
- Vivre **une mixité sociale** permet pour tous de voir ailleurs : d’autres modèles familiaux, d’autres objectifs dans la vie...
- Etre un lieu de ressourcement où se créent **des amitiés** et pour nous chrétiens l’annonce de **l’Amour de Dieu pour chacun**. L’Espérance chrétienne c’est dire que c’est toujours possible.
- Porter un **regard confiant** sur les jeunes
- Œuvrer à la **responsabilisation** au sein des équipes
- **Trouver sa place** : une place dans l’équipe, dans l’association (la JEC est une association dirigée par des jeunes ...).
- Etre un **acteur solidaire de la société** (en donnant par exemple des cours de français à de jeunes migrants).

Des leviers qui pourraient appuyer notre action au sein de « l’Ecole »:

L’école reste le lieu principal d’intégration et de réussite : l’école peut être **un lieu de vie accueillant pour les jeunes, mais aussi pour leurs familles**. Les plans Vigipirate actuels empêchent dans de nombreux cas que les parents entrent dans les établissements scolaires. C’est pourtant par des mesures concrètes de ce type que les liens se tissent.

L’accueil des enfants et des jeunes dans tous les établissements maternels, primaires, secondaires, d’enseignements supérieurs doit se faire dans **des lieux de qualité** : propres, agréables... c’est par des travaux d’investissements importants que passent aussi la valorisation de ce qui se passent au sein de l’école. Des budgets spécifiques d’aide aux collectivités territoriales pourraient être imaginés autant pour les rénovations que pour entretenir quotidiennement les établissements.

Favoriser à l’école la possibilité qu’ont les jeunes d’être responsables. Profiter de ce moment pour valoriser les **engagements solidaires** y compris avec des organisations confessionnelles si elles ont l’agrément pour y être présent.

Faciliter les liens entre l’Ecole, le tissu économique, les associations les collectivités publiques locales parce qu’il existe un réel besoin d’une union des forces pour les jeunes, y compris aux échelles locales, entre les différents acteurs.

Contribution Jeunesse Ouvrière Chrétienne – Concertation Pauvreté

Dans cette contribution, vous trouverez l'expression de jeunes du milieu ouvrier et de quartiers populaires, par le biais de témoignage ou d'enquête de la JOC. Les parties sur le logement et la santé sont plus étoffées car la JOC y a consacré des commissions de recherche sur ces sujets. Chaque encadré reprend les propositions de la JOC, notamment issues du Cahier de Doléances (toutes les propositions avec un #) créé par 10 000 jeunes, pour les jeunes le 15 avril 2017.

1) Les besoins élémentaires

Se nourrir

« Etre privée d'emploi pour moi ça représente d'avoir été mise dehors par ma propre mère car je ne rapportais pas d'argent. C'est aussi vivre chez le père de mon copain depuis 3 ans et ne pas avoir d'autonomie et d'intimité. On ne peut même pas décider de certains repas qu'on aimerait manger. Je suis en surpoids et diabétique, je dois faire un gros régime pour ma santé et chez mon beau père je ne peux pas. Etre privée d'emploi ça impacte gravement ma vie personnelle, je n'arrive pas à la maîtriser. » Mathilde

Se vêtir

« Ne pas pouvoir continuer mes études car ma mère m'a volé mes bourses étudiantes, ne rien avoir à me mettre en vêtements et lingerie de 19 à 21 ans car ma mère ne voulait plus rien dépenser pour moi, sauf la nourriture, et encore, c'est vite dit. » Franck

« J'ai manqué de moyens quand j'étais enfant. Je n'avais que 2 pantalons et 2 pulls alors, la première grosse somme d'argent que j'ai eue (400€, bourse scolaire), j'ai acheté des vêtements puis le reste de l'année j'ai épargné pour avoir de l'argent de juillet en septembre. » Fanny

« Je n'ai rien aujourd'hui, je vais me retrouver à la rue parce que je n'ai as eu de contrat jeune majeur. Tout est sombre. A l'ASE, l'aide sociale à l'enfance, on me dit seulement que je ne suis pas seul et qu'on est 160 jeunes. J'aimerais arrêter de survivre et vivre. » Jean-Marie

#27 pour un revenu digne tout au long de la vie afin de mieux répartir les richesses

Le revenu digne est l'ensemble des ressources perçues, (salaires, indemnités, allocations, revenus du patrimoine et du capital...) réparties de manière équitable entre chaque individu pour vivre dignement. Nous souhaitons avant tout que chaque jeune puisse accéder à un travail stable et protecteur. Nous revendiquons également une garantie par l'Etat d'une meilleure répartition des richesses en renforçant notre système de protection sociale basé sur la redistribution et la solidarité, en particulier lors des périodes de changement de statut et tout au long de la vie.

2) Le logement

Près d'un jeune sur quatre affirme ne pas vivre dans un logement décent à prix abordable (24%). Le chiffre atteint 33% chez les jeunes ne vivant plus chez leurs parents. Le problème du logement touche une grande partie des jeunes qu'ils soient actifs ou encore étudiants. Les difficultés sont encore plus grandes pour les jeunes aux revenus instables comme les intérimaires (48%). Le logement est un véritable enjeu de la société : pour 76% des sondés les jeunes ne vivent pas dans des logements décents à prix abordables¹.

*« Des cafards, le propriétaire a mis du temps pour mettre les moyens pour les faire disparaître. Et encore ça n'a pas vraiment marché. J'ai vécu une moitié d'année avec un voisin qui dégueulassait les chiottes communes en plus de la promiscuité des cloisons... »
Erwann*

La recherche de logement est souvent une épreuve pour les jeunes. En plus de la question des finances, les jeunes peuvent faire face à de la discrimination dans la recherche de logement. En effet, les propriétaires ont le choix de leurs locataires, ce qui constitue un pouvoir important. La concurrence étant des plus rude, certains critères de choix ne sont pas toujours les plus objectifs.

Rémi de Lyon, était parti dans le sud avec sa copine. *« Je suis métisse et quand on se présentait tous les 2 pour visiter un appartement, ça ne passait pas. Du coup, je n'y allais plus et ma copine visitait les appart' toute seule ».*

Marion, en arrivant à Nancy, a dû faire face à un propriétaire qui louait son appartement sur la base d'une fourchette (haute & basse), selon ce que les 'candidats' à la location pouvaient lui offrir, il faisait son choix. C'est encore une fois une question de 'faire ses preuves' pour avoir une place dans la société.

Anatole qui n'a jamais fait ses papiers de CAF, il a donc perdu un an d'aide au Logement, Pierre qui a dû refaire faire ses volets à cause de soucis avec le syndic, autant de situations de jeunes, qui, ne sachant pas où trouver les informations nécessaires, n'ont pas accès, perdent ou sont contraints de mettre des choses en place pour pouvoir garder leur logement. La question de la connaissance des droits est des plus importantes car elle conditionne la situation des jeunes vis-à-vis du logement.

Bien sûr, la question financière est primordiale. Les loyers sont 'au prix du marché', mais les salaires, gratifications ou aides ne permettent pas de s'y aligner. Bien des jeunes sont dans cette situation ; Elmaze Loge chez une amie, elle est apprentie sur Paris et le loyer c'est hors de prix. Surtout quand on gagne 400€. Dimitri vit au CROUS, il est suivi par une assistante sociale, l'été il doit changer de chambre pour pouvoir rester à la cité universitaire. Il continue à s'inscrire à la fac notamment pour toucher la bourse et avoir un logement. Fabien et Alice, Marie et Sabrina, qui se mettent en collocation 'parce que c'est moins cher'.

Ces logements sont 'hors de prix' car depuis longtemps, nous constatons une pénurie de logement. Construire des logements à un prix qui incombe au budget de la société, ne pas en construire revient à laisser se gangréner toujours plus le marché de l'immobilier.

Amandine a finalement trouvé un logement, mais elle a dû rester un an chez son ex petit-copain, alors qu'ils n'étaient plus ensemble. Camille qui a attendu 4 ans avec sa petite

¹ Enquête JOC « Libère tes choix », sur la liberté de choix et la dignité des jeunes, 2011

fille pour avoir un logement social et qui en attendant vivait chez ses parents. Floriane qui loge chez une vieille dame, elle a une chambre et partager la cuisine. Elle s'indignait de ceux « qui accumulent bourse au mérite et logement du Crous et qui se la coulent douce, alors que d'autres doivent trimer pour avoir un logement. »

Toutes ces situations nous amènent à un constat : il y a un manque d'accompagnement des jeunes pour permettre l'accès au logement. Sans accompagnement social, sans soutien financier ou psychologique, la recherche et à fortiori l'accès à un logement est plus que compromis pour les jeunes du milieu ouvrier.

#37 Donner accès à un réseau d'information, de formation et d'aide aux démarches pour accéder à un logement digne

Pour 45% des jeunes, l'autonomie réelle passe, entre autres, par la possibilité de se loger. Pourtant, les difficultés des jeunes dans l'accès au logement sont réelles : 68% des 18 et 30 ans y sont confronté·e·s (enquête JOC, 2016). Depuis 2012, plusieurs dispositifs d'aide à l'accès au logement ont été mis en place, ouverts à des publics différents et très précis (Caution Locative Etudiante, VISA pour le Logement et l'Emploi...). Si ces mesures marquent un progrès notable, on sait que la coexistence de dispositifs nombreux entraîne souvent un taux important de non recours aux droits. Leur connaissance par les bénéficiaires reste limitée et réduit ainsi leur utilisation (FFJ, 2016).

La JOC revendique un accès égal au logement pour tou·te·s et tout au long de la vie. Un accompagnement humain dans l'accès à l'information et à un logement digne doit permettre de lutter contre les inégalités de réseau.

#38 Créer une plateforme de référencement des logements proches du lieu d'emploi

L'accès des jeunes au logement est une étape décisive vers leur entrée dans la vie active. L'occupation des logements par les jeunes se caractérise par un renouvellement fréquent causé par les études, les stages, l'alternance et les contrats courts et précaires. Ces changements fréquents permettent aux propriétaires de pratiquer une politique locative agressive avec des loyers très élevés. Le système d'aides au logement (APL et ALS) contribue à réduire l'effort financier. Cependant, ces aides ne permettent pas suffisamment de réduire aujourd'hui la part du budget des jeunes attribué au logement (FFJ 2013).

La JOC revendique la mise en place d'une plateforme de référencement contrôlée par l'Etat afin de permettre aux jeunes d'identifier les logements dignes proches de leur lieu d'emploi. Ces logements devront répondre à un certain nombre de critères d'éligibilité afin d'être considérés comme des logements dignes (notamment l'encadrement des loyers et la qualité énergétique des logements) et être référencés sur la plateforme. Seuls ces logements référencés recevront l'autorisation de l'Etat pour être mis en location.

#39 renforcer le contrôle de la salubrité des logements locatifs

La réglementation actuelle interdit la location par un-e propriétaire de logements qui ne présentent pas des caractéristiques décentes d'habitation (Décret du 30 janvier 2002). Cependant, la procédure pour faire valoir ses droits est lourde et à la charge des locataires. L'insalubrité des logements met en danger la santé des personnes les plus précaires.

L'Etat a un rôle à jouer afin de protéger la vie de tou-te-s. Un service de contrôle de la salubrité des logements locatifs indépendant doit être mis en place. L'Etat doit ainsi interdire la location de tous les logements qualifiés d'insalubres par ce service.

#40 pour que l'Etat réhabilite les logements insalubres en contrepartie d'un plafonnement des loyers

La situation des jeunes à l'égard du logement doit être mise en perspective avec la crise connue dans ce secteur. La plupart des problèmes de logement rencontrés par les jeunes concernent également tout individu dont les ressources sont insuffisantes pour accéder à un logement digne. Pour mettre fin à l'insalubrité des logements, tous les acteur-trice-s doivent mener un combat orchestré par l'Etat sur le long terme.

Ce dernier doit ainsi travailler avec un service de contrôle de la salubrité pour réhabiliter les logements indignes. L'État devra offrir aux propriétaires une aide à la réhabilitation des logements en contrepartie d'un important plafonnement des loyers au bénéfice des locataires.

3) La santé

Etre en bonne santé et vivre longtemps est le critère principal des jeunes pour vivre dignement. Pourtant près d'un jeune sur dix affirme ne pas accéder facilement aux soins (9%). La situation s'aggrave lorsque les jeunes ne vivent plus chez leurs parents. 16% des jeunes ayant quitté le foyer familial se plaignent de ne pas avoir accès aux soins facilement, tout comme pour ceux qui ont un enfant (16%)².

Beaucoup de jeunes évoquent tout d'abord la question du manque de temps comme motif qui empêche de s'occuper de sa santé. Ce manque de temps est parfois subi par les jeunes (emploi du temps chargé), comme peut en témoigner Laura : « avec les cours, je n'ai pas le temps ».

Mais parfois, ce temps non pris pour se pencher sur sa santé est volontaire. Certains jeunes avouent volontairement ne pas prendre beaucoup de temps pour se préoccuper de leur santé. C'est ainsi que Clément exprime que c'est « par paresse, par fainéantise, qu'on ne prend pas le temps de s'occuper de notre santé ». « Je préfère passer du temps avec mes amis », rajoute Lucie. Comme le montrent les résultats de l'enquête de l'observatoire de la santé des jeunes, menée par l'UNHAJ (Union Nationale de l'Habitat Jeune) auprès de jeunes en Foyers de Jeunes Travailleurs, 80% des jeunes ne vont pas voir un médecin quand ils en ont besoin. Le temps d'attente pour une consultation, pour avoir un rendez-vous par

² Enquête JOC « Libère tes choix », sur la liberté de choix et la dignité des jeunes, 2011

exemple, sont montrés comme de vrais freins, dans cette question du temps consacré à sa santé. La temporalité des organismes de santé ne répond pas toujours à la situation d'urgence rencontrée par certains jeunes. Cela, Pauline nous le témoigne, en affirmant que « *les organismes de santé sont beaucoup trop longs à donner des rendez-vous importants* ».

Autre frein souligné comme important, la question de la place de l'argent sur les questions de santé, et plutôt même le problème du manque d'argent. D'un côté, les jeunes ne priorisent pas volontairement les questions de santé. Certains préfèrent restreindre leurs frais de santé, car ils ont d'autres priorités : l'alimentation, le logement... Pour Virginie, « *le coût d'une consultation chez des spécialistes est trop élevé* ». Arnaud ajoute ; « *quand on va chez le médecin, 23€ pour un jeune, c'est beaucoup* ». De plus, plusieurs pointent la peur, le risque des dépassements d'honoraires, ou les manques de remboursements dans certains domaines de santé comme la vue et le dentiste. Baptiste témoigne : « *le remboursement de certaines mutuelles est aussi un obstacle. Par exemple, quand on doit changer des verres de lunettes et qu'on doit mettre 100€ de notre poche et bien on remet ça à plus tard... C'est pareil pour le dentiste* ». C'est ainsi la question d'une sécurité sociale qui ne rembourse pas grand-chose parfois, des mutuelles, pour lesquelles il y a aussi parfois une difficulté à comprendre leur rôle, qui sont pointées comme des freins pour les questions de santé. Pourtant, ces organismes ont été créés pour le contraire. « *Pouvoir se payer une mutuelle, c'est un luxe* », exprime Anthony.

Le manque d'informations, la méconnaissance de ses droits est montrée comme le 3^{ème} frein qui empêche de s'occuper de sa santé. Plusieurs jeunes expriment la difficulté d'accéder à l'information. Par exemple, qui sait qu'un check-up gratuit tous les 5 ans est un droit ? Une proposition de bilan est censée être envoyée à chacun par courrier. Parmi les personnes prioritaires devant bénéficier de ce droit, il y a les jeunes de 16 à 25 ans. Mais quel jeune a déjà reçu cette proposition dans sa boîte aux lettres ? Sans doute trop peu, car pour bénéficier de ce qui est pourtant un droit, il faut en faire la demande. Or, comment un jeune de milieu ouvrier peut-il faire valoir ce droit s'il n'en est pas préalablement informé ?

Les services de médecine universitaire sont eux aussi méconnus, les démarches à faire pour les remboursements restent compliquées. Stéphanie témoigne de « *la non connaissance de ses droits, des aides pour la mutuelle, la CMU* ». Des dispositifs d'aides existent, mais ils sont soit méconnus, soit si peu étendus qu'ils profitent peu à ceux qui peuvent en avoir besoin. Les démarches sont parfois méconnues, mais essentielles, afin de pouvoir faire respecter ses droits : « *Je ne comprends rien à la sécurité sociale ni à la mutuelle* », nous dit Laura. Déclarer un médecin traitant ou changer de régime d'affiliation, ce sont autant de démarches qui sont souvent mal comprises ou maîtrisées par les jeunes et qui peuvent les mettre en difficulté.

Le rapport aux institutions de santé est pointé comme un quatrième frein qui empêche de se préoccuper de sa santé. Lourdeurs administratives, galères des changements de régime (affilié aux parents, étudiant, régime général), personne qui ne nous informe dans des démarches, ce sont autant d'obstacles qui sont cités par les jeunes sur ces questions. Par exemple, les délais avant de pouvoir obtenir les remboursements de frais sont parfois longs

et sont ciblés comme de vrais obstacles pour les jeunes : *« la sécurité sociale empêche parfois le remboursement de certains frais importants ou les coûts sont simplement trop importants et non remboursés. L'administration en elle-même est assez lourde lorsqu'il s'agit du domaine de la santé »*, nous témoigne Loïc.

Enfin, il est à noter que la situation de vie a une influence sur le rapport des jeunes avec leur santé. Que l'on soit travailleur, demandeur d'emploi, apprenti, scolaire, étudiant, les conditions vécues mais surtout les difficultés subies ne sont pas les mêmes.

Une première différence est déjà visible selon l'âge que l'on a. Plus on est jeune, plus les parents ont une place importante dans le rapport que les jeunes ont avec la santé. Ce sont eux qui permettent souvent de comprendre les démarches... Laura nous le disait plus haut : *« J'ai 17 ans, je suis lycéenne et je ne comprends rien à la sécurité sociale, ni à la mutuelle. Alors oui, j'ai eu ma carte vitale à 16 ans, mais personne ne m'a expliqué ce que c'est, ce n'est pas qu'aux parents de le faire »*. L'entourage, avec en premier lieu les parents, est montré par ailleurs pour beaucoup de jeunes comme signe de bonne santé : *« Etre en bonne santé, c'est être entouré et avoir un bon entourage »* nous dit Sophie. *« C'est voir ses amis »* ajoute Delphine. *« C'est avoir le soutien de notre entourage et aller de l'avant »* nous dit encore Julien.

Le statut social, la place que l'on occupe, ou du moins, le sentiment qu'on a d'occuper telle ou telle place dans la société ont une incidence sur la manière dont est vécu le rapport à la santé. En effet, à la question, *« Pour toi, c'est quoi être en bonne santé ? »*, plusieurs jeunes ont évoqué la question d'avoir un travail. *« C'est avoir des conditions de vie et de travail décentes »* selon Gabriel. Quand on est en situation de précarité, on n'a pas « la même envie », on ne porte pas le même soin à sa santé. Le manque d'argent oblige à faire des choix, prioriser des choses au détriment d'autres : *« Beaucoup de jeunes préfèrent baisser leur budget santé par rapport à d'autres choses plus prioritaires »* nous dit Thomas. *« Pour un jeune, 23€ pour un généraliste, c'est cher. Sans parler des spécialistes... »* rajoute Jules. La question du temps consacré à la santé intervient aussi : *« je prends beaucoup de temps pour mes études et mes loisirs, donc pour moi la santé passe après »* nous dit Emilie.

On ne se préoccupe pas de la même manière de sa santé selon la situation dans laquelle on est. Sous statut scolaire, même à partir de 16 ans, quand on a sa propre carte vitale, la préoccupation pour la santé dépend encore beaucoup des parents : *« mes parents s'occupent de ma santé »* nous dit Clément. Quand on est étudiant, on se retrouve face à la complexité du régime de santé étudiant : *« les changements de régime sont difficiles, du régime étudiant au régime général... cela entraîne parfois une perte de ses droits, ne plus être remboursé »* nous dit Nathalie. Le manque d'information est flagrant sur toutes les démarches liées à la santé et les services commerciaux des mutuelles commettent parfois des abus. Les prises en charge de frais par les mutuelles et la sécurité sociale étudiante sont souvent insuffisantes.

Quand on devient actif, il faut penser à actualiser son statut. Selon la situation dans laquelle on est (actif, scolaire...) on ne vit pas la même chose, on n'a pas la même connaissance de ses droits, qui sont différents d'un statut à l'autre. On ne vit pas exactement les mêmes difficultés : être informé de ses droits est différent quand on a ses parents derrière. Avoir des fins de mois difficiles impose de faire des choix, parfois au détriment de la santé qui vient derrière un budget logement, alimentation quand on est étudiant ou actif.

#34 être mieux formé-e et informé-e sur les droits en matière de santé et sur les démarches pour y accéder

Pour la JOC, tou-te-s les jeunes doivent pouvoir accéder aux informations concernant leur santé, et cela passe notamment par la distribution à tou-te-s d'un kit santé sur tout le territoire. Tou-te-s les jeunes qui en ont besoin doivent pouvoir automatiquement bénéficier des dispositifs tels que la CMU-C (Couverture Maladie Universelle-Complémentaire), l'ACS (Aide au paiement d'une Complémentaire Santé) ou l'AME (Aide Médicale d'Etat) visant à faciliter leur accès aux soins. La prévention doit être renforcée sur toutes les questions de santé liées aux difficultés d'accès à l'information et au non-recours aux soins. La Loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité dans les établissements

scolaires devra être appliquée. Cette loi sera par la suite enrichie par tou-te-s les acteur-trice-s qui travaillent à faciliter l'accès des jeunes aux soins. Plus de moyens humains et financiers doivent être alloués à la prévention, avec des acteur-trice-s formé-e-s au sein du monde associatif, de la médecine scolaire, universitaire et du travail afin d'éviter les discours moralisateurs ou culpabilisants. Des actions de sensibilisation doivent également être mises en place par des jeunes, pour les jeunes.

#35 permettre à chaque jeune de pouvoir accéder aux soins quels que soient ses moyens financiers ou son statut

Nous savons que les inégalités sociales de santé et la marchandisation de la santé dans le monde médical nous rendent particulièrement vulnérables. Il est bon de rappeler que le préambule de la Constitution déclare que « la nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux travailleurs les plus âgés la protection de la santé ». Le rapport aux institutions de santé, leurs lourdeurs administratives et les galères de changements de régime (régime général, régime étudiant, affilié aux parents, ...) sont pointés comme des freins importants qui empêchent de se préoccuper de sa santé.

Nous devons tou-te-s avoir les mêmes droits et un accès égal aux soins, malgré les pluralités de parcours (étudiant-e, salarié-e, retraité-e, privé-e d'emploi...). La JOC revendique plus de moyens humains et financiers pour tous les services de santé afin de faciliter les démarches administratives et permettre un accès aux soins de qualité pour tou-te-s les jeunes. Le contrôle médical par la médecine du travail doit être rétabli pour tous les contrats de travail. Cette obligation doit être garantie par l'Etat. Toutes les spéculations basées sur la santé et dans le monde médical doivent être interdites afin de supprimer toutes formes de marchandisation de la santé qui nous empêchent aujourd'hui de nous soigner.

4) L'accès aux loisirs et à la culture

« As-tu assez d'argent pour tes loisirs ? »			
Réponses en fonction du sexe et de l'âge des personnes			
		Oui	Non
Homme	De 13 à 14 ans	76,99%	23,01%
	De 15 à 18 ans	65,06%	34,94%
	De 19 à 21 ans	58,24%	41,76%
	De 22 à 25 ans	59,24%	40,76%
	De 26 à 30 ans	62,68%	37,32%
Total Homme		63,50%	36,50%
Femme	De 13 à 14 ans	73,59%	26,41%
	De 15 à 18 ans	59,66%	40,34%
	De 19 à 21 ans	48,04%	51,96%
	De 22 à 25 ans	47,93%	52,07%
	De 26 à 30 ans	57,14%	42,86%
Total Femme		57,73%	42,27%
Total		60,28%	39,72%

« As-tu assez d'argent pour tes loisirs ? »		
Réponses selon les situations personnelles.		
	Oui	Non
Collégien, Lycéen	62,69%	37,31%
Étudiant	51,80%	48,20%
En apprentissage	73,20%	26,80%
Chômeur	47,08%	52,92%
Employé	63,04%	36,96%
Ouvrier	68,25%	31,75%
Profession intermédiaire	44,68%	55,32%
Agriculteur	63,64%	36,36%
Patron de l'ind. et du com.	56,25%	43,75%
Cadre ou profession intellectuelle	74,07%	25,93%
Autre	60,98%	39,02%
Total	60,24%	39,76%

3

Nous pensons que l'argent ne doit plus être un obstacle infranchissable. Pour cela, il faut élargir les réductions tarifaires existantes de manière à ce que les frais engagés par les jeunes correspondent à leurs moyens financiers. Tous les lieux culturels doivent proposer des tarifs spécifiques, même les salles de concert ! Ce chantier doit être mené à tous les échelons territoriaux et les pratiques mises en place ne doivent plus segmenter les aides en fonction de l'activité principale du jeune : un jeune de 15 ans sorti du système scolaire doit avoir les mêmes droits qu'un lycéen.

En milieu rural comme en milieu urbain, les problèmes de transport sont un des facteurs de l'exclusion culturelle. En ville, les transports en communs sont adaptés aux horaires de travail et non aux sorties culturelles. À la campagne, les réseaux sont insuffisants. Au niveau local, nous voulons travailler avec les pouvoirs publics pour les inciter à adapter les

³ Enquête JOC, 2009, sur l'accès aux loisirs et à la culture - 7711 jeunes consultés

transports aux rythmes des jeunes. Nous nous engageons aussi à rechercher et à mettre en place des solutions alternatives et solidaires, du type covoiturage.

5) L'accès aux droits

« Galères : travailler à mi-temps depuis octobre. Payée pour 17h, je suis limitée dans mes projets. Je peux travailler normalement à coté mais mon travail me prend du temps. Travaille des jours où je ne devrais pas. Pas le temps de m'inscrire à Pôle Emploi. » Karl

48% des jeunes estiment ne pas être bien informés de leurs droits. La situation s'aggrave avec l'âge pour passer de 40% chez les 15-18 ans à 57% chez les 23-25 ans. On note une carence en information chez les jeunes sortis du système scolaire. Malgré les dispositifs censés les accompagner, les jeunes en recherche d'emploi font le même constat : 55% d'entre eux s'estiment mal informés sur leurs droits. Le manque d'information est cité par 37% des jeunes pour expliquer les choix qu'ils regrettent, c'est la 2^{ème} explication la plus citée après le manque de maturité 45%⁴.

#21 Avoir une formation aux droits du travail dès le secondaire

Les jeunes sont en position de faiblesse dans le rapport de force du monde du travail qui les pousse à tout accepter sans même avoir droit à la parole ou sans oser la prendre. La méconnaissance de leurs droits par les jeunes est une problématique les empêchant de peser et de lutter contre des conditions de travail indignes. Pour 69% des jeunes interrogé-e-s par la JOC (enquête 2013), c'est l'Éducation Nationale qui doit former aux droits du travail. La JOC milite pour une formation obligatoire sur les droits et devoirs des travailleur-euse-s. Cette formation doit être mise en oeuvre pour chaque jeune dès la fin du collège, au lycée, en CFA, études supérieures et tout au long de la vie active. Toute formation proposée doit être adaptée aux publics concernés. Elle doit également permettre d'apprendre à connaître les services disponibles en termes d'emploi (Missions locales, Pôle emploi...), de formation (CIF, CPA et VAE...), de santé (mutuelles, sécurité sociale) et de démarches administratives. Cette formation doit être préparée en commission par une équipe de professionnel-le-s spécialisé-e-s dans ces domaines (syndicats, partenaires publics, associations...), en lien avec un projet pédagogique d'établissement. Les enseignant-e-s qui sont au quotidien au contact des jeunes dans le système scolaire doivent avoir une bonne connaissance des services d'accompagnement pour orienter les jeunes vers le service le plus pertinent pour eux-elles.

6) L'accompagnement à l'emploi

« Ma conseillère mission locale m'a beaucoup aidé à sortir de ma dépression, à croire en un avenir possible, elle m'a écouté comme j'étais, ne m'a jamais forcé à quoi que ce soit, m'a toujours dit c'est toi qui fixe les priorités qu'elle me suivait peu importe ce que je décidais. Elle a pris en considération mon état de santé et surtout mon état psychologique, j'étais au fond du trou ! Elle m'a laissé du temps pour me remettre et une fois que j'étais prête à avancer elle m'a épaulé. Ca a donc été loin car elle m'a donnée envie de faire son

⁴ Enquête JOC « Libère tes choix », sur la liberté de choix et la dignité des jeunes, 2011

métier, ce que j'ai fait ensuite puisque j'ai fait la formation conseiller en insertion professionnelle que j'ai obtenue en juillet 2017. » Stacy

« Ma conseillère garantie jeune a été une vraie peau de vache avec moi, elle m'a jugée tout le temps et a essayé de me bloquer mon projet de faire mon métier. Elle m'a jugée sur mes valeurs, et encore plus incroyable, sur mon apparence physique ! Elle m'a appris qu'il faut encore une fois se battre, et être clairvoyant, les personnes ne sont pas forcément de bons conseils, heureusement que je me suis faite confiance en croyant en moi sinon j'arrêtais mon projet professionnel. » Farid

« Mes conseillères garanties jeunes me mettaient la pression pour trouver un emploi alors qu'il n'y'a pas d'emploi dans le secteur où j'habite.

Avant j'étais à la mission locale, 1 an en accompagnement classique, j'ai eu une super conseillère qui m'a beaucoup aidé et soutenu puis 1 an en Garantie Jeunes, j'avais 470 euros par mois + un accompagnement avec une conseillère. L'argent ça m'a bien aidé. La conseillère non, elle n'a servi à rien à part me juger, je l'ai très mal vécu. Je pense que l'accompagnement ne dépend pas de la structure mais du comportement de la conseillère. Maintenant, je suis à Pole Emploi, ma conseillère est bien. » Loïc

T'est-il déjà arrivé de refuser de postuler à une offre que t'a proposé ton conseiller ? Pourquoi ?

« Oui, parce que je n'ai pas de moyens de locomotions et pas assez d'argent car c'était loin, je devais tous payer. » Virginie

« Oui car des offres étaient loin de mon domicile qui allais me faire séparer physiquement de ma copine cela aurais affecté mon morale et ne pas être utile dans mon travail. » Paul

« Oui car on m'a proposé de postuler pour faire du ménage alors que je suis intermittente du spectacle et que je cherchais à entrer en formation d'infirmière. » Selik

« oui, j'ai déjà refusé une offre car j'avais déjà travaillé en CDD dans cette entreprise et pour le même poste. Et certaines offres ne sont pas adaptées au diplôme que je possède ou le travail n'est pas adapté à mes compétences. » Fatou

« non car ma conseillère ne m'a pas proposé d'offre de vive voix. Par contre celles reçues par courrier au début je répondais à toutes les offres et ensuite j'ai ciblé par rapport à mes compétences. Car au début quand tu veux te reconvertir on t'habitue à faire un transfert de compétences et donc à te mentir à toi-même. » Cindy

#14 Pour un accompagnement scolaire et professionnel personnalisé garanti par l'Etat tout au long de la vie, par des professionnel-le-s formé-e-s

Concernant leur orientation, les jeunes dénoncent que le manque d'informations (31%) et le manque d'accompagnement (22%) sont les deux principales difficultés rencontrées (enquête JOC, 2012). Les jeunes sont trop souvent seul-e-s et non accompagné-e-s face à la

recherche et à la maîtrise de l'information, à l'orientation et à l'insertion. De 13 à 30 ans, nous sommes les plus en difficultés pour entrer dans le monde du travail. Si le chômage des jeunes avoisine les 23% sur tout le territoire, pour nous et nos copain·ine·s en quartiers populaires, le chômage atteint 45% (INSEE, 2012). Et lorsque nous avons enfin le sésame, le fameux contrat qui nous permet de mettre un pied au travail, nous sommes souvent confronté·e·s à l'instabilité et à la précarité. La JOC veut se battre pour que les jeunes puissent bénéficier d'un parcours individualisé, sécurisé et de qualité garanti par l'Etat, et ce tout au long de la vie. De la même manière, nous voulons un suivi et un accompagnement assurés par des professionnel·le·s formé·e·s sur les évolutions des formations, des métiers et du monde du travail.

#15 pour un droit à la formation tout au long de la vie

Seulement 1 jeune sur 3 considère qu'il est facile de changer de métier ou de formation au cours de sa vie. La difficulté à changer est d'autant plus vraie pour les jeunes qui sont déjà dans le monde du travail (50% des salarié·e·s du secteur public ou privé). De plus, 2 jeunes sur 3 déclarent avoir rencontré des obstacles dans la construction de leur avenir professionnel. Parmi celles et ceux qui n'en rencontrent pas, une majorité de jeunes issu·e·s des milieux aisés (« 30% d'enfants de patrons et 28% d'enfants de cadres » - enquête JOC, 2012).

Nous voulons « réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières » (plateforme Big-Bang des politiques jeunesse, 2012). Nous militons ainsi pour un droit à la formation tout au long de la vie, garanti par l'Etat. Ce droit doit s'appliquer dès l'entrée dans le système scolaire. Chaque jeune se verra attribuer un crédit d'années de formation équivalent à la durée moyenne d'études en France.

#18 Permettre aux jeunes de construire un choix d'orientation épanouissant par une découverte des métiers à partir du secondaire et ainsi faciliter leur insertion professionnelle

L'insertion des jeunes dans le monde du travail reste laborieuse. Les difficultés commencent dès le choix de notre orientation. Les jeunes aujourd'hui sont peu conseillé·e·s et mal accompagné·e·s dans leur orientation. Déjà en 2005, l'enquête JOC montrait que 46% des jeunes regrettent leurs choix d'orientation. Par ailleurs en 2010, les jeunes déclaraient être influencé·e·s dans ces choix par les parents (68%) et les enseignant·e·s (39%). Les filières professionnelles et technologiques restent marquées par des préjugés. Dans ces mêmes filières, certaines formations sont méconnues ce qui nous empêche de nous y intéresser. Nous sommes perdu·e·s dans le labyrinthe de l'orientation. La JOC veut permettre aux jeunes, à partir du secondaire, de construire un choix d'orientation épanouissant notamment par une découverte des métiers. Cette dernière exige l'accompagnement de chaque jeune par des professionnel·le·s de l'orientation. Dans le cadre d'une découverte des métiers en entreprise, un·e tuteur·trice qualifié·e doit être nommé·e au sein de l'entreprise d'accueil et son activité doit être adaptée à sa responsabilité. Il·elle mettra le·a jeune en lien avec des professionnel·le·s de plusieurs corps de métiers. Pour éviter les risques d'emploi déguisé, l'Etat doit définir le statut, les droits, les devoirs et la fonction des jeunes lors cette période de découverte, notamment dans le cas de jeunes mineur·e·s.

#19 Favoriser la communication entre les différents acteurs de l'insertion professionnelle

Les Conseiller-e-s d'Orientation Psychologues (COP) ont une influence sur seulement 15% des jeunes (enquête JOC, 2010). Et selon les jeunes, ils-elles sont peu disponibles, pas assez présent-e-s avec des moyens humains limités. A raison de 2 à 5 établissements scolaires, le-a COP suit en moyenne 1500 élèves par an (ONISEP). Pour garantir un accompagnement durable, complet et de qualité auprès de chaque jeune, il est indispensable que les acteur-ric-e-s de l'insertion professionnelle (organismes d'insertion professionnelle, acteurs économiques et associatifs) puissent être en lien sur leur territoire et mieux communiquer entre eux. Des rencontres régulières devront être organisées pour leur permettre de suivre l'actualité locale et les besoins du monde du travail. Cette expertise territoriale devra nourrir les trois phases structurant le travail des COP auprès de chaque jeune : informer, orienter et accompagner.

#20 permettre aux jeunes d'avoir accès à un réseau pour être soutenu-e-s en cas de questions ou de difficultés dans leur insertion professionnelle

Seuls 65% des jeunes vivant en quartiers populaires affirment que les informations et connaissances dont il-elle-s disposent leur ont ouvert des portes, c'est près de 10 points de moins que les jeunes vivant en centre-ville (74% - enquête JOC, 2010). Les inégalités entre jeunes des quartiers populaires et les autres sont très fortes concernant l'accès aux personnes et aux lieux ressources qui leur permettraient de s'informer ou de partager leurs difficultés d'accès au monde du travail. Afin de lutter contre ces inégalités de réseau, des rencontres régulières avec des professionnel-le-s, militant-e-s syndicaux-ales et associatif-ve-s doivent être garanties dans les lieux d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes. Ces initiatives permettent d'élargir le réseau professionnel des jeunes et de connaître les lieux pouvant les aider en cas de questions ou de difficultés dans le monde du travail.

#22 pour une meilleure reconnaissance des atouts des jeunes dès leur première expérience professionnelle

Afin de lutter contre les facteurs d'inégalités à l'embauche, il est impératif de permettre à tout jeune de rentrer dans le monde du travail et de se créer son propre parcours professionnel. Les jeunes sont une richesse et une force dont la société ne doit pas se priver. Nous voulons que chaque parcours soit valorisé. Pour agir en ce sens et garantir une égalité de tou-te-s lors des candidatures à l'embauche, nous voulons supprimer les critères d'expériences sur les annonces de recrutement. Les entreprises doivent s'engager à former les nouveaux-elles arrivant-e-s pour leur permettre d'y prendre pleinement leur place. Par cette action, nous voulons favoriser l'échange de savoirs entre les plus ancien-ne-s et ces nouveaux-elles arrivant-e-s

L'impact de la pauvreté

« J'ai une petite sœur de 15 ans, je pense beaucoup à elle en ce moment car dans deux semaines va avoir lieu un moment très dur et à la fois une grande étape dans sa vie, le procès de l'homme qui l'a agressée et violée pendant plusieurs mois, quand elle avait 12 ans. Je serai là pour elle. Je sais que c'est moche de parler de ça, mais la joc c'est ça aussi, quand on est du milieu ouvrier, on est pas armé pour se défendre face à ça, et il arrive des choses terribles » Alicia

« Non car je cherche à me former à un nouvel emploi et je ne veux PLUS de postes à courte durée sans avenir (exemple - femme de ménage) » Frédéric

« Ma place dans ma famille, je ne trouve pas de mot approprié pour répondre à ça, car remplir un dossier scolaire à 10 ans, faire un prêt caf à 12 ans pour un frigo et une machine à laver car ma mère ne savait plus rien gérer... » Nahla

« J'essaye de trouver des petits boulots mais ce n'est pas toujours facile pour payer les factures, les courses et subvenir à mes besoins. Ne pas travailler ne rend pas heureux. » Cyril

« Il y a des semaines, où j'ai dû faire le choix entre manger et aller travailler tellement j'avais du mal à recoller les deux bouts. Sur la fin de mon BTS, j'ai perdu 40 kilo en à peine 6 mois, j'ai surtout perdu ma motivation à m'insérer dans ce milieu professionnel, à finir mes études, car j'avais l'impression que tout ça était devenu quelque chose qui n'avait pas de sens. J'étais déprimé, me sentais isolé et incompris, je n'avais même pas envie d'aller faire la « mendicité » auprès de mon employeur pour aboutir sur des conditions plus juste. Je voyais d'autres apprentis dans l'entreprise rompre leur contrat tout simplement. », Karl Apprenti

« Je travaille pour subvenir à mes besoins d'étudiante. Je peux dire que ça me rend heureuse car j'ai mon propre logement, ce qui me permet d'être autonome. En revanche, cela peut peser sur ma vie personnelle car en enchaînant les cours et le boulot, je n'ai plus de vie en dehors. Mon travail me permet de communiquer aussi bien avec des étudiants qu'avec des adultes. En effet, il me permet de me projeter dans l'avenir puisqu'en gagnant de l'argent, cela m'aide à construire financièrement mes projets », Cécile Etudiant salarié

« On se bat parce qu'on veut bosser mais c'est surtout pour la vie, la famille. On voulait faire un 2ème enfant mais là on ne peut plus ». Nolwenn

Concertation portant sur la stratégie de prévention
et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Groupe de travail n°2

« Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »

Contribution écrite du MEDEF

Le MEDEF tient à saluer l'organisation de cette concertation, préalable à la définition du plan gouvernemental portant sur la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion, notamment professionnelle est un enjeu majeur pour notre société et notre économie.

Si toutes les questions posées ne relèvent pas de la responsabilité des entreprises, il est clair que la prévention de situations porteuses d'exclusion sociale reste un enjeu majeur pour une entrée dans le monde professionnel porteuse d'espoir.

C'est une question fondamentale : la jeunesse est l'avenir de notre pays et de celui des entreprises, face à des enjeux maintenant largement partagés mais qu'il convient de rappeler :

- Les transformations liées au numérique, qui bouleversent tant nos modèles économiques et la création de valeur, et in fine les compétences et les métiers; l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés ne peut que s'accroître sans une action déterminée.
- Les difficultés récurrentes de recrutement que connaissent les entreprises, amplifiées par la reprise économique actuelle ;
- Un espoir à susciter chez les jeunes qui eux, ont une perception assez sombre de l'avenir en France et préfèrent soit s'expatrier, soit se préparer à une entrée difficile dans l'emploi.

C'est la raison pour laquelle l'enjeu de l'emploi ne peut être dissociée des réflexions plus globales menées sur la croissance économique, sur ses leviers et sur la nature du modèle productif français sur lequel peut/doit se positionner la France.

Pour retrouver le chemin de la croissance, seule manière d'insérer durablement les actifs et notamment ceux entrant sur le marché du travail, il est indispensable d'investir dans le capital humain, et ce, dès le départ.

Investir dans le capital humain, c'est anticiper les besoins de l'économie, actuels et futurs, prendre en compte les grands enjeux de demain et les réponses qui doivent être apportées.

C'est également poser un diagnostic qui englobe l'intégralité de la problématique et non le seul aspect de l'insertion sur le marché du travail.

Tout commence à l'école, dans l'apprentissage des fondamentaux, dans le choix des études ensuite et dans les choix d'orientation.

L'entreprise peut ensuite prendre sa part de responsabilité mais elle doit attendre de l'enseignement scolaire et universitaire (y compris dans sa dimension orientation) **performance et efficacité.**

C'est la raison pour laquelle, les questions de formation initiale et de lutte contre décrochage, d'orientation, d'apprentissage et d'insertion, avec en filigrane **la question de l'articulation avec les besoins de l'économie** sont des éléments centraux des difficultés d'accès à l'emploi des jeunes.

S'agissant du décrochage scolaire, véritable gâchis pour la société toute entière, la détection précoce, la prise en charge et la proposition de solutions alternatives doivent être renforcées. L'orientation vers l'apprentissage, véritable voie d'excellence d'accès à l'emploi doit être structuré pour apporter des réponses concrètes à ces jeunes.

L'apprentissage, en combinant savoirs théoriques et pratiques, acquisition de savoir-faire et de savoir-être a fait les preuves de son efficacité, comme en témoigne le taux d'insertion en emploi ; l'emploi, qui rappelons-le, est un levier incontournable pour résoudre un certain nombre de freins périphériques et de situations d'exclusions.

Pour les jeunes les plus éloignées de l'emploi, la priorité doit être donnée à l'orientation vers les secteurs en tension en raison de l'existence de vrais gisements d'emplois et de la plus grande ouverture des entreprises dans leurs pratiques de recrutement.

C'est enfin oser poser la question de l'efficacité des dispositifs ou des politiques conduites et traiter cette question dans une optique de moyen terme.

Comme le souligne le récent rapport de Jean-Marc Borello, l'éloignement durable de l'emploi crée un cercle vicieux, en aggravant des situations d'ordre professionnel, social, matériel, voire psychologique et sanitaire.

Si on regarde sur le long terme, la situation des jeunes à l'entrée sur le marché du travail évolue peu, malgré les plans gouvernementaux qui s'enchaînent. Certains dispositifs sont supprimés tant que d'autres sont créés et cette instabilité, qui ne repose pas sur une analyse d'efficacité, en termes de retour à l'emploi, ne permet pas de mener des politiques de long terme.

Pour rappel, le dernier plan, annoncé le 11 avril 2016, représente une mobilisation de moyens exceptionnels, de 400 à 500 M€ par an. Ce plan vient compléter de nombreuses mesures prises par le gouvernement depuis 2012, avec notamment la création des emplois d'avenir, et la généralisation de la garantie jeune.

Quelques enjeux clés nous paraissent devoir être mis en avant :

1- La prévention et un meilleur suivi du décrochage scolaire car il crée de fait des exclus de l'emploi. Dans ce cadre, la performance globale du système éducatif doit être posée.

Quelques chiffres :

- 25% des entrants en 6^e ne savent ni lire ni écrire un énoncé correctement,
- 24 000 jeunes achèvent leur scolarité chaque année sans dépasser la classe de 3^{ème},
- 140 000 jeunes abandonnent précocement leur cursus scolaire, sans diplôme
- 2 millions de NEET,

La mise en œuvre d'un système de formation initiale efficace conditionne certes, l'employabilité immédiate du jeune mais également son employabilité future et donc son intégration pleine et entière dans la société.

Contrairement à la période précédente des 30 glorieuses, l'économie, de par sa structure n'absorbe plus ces jeunes. S'ils n'ont pas un socle minimal de compétences, ils vont directement vers le chômage. Le coût économique est immense et les moyens mis en œuvre pour les re/former le sont également.

A cet égard, il nous paraîtrait essentiel d'interroger les systèmes de repérage précoce des décrocheurs et de suivi de leurs parcours. Un certain nombre de jeunes décrocheurs sont « invisibles » car non repérés et non suivi. La mise en place d'un numéro unique du collège à l'entrée dans la vie active permettrait de mieux repérer et accompagner ces décrocheurs précoces de façon à les prendre en charge plus rapidement.

Les adolescents ou les jeunes adultes qui décrochent du système scolaire, ont souvent besoin d'être suivi de façon intensive. De nombreux pays étrangers consacrent des moyens considérables à cette activité dite de deuxième chance. Ce n'est pas le cas de la France.

Le développement des voies alternatives telles que le réseau des écoles professionnelles ou de type deuxième chance ainsi que différents dispositifs expérimentaux d'insertion sociale et professionnelle devraient être soutenus en augmentant progressivement et sensiblement le nombre de parcours et de formations offertes et fixer des objectifs chiffrés de retour à l'emploi

Afin de garantir l'efficacité de toute nouvelle mesure, il nous paraît incontournable d'intensifier la lutte contre l'illettrisme.

2- L'orientation et la mise en place d'un lien plus efficace entre éducation/ emploi.

S'agissant des jeunes, dont la question est le plus souvent l'accès au premier emploi, **la question de l'orientation est bien évidemment incontournable.** Les jeunes sont inégaux face à la question de l'orientation. On choisit le plus souvent son orientation (quand on la choisit) en fonction des informations disponibles au sein de son environnement familial et les familles sont très inégalement dotées en informations.

Le MEDEF est favorable à l'amplification des actions de découverte des métiers et des visites d'entreprises en direction des intéressés eux-mêmes, tout comme la mise en place de dispositifs pérennes de sensibilisation et d'information en direction des prescripteurs (Missions locales maisons de l'emploi ...).

Le lien entre éducation et emploi est, d'autre part, crucial.

La qualité de la transition entre études et emploi reste l'élément incontournable d'une insertion réussie. Le niveau d'étude et la nature du diplôme, le lien avec l'entreprise sont des critères déterminants dans l'accès au marché du travail.

Ce constat a d'ailleurs été fortement mis en lumière par le rapport de France Stratégie, publié en 2017. Plus le lien avec l'entreprise est fort, plus les conditions d'insertion sont positives. C'est particulièrement le cas de l'apprentissage et des formations dont le contenu est en phase avec les besoins des entreprises.

L'alternance est la voie qui insère le mieux les jeunes. (65% en emploi 7 mois après la fin de leur cursus). Or, ces dispositifs sont aujourd'hui sous-utilisés. C'est tout l'enjeu des discussions en cours entre les partenaires sociaux et le gouvernement

En matière d'apprentissage, excellente voie d'accès à l'emploi, reconnue par tous, il est essentiel de stabiliser ce dispositif et ses financements pour développer une filière d'excellence et non une voie par défaut. Il faut donc conforter le dispositif et mettre en place les leviers pour soutenir cette voie.

3- L'accès au 1^{er} emploi et plus globalement l'insertion dans l'emploi

La principale difficulté des jeunes, particulièrement éloignés de l'emploi, tient à leur parcours d'entrée dans un emploi stable. Ce parcours est différent selon la nature de leurs difficultés (non diplômés, diplômé de filières générales, le fait d'avoir suivi des études généralistes ou pas, la région et le lieu de résidence, le sexe, ou encore le réseau social d'appartenance...).

Si pour les diplômés du supérieur, le « risque chômage » est relativement stable à un niveau légèrement au-dessus de la moyenne nationale, ce risque s'est largement accru sur les 15 dernières années pour les personnes ayant le brevet ou n'ayant aucun diplôme.

En phase d'insertion sur le marché du travail, les jeunes actifs de 15-24 ans sont très sensibles à la conjoncture économique et à ses évolutions et ce, d'autant plus quand les jeunes sont peu qualifiés.

a) Un préalable nécessaire pour les moins qualifiés : le passage par un sas d'insertion-qualification

Pour certains, en partie désocialisés, il est indispensable de résoudre les problèmes périphériques à l'emploi. Il faut aussi apprendre les savoirs-être et acquérir le socle de connaissances de base indispensable à l'entrée en formation qualifiante ou à l'emploi. Enfin, certains d'entre eux ont besoin de temps pour construire un projet professionnel.

La mise en place de ces sas passe bien souvent par un recours à des structures de l'insertion par l'activité économique, dont c'est le métier (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification). Cette « sous-traitance » est souvent organisée dans le cadre de partenariats entre ces structures et des branches, des syndicats professionnels ou des entreprises afin d'établir un lien opérationnel.

Avoir un impact significatif sur cette cible particulière nécessiter de créer un nombre plus important de places supplémentaires. Mais aussi de mieux organiser le lien entre acteurs de l'insertion, de la formation.

Le soutien aux SAS insertion qualification doit être axé autour des 3 objectifs suivants :

- Poursuivre la nécessaire réforme du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) : gouvernance, évaluation, pilotage doivent être des objectifs mis en œuvre ; en parallèle, augmenter le nombre de postes disponibles en SIAE notamment sur celles relevant du secteur marchand, fléchés sur les NEETs en imposant des objectifs de retour à l'emploi en lien avec les secteurs en tension ;
- Intensifier la coopération entre entreprises et SIAE notamment pour créer des filières lisibles et fluides d'insertion entre les SIAE et les entreprises ; mobiliser ces structures en direction des mineurs (aujourd'hui l'action des SIAE est concentrée sur les plus de 18 ans) par des appels à projets nationaux.
- Soutenir les dispositifs 2^{nde} chance autour des grands réseaux qui ont fait leurs preuves.

b) Repenser le recours aux contrats aidés.

Selon la DARES, les emplois aidés constituent le tiers des emplois des jeunes de moins de 26 ans (3,3% pour l'ensemble des actifs), soit 693 000 jeunes. Cette part est en forte augmentation depuis 2012, en raison du développement des emplois d'avenir (destinés aux jeunes de moins de 26 ans, peu diplômés et ayant des difficultés d'accès à l'emploi).

Or, les évaluations issues de l'INSEE en 2015 montrent bien que la probabilité de rester dans un emploi aidé est plus forte pour les contrats aidés du public. A contrario, 2/3 des bénéficiaires d'un contrat aidé dans le privé trouvent un emploi stable ensuite et constituent un tremplin pour l'emploi.

C'est une question de pragmatisme que d'assumer le recours aux contrats aidés pour des jeunes qui ne peuvent prétendre à un emploi direct.

A cet égard, si la philosophie qui préside au rapport de Mr Borello, récemment remis à la Ministre du Travail est prometteuse en organisant le triptyque formation/emploi/ accompagnement, le fléchage de ce dispositif sur le seul secteur non marchand ne permettra pas de promouvoir des emplois durablement articulés avec les besoins de l'économie. Il est indispensable de prévoir, dès la conception des dispositifs, les éléments clés permettant de répondre à ces besoins. C'est l'une des conditions essentielles pour que cet investissement humain soit profitable et durable pour les jeunes concernés.

c) Evaluer les dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté

L'empilement, voire la superposition des dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté, portés par un mille-feuilles d'acteurs (opérateurs du service public de l'emploi, associations, initiatives privées...) ne permet pas de mesurer leur réelle efficacité, quant à leur réinsertion sociale et professionnelle : qu'il s'agisse des contrats aidés, des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou des mesures ciblant les jeunes les plus en difficulté.

Il est avant tout indispensable de réaliser des évaluations quantitatives et qualitatives de actions déjà menées pour ensuite identifier les meilleurs leviers en matière d'insertion, dans le cadre de l'élaboration des contrats de programmation régional de développement emploi orientation, simplifier les dispositifs et clarifier le rôle des acteurs ; enfin, il conviendrait de s'interroger sur la nature de l'accompagnement réalisé par les missions locales, le ciblage des jeunes et le ratio financement-performance de retour à l'emploi.

Plusieurs actions sont développées :

1- Missions locales - la construction de SAS insertion/ immersion entreprise/qualification.

- Réfléchir aux parcours d'insertion possibles, en partant des besoins du marché local et en construisant les réponses formation avec les Missions locales et les acteurs de l'emploi. Un certain nombre d'initiatives sont en cours de structuration (Nord, loir et Cher).
- La plateforme 41 qui met en relation jeunes au RSA et entreprises est en cours de déploiement.

S'agissant de l'accès des contrats aidés aux périodes de professionnalisation, il conviendrait d'avoir un état des lieux des modalités actuelles de financement. Dans le même ordre d'esprit, il serait souhaitable de connaître le nombre et les modalités d'accès aux CFA des jeunes suivis en missions locales.

S'agissant de la formation des jeunes au socle de compétence, il conviendrait de développer le dispositif CLEA (qui est un dispositif des partenaires sociaux).

S'agissant des passerelles missions locales/ périodes de professionnalisation

- Favoriser la mise en place de parcours de la pré-qualification à l'insertion : des partenariats sont en cours entre missions locales et OPCA en région Haut de France et des expérimentations vont débuter en Loir et Cher.
- Le MEDEF est favorable à l'amplification des actions de découverte des métiers et des visites d'entreprises en direction des intéressés eux-mêmes, tout comme la mise en place de dispositifs pérennes de sensibilisation et d'information en direction des prescripteurs (Missions locales maisons de l'emploi ...).

2- Dépasser les freins relatifs à « l'effet réseaux » pour accompagner l'accès à l'emploi

- Mandater l'Apec pour qu'elle communique sur les actions déjà menées en matière d'accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires de la ville et des espaces ruraux et qu'elle examine les actions éventuellement à développer.
- S'agissant de la lutte contre les discriminations, le MEDEF a entrepris d'aider les entreprises, en proposant des éléments de réponse aux principales problématiques de gestion des diversités qu'ils rencontrent dans leur quotidien, par le développement de fiches actions et guides pratiques, par la valorisation d'action de type charte de la diversité, de soutien à des associations ad hoc, nos quartiers ont des talents, passeport Avenirs, capitalElles (intégration des filles vers les filières d'avenir), Mozaik RH, ou par le développement des méthodes de recrutement neutres (TRANSFER IOD)
- Il conviendrait de valoriser toutes les actions en cours de développement.

3- S'agissant des freins périphériques à l'emploi.

Une observation générale : on constate une absence de visibilité sur l'accès aux aides en matière de transport et logement au niveau régional ni la nature de leur mobilisation.

En matière de mobilité :

- Depuis les ANI de 2011, Action Logement a fait évoluer son offre d'intervention en direction des jeunes et poursuit ses actions.
- Les partenaires sociaux d'Action Logement sont en train de déployer **une plateforme logement pour les alternants** en région Normandie. Ce dispositif vise à apporter des solutions logements pour les alternants ainsi qu'un accès aux aides existantes (locapass, par exemple). Il est déployé dans plusieurs régions, avec l'appui du Conseil régional, qui impose aux CFA d'informer les jeunes de l'ouverture du dispositif. Le dispositif est mis en place en Normandie et Haut de France, en cours de déploiement en Bretagne ; contacts en Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine et Ile de France.
- Rappelons que la loi égalité prévoit l'éligibilité au CPF du permis de conduire. OPCALIA, de même, expérimente le financement de permis de conduire pour des jeunes en alternance.

4- En matière d'apprentissage - (actions MEDEF)

En matière de lutte contre les ruptures anticipées de contrats d'apprentissage

- Un plan d'actions est actuellement développé par le MEDEF en partenariat avec l'association nationale des apprentis de France en Normandie et Bretagne

En matière de sourcing et mise en relation des alternants :

- Développement d'un google Map de l'alternance en lien avec Etat et pôle emploi (dispositif MEDEF en cours) pour favoriser la mise en relation jeunes/entreprises/CFA et établissements de formation :

En matière de mobilité européenne des apprentis

- Plan d'action en cours de déploiement avec les Compagnons du devoir, le conseil régional de Normandie, les branches professionnelles (MEDEF)

En matière de promotion des métiers et des filières

- Plan de communication sur la chaîne de l'apprentissage sur le web, axée sur la visibilité et la connaissance des métiers. (MEDEF)

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
Groupe de travail n°2

Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

Contribution du PAEJ de Clermont-Ferrand

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Centre communal d'action sociale de la ville de Clermont-Ferrand

Éléments de contexte ayant amené à la mise en place de l'Allocation tremplin jeunes en 2016

1/ les constats :

Le point accueil écoute jeunes du Centre communal d'action sociale de Clermont –Ferrand, reçoit les jeunes âgés entre 18 et 25 ans qui résident sur la commune.

Depuis les 5 dernières années, les bilans d'activités du PAEJ faisaient apparaître une **dégradation de la situation sociale des jeunes** traduite par :

- Une augmentation du nombre de jeunes hébergés (de 39% à 45% entre 2014 et 2015).
- Une augmentation du nombre de dossiers présentés en SIAO (+18% entre 2014 et 2015).
- La question de la santé évoquée dans près de 40% des entretiens.

De plus, la plupart des dispositifs légaux s'adressent aux jeunes les plus en proximité avec le monde de l'emploi. (Garantie jeunes, E2C..) et les dispositifs extra légaux se sont raréfiés ou se sont réorientés auprès des publics proches de l'emploi

2/ Le public reçu au PAEJ de Clermont –Ferrand :

Les travailleurs sociaux du PAEJ accueillent et accompagnent, nombre de jeunes en situation de grande **vulnérabilité** et qui ne sont pas en capacité d'élaborer et construire un projet. Ces jeunes vivent sans aucune ressource dans un état de **santé altérée**, et ne peuvent subvenir à leur besoins essentiels.

Face aux baisses et rejets d'aide notifiés par les dispositifs, les travailleurs sociaux ne disposaient plus des moyens d'assurer les missions de prise en charge auprès de ces jeunes les plus fragiles.

Dans ce contexte, il a été proposé de mettre en œuvre un dispositif axé sur **l'accompagnement au rétablissement de pré-requis** tels que la question de la santé dans le cadre d'un accompagnement de grande proximité pour les jeunes les plus en difficultés.

Aussi, le CCAS a décidé de mettre en place, en 2016, le dispositif allocation tremplin jeunes.

Le dispositif ALLOCATION TREMPLIN

Ce dispositif concerne **30 mesures par an**. Il concerne des jeunes de 18 à 25 ans, repérés par les travailleurs sociaux du PAEJ, domiciliés depuis plus de 3 mois sur la ville de Clermont-Ferrand, en situation de grande vulnérabilité et dans l'incapacité dans ce contexte de rentrer dans un parcours d'insertion professionnelle du fait des problématiques : - de santé

- De sorties sans solutions de dispositifs ASE, PAIJ en fin de mesure, exclusion d'une Garantie jeunes), de violences conjugales, intrafamiliales

L'entrée dans le dispositif est validée pour une période de 6 mois. Des objectifs de travail sont déterminés entre le travailleur social et le jeune.

Un bilan de ces objectifs est effectué avant la fin de la période de 6 mois, et si les objectifs ne sont que partiellement atteints la mesure peut être reconduite pour une nouvelle période de 6 mois sans pouvoir exercer deux années. L'accompagnement se fait de façon **individuelle** et aussi en **collectif**. Le jeune doit s'impliquer dans l'accompagnement, en venant aux rendez vous proposés par le travailleur social et il doit aussi être présent sur les temps d'actions collectives » qui sont assurés par les travailleurs sociaux du PAEJ.

Cet accompagnement est étayé par l'octroi d'une **subvention individuelle**, dont le montant est évalué en fonction de la situation des jeunes, sans pouvoir excéder **450 euros par mois**.

➤ Les objectifs sont : au travers d'un accompagnement social de proximité exercé par les travailleurs sociaux du PAEJ:

- De permettre à des jeunes en grande difficulté de disposer d'un temps d'écoute et de prise en charge en lien avec leurs capacités à agir, avec des objectifs adaptés.
- De travailler sur les pré-requis nécessaires à l'insertion socio-professionnelle, à l'emploi, et aux démarches de santé.
- D'étayer cet accompagnement par le versement d'une allocation permettant de subvenir aux besoins élémentaires et de santé.

De plus, les travailleurs sociaux mobilisent pour les jeunes concernés un panel de services internes au CCAS, tels que :

- l'accompagnement **budgétaire** par une CESF
- en collaboration avec l'assistante sociale du service logement, un accompagnement de type « ASLL » pour des jeunes locataires afin de les encadrer dans l'appropriation de leur **logement** peut être mis en place.

- dans le cadre des problématiques de santé, il sera intégré au parcours, **la réalisation d'un bilan de santé**, en lien avec la CPAM comme point de départ aux démarches notamment pour le soutien de l'infirmière dédiée aux accompagnements.

➤ Les moyens mobilisés pour les actions collectives :

Les jeunes dans le dispositif doivent pouvoir se mobiliser autour des actions collectives organisées par le PAEJ afin de parvenir à participer au sein d'un groupe en vue d'être en capacité d'intégrer la garantie jeunes par exemple. En effet, certains jeunes sont en difficultés pour intégrer la garantie jeunes car le volet collectif de l'accompagnement de ce dispositif constitue un frein.

Dans ce cadre diverses actions ont été menées (sophrologie, découverte de la ville avec une guide conférencière, sortie cinéma, sortie théâtre, afin de permettre aux jeunes d'être en lien, de prendre la parole dans un groupe, d'exprimer ses choix et les défendre, de s'intégrer dans un groupe, de se repérer dans la ville, d'être citoyen, etc....)

Au terme de l'année 2017 : l'ATJ aura permis pour 37,5% d'ouvrir des droits à la couverture santé, pour 37,5% de réaliser un bilan de santé, et pour 50% de mettre en place un suivi avec la mission locale.

EXEMPLE d'un parcours dans le cadre de l'allocation tremplin jeunes :

Une jeune s'est présentée pour la première fois au Point Accueil Ecoute Jeunes le 9 août dernier, suite à une orientation de la Mission Locale, elle venait d'abandonner ses études du fait d'un problème **de santé**.

Elle avait des dettes (trop perçu des bourses), et elle a dû quitter le logement CROUS, et faire appel au 115.

Un dossier de surendettement a donc été constitué en septembre et déposé par l'intermédiaire de la CESF, à la suite duquel il a été préconisé une orientation vers une procédure de rétablissement personnel.

.Par ailleurs, elle avait accepté de rencontrer notre psychologue et s'est engagée par la suite, dans un suivi régulier puis la mission locale en septembre 2017, qui l'a conseillée dans la rédaction de son CV et inscrite dans le dispositif PACEA.

En août, la jeune femme avait également effectué des démarches administratives : demande de CMUC et de Carte d'Identité qui se sont concrétisées fin septembre.

Parallèlement, parce que la situation de cette jeune femme restait encore une santé fragile, tant sur le plan psychologique que résidentiel ce qui freinait de fait ses démarches d'insertion professionnelle, nous avons sollicité l'attribution d'une Allocation Tremplin Jeunes à hauteur de 450 euros pour une durée de 4 mois à compter d'octobre 2017.

Elle a, dans ce cadre, pu intégrer un groupe de bénéficiaires de cette allocation dans lequel ils sont acteurs et force de proposition et peuvent à ce titre développer des habiletés et être valorisés dans leurs compétences. Ils ont ainsi pu se mobiliser sur des sorties culturelles (cinéma, visite guidée de la ville de Clermont, ...). D'un naturel très réservé, elle a été en capacité de prendre la parole en groupe.

En outre, grâce à l'apport financier de l'ATJ elle a pu intégrer une résidence sociale, spécifiquement réservée aux jeunes (la résidence Saint Jacques rattachée à l'un des FJT de la ville). Cet accueil, bien que temporaire (6 mois) a contribué à sécuriser son parcours et nous a permis de travailler en collaboration avec l'équipe de la résidence sur une remobilisation en terme d'accès à l'emploi ou à un projet de formation.

Grace à l'appui de son référent sur la structure d'hébergement, elle a su mettre en œuvre des techniques de recherche d'emploi en lien à la fois avec ses centres d'intérêts, ses compétences et l'offre disponible en privilégiant, du fait de sa problématique santé, les emplois à temps partiel. Elle a très rapidement pu bénéficier d'un premier entretien pour un poste au sein d'une association dans le cadre d'un service civique.

Sa candidature a été retenue et début janvier 2018, elle débutait son service civique dans le cadre d'un programme national de services civiques « citoyens de la culture » où elle intervient avec une équipe auprès d'établissements scolaires ou des personnes âgées. L'objectif étant d'animer des projections débats devant faciliter l'accès à la culture et l'échange sur des thèmes de société.

En conséquence, sa sortie du dispositif ATJ est envisagée puisqu'elle aura à présent un revenu qui lui permettra de travailler l'accès à un logement autonome. Par ailleurs, l'accompagnement dont elle a bénéficié dans le cadre de l'ATJ peut se poursuivre sur d'autres formes puisqu'une sortie du dispositif n'est pas une fin de prise en charge du jeune si celui-ci en émet le souhait.

Nathalie PORTAL

CCAS de Clermont-Ferrand

Responsable du service des interventions sociales

04.73.98.07.55

"PORTAL NATHALIE" <nportal@ccas-clermont-ferrand.fr>

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
Groupe de travail n°2
Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion
Contribution des PAEJ de Savoie

POINT ECOUTE FAMILLES, PARENTS, JEUNES en Savoie:

“Aller vers” les jeunes et les familles

Le point écoute s'adresse à des **jeunes de 10 à 25 ans**, aux parents, aux familles. L'intervention se situe dans un espace intermédiaire entre un accompagnement éducatif et social traditionnel et une prise en charge thérapeutique. L'objectif est de **prévenir** la rupture de dialogue, l'émergence et/ou l'aggravation des symptômes psychologiques ou sociaux, les conséquences des crises non résolues. Les jeunes et les familles sont accueillis selon le principe de la **libre adhésion**, ils sont reçus sur rendez-vous par deux professionnels formés à l'approche systémique. Le porteur est le dispositif Prévention de la SEAS 73.

Le partenariat est l'ADN du point écoute en Savoie. En effet, les équipes sont constitués d'écotants (**mise à dispo ou détachement** 8h/mois) c'est-à-dire d'éducateurs de prévention SEAS, d'AS scolaire, travailleurs sociaux du Conseil Départemental (CPAS et EJF), conseillère MLJ, bénévoles, médecin scolaire, travailleur social CCAS ville, animatrices jeunesse, PIJ, Hospitalier...une psychologue, garante clinique, est présente dans chaque équipe. Ce **maillage partenarial départemental** permet d'être présent en ville (Chambéry) et aussi dans les vallées de Maurienne et de Tarentaise (antennes).

Les antennes territorialisées de proximité permettent aux jeunes et aux parents une **meilleure accessibilité** sur une grande partie du département. Pour exemple dans la vallée de la Maurienne, 5 lieux d'entretiens sont proposés afin de répondre aux **problèmes de mobilité** des habitants. Les entretiens s'effectuent dans des **locaux mis à disposition** : Local prévention spé, centre social, mairie, CPAS, SEAS. L'équipe « mobile » constituée d'un binôme d'écotants fait 1h de déplacement (70 kms A/R) pour assurer 1h de RDV. En 2017, on comptabilise 7196 kms pour 7 écotants le long d'une vallée couverte sur 70 kms environ. Pour info 106 entretiens ont eu lieu (22 jeunes ou familles suivies).

Le point écoute s'appuie sur un **travail en réseau** amont et aval. Les partenaires « prescripteurs » sont tenus informés de la suite donnée à leur orientation et sur la démarche engagée tout en préservant la confidentialité du contenu des entretiens. Quelques

situations arrivent par le bouche à oreille mais la majorité d'entre elles sont orientées par un partenaire : Education nationale, Mission locale jeunes, éducateurs de prévention, animateurs, médecins, Assistantes sociales du territoire, centre d'addictologie, maison des ados, CMP...

Une fois les premiers rendez-vous réalisés, les écoutants du point écoute peuvent orienter à leur tour vers les partenaires du territoire pour maintenir ou continuer des actions dont auraient besoin les jeunes et leurs familles. Par exemple, le CMPA pour une mère dépressive, l'accueil CJC du pélican pour un jeune qui consomme du cannabis...

Afin de répondre rapidement à la demande de jeunes et de parents, la **réactivité** de proposition d'un premier entretien est primordiale, à Albertville en 2017 sur 29, 19 demandes ont eu un RDV dans les 8 jours et 6 en moins d'une semaine. Il arrive que des partenaires inquiets pour un jeune **l'accompagnent** physiquement lors du premier RDV, il peut même être présent pendant l'entretien si le jeune le souhaite.

Il arrive que les collègues Infirmières, CPE, principaux de collèges et de lycées interpellent le point écoute pour venir dans les établissements scolaires pour **présenter les missions** du Point Ecoute auprès **des élèves** ou lors de **soirées parents**. Parfois, à cette occasion, les collègues nous présentent des jeunes en direct, ce qui représente **un relais de confiance** efficient. Entrer en contact avec des jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas solliciter une aide peut être facilité lors de notre présence occasionnelle dans un collège ou un lycée. Pour certains jeunes lycéens éloignés du local point écoute sur Albertville, il nous est possible de les véhiculer dans la voiture professionnelle, de les récupérer devant le lycée et/ou de les déposer après l'entretien.

Des rencontres et présentations auprès des jeunes de la garantie jeunes (MLJ) sont organisées à Albertville (en 2016, 5 jeunes issus du groupe «raccrochage » ont bénéficié d'entretiens seul ou en famille).

Le point écoute peut accueillir un jeune seul ou accompagné d'un ami, des parents seuls ou avec leurs adolescents (10 à 25 ans), les familles élargies.

Le point écoute travaille à la remise en circulation de la parole, à l'écoute mutuelle au sein des familles, au renouement des liens. L'accent est mis sur l'accueil de l'entourage du jeune.

Nathalie LELEU,
Coordinatrice Points Ecoute Vallées Savoie (73)
[Observatoire et point Ecoute vallées](#)
[Dispositif Prévention](#)
n.leleu@sauvegarde2savoie.fr
tél portable : 06.08.55.53.33



Pour le groupe n°2

Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion.

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes



Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes Groupe de travail n°2 - Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

SUR LE QUARTIER OU ILS VIVENT MAINTENIR, SOUTENIR, RENOUER LE LIEN AVEC LES JEUNES PRECAIRES OU PRESENTANT DES CONDUITES A RISQUE ELEVE A PARTIR DU POINT D'ACCUEIL-ECOUTE JEUNES

Contribution de l'équipe du PAEJ la Chapelle – Paris 18^{ème}

Chaque année, le PAEJ la Chapelle reçoit en moyenne 700 jeunes de 15 à 25 ans et 150 parents, pour la plupart issus des quartiers environnants. Sur ces 700 jeunes, 70 jeunes en moyenne (1/10) présentent des situations à risque élevé.

Les facteurs de vulnérabilité identifiés chez les jeunes qui fréquentent le PAEJ :

- **Poursuite de la scolarité menacée** : *difficultés liées aux apprentissages, comportement inadapté dans l'établissement scolaire (bagarre, absentéisme, racket, victimisation), pas d'orientation scolaire ou sociale depuis plus d'un an ;*
- **Contexte familial insuffisamment aidant** : *problème de communication ancien du jeune avec sa famille, mauvais traitements ; trouble du comportement ou de la personnalité non évalué ; famille monoparentale vivant des problèmes financiers ; logement précaire ou exigu ; chômage des parents ; père ou frère ayant vécu l'incarcération ;*
- **Socialisation dans un contexte où la conduite incivile ou délinquante est usuelle**, comprenant *le vol, le vol en réunion, le racket, la bagarre avec d'autres jeunes, l'agression verbale et physique de personnes adultes, l'intégration à des opérations de revente de drogues, la détention et la consommation non occasionnelle de produits psycho-actifs (alcool et cannabis surtout), la conduite sans permis ;*
- **Le marquage pénal comme conséquence très fréquente dans le parcours des jeunes hommes**, qui devient à son tour un facteur de risque freinant plus tard l'insertion professionnelle ;
- **Conduite sexuelle et affective inadaptée**, ayant pour effet dommageable possible l'IVG à répétition, les rapports sexuels non protégés et l'exposition aux infections sexuellement transmissibles, des pratiques évoquant la prostitution.
- Certains jeunes ont l'expérience de la **fugue** et de la **tentative de suicide**.

Sur ces 70 jeunes « à risque élevé », 50 jeunes en moyenne sont déjà connus du juge des enfants, de l'ASE, de la brigade de protection des mineurs /PJJ ou des services de police. Le PAEJ la Chapelle est lui-même amené à établir en moyenne 2 signalements chaque année.

Situation à risque et comportement à risque, une distinction à considérer

Au PAEJ la Chapelle, nous distinguons la situation à risque du comportement à risque. Un jeune peut être confronté à une situation difficile comme la sortie de l'école sans diplôme, le décès d'un parent, la sommation de quitter le logement familial ou l'interruption prématurée d'un contrat jeune majeur. Chacun d'eux dépassera plus ou moins bien ces épreuves selon son degré de vulnérabilité personnelle et les étayages psychosociaux dont il dispose.

Ceux que nous caractérisons au PAEJ comme présentant des comportements à risque élevé ne réussissent pas à trouver d'issue favorable sans aide et ont tendance à s'enliser dans les difficultés. Ils peuvent avoir développé un syndrome d'échec et « useront » toutes les initiatives bénéfiques dans des conduites de récidive ou d'opposition. Ils peuvent également manquer du support social nécessaire au dépassement de ces épreuves.

Les approches croisées des éducateurs spécialisés et de la psychologue favorisent la compréhension de ces conduites, et la gestion d'un relationnel souvent difficile avec ces jeunes, ce qui permet à l'équipe de vivre un peu moins mal l'impuissance à laquelle elle se trouve régulièrement confrontée dans son travail au quotidien.

Tout en se rappelant que si des changements sont toujours possibles, ils sont bien souvent imprévisibles.

LES ACCOMPAGNEMENTS REALISES LES 4 DERNIERS MOIS AVEC LES JEUNES PRESENTANT UN COMPORTEMENT A RISQUE ELEVE OU FORTEMENT EXPOSES A LA PRECARITE

Focus sur les 18/25 ans

- Amira– F - jeune mère de 21 ans

4 entretiens. 2 Enfants de 2 ans et 2 mois. Très isolée. Problématique liée au logement en cours de traitement ; autre problématique abordée : quel mode de garde pour ses enfants quand elle fait ses démarches ? Lien avec le SSDP, la puéricultrice et la P.M.I en cours pour la santé. Demande exprimée pour une qualification professionnelle. Lien social et à travailler.

- Nour-el-Islam - H 19 ans

+ de 10 entretiens sur la période. Problématique liée au logement résolue le 11/06 via le SIAO (accueil au foyer Georges Sand dans le 14^{ème}). Problématique santé travaillée en lien avec l'Espace santé jeunes de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Accompagnement en cours sur demande de Contrat jeune majeur + orientation professionnelle (Nour est tout juste lecteur) , en lien avec son éducatrice du foyer.

- Khaled - H 22 ans

5 entretiens. Problématique santé importante liée à une maladie incurable. Régularisation administrative aboutie. Proposition lui a été faite pour traiter sa demande liée au logement, il ne donne pas suite pour l'instant. Lien fait avec l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges où ses droits sont ouverts. Le jeune reste en lien par téléphone avec l'éducatrice du Point Ecoute (c'est lui qui appelle), 1 appel par semaine en moyenne.

- Hamada - H 19 ans

8 entretiens. Orienté au PAEJ par l'A.S.E. Problématique liée au logement travaillée, décision d'attribution en cours. Problématiques abordées : régularisation administrative, aide aux subsides et alimentation. Doit rapporter des documents pour obtenir une prolongation de son CJM. Eloignement géographique lié à la précarité (pour éviter la rue, il dort à gauche et à droite, souvent loin - amendes RATP à répétition) qui complique l'accompagnement. Obtenir un pass navigo ?

- Godi - F 24 ans

10 entretiens. Enlèvement de ses 2 enfants par son mari reparti en Algérie. Hébergement très précaire en banlieue. Fin juillet : obtention d'un titre de séjour et d'une protection judiciaire. Repartie à Tulle mi-août où elle est hébergée en foyer + bénéficie d'un accompagnement social. Mais elle doit revenir sur Paris en octobre car à Tulle elle ne trouve pas de travail et « n'a pas d'avenir ». Nous reprendrons l'accompagnement si elle revient au PAEJ.

- Muzahir - H 20 ans

+ de 10 entretiens . Comportement violent : M. se bat beaucoup, pratiquement tous les jours – mais très apaisé depuis que sa situation administrative est stabilisée. Son grand père et son père algériens –

décédés – avaient la nationalité française. Après 18 mois de démarches (assistées par le PAEJ et la CIMADE), H. a obtenu ses papiers français en mars 2015.

Habitué au petits boulots au noir, H. a pu travailler dans le bâtiment pendant 6 mois avec un contrat CDD. Il passe tous les 2 jours après le travail (horaires 5h30 – 15h). A-t-il mis un terme à son CDD ou est-il allé jusqu'au bout de son contrat ? difficile à savoir.

Est parti « en vacances » en Algérie : cela fait 3 ans qu'il n'a pas pu aller voir sa mère, du fait de sa situation administrative incertaine.

Même si l'accompagnement est relativement abouti, jeune qui reste instable. Revoir le pb de logement : M. avait refusé SIAO, ALJT, voulait trouver « un studio pour être indépendant » (dormait depuis 2 ans « chez des copains » la plupart du temps). Le rappeler à son retour (septembre ?) pour voir ce qu'il en est ?

- Oumou (20 ans) + 1 enfant de 6 mois

+ 10 entretiens. Hébergement en hôtel social. Incarcération du père (la 3^{ème}) à Fleury pour 6 mois de l'enfant (trafic de stupéfiants), O. va le voir chaque samedi. Lien fait avec le SSDP. A obtenu une place en halte-garderie. En recherche d'un employeur pour sa formation par alternance : nous passons par la MLI. Le père étant accusé d'avoir « balancé les jeunes du quartier Riquet », menaces de représailles sur la famille etc... : elle dit qu'elle n'est pas inquiète, et surtout elle veut rester sur le quartier du fait de la place obtenue en crèche qui lui permet de suivre sa formation. Nous continuons de rechercher un hébergement hors 18^{ème}.

- Bertrand - H 19 ans

5 entretiens puis rupture. En juin, il hésitait entre un apprentissage en boucherie (avait trouvé un employeur avec notre aide) et un CDI. Nous le croisons à plusieurs reprises sur un site de revente de drogues et trafics divers. Si possible, ne pas laisser se dégrader la situation, nous laissons 2 messages SMS chaque semaine pour l'inciter à passer nous voir.

- Mohammed – H 23 ans ?

+ 10 entretiens. Pb administratif lié au casier judiciaire. A obtenu un récépissé ; en attente d'un RDV pour obtenir son titre de séjour. Il pense que tout va bien se passer, rien n'est moins sûr ; nous l'incitons à demander l'assistance d'un avocat. Resté en lien par mail depuis 1 mois (parti en province rejoindre son frère ?).

- Miriam – F 20 ans

+ 10 entretiens. Multiples hésitations sur son « avenir » (a quitté l'école à 13 ans – plusieurs fugues - suivis PJJ et ASE de 15 à 18 ans – depuis M. est relativement livrée à elle-même). Orientation faite vers l'E2C (a fait 1 essai), puis vers le SAFIP à plusieurs reprises. Pas de nouvelles depuis la rentrée. Habitue de ces « absences », devrait revenir d'elle-même vers l'équipe.

- Mohamed (23 ans)

4 entretiens. Suivi au PAEJ depuis 8 ans. Délinquance juvénile puis petits rôles dans les trafics dont il ne sort pas. Sous emprise des grands frères locaux. Alterne les peines (incarcération, bracelet électronique...). Nous l'aidons à remplir les obligations liées aux jugements (TIG, stage, suivi psychologique, éloignement géographique) et dans ses rapports avec le JAP. Nous le soutenons dans ses avancées vers une plus grande maturité personnelle, également une prise de conscience des options de « sortie des trafics ».

- Yasmina – F 19 ans ?

5 entretiens. Suivie par intermittence au PAEJ où elle vient parfois « revoir ses copines d'école ». Une tentative de suicide à 14 ans. A tenu cahin-caha au lycée mais échoué au bac l'an dernier, n'était pas revenue à cette époque. Revenue en mars dernier pour voir quel métier envisager. Accompagnée vers la MLI mais elle « n'aime pas y aller ». Orientation faite vers le SAFIP à plusieurs reprises. Pas de nouvelles depuis la rentrée.

- Nacéra (22 ans ?)

5 entretiens en 2015. En 2^{ème} et dernière année de formation d'A.M.P. Revenue nous solliciter pour ses écrits, nous l'avons aidée à trouver un « répétiteur ». Croisée dans la rue à la rentrée : promesse de CDI à la fin de sa formation. Nous avons accompagné N. pendant 5 ans de façon très intermittente (IVG, scolarité, médiation avec les parents quand elle a voulu quitter la maison pour vivre avec son ami...), l'accompagnement PAEJ touche à sa fin.

- Lamine (24 ans environ)

5 entretiens. Poursuit « avec un cousin » le développement de son entreprise de peinture et carrelage (a trouvé un marché de nuit avec la RATP). Il vient nous voir pour qu'on lui « obtienne de nouveaux marchés grâce à nos relations ». Il continue de « dealer » à mi-temps en attendant que l'entreprise rapporte un peu d'argent. Plusieurs propositions d'accompagnement lui ont été faites qu'il a déclinées pour l'instant, l'éducateur l'accompagnera au prochain RV pris avec une pépinière d'entreprise.

- Amine (18 ans)

3 entretiens en juillet. Après plusieurs conseils de discipline l'an dernier (racket et bagarres), a cherché à s'inscrire dans un CFA pour la rentrée de septembre. Présente des accès de violence qu'il contrôle mal. N'est pas venu à 2 RV qu'il avait pris le matin avec l'éducateur. Insister à le « convoquer » au PAEJ.

- Malik (22 ans)

7 entretiens. En recherche active d'emploi. Très anxieux pour son avenir malgré sa réussite à son diplôme Bac + 2 en électrotechnique (depuis 4 ans, est venu voir l'éducateur à l'accueil avant chaque épreuve aux examens). 2 RDV proposés entretemps par la psychologue qu'il n'a pas honorés. Orientations vers la Mission locale et le SAFIP.

Nouvelle inquiétude avec la préemption de son immeuble par la ville et l'injonction faite à sa famille (ses parents et ses 2 jeunes frère et sœur) de quitter le logement qu'elle occupe depuis 15 ans. C'est H. qui gère les affaires de famille, les parents comprenant le français mais ne le lisant pas et suivant mal les procédures. Nous l'orientons vers le point d'accès au droit et vers l'assistante sociale de la CAF. Nous savons qu'il va repasser « parler avec l'éducateur » tant que la situation ne sera pas traitée.

- Josué (23 ans)

4 entretiens - Suivi depuis 1 an sur le quartier où il « zonait ». Jeune très volontaire, venu d'Albanie en France pour fuir les violences familiales autant que le manque de perspective au pays. Après 6 mois, réussi à obtenir une place en CHRS puis dans un foyer du 14^{ème}. Après 1 an, il repart au pays : pas de perspectives de régularisation ni de travail même au noir, malgré ses recherches assidues ; recrudescence des problèmes familiaux en Albanie. Il dit qu'il reviendra peut-être.

Rédaction Elisabeth MONNERAT, directrice du PAEJ la Chapelle, Coordinatrice du réseau national ANPAEJ

Tél. P. : 07 88 49 56 49 – e.monnerat@laposte.net

Contribution écrite du PAEJ Villeurbanne pour la DIPLPEJ sur le thème: « prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion » (groupe de travail n°2).

➤ **Présentation du PAEJ de Villeurbanne :**

Le **point accueil écoute jeune** (PAEJ) est un lieu de soutien psychologique, d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes et leurs proches rencontrant diverses difficultés: conflits familiaux, mal-être, conduites à risques, situation d'isolement etc. Il s'adresse à tout adolescent et jeune adulte de 12 à 25 ans habitant Villeurbanne, aux proches du jeune (famille, entourage) et aux professionnels l'accompagnant.

Par le PAEJ, **l'accès à un psychologue est facilité**: les entretiens sont anonymes, confidentiels, gratuits et le premier rendez-vous peut-être obtenu en moins de deux semaines. C'est le **maillage partenarial, le lien réseau** avec une centaine de partenaires (infirmières scolaires, médecins généralistes, assistantes sociales, éducateurs...) qui fait la spécificité du PAEJ. En étant accessibles, en maintenant un lien avec ces professionnels, les psychologues du PAEJ sont davantage interpellées pour prévenir les situations de rupture.

➤ **Le PAEJ et les jeunes dits « vulnérables » :**

Le PAEJ identifie comme situation de vulnérabilité importante les situations suivantes :

- **décolarisation** en attente d'une réinscription scolaire
- **rupture du jeune avec la famille** (dû à un éloignement géographique, à des conflits familiaux, par exemple), **isolement social** (dans le cadre d'addictions ou de problématiques psychologiques qui accentuent la désocialisation) ou « **souffrance d'exclusion** » du jeune par une difficulté à s'insérer dans la société (notamment sur le plan de l'insertion professionnelle)

➤ **Les actions du PAEJ en direction des jeunes dits « vulnérables » :**

Les psychologues du PAEJ rencontrent des jeunes particulièrement vulnérables en entretiens individuels, lors d'actions ciblées et par une présence territorialisée visant à « **aller-vers** » ces jeunes afin de prévenir les situations de ruptures.

- Les actions groupales en partenariat avec la Mission Locale (ML):

Les petits déjeuners « santé/bien-être » (en partenariat avec la ML, la CPAM, l'ANPAA, le Planning familial) – 9 fois/an:

Cette action s'adresse à tous les jeunes de **16 à 25 ans**, inscrits à la ML et prioritairement aux jeunes perçus par leurs conseillers référents comme très en difficulté, en particulier les jeunes primo-arrivants, du fait du nombre élevé de foyers d'accueil sur le territoire de Villeurbanne. Une centaine de jeunes participent chaque année.

Les petits déjeuners s'adressent aussi aux jeunes parents. Pour eux, si le mode de garde de l'enfant n'a pas été résolu et s'il existe des difficultés à se séparer de lui, l'insertion professionnelle peut être compromise d'autant qu'ils peuvent être très isolés socialement, sans étayage familial. L'action leur permet de rencontrer une éducatrice de jeunes enfants du service petite enfance de la Ville qui accueille les enfants des jeunes parents inscrits.

Cette action facilite l'insertion des jeunes en situation de vulnérabilité en **favorisant l'accès aux droits et aux soins** de ces jeunes, en matière de santé, **en favorisant les passerelles entre les professionnels présents et les institutions représentées.**

Les groupes à médiation :

Cette action s'adresse aux jeunes **entre 16 et 25 ans**, inscrits à la ML ou suivis au PAEJ. Elle vise à faire vivre à ces jeunes une expérience groupale positive sur laquelle ils pourraient s'appuyer dans leurs projets futurs, leur permettre de s'exprimer et de trouver une place au sein d'un groupe. Elle permet de **favoriser l'insertion** du jeune en l'aidant à rencontrer d'autres jeunes et reprendre confiance en ses capacités d'aller vers les autres.

Les médiations utilisées sont le Photolangage, le théâtre et la musique, en partenariat avec la ML, le TNP (théâtre) et l'école de musique (ENM).

Entre 2010 et 2011, 13 jeunes sur 17 (soit 76%) se sont engagés dans un suivi individuel avec un psychologue en plus des groupes.

Trois antennes en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) :

Le PAEJ a développé trois permanences en « QPV », dont deux durant l'année 2017, dans le but de **se rapprocher d'un public isolé**. Le développement de ces antennes « de proximité » **vise à démystifier le psychologue, à soutenir l'importance de la prise en compte de la souffrance psychique** auprès de jeunes qui, du fait d'une précarité sociale et économique, risquent de mettre leur santé au second plan. La présence des psychologues permet le rapprochement auprès des partenaires de terrain et de maintenir le lien entre les institutions.

Mesdames HOLDNER, ZENI, WENNINK, psychologues au PAEJ de Villeurbanne

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Appel à contribution

Le 4 décembre dernier, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, ont présenté les modalités d'organisation de la concertation qui aboutira à la remise officielle de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes au Président de la République en mars 2018. Cette stratégie devra répondre à l'exigence du Président de la République de rompre le déterminisme de la pauvreté dans une logique de prévention et d'investissement social. Elle concernera en priorité les enfants et les jeunes.

La concertation s'organisera à la fois au plan national et territorial autour de dix « rencontres territoriales », une concertation numérique ainsi que six groupes de travail thématiques, qui produiront des propositions d'actions courant mars 2018.

Mme Fiona Lazaar, députée du Val d'Oise et M. Antoine Dulin, Vice-président du Conseil économique, social et environnemental ont accepté de présider le groupe de travail n°2, « prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion » et rendront donc leurs travaux en mars prochain.

Vous êtes invités à leur faire parvenir au plus tard le vendredi 2 février vos contributions écrites afin d'alimenter leurs travaux. Ces contributions pourront être basées sur le retour d'expérimentations vécues sur votre territoire, sur des propositions concrètes d'actions menées ou envisagées. Vos analyses pourront notamment porter sur :

- les moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du parcours d'autonomisation progressive des jeunes et afin de s'assurer que chaque jeune puisse bénéficier d'une solution d'accompagnement adaptée ;
- la question de la solvabilisation des parcours d'insertion visant à prévenir d'éventuelles difficultés financières ;
- la prévention des ruptures de vie des jeunes, en particulier pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance ;
- les moyens de faire des jeunes des acteurs des politiques qui leur sont destinés et de valoriser leur engagement.

Ces contributions pourront être déposées sur le site www.lutte-pauvrete.gouv.fr sur lequel un espace spécifique pour ce groupe de travail est réservé à partir du 15 janvier prochain. Elles pourront être également transmises directement à la délégation à l'adresse suivante : contribution.diplpej@sante.gouv.fr en précisant dans l'objet de votre mail le groupe de travail auquel fait référence votre contribution.

Retour d'expérience sur le territoire d'Argenteuil / Bezons :

Comment mieux accompagner le public jeune en coordination avec l'ensemble des acteurs accompagnants ce public sur le même territoire :

1/ Constat/ contexte :

- Le droit d'être "informé, conseillé et accompagné en matière de formation professionnelle" a été inscrit dans le code du travail. Mais comment aider quelqu'un à s'orienter tout en respectant son autonomie ? Quels services proposer au public jeune ? Selon quels critères de qualité ?
- Un public jeune qui passe de structure en structure, certains jeunes qui se retrouvent après 26 ans toujours inscrits à pôle emploi sans aucune qualification et sans rémunération.

2/ Enjeux :

- Redonner confiance à ce public et l'outiller dans ces démarches sans rupture entre les différentes structures d'accompagnement, bénévoles associatifs, service public de l'emploi et ses partenaires afin de sécuriser les parcours. Certains sont fragiles ou fragilisés par une expérience pénible, ont besoin d'un accompagnement pour surmonter le stress de la recherche d'emploi. D'autres, au contraire, sont très combatifs mais manque de réseau. D'autres, enfin ont décroché un emploi, mais manquent d'un soutien pour réussir leur intégration...
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'insertion en complémentarité au profit de l'insertion des jeunes en visant l'autonomie de la personne avec le soutien du professionnel ou du bénévole (parrainage).
- Accompagner dans l'accès à l'emploi et dans l'emploi réduit l'exclusion et favoriser la sécurisation des parcours personnels. Facteur essentiel de prévention pour les personnes fragilisées, il limite les ruptures prématurées (démission ...)
- Responsabiliser et impliquer les entreprises et les acteurs du développement économique sur leurs responsabilités sociétales (*vers un label social des entreprises, exemple du GEIQ / groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification...*)

Devant ce constat et ces enjeux, il était important de définir une stratégie commune d'intervention sur le territoire auprès du public jeune (et moins jeunes + 26 ans) avec l'ensemble des acteurs :

1. Première étape / la concertation et le partage du diagnostic local entre les différents acteurs :

- Mission locale
- Mission insertion du conseil départemental
- Mission emploi
- APEC
- PLIE
- CAP emploi

Groupe de travail n°2 Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

- Associations
- MEVO
- Maisons de Quartiers (en lien avec le contrat de ville)
- Ecole de la 2 iem chance
- Nos quartier ont du talent
- Mozaik RH
- EPIDE
- AFI (FLE)
- SIAE (structure d'insertion par l'activité économique)

La méconnaissance des différents acteurs qui interviennent pour faciliter l'accès à l'emploi demeure un obstacle à la réussite des parcours d'insertion. Malgré leur efficacité, les partenariats et les coopérations sont encore trop limités.

Comment agir ensemble ? Organisation d'interventions croisées dans les différentes structures auprès des professionnelles de l'accompagnement (conseillers, consultants, médiateurs, bénévoles ...). Se connaître pour sortir des idées reçues sur chacun et établir un climat de compréhension mutuelle. Mieux appréhender les intérêts et la complémentarité de chacune des offres de service en direction du public jeune. Créer des parcours professionnels entre les différentes structures à travers un outil collaboratif permettant de sécuriser le parcours et de communiquer rapidement entre les différentes structures.

⇒ **Mise en place « d'une communauté d'accompagnants/aidants »** dans chaque structures pouvant apporter une complémentarité ou une information pour débloquer et poursuivre le parcours ou des situations d'accès aux droits sociaux (RSA, indemnisation, ASS , bailleur sociaux...) , en attente de retour d'expérience de l'expérimentation A+ sur les usagers les plus fragiles (dont les jeunes)

Résumé de l'expérimentation A+ :

« Les services du Premier ministre (Dila et Dinsic) lance l'expérimentation d'un nouveau service numérique d'aide aux usagers les plus fragiles »

A+ Le service public VIP pour tous

Pourquoi ? Un usager fait une demande à l'administration et peut ne plus avoir de nouvelle de sa demande. Il ne sait plus à qui s'adresser ni comment faire pour savoir où est son dossier et peut risquer alors tomber dans la précarité,

Pour quels usagers ? Nous visons les usagers les plus fragiles, qui sont en fracture numérique où ont des difficultés pour expliquer leur situation (problème de langue par exemple). Ces usagers abandonnent souvent leur démarche.

Comment ? Le service A+ est basée sur une communauté, composé d'**aidants**, en contact direct avec les usagers (des assistantes sociales ou des associations d'aide à l'accès au droit par exemple) et d'**agent A+**, en poste dans les administrations (CPAM, CAF, Préfecture, Pole emploi, ...).

Comment cela fonctionne ? Un usager contacte un **aidant**, à qui il va pouvoir expliquer sa situation et son problème. L'aidant va pouvoir filtrer les demandes et vérifier que les moyens de solutionner ce problème ont déjà été

Groupe de travail n°2 Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

utilisés.

Ensuite, l'**aidant** reformule la demande - souvent il ne s'agit que de savoir où se trouve son dossier- et utilise notre outil de messagerie collaboratif communautaire pour l'adresser à l'agent A+ de l'administration où devrait se situer le dossier.

L'**agent A+** reçoit la demande et va, avec ses outils professionnels, vérifier où se trouve la demande de l'utilisateur. Par exemple, le dossier doit passer à la signature et la réponse sera adressée dans une semaine, ou il manque un Document et il convient de l'adresser à tel endroit.

L'**agent A+** répond avec l'outil collaboratif à l'**aidant** qui répercute l'information à l'utilisateur, qui sera alors soulagé.

⇒ **Utiliser une plateforme collaborative de type A+ pour accélérer et sécuriser les parcours professionnels entre structures (exemple dans le cadre de la délégation du suivi entre la mission locale et pôle emploi ou avec les structures IAE, PLIE, CAP emploi etc...)**

2. Leviers d'actions à mettre en œuvre

⇒ **Faire émerger des bonnes pratiques pour multiplier des partenariats économiques et solidaires.**

- **Recruter autrement**, en proposant des solutions à l'employeur pour recruter sans discriminer, sans CV, sans tenir compte d'un diplôme : Promotion de la méthode de recrutement par simulation qui est proposée par pôle emploi, cette méthode vise à élargir la recherche de candidats, en privilégiant le repérage des habilités nécessaires au poste de travail. Elle ne tient pas compte des critères habituels de recrutement que sont l'expérience professionnelle et le diplôme. Les candidats passent les exercices pratiques sous forme de simulation de situations de travail.

La recherche de candidats passe par l'ensemble des acteurs du territoire en développant l'approche par compétences auprès des entreprises et des jeunes, notamment les jeunes en échecs scolaires. Permettre aux entreprises de s'ouvrir à de nouveaux viviers en recrutant avec d'autres méthodes sur les seules compétences et potentiel des personnes fragilisées dans l'accès à l'emploi.

Depuis décembre 2017 pôle emploi déploie le bilan personnalisé, et l'approche par compétences. Pour sensibiliser les demandeurs à la notion de compétences et les aider à mieux se valoriser dans leur recherche d'emploi, des nouveaux services sont proposés pour accompagner les publics et notamment via le digital qui répond au manque de disponibilité des jeunes en entretiens, exemple focus compétence :

Ce cours en ligne* « Focus compétences » est composé de 4 séquences :

1. Définir la notion de Compétences
2. Acquérir une méthodologie pour identifier ses compétences
3. Valoriser ses compétences auprès d'un recruteur
4. Augmenter sa visibilité et sa crédibilité sur les réseaux sociaux

Chaque séquence est composée de vidéos, quiz, et de ressources complémentaires*. Vous pouvez suivre chaque séquence à votre rythme et selon vos besoins

Groupe de travail n°2 Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

- **Impliquer les associations, les structures d'insertion par l'activité économique, les jeunes bénévoles et les travailleurs sociaux** afin d'apporter une aide globale (santé, logement, relations familiales, alphabétisation, mobilité) dans toutes les étapes de la recherche d'emploi et accompagner vers l'accès aux droits sociaux. Le rôle des structures d'accompagnement vers l'emploi est d'apporter un soutien en se mobilisant au plus près de ces publics. Les pratiques d'accompagnement socio-professionnel dans une SIAE reposent généralement sur l'accueil et le repérage des potentialités de la personne et notamment des jeunes sans expériences professionnelles. L'accompagnement professionnel est combiné avec un accompagnement social, réalisé au sein de la structure. Celui-ci vise à résoudre les problèmes de logement, de santé, de surendettement ou de mobilité géographique. Il a aussi pour objet de créer ou de recréer des liens sociaux et des savoirs être en entreprise.

⇒ **Par exemple intervention de pôle emploi dans les maisons de quartiers en lien avec les associations et les bénévoles et auprès des acteurs de la ville (contrat politique de la ville/ QPV) .**

- **Implications des tuteurs et des parrains** pour mieux accompagner le public jeunes dans l'emploi en mobilisant les structures de parrainages comme NQT, Mozaic RH, le MEVO.

⇒ **Professionaliser et valoriser le rôle du tuteur dans les entreprises.**

3. Détecter et orienter les publics sur les dispositifs particuliers d'accompagnement et mobiliser sur l'accès aux droits (aide à la formation, Garantie jeune ...)

- Mise en place de convention de coopération entre les différentes structures pour permettre une un repérage et une entrée plus rapide dans les différents dispositifs (subvention des missions locales dans le cadre du PPAE et mobilisation de l'ODS de la mission locale, la Garantie jeune)

- Mise en place d'accompagnement spécifique auprès des jeunes (jusqu'à 30 ans) /

⇒ **Un accompagnement vers et dans l'emploi ou la formation**

L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ), sous sa forme individualisée ou dans le cadre d'un club intensif, a pour objectif d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable.

- en favorisant pour tous une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé ou en alternance ou une formation
- en sécurisant les périodes de transition (immersions, contrats de courte durée, formation courte) et l'intégration professionnelle durable (emploi de plus de 6 mois, formation qualifiante longue)

L'AIJ est cofinancé par l'Union européenne par deux fonds : le Fonds Social Européen (FSE) ou l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) selon les territoires.

Les territoires concernés par le programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) de 2014 au 31/12/2015 (permettant le cofinancement des postes de conseillers à hauteur de 92%) :

Groupe de travail n°2 Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion

- **13 régions** : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne Ardenne, Haute Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte
- **3 départements** : Bouches-du-Rhône, Haute Garonne, Seine-Saint-Denis

Après le 31/12/2015, le FSE prendra le relais du financement de l'AIJ sur les territoires concernés par l'IEJ.

Territoires concernés par le Fonds Social Européen (FSE), dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020 (permettant le cofinancement des postes de conseillers à hauteur de 50 %) :

- 11 régions entièrement couvertes : Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Corse, Franche-Comté, Limousin, Lorraine, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- Et trois régions partiellement concernées par l'IEJ : Ile de France sauf Seine-Saint-Denis, Midi-Pyrénées sauf Haute Garonne, PACA sauf Bouches du Rhône.



Pour des jeunes en difficulté d'intégration au marché du travail

- Inscrits comme demandeurs d'emploi
- Agés de moins de 26 ans (jusqu'à moins de 30 ans pour les clubs politique de la ville dans les territoires couverts par le FSE comme Argenteuil et Bezons)
- Sans emploi ni en cours de formation au début de l'accompagnement dans les territoires couverts par l'IEJ
- Qui rencontrent des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise ou pour lesquels un risque de chômage de longue durée est précocement détecté
- Qui ont besoin d'un accompagnement très soutenu dans leurs démarches, afin de mieux connaître leur marché du travail, valoriser leurs atouts, acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées, élargir leurs cibles professionnelles et/ou réussir leur période d'intégration en entreprise ou en formation.



Proposé dès l'inscription ou à tout moment de la trajectoire du jeune

Lors de l'élaboration du diagnostic ou de son actualisation, le conseiller identifie les jeunes demandeurs d'emploi pour lesquels cet accompagnement intensif constitue la réponse adaptée à leurs besoins.

Groupe de travail n°2 Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion



Mis en œuvre par des conseillers exclusivement dédiés à l'AIJ

L'AIJ comprend **trois phases** :

1. Diagnostic approfondi, bilan professionnel, co-construction du projet professionnel, de la stratégie et des outils de recherche d'emploi, définition du plan d'action
2. Accompagnement intensif à la mise en œuvre du plan d'action
3. Suivi dans l'emploi durable ou la formation longue, y compris au-delà de la durée initiale de l'accompagnement

AIJ, deux modalités d'interventions selon les choix locaux :

- **Spécificités de l'accompagnement principalement individualisé** :

- l'accompagnement prévoit une fréquence élevée d'entretiens individuels physiques durant les périodes d'accompagnement vers l'emploi (hors indisponibilité, formation immersion et emploi qui occasionnent des entretiens plus fréquemment dématérialisés)
- en complément, des séquences collectives peuvent être proposées aux jeunes accompagnés. Dans certains cas le conseiller dédié peut mettre en œuvre un club classique de chercheurs d'emploi pour une partie des jeunes de son portefeuille

- **Spécificités du club intensif** :

- la méthodologie propre au club s'appuie sur une stratégie collective, solidaire et mutualisée de la recherche d'emploi, l'animateur dédié est partie prenante de la prospection.
- le club intensif prévoit plusieurs séances collectives hebdomadaires
- systématiquement complétées par des entretiens individuels fréquents avec chacun des participants.

Il est temps de percevoir la jeunesse comme un investissement, et non plus, comme une charge pour la société. Il est également nécessaire d'associer les jeunes aux réflexions autour des politiques publiques qui les concernent comme c'est le cas dans ce groupe de travail.

Dès lors, l'UDES – historiquement présente sur le champ de l'éducation et de l'accompagnement socioprofessionnel – entend pleinement contribuer à cet effort indispensable pour prévenir la vulnérabilité et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

PROPOSITIONS DE L'UDES

A partir des **4 thématiques prioritaires** :

- > Les **moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**, d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du parcours d'autonomisation progressive des jeunes et d'assurer à chaque jeune une solution d'accompagnement adaptée :

De nombreux dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes existent déjà, afin de les rendre plus efficaces, il est impératif de les dynamiser, les rendre lisibles, les rationaliser et les optimiser par **un pilotage stratégique avec une vision transversale des problématiques** (logement, santé, emploi, formation...) et ce à **l'échelon territorial**. Dès lors, il **convient de réaffirmer et reconnaître ce rôle confié aux Missions locales** confortées par la Loi Travail. Les Missions locales sont donc l'assembler des acteurs de l'accompagnement des jeunes sur le territoire et également l'ensembliser du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes.

En amont, lors du parcours scolaire :

- Améliorer la **coordination des services d'information et orientation** par une mise en application concrète du service public d'orientation : individualiser les parcours d'orientation des jeunes avec des rendez-vous périodiques obligatoires avec les conseillers.
- **Prévenir plus rapidement le décrochage scolaire** grâce à des dispositifs qui ont fait leurs preuves (écoles de la deuxième chance, EPIDE, alternance, accompagnement à la scolarité ...).
- **Individualiser davantage les parcours des élèves**, en intégrant des pédagogies alternatives (mode projet, coopération, travaux personnels, sport, culture...) et valoriser les compétences que détient nécessairement chaque élève, via un domaine d'excellence.
- Lors des enseignements économiques scolaires, **il est indispensable de présenter l'ensemble du monde économique dans sa diversité (monde privé, sphère publique et l'économie sociale et solidaire)** aux élèves afin qu'ils puissent mieux en appréhender la réalité lors de leur entrée sur le marché du travail.
- **Resserrer le lien école-entreprise** en outillant et en faisant connaître les dispositifs comme le « Parcours Avenir » ou encourager les sessions « découverte entreprise », dans ce cadre, les Comités locaux École-Entreprise (CLÉE) pourraient être un vecteur à dynamiser et développer.

- **Développer la connaissance des élèves du monde de l'entreprise** en facilitant les stages à chaque étape de la formation par des périodes banalisées et une simplification des démarches administratives.
- **Améliorer la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes** : orienter davantage la sensibilisation et l'implication des acteurs d'appui-conseil vers ces publics.

Lors de l'accès à l'emploi :

- **Mettre en place un véritable parcours de l'apprenti afin de revaloriser cette voie de formation :**
 - généraliser les sessions d'information sur l'apprentissage au collège, afin de familiariser les jeunes avec ce dispositif et de lever les éventuelles idées reçues.
 - Instituer des périodes de préapprentissage, notamment pour la préparation des concours donnant accès aux formations réglementées, très nombreuses au sein de l'ESS (travail social, sanitaire, sport et animation).
 - Elaborer un bilan de positionnement approfondi avant l'entrée en apprentissage, aboutissant si nécessaire à un parcours réellement personnalisé comportant des modules de formation complémentaires à ceux de la formation choisie. Ce bilan et l'adaptation corrélative des formations devraient être confiés aux CFA.
 - Favoriser les communautés et forums d'apprentis au sein de l'entreprise comme au sein d'une formation ou d'un CFA.
 - Donner les mêmes droits à tous les apprentis quelle que soit leur région. L'égalité de traitement s'impose en effet tout particulièrement dans le cadre d'un dispositif relevant de la formation professionnelle initiale.
- **Remédier au fractionnement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi** afin de garantir un suivi personnalisé pendant toute la durée du parcours et les rendre lisibles pour leurs bénéficiaires.
 - **Simplifier leur suivi administratif** pour que les prescripteurs tels que les missions locales puissent concentrer leurs moyens sur leur cœur de métier.
 - Il convient **de veiller à la question des moyens** et donc du financement des opérateurs du Service Public de l'Emploi.
- > **La question de la solvabilisation des parcours d'insertion** visant à prévenir d'éventuelles difficultés financières :
 - Poursuivre les **efforts déployés dans le cadre de la garantie jeunes** (accès à l'emploi, formation, logement, mobilité, santé...) puisque le parti pris de la mise en l'emploi d'abord est plutôt efficace pour les jeunes dotés d'un diplôme, même modeste, tout comme pour les plus mobiles, cela favorise leur intégration sociale et une reconnaissance de leur mobilisation.
 - Lancer **un programme pluriannuel pour le logement des jeunes**, préalable indispensable pour créer les conditions de l'autonomie. Adapter les solutions d'hébergement et les aides au logement aux modes de résidence actuels (colocation, résidence intergénérationnelle, logement transitoire ou adapté aux alternants ...).
 - Engager une **réforme des minima sociaux** pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité et ainsi lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion :

- Simplifier l'accès aux aides sociales, accroître la cohérence entre les différentes modalités de recours et décisions d'attribution, améliorer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires et lutter efficacement contre la fraude.
- Pérenniser l'engagement de l'État, en recentralisant le revenu de solidarité active (RSA). À terme, poursuivre la rationalisation du nombre de minima.
- Une **nécessaire amélioration de la protection des actifs face aux aléas** : pour l'UDES, la France doit s'engager pour une meilleure sécurisation des parcours des actifs quel que soit leur statut. Il peut dès lors apparaître nécessaire de réinterroger les paramètres d'indemnisation de la perte d'activité des indépendants, son adéquation avec les besoins, et d'inclure plus largement la problématique des parcours professionnels en lien avec le développement du travail indépendant. Au-delà du cas des travailleurs indépendants pris isolément, les tendances de fond du monde du travail nécessitent de réfléchir à davantage de convergences dans la protection sociale des actifs.
- Une opportunité à saisir pour **mettre en place un « statut de l'actif »** : il est essentiel de progresser dans la conception d'un statut de l'actif, socle de droits fondamentaux, attachés aux individus, visant à faciliter les parcours professionnels, l'entrepreneuriat, les reconversions à tous âges et pour tous.
Dans cet esprit, mettre en place une **expérimentation autour du Compte personnel formation et le doter d'un crédit de 800 heures pour les jeunes non qualifiés**, afin qu'ils puissent développer un parcours formatifs en lien avec le SPE.
- > La **prévention des ruptures de vie des jeunes**, en particulier pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :
 - **Agir auprès et avec le jeune** : favoriser la coordination en désignant un référent transversal concernant l'accompagnement qui serait le garant de la continuité et de la cohérence du parcours éducatif et social des jeunes.
 - **Garantir un revenu minimum stable calé sur le seuil minimum de pauvreté européen**, mettre en place dans une démarche contractualisée l'attribution d'une ressource stable contribuant à la stabilisation de la situation matérielle et financière du bénéficiaire de cet accompagnement, qui pourra alors mobiliser son énergie dans sa projection vers l'avenir.
 - Mettre en place des **aides spécifiques à ces publics fragilisés** autour du logement, du permis de conduire, de la poursuite d'études, ...
- > Les moyens de **faire des jeunes acteurs des politiques** qui leurs sont destinés et de valoriser leur engagement :
 - S'engager à prendre en compte **les conséquences de tout projet de loi sur les générations futures**. Le CESE pourrait assurer le rôle de veille dans ce cadre et y associer des jeunes (soit sous forme de collectifs représentatifs ou directement).
 - **Développer les fondements de l'éducation populaire** au sein de l'école et favoriser l'accès à la citoyenneté et la promotion sociale à toutes et tous.
 - **Promouvoir et reconnaître les différents dispositifs valorisant l'investissement social des jeunes** comme le service civique, la réserve citoyenne, l'année de césure, le Contrat d'Aménagement d'Etudes à l'université et toute forme d'engagement, au sein du Compte engagement citoyen.

Parrainage « solidaire » de proximité

Comment le « lien de parrainage » peut être une ressource favorisant l'autonomie et l'intégration de jeunes en devenir en Protection de l'enfance ?

L'UNAPP et la CNAPE partagent la volonté commune de promouvoir toutes les formes d'action qui ont une incidence positive sur la vie et le devenir des enfants, des jeunes et leurs familles, mais aussi sur les pratiques professionnelles dont se font notamment l'écho les travaux prospectifs sur le Bien Etre et la richesse de « l'associativité ». ⁱ

Enjeux

Construire un projet de vie avec chaque jeune en devenir pris en charge en protection de l'enfance oblige chacun institutions, professionnels, jeunes, à interroger toutes les ressources potentielles de « l'environnement » pour saisir toutes les chances, les opportunités, les appuis favorisant petit à petit son autonomie et son insertion au mieux de ses potentialités dans un environnement bienveillant. Richesse culturelle, le « lien de parrainage » institue publiquement une relation d'affiliation volontaire et socialement reconnue entre les personnes. Il peut être considéré comme un « droit de l'enfant/jeune à une mobilité géographique, culturelle et sociale » ⁱⁱ.

Constats

Dans un contexte social d'incertitudes et de bouleversements, cette question de la prise en compte des réseaux de sociabilité du jeune dans lesquels trouve place le lien de parrainage – notamment pour des jeunes en situation de vulnérabilité autour de la majorité – mérite d'être revisitée à partir des axes suivants :

- **Dans le cadre des prises en charge, au-delà du cercle strictement familial, il convient de se pencher sur toutes les autres personnes en lien avec le jeune** qui à un moment ou un autre font « sens » pour lui (parfois aussi et/ou sa famille) et avec lesquelles des liens d'affinité voire d'alliance aux effets positifs vont se créer: pairs leur entourage, réseaux de voisinage, adultes « de référence » issus du milieu scolaire, de loisirs, du sport, de l'insertion, de la culture, voire des professionnels en lien avec les dispositifs de protection de l'enfance – famille d'accueil, etc... **C'est le sens des références à « l'environnement » et à « l'entourage », prises en compte dans le « projet pour l'enfant ».**

Cela oblige donc à être particulièrement attentif aux « ressources » personnelles, aux choix, aux aspirations du jeune, à ne pas le « réduire » aux seules difficultés qu'il rencontre, mais à s'appuyer sur ses compétences pour soutenir son émancipation et son projet de vie.

Parmi ces références, le parrainage « solidaire » de proximité – tel que les travaux de l'UNAPP permettent de l'approcher dans une dimension nouvelle ⁱⁱⁱ – paraît devoir être mieux compris et expérimenté.

Inscrit dans un cadre juridique et éthique stabilisé, cette « institution sociale à l'incroyable plasticité » permet de donner forme à tout type de relation entre individus et/ou familles qui dépasse la simple amitié privée ^{iv}. Fortement inscrit dans la vitalité et la normalité de la culture, non stigmatisant, ce lien d'affinité personnel est un réel lien « d'affiliation » porteur de « réassurance » de « confiance en soi », d'avenir : « c'est mon parrain, ma marraine, mon filleul ».

Le Parrainage de Proximité : Un avenir à construire ensemble

www.unapp.net

- **Cette prise en compte est facilitée par le cadre légal « d’approche par les droits en articulation avec les besoins »** qui oblige les acteurs de la protection de l’enfance à une **lecture « globale »^v** des situations des familles, des enfants et des jeunes. Elle offre l’opportunité de « penser » sur le long terme pour trouver et mettre en œuvre **avec** eux les réponses adéquates en termes d’effectivité des droits fondamentaux et d’efficacité des politiques publiques.

Elle est particulièrement opérante en ce qui concerne un accès à l’autonomie qui passe par l’insertion sociale et professionnelle des jeunes **et** nécessite d’agir de façon concomitante dans les domaines de l’éducation au sens large, des études, du travail, du logement, des ressources, de la santé... Les différents dispositifs constituent trop souvent des « labyrinthes », animés et financés indépendamment les uns des autres, dans des cadres normatifs aussi stricts que mouvants, peu lisibles et laissant peu de place au « pouvoir d’agir » des personnes.

L’accompagnement personnel, l’appui sur des « réseaux » fort utile pour chaque jeune autour de la majorité et de plus en plus tardivement en fonction du contexte sociétal, est rendu plus complexe encore pour les jeunes vivant des situations de « discrédit »^{vi} du fait des situations ayant nécessité d’actionner des « mécanismes de protection de l’enfance ». Pour eux, il est d’autant plus important de pouvoir s’appuyer aussi sur les ressources de personnes « ordinaires » sur qui ils peuvent compter, qui comptent pour eux, de prendre le temps d’apprendre des « essais – erreurs » propres à la jeunesse, d’accéder au travers de la relation personnelle à de véritables réseaux de sociabilité et/ou au travers d’actions collectives à des liens plus personnels.

Cette approche favorise une meilleure « intelligence commune » favorisant la compréhension des personnes et des situations, la transversalité et la coopération des différents acteurs y compris ceux issus de la société civile, la mise en cohérence des temps et des lieux de vie, des parcours éducatifs et d’insertion professionnelle du jeune en s’appuyant sur ses propres ressources et l’universalité du « **droit commun** ».

- **Cette prise en compte est également rendue possible par des formes nouvelles de gouvernance des politiques de solidarité telle que théorisées en 2012^{vii}**. Cette possible **conjugaison entre « solidarité et droit et solidarités d’engagement »** promue dans la « mobilisation conjointe de l’Etat, des collectivités territoriales, des forces vives du pays et des « citoyens » repose sur trois principes : **une logique de projet global** pour atteindre toutes les dimensions de la vie « des gens » favorisant « *l’épanouissement de chaque individu par la revitalisation éducative, relationnelle, civique du territoire dans lequel il vit* », **une démarche de territoire** avec le développement de contractualisations dans lesquels les partenaires sont considérés non comme des « courroies de transmission » mais comme des « acteurs majeurs du renforcement du pacte social » et sur une **dynamique de participation** « à partir des potentialités dont les acteurs sont porteurs ».
- **Elle irrigue toutes les politiques dites de « développement social local »^{viii}** voire celles dites de « prévention », **la définition du travail social (2017) en porte la marque^{ix}**. Pour l’instant, sauf exceptions qui demandent à être analysées et capitalisées, malgré le pilotage dans le cadre de « schémas » **elle a très peu d’incidences réelles sur les « prises en charge » massivement travaillées dans des dispositifs individuels dans le primat de la « relation duelle » et professionnelle.^x**

La solidarité est un fondement de la vie en société en ce qu’elle crée un sentiment d’appartenance à un monde commun : parce « qu’aucun humain ne tient seul », la solidarité met au jour les relations d’interdépendance constitutives du besoin vital de reconnaissance source d’identité et de protection. Le lien social se construit au travers de liens interpersonnels de « filiation, de participation élective, organique et de citoyenneté » complémentaires et entrecroisés.^{xi}

Le parrainage de proximité s'inscrit dans des « liens de participation élective » et de « citoyenneté ». Il est une des ressources ancrées dans les « solidarités de proximité » encore trop souvent « invisibles aux yeux des professionnels »^{xii} à « reconnaître et consolider » dans le travail en protection de l'enfance y compris dans les prises en charge.

Freins analysés

- L'Inscription timide du parrainage dans les Politiques de Protection de l'Enfance depuis les années 80 est encore aujourd'hui conçue dans une démarche réparatrice, qui viendrait substituer aux diverses carences des parents – voire aux impasses de certaines prises en charge professionnelles - une relation adaptée et bienveillante, mais exclusive d'adultes vis-à-vis de l'enfant, du jeune. La charte élaborée en 2005 au niveau national dont la réécriture a été décidée par le Comité National de Soutien à la Parentalité en 2012 (les exemplaires papiers de la charte et du guide des Directions Départementales de la Cohésion Sociales ont été envoyés au pilon le tout restant accessible sur le site du ministère des solidarités et de la santé) en est encore l'illustration^{xiii}.
Il est parfois confondu avec l'accueil à domicile par un « non-professionnel. Ni substitut parental ni « famille d'accueil bénévole », le parrainage ne peut s'entendre seulement comme un « dispositif » ou un « outil » de protection de l'enfance au risque d'en affaiblir considérablement le sens, la richesse est *in fine* d'en restreindre les approches, les mises en œuvre et les bénéficiaires.
Ce recours au parrainage pensé comme un « dispositif par défaut » et ou comme une « courroie de transmission^{xiv} » est encore bien présent.
- **Si l'idée du parrainage est « toujours dans l'air » ce concept riche mais complexe ne se prête pas facilement à l'intégration dans des « dispositifs avec un début et une fin » !** Les pouvoirs publics en perçoivent l'intérêt mais peinent à en analyser la spécificité afin de l'intégrer à sa bonne place dans les politiques publiques^{xv} : *un lien personnel institué et reconnu socialement.*

La responsabilité est largement partagée ! Le peu d'études scientifiques offrant d'autres façons de penser les apports des solidarités d'engagement dans les pratiques en protection de l'enfance et plus généralement dans l'ensemble des politiques publiques, le temps nécessaire à la construction d'approches partagées par des acteurs de terrains « précurseurs » à partir de ce que « vivent » les jeunes les professionnels et les « citoyens engagés », l'analyse des modalités et des effets et leur prise en compte dans quelques expérimentations « formalisées et évaluées » mais aussi le poids des « habitudes de gouvernance par le « haut »^{xvi} favorisent trop peu la démarche prospective et l'innovation.

- **Ceci explique la nécessité (et la difficulté) d'imaginer d'autres « process »** que le seul conçu dans une logique de « recrutement de parrains » à l'œuvre dans la plupart des actions actuelles – d'ailleurs promue dans la Charte de 2005 actuellement en cours de révision. Elle apparaît encore comme la « seule sérieuse » bien qu'ayant fait la preuve depuis 13 ans de sa relative inefficacité puisqu'on entend toujours dire qu'on « ne trouve pas de parrains » ! Même constat pour les logiques de conformations, de coaccompagnements, de coanimation de projets collectifs dans lesquels chacun est totalement « partie prenante » !

Quelques exceptions notamment la démarche initiée par le Département du Finistère et les ressources du parrainage^{xvii} pour les jeunes « sortant » de l'ASE- Assises Protection de l'Enfance 2015

Un cadre d'engagement clair sur les plans éthique et juridique, des bénéfices pour chacun, des leviers issus de l'expérience, la reconnaissance culturelle d'un lien choisi.

Les travaux menés par l'Unapp nourris par les apports scientifiques, les diverses expériences de ses membres et de ses partenaires, les expérimentations en cours mettent en évidence l'intérêt de s'appuyer sur l'approche culturelle et multiséculaire du parrainage pour favoriser un nécessaire changement de paradigme en protection de l'enfance – notamment – mais non exclusivement pour les jeunes « sortants » des « dispositifs » !

Les Atouts

1° Un cadre d'engagement Le parrainage relation individuelle résultant d'un engagement volontaire et bénévole, s'inscrit toujours dans un cadre d'action collectif qui rassemble professionnels et bénévoles dont les parrains-jeunes acteurs/auteurs à la fois du projet collectif et de la relation individuelle.

Juridiquement clair C'est celui du droit commun de l'intérêt supérieur de l'enfant considération primordiale pour prendre toute décision le concernant, de l'autorité parentale – lorsqu'il s'agit de mineurs et du droit fondamental à « être associé à toute décision le concernant » –, de la capacité à agir, de la « participation adéquate au processus décisionnel » dont les contours sont dessinés notamment en protection de l'enfance par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Sont également en mouvement le droit commun de la responsabilité et son corollaire, l'obligation de vérifier que les personnes qui se trouvent en lien avec l'enfant n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour les infractions prévues dans le Code pénal (rappelées dans l'art. D.221-19 du CASF).^{xviii}

Ethique exigeant qui s'appuie sur la liberté le choix de chacune des personnes impliquées est l'expression de cette liberté et de cette initiative personnelle pour construire ensemble dans un but commun une relation de confiance **Le Respect mutuel**, dégagé de tout *a priori* et jugement sans atteinte à la vie privée, et réciprocité de la relation reposant sur **le bénévolat**, à la fois générosité et disposition bienveillante à l'égard d'autrui ; **la confiance**, qui n'est pas immédiate mais se construit au fil du temps, d'où découlent la crédibilité, la fiabilité et la sécurité du parrainage ; **l'engagement** « volontaire citoyen », échange et partage qui renforcent l'adhésion à un monde commun.

Le parrainage « solidaire » de proximité enrichit la vie des personnes et aussi l'espace public par la volonté des différents acteurs d'œuvrer dans le même sens .C'est pour l'enfant/ le Jeune en ce qu'il représente un bien commun, que les adultes qui l'entourent vont s'impliquer, faire promesse d'avenir.

2° Des Bénéfices lorsque ces cadres sont clairs et respectés pour chacun – ils découlent de l'expérience de la relation à l'autre dynamique essentielle du parrainage : estime de soi, amélioration du capital émotionnel, social, académique et culturel, in fine « appartenance à un monde commun ». **A minima un « changement de regard » à partir de pratiques concrètes** Autour des opportunités pour rompre de multiples formes d'isolement pour s'intégrer, s'ouvrir au monde et devenir « capable d'agir » en citoyen, prendre ses responsabilités, c'est aussi la question du « don d'avenir » qui est sans cesse réinterrogée : chacun donne et reçoit en retour dans une relation, mais dans le parrainage qui s'inscrit dans une démarche d'alliance au long cours, il s'agit aussi de ne pas attendre de réciprocité

Le Parrainage de Proximité : Un avenir à construire ensemble

www.unapp.net

« mécanique » en retour mais d'inscrire la relation dans une dimension de réciprocité différée chacun donne pour que le jeune puisse donner à son tour !^{xix}

3 ° Des enseignements qui deviennent des « leviers » de « points d'appuis pour de nouvelles pratiques^{xx} » dans des logiques de « développement du pouvoir d'agir » pour chacun y compris pour les professionnels en ressortent :

- Travailler sur un territoire avec les acteurs volontaires – institutions, associations et citoyens engagés y compris les jeunes- sur ce qui fait « sens commun » pour développer des formes innovantes d'alliances et d'actions favorisant les solidarités éducatives – type projet PEPSE^{xxi}
- La nécessaire compréhension de la « place » et de la richesse d'un projet de « parrainage solidaire de proximité » comme « passerelle » entre « plusieurs mondes » celui des prises en charge de type « institutionnel » qui a ses limites et celui du « monde de la vie ordinaire » dans une logique de co-éducation, de solidarité, aux portes d'entrée multiples dans laquelle « chacun peut s'y coller^{xxii} »
- La diversité de la constellation d'acteurs potentiels, offrant des opportunités pour sortir de « l'entre soi » source de repli et pour le jeune des expériences personnelles négatives entraînant des « discrédits » liés à de multiples formes insidieuses de disqualifications voire de discriminations favorisant le manque de confiance en soi mais aussi source de partenariats potentiels sur un territoire donné à partir d'une approche renouvelée
- L'intérêt d'un projet collectif dans lequel chacun est partie prenante, animé dans une dynamique de « capacité » prenant appui sur toutes les ressources disponibles de l'un et de l'autre – parrain et filleul - et « des autres » professionnels et non professionnels engagés ouvrant à des « réseaux » et facilitant l'accès à des « dispositifs » en fonction des aspirations et des besoins du jeune.
- Les logiques de cooptation plus que de recrutement en ce qui concerne le parrain...qui se trouve souvent déjà présent potentiellement dans l'entourage du jeune et/ou celui des porteurs de projets.
- Un lien personnel se noue entre jeune et parrain s'il s'appuie sur un engagement volontaire partagé dans un projet commun de « parrainage » explicite dont chacun est informé
- La nécessité d'inscrire ce projet dans une certaine durée : il faut un certain temps, une certaine « humilité » et l'acceptation de démarches collectives de co-réflexion, co-formation pour faire connaissance selon des modalités et des circonstances diversifiées en fonction des projets, « tester » l'intérêt et la bienveillance de l'attention personnelle, de l'écoute, approfondir progressivement la connaissance mutuelle, prendre le temps de s'enrichir par l'analyse des « essai-erreur » notamment pour l'apprentissage de certains « codes » propres à chaque monde, les choix scolaires, voire professionnels, éprouver « l'attachement » entre des personnes de « mondes différents » qui n'auraient eu que peu de chance de se rencontrer sans ce projet commun....

5

Concrètement De nombreux exemples d'accompagnement sur la durée à partir de la relation personnelle créée – à la fois entre le jeune et le parrain-marraine, mais également entre eux et la famille de façon très diversifiée, également entre tous et les professionnels au fil du temps, des événements, des opportunités. L'éthique qui porte les projets de parrainage de « jeunes » mise en exergue dans le projet porté à Pontoise par Parrains Un par Un est ainsi résumée : « permettre au jeune de devenir capable de s'engager. Permettre cela n'est possible que si on est soi-même capable de le faire » au monde et « tenir » avec lui !

Au-delà des témoignages, qui demandent à être rassemblés, **des points saillants se dégagent** :

- « Les jeunes » n'existent pas ! C'est la relation entre « Sophie et Barbara » qui importe !
- Ce qui compte, c'est de partir du jeune sans idée préconçue, sans jugement de valeur mais dans une logique d'ouverture à l'autre. Concrètement, **cette relation** « appartient » au parrain-parrainé et ne peut être assimilée à un dispositif encadré d'obligations et de règlements prédéfinis.

« On reproche à la « jeunesse » de pas être responsable. Mais en fait, franchement, à part délégué de classe dans notre société, on propose quoi ? On te propose rien. On te demande un jour de devenir adulte et d'être adulte alors qu'en fait, on t'a pas appris à prendre tes responsabilités et ça s'exerce. Prendre des responsabilités même si spontanément tu en prends pas, si on t'explique et qu'on te confie mais c'est un truc tout con »

- La dimension collective « d'associativité » permet aussi selon certains projets à l'association et au parrain d'accompagner très concrètement voire financièrement (logement par ex. ou inscription scolaire ou recherche d'un stage etc...) le jeune dans son projet pour qu'il puisse aboutir dans les meilleures conditions pour lui sans se décourager face aux « couperets » incompréhensibles des « dispositifs carcans » :

« Comment réussir à passer le bac en ayant chaque we 25 heures prises par le service dans un Mac DO ? Comment en sortant de l'ASE payer le loyer d'une co-location porteuse de soutien pendant la terminale alors que le financement n'est octroyé que pour un foyer de jeunes travailleurs ? Comment soutenir la préparation au concours d'aide-soignant ? Comment comprendre la fin brutale de CDD successifs dans un établissement public qui permet de s'épanouir dans l'apprentissage d'un métier alors qu'il y est mis brutalement fin du jour au lendemain du fait de l'apparition de « contrat d'avenir » et faire valoir ses droits auprès de Pole Emploi ? Comment changer d'orientation et accéder aux quelques places encore non pourvues dans un lycée professionnel ? Comment prendre en charge financièrement les frais de scolarité ?

Comment s'intégrer à la vitesse V lorsqu'on est « MNA » comment « trianguler » pour favoriser les attachements nécessaires à cette étape de leur parcours ? Aménager des « espaces » favoriser les rencontres, changer les rapports avec le voisinage, « faire avec eux » « de l'individuel dans du collectif » « être capable de dire « moi aussi je me trompe, toi aussi tu peux te tromper » mais on est là pour avancer ensemble, tous les deux ont va peut-être se planter mais on est là tous les deux pour avancer et construire notre truc ».

- Le premier contact avec le jeune est souvent marqué d'une certaine distance tant cette proposition est « nouvelle » et « différente » par ex^{xxiii} :

« c'est qui ces gens, je ne les connais pas ! C'est quoi un parrain pour quoi faire ? je savais le Français mais je ne le comprenais pas bien, j'avais des soucis à l'école, là étaient mes vrais problèmes » « jamais on m'a dit qu'il y avait des gens qui seraient bons avec moi et j'en ai pas encore vus. Si c'est pas quelqu'un qui me reluque dans le dos, c'est quoi un parrain ? Il en aura rien à faire de moi » « toi tes avec les Keufs ! » ou encore « c'est complètement libre, si un jour elle décidait qu'elle ne le souhaitait plus elle s'arrêterait puisque c'est une des rares choses qui ne peut pas lui être imposé »

Ou « On se disait que ça pourrait peut-être être bien et que ça mérite qu'on essaye / c'est ça qui nous a plu, c'est qu'on avait notre avis à donner... » ou « Je me suis dit : ils vont nous coller des éducateurs au cul, on va être obligé de faire des choses, on va nous obliger à faire des tas de truc qu'on voudra pas forcément faire je prenais ça pour

Le Parrainage de Proximité : Un avenir à construire ensemble

www.unapp.net

une chose plutôt négative au début, et ça s'est révélé être plutôt le contraire/que c'était comme des éducateurs qu'on allait être encadrés et qu'on aurait pas le choix et pas la liberté qu'on aurait voulu avoir./que ce soit, si on s'engageait dans le parrainage il fallait que ce soit aussi pour nous dans la continuité quoi »

- La découverte de l'autre est primordiale pour que s'installe l'expérience de « confiance réciproque » qui demande un certain temps !

« Après deux ou trois rencontres, le parrain vit que le jeune n'était pas le « mauvais garçon » dont pourtant on entendait mal parler en dehors, dont on disait qu'il fallait se méfier car il mentait » commentaire dans le « cahier de parrainage » avec vous, j'ai pas besoin de mentir parce vous prenez tout ce que je dis – oui bien sur pourquoi voudrais tu qu'il en soit autrement ? Je ne sais pas vous ne vous êtes jamais méfié de moi – ce que tu dis, c'est ce que je comprends. Parfois il y a eu des « faussetés » parce que tu étais encore jeune, peut-être en avais-tu besoin pour éviter les problèmes

Entre nous ça n'avait pas d'importance. Mais maintenant tu es un jeune homme et tu as suffisamment d'autorité pour dire les choses exactement plus besoin d'excuse ou de faux semblant – oui c'est vrai c'est pas qu'avec vous que je n'ai plus de besoin de mentir »

« C'est une grande chance pour moi d'accompagner S. Elle a de belles qualités humaines, est attachante et a de la ressource. Elle est capable de s'intéresser vraiment à beaucoup de sujets, au-delà de ceux obligatoirement terre à terre du quotidien de son univers- Toutefois elle doit être apprivoisée, pour elle parler avec moi n'est pas spontané .. mais lorsque l'échange est engagé, elle parle avec toute la sincérité de son cœur, très important pour elle. Un peu surprenant, là où nous échangeons le mieux pendant que nous marchons ensemble »

- Cette mise en confiance demande des efforts bien soutenus, une pratique

« C'est la confiance qu'il faut établir / il y a le fait que bon il faut passer par-dessus tous les sentiments de possession sur le même/c'est le respect réciproque. C'est à dire que chaque famille ou chaque milieu, parce qu'en général c'est un milieu différent, doit respecter l'autre pas donner une image dévalorisante de l'autre milieu surtout au même c'est ça qui est difficile » « En fait c'est une relation qui prend de la force à chaque fois » « Bah le parrainage c'est comme ça aussi, c'est une relation qui se crée on sait pas où on va aller, mais voilà on y va ... on n'a pas envie qu'il s'arrête le lien en fait » « Pas de jugement, je ne suis pas là pour remplacer ni sa mère, ni son père. La limite c'est de se dire que ce n'est pas une relation qu'on arrête du jour au lendemain, parce que ce serait la casser. »

Avec parfois des moments d'interrogation.... A partir de la question du don « d'avenir » Chacun donne non pour recevoir seulement en retour mais aussi pour que l'autre donne à son tour.....

« Je suis convaincu que j'ai aidé J. à passer un cap qu'il aurait passé plus difficilement seul, sans parrainage. J. a pris conscience qu'il était capable de s'épanouir personnellement et professionnellement sans passer obligatoirement par le système scolaire classique. Mais je reste sur un sentiment d'incomplet car je n'ai probablement su construire un lien pérenne avec lui. Les messages laissés sans réponse, sont la manifestation pratique qu'il est passé à autre chose... en revanche, il semble qu'il se soit mis à un travail régulier, que le sujet l'intéresse, qu'il rencontre des gens... »

« Il n'y a pas de **mode d'emploi**, c'est une main tendue que le jeune saisit selon ses besoins et ses envies. Le lien qui en résulte se forme petit à petit. La liberté dans la manière de faire est une richesse qui laisse souvent des questions en suspens – en fais-je pas assez ? trop ? Il importe de se faire confiance mutuellement J'ai du temps, de l'énergie, de l'affection à partager alors si je croise sur ma route quelqu'un qui en aurait besoin je suis prête à donner temps, énergie et attention dont je dispose et je sais que j'en serai, moi aussi, nourrie »

Le Parrainage de Proximité : Un avenir à construire ensemble

www.unapp.net

- La dimension collective est essentielle

« Je pense qu'il faut absolument pas et j'en suis convaincue, que les parrains soient des électrons libres. C'est à dire on ne peut pas faire n'importe quoi, on doit vraiment avoir comme principe qu'on fait partie d'une association de parrainage et qu'on doit **respecter l'éthique de l'association dans laquelle on adhère**. Et ça je crois que vraiment, il faut absolument qu'on tienne cette idée-là. Quand on a un petit coup de mou les autres nous boostent un peu et puis voilà c'est intéressant. » « elle est impérative/ ça nous donne un sentiment d'appartenance de quelque chose aussi. On a quelque chose qui nous unis, voilà on partage une idée.

« Progressivement je fus séduit par le style de parrainage propre à chacun et moi aussi j'ai compris que je ne serai pas astreint à suivre les étapes 1 2 3... mais au contraire je pourrais être parrain à ma manière en suivant le cadre dans lequel je serai le plus à l'aise et qui me semblerait le meilleur pour transmettre mon savoir professionnel. J'ai aussi constaté que les parrainages répondaient à des « problématiques » variées et que l'on se gardait de les classer en schémas ; une sorte « d'alchimie » très heureuse en résulte qui a pour fondement le binôme parrain-parrainé. C'est là une valeur ajoutée de l'association »

« J'apprécie le positionnement de l'association, qui hors du champ institutionnel, offre un lien, une écoute un soutien s'inscrivant dans une démarche d'entraide de proximité simple, souple, efficace, reposant et c'est aussi sa force sur un accord. L'association n'enferme pas, ne contraint pas et repose sur des valeurs fortes et positives ; confiance, partage, solidarité, bien relayée dans le vécu courant. J'en apprécie également le fonctionnement, les rencontres organisées régulièrement en soutien des bénévoles et en contact avec les familles et le « magistère » rigoureux et indispensable pour encadrer les accompagnements »

4° ATOUT ET LEVIER essentiel : la légitimité du « lien de parrainage » inscrit dans la culture

C'est le « plus » ce lien de parrainage ! Grace et au-delà de toutes les pratiques décrites qui ont toute leur valeur en soi, il importe d'aborder les effets de légitimité – découlant des conditions de sa reconnaissance - de ce lien que chacun décrit comme découlant de la relation mais qui est à l'évidence un lien « électif » « choisi » sans arriver à le définir autrement que « comme » : comme un « lien d'amitié indéfectible » au-delà d'un « lien affectif », c'est « comme de ma famille », on restera « en lien » ...

« Au début je la considérais un peu comme une tante, bah ma vrai marraine comme si j'avais été baptisée / Maintenant c'est plus ma marraine par rapport à l'association, c'est MA MARRAINE. C'est même pas ...je sais pas c'est peut être compliqué à expliquer mais c'est ce que je ressens, même pas besoin d'être baptisé quoi que ce soit quoi, c'est ma marraine de cœur quoi/ maintenant je faisais partie de sa famille »

Sa dimension symbolique de reconnaissance personnelle et sociale est évidente : certains projets l'ont « ritualisé »^{xxiv} dans des « cérémonies de parrainage » associatives faisant lien entre l'intime de la relation et la dimension collective, d'autres recourent à la ressource du « parrainage civil ». Cette dimension de reconnaissance publique « c'est mon parrain, mon filleul » est en elle-même porteuse de sens et demande à être mieux comprise.

PROPOSITION

Le parrainage « solidaire » de proximité trouvera réellement sa place en France dans les projets avec les jeunes et leur entourage lorsque nous aurons su « collectivement » à partir des constats, des atouts et des leviers lever les freins bien identifiés.

La « dimension nouvelle des liens de parrainage » bien comprise permettra d'imaginer de la prendre en compte dans de nombreux projets de « solidarités d'engagement » dont les bénéfices seront réels à la fois pour les personnes qui s'y engagent mais également pour le développement de projets très diversifiés offrant de nombreuses occasions de construire de la cohésion sociale.

Prenons garde surtout à la tentation de l'enfermer dans « un dispositif » ! ou d'uniformiser les pratiques ! Soutenons et analysons tous les développements potentiels dans le champ de la protection de l'enfance, les projets locaux en lien avec le développement du « pouvoir d'agir » articulant l'action de professionnels et de non professionnels, trouvons les financements adéquate et prenons surtout le temps pour « penser et agir ensemble ».

L'Unapp et ses partenaires est prêt à y prendre toute sa part.

Février 2018

ⁱ Propositions de la Cnape pour préparer et accompagner « les jeunes sortants » de la protection de l'enfance vers l'autonomie Juin 2016 - Contribution UNAPP à la tribune CNAPE février 2014 – Dossier « Forum » 2012

<http://unapp.animanet.eu/msmedias/Documents/Parutions/2012-12-Forum-Le-parrainage-une-solidarite-intergenerationnelle.pdf> et

Travaux complémentaires à la recherche-action-collaborative ONPE (2017 2019) – ressources de l'entourage et parrainage 2018 pour innover et expérimenter avec des acteurs volontaires membres de la CNAPE

ⁱⁱ Livre blanc 2016 : *Pour une République garante des droits de l'enfant*, p.11 et Comité Droits de l'enfant, *Rapport alternatif*, ONU, 2015, p.28 du Collectif Agir pour les droits de l'enfant (AEDE) dont l'UNAPP est membre du Comité de Pilotage

<https://collectif-aede.org/wp-content/uploads/2017/03/AEDE-livre-blanc-mars-2017.compressed.pdf> et <https://collectif-aede.org/wp-content/uploads/2016/01/Synthese-AEDE.pdf>

ⁱⁱⁱ Dimensions nouvelles travaillées par l'Unapp pour le parrainage solidaire de proximité à partir de travaux scientifiques et d'expérimentations de terrain : inscription dans une démarche d'innovation sociale pour des projets diversifiés en termes de partenariats et de co-portage local et une dynamique d'entraide et de prospective dans lesquelles « demain est moins à découvrir qu'à inventer ensemble » <http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Dossiers/2015-Assises/2014-Place-des-familles-dans-la-protection-de-l-enfance-PP.pdf>

^{iv} Vincent Gourdon Historien du Parrainage Co-Président du réseau « Patrinus »- Chargé de recherche CNRS- Centre Roland Moustier in <http://unapp.animanet.eu/msmedias/Documents/Parutions/2012-12-Forum-Le-parrainage-une-solidarite-intergenerationnelle.pdf>

^v Recommandation à la France Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU 2015 <http://collectif-aede.org/wp-content/uploads/2016/01/Recommandations-2016-CRC-a-la-France.pdf>

^{vi} Catherine Delcroix « Ombre et Lumière de la famille Nour » Comment certains résistent à la précarité Payot (20016 2013)

- vii Rapport DINET THIERRY 2012 Conférence Nationale contre la Pauvreté et l'Inclusion sociale http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_gouvernance_final_couv.pdf
- viii Etats Généraux du Travail Social 2015 Rapport Gpe Travail « développement social et travail social collectif » par ex. contribution de l'IGAS p.149/ 164 ou sur les enjeux de citoyenneté p. 147 http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/D_R_veloppement_social.pdf
- ix Décret du 10 mai 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034633906&dateTexte=&categorieLien=id>
- x ONED 10^e rapport 2015 nt. P20 http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_oned_20150526_web.pdf
- xi Référence notamment aux travaux de Serge Paugam 2009 CNRS repenser la solidarité <http://www.cnrs.fr/fr/recherche/prix/docs/argent2009/PaugamS.pdf> et lien social 2008 <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>
- xii Référence aux travaux de Catherine Delcroix qui porte pour un collectif UNAPP CNAPE et Sauvegardes Apprentis d'Auteuil une recherche action collaborative sur 24 mois en réponse à l'appel d'offre de l'ONPE « protection de l'enfance et co-éducation : prise en compte des ressources des parents et de leur **entourage** »
- xiii A partir des travaux menés dans le cadre Européen <http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Dossiers/2015-Assises/FR-Eur-Charter-rev4-A4.pdf>, des décisions du CNSP de réécriture du cadre national, l'Unapp a engagé seule depuis 2013 un travail de réécriture de la Charte <http://unapp.animanet.eu/Le-travail-sur-la-reecriture-de-la-Charte-ifr6325104> porté depuis 2016 par le *Collectif Tous Parrains* en cours de finalisation. Le Guide est toujours accessible en ligne http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Parrainage_octobre_08_.pdf
- xiv Rapport Dinet 2012 cité p.3 « Addict aux dispositifs l'action sociale est fatiguée »
- xv Rapport IGAS 2012 <http://unapp.animanet.eu/msmedias/Documents/Doc-statutaire/2013-Extrait-du-rapport-de-IGAS.pdf>
- xvi Dynamique de construction des Schémas notamment en lien avec l'action de l'ODPE, les « Aprem's de la Protection de l'enfance –2010 le parrainage de proximité <file:///C:/Users/User/Downloads/Livret%20Aprems%20Parrainage%202010.pdf> Assises de la Protection de l'Enfance Rennes 2015 http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Dossiers/2015-Assises/2015-Assises-PE-_-Flyer-Unapp.pdf
- xviii On trouve ces références dans la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) en lien avec celles de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme, notamment dans l'application des principes **d'effectivité** (« obligations positives des États », art. 4 CIDE). Elles sont déclinées dans le Code civil : droits fondamentaux, filiation et autorité parentale y compris assistance éducative et tutelle (art. 371 à 381-1 et 390 à 412) et dans le Code de l'action sociale et des familles essentiellement dans les art. L.112-3 sur la définition de la protection de l'enfance, L.223-1 sur les droits des familles et les ressources de l'entourage, L.223-1-1 et L. 223-1-2 relatifs au projet pour l'enfant et suivants sur les obligations faites aux institutions d'évaluation régulière.
- xix Travaux UNAPP ARTEFA 2011 « élargir le réseau d'expérience et de vie de l'enfant et du jeune au-delà de son réseau de parenté » non publié
- xx A partir desquels L'UNAPP a développé des méthodologies de mise en œuvre « **10 points d'attention** »

^{xxi} Le Projet PEPSE - pôle d'échanges pour les solidarités éducatives- développé en partenariat UNAPP APPRENTIS D AUTEUIL et les acteurs locaux volontaires 2016 2017 sur le Mans pour innover et expérimenter. La question de l'éducation au sens large et des « alliances » indispensables à la vie sociale est d'emblée apparue comme faisant lien « *elle n'est pas que l'affaire des familles et des professionnels mais déborde des seuls dispositifs* » <https://pepsebloq.org/2016/11/14/breve-du-1er-trimestre-2016/>

^{xxii} En référence aux travaux des Ateliers du Bénévolat de France Bénévolat 2014 « l'accompagnement des Jeunes tout le monde s'y colle » avec l'UNAPP et l'UNML http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Unapp-en-action/2014-FB-Etude_benevolat_accompagnement_des_jeunes-V-14-10-14.pdf

^{xxii} ONPES 2013 La solidarité à l'épreuve des normes http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_04_13.pdf

^{xxiii} Travail Unapp sur le Verbatim <http://unapp.animanet.eu/msmedias/Documents/Vie-du-mouvement/2015-UNAPP-VERBATIM-Rencontres.pdf-imprimable.pdf> et témoignages issus du travail en cours au sein de l'association Parrains Un par Un à Pontoise sur 6 ans de parrainages de jeunes (non publié)

Références aux nombreux constats sur

- la solitude des jeunes Fondation de France 2017

https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/solitudes_jeunes_2017_rapport_complet.pdf,

-recherche par les pairs ONED 2012 https://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/ao2012_robin_rf.pdf

-sécuriser les parcours d'insertion des jeunes CESE 2015 Dulin

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2015/FI08_parours_insertion_jeunes.pdf

-les moyens de combattre l'isolement social CESE 2017 Serres <http://www.lecese.fr/travaux-publies/combattre-l-isolement-social-pour-plus-de-cohesion-et-de-fraternite>

-les politiques jeunesse 2017 « arrêtons de les mettre dans des cases »

<http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/Mission%20simplification%20jeunesse%20Dulin-Verot.pdf>,

-France Stratégie 2015 Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/un-developpement-complet-de-lenfant-de-ladolescent> Investir dans la Jeunesse 2017 <http://www.strategie.gouv.fr/debats/investir-jeunesse-priorites-marges-de-manoeuvre-leviers>

-**et aussi** les bénéfices de « l'éducation informelle » celle de l'expérience promue par le Conseil de l'Europe depuis 2000 <https://ec.europa.eu/epale/fr/blog/benefits-non-formal-learning>

Les jeunes en parcours Garantie Jeunes : expérimentation multi partenariale et inter institutionnelle, la Garantie Jeunes +

Public cible : 40 jeunes en suivi garantie jeunes par la mission locale de Lyon identifiées comme en grande difficulté au regard du logement.

Ce programme démarré sur la Ville de Lyon a pour ambition, une fois modélisé, d'être étendu à la Métropole.

1. Contexte et diagnostic local sur les besoins des jeunes effectué au premier trimestre 2017

Le dispositif Garantie Jeunes (GJ) est mis en œuvre par la mission locale de Lyon depuis octobre 2016. Il se compose d'une garantie d'accès à une première expérience professionnelle (accompagnement par des conseillers dédiés et multiplication de périodes en entreprises 80 jours en 1 an) et d'une garantie de ressources (472,37 €/mois).

Les problématiques liées au logement sont identifiées par les conseillers comme la difficulté majeure dans l'accompagnement de ces jeunes. Cette prégnance de la dimension logement sur Lyon est confirmée par la DIRRECCTE (qui pilote le dispositif), la question a par ailleurs été relevée en comité départemental.

Les conseillers sont très démunis en offre de réponses adaptées alors que l'impact de la précarité du logement sur la mise à l'emploi est très négatif, y compris pour des jeunes très motivés : l'incertitude d'avoir (ou ne pas avoir du tout) un toit sur la tête à court terme focalise prioritairement leurs préoccupations et leur énergie au détriment de l'insertion professionnelle (légitimement, les questions de survie priment).

Pour tenter d'élaborer des réponses adaptées, un groupe de travail a été constitué réunissant aux côtés de la mission locale les partenaires logement susceptibles de mobiliser l'existant et mettre en œuvre un maillage permettant d'apporter des solutions concrètes à même de conforter ces jeunes particulièrement vulnérables dans leur parcours d'insertion.

Ce « groupe ressource logement / Garantie jeunes », coordonné par la cheffe de projet jeunesse de la Ville de Lyon, est composé de : la mission locale de Lyon, le CLLAJ Lyon, les services de l'Etat concernés (DRDJSCS, DIRECCTE), la Métropole (Habitat), le CHRS SLEA de Lyon 8ème, l'OREE AJD, l'URHAJ. Il se réunit depuis février 2017.

Un travail d'analyse des besoins a dans un premier temps été réalisé sur la base de 102 situations examinées en détail par les conseillers dont il ressort 3 catégories de jeunes :

- 14 sont en rupture de logement (la perte de logement est imminente ou effective)
- 37 en risque de rupture (la situation est tendue et l'accompagnement doit être porté prioritairement sur le logement)
- 51 ne présentent pas de risques au regard du logement

Les jeunes en rupture et en risques cumulent plusieurs des facteurs suivants : isolement/absence de réseau, en hébergement d'urgence ou chez des tiers (amis ou parents éloignés), difficulté à accomplir des démarches administratives, aucun soutien financier, problématiques de santé.

Un recensement des solutions logement existantes a ensuite été effectué :

- ...CHRS Urgence (OREE AJD)
- ...CHRS Insertion, dédiés jeunes (SLEA, AJD Rencontre, Rivages, Eugène Pons) et généralistes
- ...Résidences sociales
- ...FJT
- ...Logement ALT ou sous-location

- ...Co-location accompagnée
- ...Chambres chez l'habitant
- ...Logement autonome dans le parc social

Nous sommes confrontés à une double difficulté : l'embolie de l'offre en hébergement (tous publics confondus), la question des ressources et de leur pérennité à la sortie du dispositif, l'accompagnement nécessaire de ces jeunes dans leur (souvent) première expérience de logement. L'accès aux résidences sociales (dont FJT) suppose que soit réglée au préalable la prise en charge d'un accompagnement logement dédié, d'une garantie d'éventuels impayés de loyers et dégradations et de quoi survivre en cas de rupture totale de ressources sur une période transitoire.

Au 31 décembre 2017, près de 500 jeunes sont entrés dans le dispositif à la Mission Locale de Lyon.

2. Descriptif du projet

Objectif :

Permettre à des jeunes GJ en grande précarité au regard du logement de s'impliquer pleinement dans leur insertion professionnelle

Objectifs opérationnels de l'action :

- Développer un panel de solutions logements spécifiquement dédiées à de jeunes lyonnais en Garantie Jeunes en grandes difficultés au regard du logement
- Les articuler dans une approche d'accompagnement concerté de trajectoires résidentielles
- Evaluer l'impact de cette expérimentation sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes concernés.

Actions mises en œuvre :

Nous faisons le choix dans le cadre de cette expérimentation de :

- Nous centrer sur une cohorte de 40 jeunes
- Privilégier les solutions mobilisables à court terme.

Mobilisation de l'hébergement

L'OREE AJD est dès à présent impliqué dans le dispositif : la structure participe aux commissions d'orientation dans le dispositif d'hébergement d'insertion et supplée aux situations les plus urgentes, notamment sur le 1^{er} mois de carence de ressources (l'allocation n'arrivant qu'ensuite).

L'OREE AJD s'est engagée auprès de la mission locale et des jeunes en parcours GJ. L'hébergement d'urgence initialement prévu pour une période de 1 jour à 9 semaines peut être prolongé. Les critères de prolongation existent objectivement dans le règlement intérieur de l'hébergement, ils sont ajustables aux jeunes qui entrent en parcours GJ afin de sécuriser le sas de 4 semaines préalable.

Le CHRS SLEA a fait la demande auprès de la DRDJSCS d'une extension non importante de huit places mobilisables pour des jeunes en garantie jeunes, obtenues en décembre 2017.

Le CLLAJ Lyon propose de contribuer à la mobilisation de logements auprès d'Adoma et d'Aralis d'assurer un accompagnement renforcé auprès de 32 jeunes logés en résidence sociale : 20 places à Aralis, 12 places chez Adoma. Les mobilisations pourront d'effectuer autour ds réservation Métropole et Action Logement.

Le co-accompagnement au service des jeunes en insertion professionnelle

En 2016, le CLLAJ Lyon et la Mission Locale de Lyon signent une convention partenariale. Un des axes de collaboration de cette convention s'articule autour de la mise en place de la Garantie Jeunes en établissant les modalités d'une action transverse afin de renforcer le parcours d'insertion des jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes : un accompagnement transversal afin de renforcer l'autonomie des jeunes et d'éviter les ruptures de parcours d'insertion dues à l'absence de logement et des interventions collectives dans le cadre des 4 semaines de sas à l'entrée sur les aspects connaissance de l'offre de logement et d'hébergement et gestion budget. Ces temps collectifs sont aussi une façon de repérer les jeunes en mal logement. L'emploi est un facteur qui facilite l'accès au logement et à l'inverse, l'existence d'un logement stable favorise l'accès à l'emploi. Notre action est donc une forme de médiation entre deux éléments qui ne peuvent être dissociés. C'est dans cette approche globale que la Mission Locale de Lyon et le CLLAJ Lyon situent leur action.

- *Objectifs*

Favoriser une démarche intégrée dans le parcours logement et professionnel des jeunes sans qualification et éloignés du monde du travail, en vue de renforcer l'autonomie

Pour les situations repérées conjointement, proposer un co-accompagnement emploi/logement en vue de contribuer à une solutions logement permettant de stabiliser le participant dans son parcours de formation.

- *Mise en œuvre*

- Co-construire des solutions logement pour 32 jeunes en parcours Garantie Jeunes en impliquant les bailleurs très sociaux Adoma et Aralis.
- Pourquoi Adoma et Aralis :
 - Partenariat établi de longue date avec les deux bailleurs autour de l'accompagnement des jeunes ménages dans leur parc.
 - Offre de logement clé-en-main avec logement meublé et redevance tout compris adaptée au besoin des jeunes
 - Possibilité d'activer le Locapass pour la garantie des risques locatifs
 - Possibilité de proposer un logement proche des lieux de formation ou d'emploi.
- En quoi consiste l'accompagnement logement mené par le CLLAJ Lyon :

Le CLLAJ Lyon intervient sur les volets accès, maintien puis recherche de logement en sortie de résidence. Cet accompagnement aura une durée moyenne d'un an correspondant au temps de la Garantie Jeunes et pourra être plus log ou renforcée lorsque les situations rencontrées le demandent. Il s'agit de créer des conditions stables, soutenantes et encadrantes afin de proposer aux jeunes des solutions dans lesquelles responsabilités et autonomie ne seront plus synonymes de « tensions » mais d'émancipation possible.

- Le co-accompagnement CLLAJ Lyon / Mission Locale : une synergie au service des jeunes et de leur insertion
 - Diagnostic et validation des situation repérées dans le cadre d'une instance hébergement dédiée
 - Mise en lien systématique des référents Mission Locale et CLLAJ Lyon avec entretien tripartite pour le jeune bénéficiant de la solution logement en début, milieu, fin d parcours ou en cas de difficulté venant questionner le parcours du jeune.

- Comité de suivi des situations des jeunes résidents avec Adoma, Aralis, SLEA, la Mission Locale et le CLLAJ Lyon

Le 5/12/2017 une rencontre réunissant les Services Accueil et maintien dans le logement, Protection de l'Enfance, Participation et Implication Citoyenne de la Métropole, la Ville de Lyon, Action Logement, la DDDCS et le CLLAJ Lyon a permis de présenter l'expérimentation Garantie Jeunes +, d'échanger sur les partenariats possibles au niveau institutionnel et de repérer les rapprochements nécessaires au bon déroulé du programme, en particulier avec le service Protection de l'Enfance sur la situation des contrats jeunes majeurs pouvant élargir à la Garantie Jeunes. Aussi, la question de l'évaluation de la GJ+ a été abordée.

Au 31/12/2017, les acteurs présentés sont mobilisés sur le programme, les instances de diagnostic des situations sont constituées et les premières orientations sont préconisées en vue de proposition de places d'hébergement en résidence sociale entre février et mars 2018.

Constitution d'un fonds de soutien

Reste la question cruciale d'une brusque rupture des ressources, par abandon en cours ou surtout sortie du dispositif sans ressources. En effet, contrairement au reste de la population, les moins de 25 ans ne sont pas éligibles au RSA dans la grande majorité des cas.

Nous présupposons (l'objectif de l'expérimentation est d'objectiver cette hypothèse de départ) qu'un accompagnement renforcé articulant mises à l'emploi et sécurisation du logement devrait consolider l'insertion professionnelle de ces jeunes et leur permettre de sortir du dispositif dans de bonnes conditions.

Pour autant, nous ne pouvons ignorer le risque de rupture des ressources et devons anticiper ce type de situation, pour les jeunes en premier lieu, mais également pour que le partenariat avec les résidences sociales soit viable.

C'est pourquoi nous avons opté pour la création d'un fonds de soutien destiné à couvrir les besoins élémentaires d'urgence de jeunes qui se retrouveraient sans ressources (alimentation, hygiène) de manière transitoire et sans possibilité de retourner au domicile familial (famille trop éloignée ou « toxique » -maltraitance), le temps d'accéder à la solution adaptée. Il peut s'agir des quelques semaines d'attente entre la fin de l'allocation en sortie de dispositif et l'entrée en formation rémunérée ou contrat de travail (un contrat de professionnalisation par exemple), ou quelques mois d'attente pour une place en CHRS (les délais sont trop longs pour pouvoir être pleinement anticipés en cours de suivi) ou encore pour l'ouverture de droits spécifiques (MDPH).

Ce fonds de soutien interviendra en complément de la mobilisation de l'ensemble des outils d'aide que peuvent apporter les différents partenaires par ailleurs (paniers alimentaires, allocation trimestrielle exceptionnelle dans le cadre du PACEA, abonnements TCL,...)

De la même manière mais dans une optique plus positive, nous anticipons également des trajectoires abouties pour les jeunes les plus autonomes jusqu'à l'accès au logement pérenne (dans le cadre des accords collectifs notamment).

Nous intégrons ainsi dans notre approche les différents segments d'une trajectoire résidentielle, en mobilisant toutes les ressources existantes et en étayant les zones de fragilité (les angles morts et les failles des politiques de logement actuelles).

Au 31/12/17, malgré plusieurs contacts pris, le fonds de soutien n'est pas encore abondé.

3. Evaluation de l'action

Le service participation et implication citoyenne de la Métropole contribue à accompagner l'évaluation du projet.

Deux temps d'échanges ont eu lieu en décembre 2017 afin de circonscrire le format et les modalités de l'évaluation.

4. *Partenariat et mode de gouvernance*

- Les partenaires

La mission locale de Lyon, le CLLAJ Lyon, les services de l'Etat concernés (Direction Départementale Déléguée de la Cohésion sociale, DIRECCTE), la Métropole (Habitat), le CHRS SLEA de Lyon 8ème, l'OREE AJD.

- Modalités de travail

Ces partenaires se réunissent depuis février 2017 au sein d'un « groupe ressource garantie jeunes » de travail spécifiquement dédié à l'élaboration et au suivi de ce projet.

RENCONTRE OLIVIER NOBLECOURT – 13 FEVRIER 2018

DELEGUE INTERMINISTERIEL A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES ENFANTS ET DES JEUNES.

Le réseau des 442 Missions Locales est engagé depuis plus de 35 ans contre la pauvreté et la précarité des jeunes, en développant les politiques locales concertées pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Parmi les 1,4 million de jeunes accompagnés dans leurs parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie chaque année, nombre d'entre eux sont en situation de pauvreté et d'exclusion.

Ils sont confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation, mais aussi à l'ensemble des droits dans leur vie quotidienne : logement (20% sont sans résidence stable), santé (1/3 des jeunes accompagnés expriment des difficultés psychiques, 20% n'ont pas de couverture santé), mobilité (64% n'ont pas de moyen de transport),

Les Missions Locales ont accompagné depuis le lancement de la Garantie jeunes, 178 171 jeunes en situation de précarité dont 81 329 entrées en parcours en 2017. Près d'un quart (23%) habite en QPV et 11,7% en ZRR. Dans ce cadre ; 62% ont bénéficié d'une action de santé, 39% d'un soutien dans leur accès au logement autonome et 75% d'un soutien dans leur accès aux droits.

LA SITUATION DES JEUNES RESTE PREOCCUPANTE

Le chômage des jeunes, la cause majeure de leur pauvreté

Le chômage des jeunes tient une place toujours aussi importante dans leur transition de l'école à l'emploi, avec des disparités d'accès à l'emploi encore très marquées, qui varient selon le sexe, le niveau de qualification voire l'origine sociale ou culturelle.

Bien qu'en diminution, le taux de chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans a fortement augmenté depuis 40 ans, passant de 7 % à 24 % fin 2017, et son évolution est beaucoup plus heurtée que celle des taux de chômage des classes d'âge plus élevés.

Ce taux de chômage des jeunes français se situe dans la moyenne haute d'Europe des 28 qui se situe à 17,2% et à 19,4% dans la zone euro. Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans) - qui mesure le rapport entre le nombre d'actifs (en emplois et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler - est en France de 4,5 points inférieur à la moyenne européenne en 2015¹.

Les jeunes sont particulièrement concernés par le sous-emploi et par le temps partiel subi. Un jeune sur quatre (25%) contre un salarié tous âges confondus, travaille à temps partiel.

Selon l'INSEE, en 2014, le taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du revenu médian) était pour les 18-29 ans de 18,3 % pour les hommes et de 21,2 % pour les femmes, alors qu'il s'élevait pour l'ensemble de la population respectivement à 13,4 % et 14,7 %. Comparé aux autres pays européens,

¹ Rapport de la DARES et France Stratégie – l'insertion professionnelle des jeunes – janvier 2017

Le faible niveau de formation et l'absence d'expérience professionnelle restent des facteurs importants d'exclusion des jeunes de l'emploi et donc de pauvreté des jeunes. Le taux de chômage des jeunes non diplômés représente plus de deux fois le taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire.

La question de l'orientation professionnelle en amont de l'emploi notamment quand elle est subie, est également la cause de l'exclusion du marché du travail de jeunes issus des classes populaires. Le système d'orientation, notamment scolaire, favorise souvent des mécanismes de sélection qui renforcent la reproduction sociale. La première orientation après la 3^{ème} est bien souvent irréversible.

Les droits sociaux inaccessibles pour certains

Les jeunes peinent à trouver leur place non seulement dans l'emploi, mais aussi à accéder aux droits sociaux en matière de logement, de mobilité, de santé, de loisirs, mais aussi de participation à la vie sociale comme citoyen à part entière. Ces difficultés d'accès aux droits ne sont pas seulement des freins périphériques d'accès à l'emploi, elles sont surtout les facteurs de l'exclusion sociale, de la précarité et de la pauvreté des jeunes.

D'autres facteurs d'exclusions restent très persistants, malgré l'engagement des pouvoirs publics dans la lutte contre le chômage et donc la pauvreté des jeunes :

- ✚ Leurs difficultés d'accès aux informations sur leurs droits, ne leur permettant pas toujours de mobiliser les réponses adaptées à leur situation, à leurs projets et à leur parcours que ce soit en matière d'emploi, de formation, mais aussi de mobilité, de logement ou de santé,
- ✚ Les discriminations à l'embauche, liées à l'origine culturelle, sociale et/ou territoriale, au genre et aux situations de handicap,
- ✚ Les clichés sur les jeunes, auxquels sont renvoyées des images négatives voire discriminantes sur leur situation sociale ou professionnelle, leurs attentes, leurs pratiques, leurs parcours.
- ✚ Les difficultés de mobilité des jeunes pour accéder à un emploi ou à une formation, notamment dans les territoires ruraux de revitalisation,
- ✚ Leurs parcours alternant des périodes récurrentes et prolongées de chômage et des contrats de plus en plus courts, sur des postes cumulant la pénibilité du travail et la précarité salariale. Depuis 30 ans, on observe une accentuation des emplois précaires beaucoup plus marquée pour les jeunes que pour l'ensemble des salariés.

Les limites des dispositifs publics

Les dispositifs publics ont combiné depuis plus de 40 ans les actions visant à la fois la formation des jeunes, leur accès à l'emploi, avec un accompagnement personnalisé de leur parcours, notamment pour les jeunes les moins formés qui restent les plus vulnérables sur le marché du travail.

Des dysfonctionnements voire l'inadaptation des politiques publiques peuvent avoir des conséquences sur la pauvreté des jeunes, car elles ne leur garantissent pas une sécurisation sociale et économique de leur parcours d'accès à l'autonomie et à l'emploi. Parmi les plus importants, sont notés :

- ✚ Un manque de vision des politiques nationales de jeunesse et d'insertion qui sont insuffisamment inscrites dans la durée avec une approche interministérielle,
- ✚ Une juxtaposition des compétences pas toujours coordonnées entre les différents responsables publics des politiques de jeunesse : Etat, Régions, Départements, collectivités locales

- ✚ Le caractère précaire et instable des dispositifs, avec les logiques de « stop and go », fortement préjudiciables aux parcours des jeunes et à la sécurisation financière de leurs parcours,
- ✚ L'absence de véritables analyses des conséquences possibles de la suppression de dispositifs ou de la redondance possible entre eux, quand de nouveaux sont créés sans que les articulations soient pensées entre eux,
- ✚ Une absence de méthode d'évaluation des résultats et des effets des politiques d'insertion et de formation inadaptée aux enjeux et aux objectifs poursuivis, notamment avec l'absence d'indicateurs pour valoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et aux droits sociaux,
- ✚ Les montants de rémunération qui varient selon les dispositifs et qui n'assurent pas aux jeunes la continuité de leurs ressources et donc leur autonomie, avec des ruptures possibles de leurs parcours.
- ✚ L'organisation et la gestion administratives des dispositifs, avec des obligations de production de documents administratifs, qui ont comme conséquence induite le non recours des jeunes les plus vulnérables aux dispositifs qui les concernent,

Ces points non exhaustifs, démontrent la nécessité d'intervenir à la fois sur les politiques publiques, sur les jeunes eux-mêmes et sur leur environnement pour créer les conditions durables de leur sortie de la pauvreté et de la précarité.

LES PROPOSITIONS DE L'UNML POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE DES JEUNES

Au moment où le gouvernement s'interroge en même temps sur la pauvreté des jeunes et sur l'évolution des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, l'UNML propose d'imaginer des démarches nouvelles dans le cadre d'une politique inclusive. I

Il s'agit notamment de donner aux jeunes un réel accès aux droits, mais aussi de remédier au fractionnement des dispositifs d'accompagnement des parcours d'accès des jeunes à l'emploi, en mobilisant les acteurs de l'insertion dans les territoires les plus fragilisés.

Réinventer les politiques publiques d'accompagnement vers l'emploi

Au regard des 35 ans d'expérience des Missions Locales quelques conditions du succès des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle sont à prendre en compte pour contribuer à la lutte contre la précarité et la pauvreté des jeunes :

- Une phase de positionnement est organisée avec la personne au début du parcours, pour définir avec elles les objectifs et les étapes de l'accompagnement, dont le bénéficiaire est un acteur à part entière ;
- Un accompagnement personnalisé pendant toute la durée du parcours d'insertion avec la garantie d'un revenu minimum stable,
- La personne est mise le plus rapidement possible en situation de travail et d'emploi avec un surcroît de rémunération, avec un accès plus ou moins intense à la formation ;
- Si le parcours est bien évidemment individuel et personnalisé, il doit néanmoins comprendre des phases collectives facilitant l'inscription dans une dynamique de projet en s'appuyant sur les dynamiques de groupe ;
- Le dispositif d'insertion et d'accompagnement doit être inscrit dans le territoire et ses logiques de développement économique et social ;

En revanche, il existe aussi quelques fausses bonnes idées dont les effets sont contre-productifs, notamment en ce qui concerne :

- Les aides ciblées par public et/ou par zone géographique prioritaires trop restreints (ex ZFU, emplois francs) ;
- L'effet d'aubaine est maximum pour les entreprises, qui auraient pu recruter sans aide supplémentaire,
- Les rotations des salariés en parcours d'insertion sur les mêmes emplois pour continuer de bénéficier de la prime ;
- L'important effet de seuil lié au public et aux zones géographiques ;
- Le risque de stigmatisation des publics et des territoires qui sont automatiquement considérés comme « en difficulté ».

Propositions :

- Mobiliser la responsabilité sociétale des employeurs du territoire pour valoriser les compétences et les projets des jeunes, des richesses dont les entreprises ont besoin.
- Dynamiser les ressources du jeune avec lui, avec une mise en situation de travail rapide lui permettant d'activer des compétences et de les repérer pour les réinscrire dans son parcours.
- Sortir le bénéficiaire de l'isolement provoqué par le chômage et la précarité pour le réinscrire dans un réseau de relations et dans des dynamiques collectives qui le mettront dans une situation d'acteur à part entière.
- Concevoir un dispositif territorialisé permettant à chaque bénéficiaire de se retrouver dans une situation d'emploi (plus ou moins aidé) tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, d'un accès à la formation, d'un positionnement initial et de regroupements collectifs réguliers.

Prioriser l'accès des jeunes aux actions de formation

Près 44% des jeunes nouvellement accueillis par le réseau des Missions Locales n'ont pas obtenu de diplôme au terme de leur parcours de formation initiale, dont 8% ont quitté l'école avant la troisième et 36 % ont entamé une formation de niveau V (26%) ou IV (10%) sans obtenir de qualification.

Parmi les jeunes de niveau V Bis et VI, une grande partie d'entre eux ne maîtrisent pas les savoirs de base et une attention particulière doit être portée à leur accès à des formations adaptées au plan pédagogique.

Leur accompagnement s'inscrit dans le cadre du PACEA qui intègre tous les dispositifs adaptés à la réalisation des objectifs négociés avec le jeune et ils peuvent constituer les différentes phases du parcours d'accès à la formation, à l'emploi et à l'autonomie: E2C, EPIDE, SMV, SMA, formation professionnelle, contrats en alternance, apprentissage, IAE, etc.

Les actions du PIC doivent également prioriser les jeunes habitant les territoires fragilisés, notamment pour renforcer l'égalité des chances d'accès à l'emploi et à la qualification : 17 % des jeunes accompagnés par les Missions Locales habitent un territoire prioritaire de la politique de la ville, 13% habitent dans une zone de revitalisation rurale.

Une attention particulière devra être également portée pour **l'accès aux formations des jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes**, soit pendant cette phase d'accompagnement renforcé, soit au terme de celui-ci, en reconnaissant cette poursuite du parcours comme une sortie positive.

Enfin, la situation spécifique des jeunes en situation de handicap doit être prise en compte. Près de 3% des jeunes accompagnés par les Missions Locales ont une RQTH.

Ces jeunes en situation de handicap ont majoritairement (57%) quitté l'école sans avoir obtenu de diplôme. Or, plus le niveau de formation est faible, plus l'accès à l'emploi est rendu difficile, notamment quand on est en situation de handicap.

Proposition :

- Impliquer les Missions Locales accompagnant les jeunes vulnérables, dans la définition des politiques de formation, l'orientation et le suivi des jeunes dans les actions de formation.
- Assurer le financement du compte personnel de formation des jeunes qui ont quitté l'école sans aucune qualification ou avec une qualification inférieure au baccalauréat, avec un capital d'au moins 800 heures, utilisable dans le cadre de leur parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.
- Prévoir dans ce cadre le financement également du code de la route et du permis de conduire pour les jeunes, outils indispensables à leur autonomie et à leur accès à l'emploi ;
- Adapter les processus d'accès aux formations, comme le contenu et les méthodes pédagogiques aux réalités de ces publics confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi et à leur rapport à la formation traditionnelle.

Mobiliser les Missions Locales pour le développement de l'alternance

Les Missions Locales contribuent depuis leur création, au développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation dans leurs territoires, pour favoriser l'accès des jeunes à cette modalité d'accès à la qualification, qui combine situation de travail et formation en centre.

Plusieurs d'entre elles ont développé un service dédié avec la création de développeurs de l'apprentissage, ou la création de « cellule apprentissage », dans leur rôle d'assembliers des acteurs de leur territoire.

Propositions :

- Affirmer la légitimité du réseau des Missions Locales à intervenir dans l'accès des jeunes à l'apprentissage, l'accompagnement et la sécurisation des parcours des jeunes notamment auprès des Régions.
- S'appuyer sur les cadres contractuels Région / CFA et participer à la formalisation des plans de prévention des ruptures de parcours avec la définition des responsabilités et les complémentarités des acteurs, Missions Locales et CFA, notamment en ce qui concerne :
 - Assurer la sécurisation des parcours avec la « prévention des ruptures » grâce à la participation des Missions locales à l'accompagnement dès le démarrage du parcours d'apprentissage,
 - Valoriser les métiers et les filières, partie intégrante de la promotion de l'apprentissage comme une voie de réussite professionnelle auprès des jeunes,
 - Développer le repérage et l'accompagnement des jeunes en amont afin de mieux identifier les jeunes potentiellement « apprentis ».
 - Transférer l'expertise des Missions Locales acquise dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir vers les contrats en alternance, de la co-construction des offres d'emploi à l'accompagnement des jeunes tout au long du contrat.
 - Attribuer aux jeunes une bourse d'apprentissage pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires de déplacement, d'hébergement et de restauration, entre les lieux d'habitation, de travail et de formation.

Sécuriser les ressources des jeunes

La très grande majorité des jeunes connaissent des situations de précarité financière voire de pauvreté et ils ne bénéficient pas de ressources suffisantes pour assumer leur autonomie. La rémunération des jeunes en stage de formation ne leur permettent pas d'assurer leurs dépenses de leur vie quotidienne.

Selon leurs situations ou leur âge, les jeunes peuvent percevoir une rémunération mensuelle très variable dans leur parcours, selon qu'ils soient :

- Accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes (472,37 €),
- En mission d'engagement dans le cadre du service Civique, à hauteur de 522,87 € bruts (481,77 € nets), avec une allocation complémentaire possible de 119,59 € bruts (107,68 €) nets, pour les allocataires du RSA ou d'une bourse étudiante,
- Accompagnés dans le cadre d'un EPIDE (300 € dont 90 € capitalisés), d'un E2C (de 310 € à 652,02 €) ou du SMV (313 €),
- En stage de formation professionnelle, variant de 130 € (moins de 18 ans) à 652 € si le jeune a travaillé plus de 6 mois dans les 12 mois. La grande majorité des jeunes en formation âgés de 18 à 25 ans, perçoit une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle (310 € ou 338 €),
- Allocataires du RSA (537 €).
- Inscrits à Pôle emploi, avec ou sans indemnisation, selon les parcours dans l'emploi en amont de l'inscription,
- En formation qualifiante sous statut scolaire avec l'absence complète de rémunération ou d'allocation.
- Etc.

Les allocations prévues par le décret instaurant le PACEA sont en forte diminution. Alors que dans le cadre du CIVIS, le montant global de l'allocation interstitielle versée aux jeunes était de 40 millions d'€ en 2015, l'enveloppe nationale pour l'allocation versée aux jeunes dans le cadre du PACEA est de 10 millions d'€ en 2018, ne permettant pas d'accorder aux jeunes une aide à la hauteur prévue (472 € maximum par mois et 1417 € par an). Or, le PACEA englobe l'ensemble des dispositifs d'accompagnement, au-delà du CIVIS.

La faiblesse (ou l'absence) de ces rémunérations est un des facteurs de rupture de parcours de formation ou d'insertion, et donc d'accroissement de leur précarité financière car ils préféreront logiquement une mission d'intérim voire un CDD court, avec une remise en cause possible et durable de leur parcours.

L'attribution d'une ressource stable contribue à la stabilisation de la situation matérielle et financière des jeunes dans leur parcours d'accompagnement, qui pourront ainsi mobiliser leur énergie dans leur projection vers l'avenir et non dans la recherche de moyens pour leur (sur)vie quotidienne.

Proposition :

Verser aux jeunes une allocation de ressources continue au moins égale à l'allocation de la Garantie jeunes, pendant leurs parcours contractualisés d'accès à l'emploi et à l'autonomie, leur permettant d'assurer leur vie quotidienne et de se mobiliser pour leur projet d'avenir.

Réévaluer les indemnités de stagiaire de la formation professionnelle des jeunes inscrits dans un parcours de formation, avec la mise en place de bourses possibles pour leur permettre de faire face aux dépenses induites par leur accès à la formation (mobilité, hébergement, restauration).

DEVELOPPER L'INFORMATION DES JEUNES POUR FAVORISER LEUR ACCES AUX DROITS

Créé depuis 2012, le réseau des jeunes accompagnés par les Missions Locales, investis dans l'action « Arrêtez de nous mettre dans vos cases ! » a proposé l'idée d'une réforme de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) pour en faire une journée centrée sur l'accès des jeunes aux droits.

Cette proposition qui a été faite au Président de la République au CESE en 2015, doit contribuer à fournir aux jeunes une information adaptée sur leurs droits en matière d'accès à l'emploi, à la formation, mais également au logement, à la santé, aux loisirs, à la mobilité, à la culture, c'est-à-dire à tous les droits reconnus aux citoyens.

Propositions :

- Concevoir et animer l'information des jeunes sur les droits avec et par les jeunes eux-mêmes appuyés par des professionnels, dans une démarche collective, avec une durée des moyens d'information adaptés en mobilisant les ressources développées par les acteurs des politiques publiques (CNAF, Boussole des jeunes, CPAM, etc.).
- Poursuivre l'effort de simplification administrative, afin de favoriser l'accès de tous les jeunes à tous les droits.

LES MISSIONS LOCALES, 1^{ER} RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LA FORMATION, L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE

Présidées par les élus locaux, les Missions Locales sont les plateformes de mobilisation des acteurs locaux, au cœur des territoires, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant la participation et l'accès des jeunes à la formation, à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, de leurs attentes, de leurs besoins, en lien avec le contexte du territoire.

Les Missions Locales sont intégratrices et démultiplicatrices des politiques publiques conduites par l'Etat et les Collectivités territoriales.

Les Missions Locales se sont vu confier des responsabilités importantes par l'Etat comme la gestion des emplois d'avenir et la mise en œuvre du droit à l'accompagnement des jeunes avec le déploiement du PACEA et la généralisation de la Garantie jeunes.

Le PACEA intègre tous les dispositifs adaptés à la réalisation des objectifs négociés avec le jeune et ils peuvent constituer les différents phases du parcours : E2C, EPIDE, SMV, SMA, formation professionnelle, contrats en alternance, apprentissage, IAE, etc. Le PACEA peut également intégrer une phase d'engagement citoyen dans le cadre d'une mission de Service civique ou d'autres formes de citoyenneté.

Les Missions Locales sont également intégratrices des évolutions de la société, avec une capacité d'adaptation et d'innovation, comme c'est le cas dans le cadre de la transition numérique, avec des actions pour accompagner les jeunes dans leurs usages du numérique dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Car comme le stipule l'Article L5314-2 « *elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale. Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes* ».

Proposition :

Cette compétence d'assembler des acteurs et d'ensembler des dispositifs, reconnue par la loi et les capacités d'initiative et d'innovation, doit être mobilisée dans le cadre des politiques d'emploi, de formation, d'accès aux droits dans les territoires, afin de lutter durablement

contre le chômage des jeunes les plus vulnérables, donc contre leur pauvreté et leur précarité.

A l'attention de M. le Vice-président Antoine Dulin et Mme la Députée Fiona Lazaar, pour le groupe de travail : « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion »

Suite à l'audition du 17 janvier 2018, à laquelle l'UNAPL était représentée par son Vice-président Monsieur Yannick SALA, la présente note constitue la contribution écrite de l'UNAPL aux travaux du groupe de travail « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion ».

1. Contexte et enjeux

La situation des jeunes sur le marché du travail s'est dégradée. Multiplié par 3,5 en 40 ans, le taux de chômage des jeunes atteint aujourd'hui 24 %. Un trait commun à toute l'Europe mais particulièrement marqué en France où le taux d'activité des jeunes est inférieur de 4,5 points à la moyenne européenne. Si leur taux d'activité est faible c'est d'abord parce que 50 % des 18-24 ans sont encore en étude. Le « vrai » point noir pour la France, ce sont les 13,8 % des 20-24 ans au chômage – un sur-chômage qui persiste encore dix ans après leur entrée sur le marché du travail – et les 15 % des 15-29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (les NEETs).

2. Rappel des positions de l'UNAPL

L'insertion professionnelle des jeunes est une priorité de longue date à l'UNAPL

Nous dressons deux constats :

1. Si les jeunes connaissent les métiers les plus représentatifs des professions libérales, il existe de nombreuses professions libérales moins connues, qui restent mal identifiées des jeunes, de leurs parents et de la communauté éducative dans son ensemble.
2. Les entreprises libérales proposent également des emplois salariés, qui malgré un choix varié de métiers à tous niveaux de qualifications, souvent qualifiants et valorisants (*ex : clerc de notaire, auxiliaire vétérinaire, technicien géomètre...*), demeurent peu connus du grand public.

C'est pourquoi, l'UNAPL, soucieuse d'accompagner au mieux les jeunes dans leur processus d'orientation le plus en amont possible, a souhaité faire connaître le secteur des professions libérales, et le gisement d'emplois, salariés comme indépendants, que ce secteur économique, qui regroupe un quart des entreprises françaises, représente.

3. Etat des partenariats et conventions :

Afin de faciliter l'intégration des jeunes vers l'emploi, l'UNAPL a noué des partenariats avec le milieu éducatif et des associations œuvrant pour le rapprochement du monde de l'entreprise et de l'éducation.

- Signature d'une **Convention cadre avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2011)**, visant à assurer la promotion des professions libérales dans les

- Signature d'un **accord-cadre national avec le Ministère de l'Éducation nationale (2008)**, portant sur l'information, l'orientation et la formation des jeunes, des familles et des personnes de l'Éducation nationale.
- Signature d'une **convention de partenariat national avec l'Association Jeunesse et Entreprise (2007)**. Cette convention vise à accompagner les jeunes dans leur processus d'orientation, en valorisant les professions libérales, en sensibilisant les jeunes à l'exercice indépendant, en leur donnant le goût d'entreprendre, et d'améliorer les connaissances réciproques entre le monde de l'éducation et de l'entreprise.

4. Propositions de l'UNAPL

Dans le cadre de la campagne à l'élection présidentielle l'UNAPL avait fait part de ses priorités en matière d'insertion professionnelle pour les jeunes dont notamment les propositions :

Proposition n°1 : Réconcilier l'école et l'entreprise : adapter l'enseignement scolaire et les services d'orientation à la réalité des entreprises et des professions

Le passage des jeunes du monde de l'école à celui de l'entreprise constitue une étape cruciale. Or les professions libérales qui constituent d'importants gisements d'emplois, indépendants comme salariés, sont méconnues par les enseignants et les conseillers d'orientation. Il est primordial pour l'UNAPL d'instaurer des passerelles entre le monde de l'Education nationale et le monde professionnel afin de pouvoir offrir aux jeunes une information complète et objective, en phase avec leurs aspirations, sur les métiers, les voies d'accès et les débouchés professionnels.

Proposition n°3 : Accompagner l'installation des jeunes en entreprise libérale

48,6% des indépendants de profession libérale n'ont pas été accompagnés dans leur projet de création d'entreprise. Les jeunes libéraux, très diplômés et qualifiés pour exercer leur métier, sont rarement préparés à la réalité de la gestion d'entreprise. Il est plus que jamais indispensable de soutenir les démarches de création d'entreprise par des formations, qui constitueront la boîte à outils leur permettant d'assurer la viabilité de leur entreprise.

Les voies d'amélioration et pistes de travail

- ⇒ L'insertion professionnelle des jeunes est une priorité de longue date à l'UNAPL. C'est une priorité permanente car les barrières à l'emploi libéral sont intergénérationnelles, notamment dans l'insertion locale.
- ⇒ Pour l'UNAPL l'important est de faire connaître des métiers attractifs, de proximité, qualifiants et valorisants, indépendants comme salariés, qui peuvent faire naître de réelles vocations dès les premières orientations scolaires.
- ⇒ L'indépendance des professions est populaire auprès des jeunes, les professions libérales apportent un cadre juridique et social stable qui permet à des jeunes de se projeter dans l'avenir.
- ⇒ Soutien aux initiatives permettant la mobilité et l'amélioration de l'apprentissage, l'UNAPL participe aux travaux de la mission *ErasmusPro* Notamment l'UNAPL soutient l'idée d'étendre

de façon explicite le champ du programme *ErasmusPro* aux jeunes en contrat de professionnalisation et de le faire englober tout type de formation fondé sur l'alternance.

Quelles solutions d'hébergement et de logement pour les jeunes les plus en difficulté ?

Les jeunes en difficulté, en particulier ceux qui sortent des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, au moment de leur majorité ou au moment de la fin de leur contrat jeune majeur (21 ans au plus tard), rencontrent souvent des difficultés accrues d'accès à l'hébergement ou au logement (absence de ressources liées à des critères d'âge pour pouvoir bénéficier de *minima* sociaux, multiplicité d'acteurs compétents et de financeurs potentiels peu coordonnés entre eux).

Ils peuvent également avoir des besoins particuliers liés à leur âge (besoin de mobilité pour construire leur projet professionnel, besoin de réactivité très forte des aides à leurs situations très rapidement changeantes).

Ces jeunes se heurtent par ailleurs aux mêmes types de difficultés que toutes les personnes aux ressources précaires ou très modestes (problèmes de solvabilisation, de garantie, d'accompagnement, de renvois de balles entre acteurs et financeurs potentiellement compétents, d'adéquation de l'offre aux besoins).

L'Uniopss a donc souhaité formuler des propositions qui visent à répondre à des besoins ou contraintes spécifiques, tout en s'inscrivant dans des problématiques plus vastes touchant également d'autres types de publics.

Nos propositions

- ➊ Mieux connaître les besoins de logement des jeunes
- ➋ Augmenter l'offre de logements adaptée aux besoins et aux ressources financières des jeunes
- ➌ Mieux informer les professionnels de l'enfance sur les solutions d'hébergement et de logement existantes
- ➍ Organiser la concertation des acteurs de l'enfance, du logement et de l'hébergement pour les jeunes les plus en difficultés
- ➎ Favoriser l'accès des jeunes à leur droit au logement
- ➏ Sécuriser juridiquement l'insertion dans le logement, pour les jeunes et les associations
- ➐ Prévoir et financer le maintien de l'accompagnement social du jeune dans le logement
- ➑ Lutter contre l'isolement du jeune dans le logement

❶ Mieux connaître les besoins de logement des jeunes

- Evaluer, dans le cadre du PDAHLPD (Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et de Logement des Personnes Défavorisées), le nombre de jeunes sortants ASE et PJJ qui auront besoin d'une solution logement.
- Prendre en compte la parole des jeunes, par exemple via des associations de jeunes en difficulté ou d'anciens de l'ASE (ADEPAPE), à toutes les étapes et dans chaque instance (y compris dans les CA des bailleurs sociaux).

❷ Augmenter l'offre de logements adaptée aux besoins et aux ressources financières des jeunes

- Programmer, dans le cadre du PDAHLPD, une réservation de logements à destination des jeunes les plus en difficultés. Il s'agirait de mettre en place un système de pourcentage de logements à programmer dans l'accord collectif départemental Etat-organismes HLM.
- Inclure les logements en intermédiation locative dans le décompte des 25 % de logements sociaux imposés à chaque commune par la loi ALUR. Il sera nécessaire néanmoins qu'une solution pérenne de relogement soit assurée au jeune sur le contingent communal.
- Prévoir un droit de réservation d'Action Logement pour les jeunes de manière à ce que leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle type alternance ne soit pas freinée par des questions de logement.
- Augmenter le nombre de « super PLAI », c'est-à-dire de logements aux loyers les plus bas, avec doublement du forfait finançant les charges imputées au locataire, et les rendre accessibles aux jeunes les plus en difficultés.

❸ Mieux informer les professionnels de l'enfance sur les solutions d'hébergement et de logement existantes

- Prévoir dans la formation des travailleurs sociaux un module sur l'accompagnement vers et dans le logement (vers quels partenaires s'orienter, quelles sont les logiques de gestion des acteurs de l'hébergement et du logement...). Cela faciliterait par la suite le travail en commun entre travailleurs sociaux éducateurs et ceux spécialistes de l'accompagnement vers le logement. Les Missions Locales jouent un rôle majeur dans ce domaine et pourraient être incitées à accroître leur action, avec les financements correspondants.

❹ Organiser la concertation des acteurs de l'enfance, du logement et de l'hébergement pour les jeunes les plus en difficultés

- Concernant l'hébergement, mettre en place par décret, au sein de tous les SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation), une commission chargée des situations complexes. Mobilisant les acteurs de la protection de la jeunesse, cette nouvelle instance traiterait de la situation des jeunes en errance ou à la rue.
- Concernant le logement, créer un comité de pilotage réunissant tous les acteurs et financeurs de la protection de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que de l'insertion par le logement pour anticiper les ruptures en sortie de dispositifs de protection de la jeunesse.

⑤ Favoriser l'accès des jeunes à leur droit au logement

- Mettre en place un financement des acteurs en charge de la domiciliation pour tous publics, dont les jeunes en errance (CCAS et associations). La domiciliation, permettant en effet d'avoir une adresse pour se prévaloir d'autres droits, elle est le préalable à toute démarche d'accès aux droits, incluant l'accès au logement.

⑥ Sécuriser juridiquement l'insertion dans le logement, pour les jeunes et les associations

- Favoriser les partenariats entre les acteurs de la protection de l'enfance et de la jeunesse et ceux de l'insertion dans le logement, autour du projet d'intermédiation locative.

En effet, certaines associations de protection de l'enfance proposent aux jeunes, dans le cadre des contrats jeunes majeurs, des solutions de logement. Mais une fois la mesure terminée, rien ne prévoit ce qu'il advient du logement. Or, le jeune peut vouloir rester dans le logement en question bien que celui-ci ne soit plus financé.

L'association qui laisserait le jeune dans le logement se trouverait donc en difficulté financière. Il faudrait donc anticiper la fin de la mesure en prévoyant une solution de logement pérenne pour le jeune à l'issue du contrat. Il conviendrait aussi de préciser dans le contrat la date de rupture de bail avec l'association.

Pour faciliter la gestion de ces logements (vacances, baux glissants...), il est souhaitable que les associations de l'enfance nouent un partenariat avec les acteurs de l'insertion dans le logement. Cela permettra de proposer aux jeunes une solution d'intermédiation locative au moment de leur sortie du dispositif.

En effet, les acteurs de l'intermédiation locative sont, quant à eux, sécurisés pour réaliser cette intermédiation, au moins sur une durée de 18 mois.

- Dans le parc privé, proposer aux jeunes sortants des dispositifs de protection de la jeunesse des baux glissants par le biais de partenariats entre associations de protection de l'enfance et associations d'insertion dans le logement de type AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) à l'instar de la FAPIL. En effet, le système de bail glissant permet au jeune de devenir locataire en titre du logement à la suite de l'association.
- Permettre aux personnes morales, et notamment aux associations, de pouvoir se porter garantes pour le jeune.

⑦ Prévoir et financer le maintien de l'accompagnement social du jeune dans le logement

- Rendre obligatoire, 6 mois avant la fin de la prise en charge, une évaluation de l'autonomie du jeune, financée par le conseil général ou la PJJ. Celle-ci peut être réalisée par l'association qui prend en charge le jeune. Les pouvoirs publics doivent arbitrer et envisager les moyens à mobiliser pour faciliter cet accès à l'autonomie.

L'accompagnement dans et vers le logement doit être considéré comme une mission d'intérêt public. Or, les deux mesures que sont l'ASLL (conseil général) et l'AVDL (Etat) sont des financements par prestations, ce qui génère des ruptures dans la prise en charge.

Il faudrait envisager cette mission et ces financements de manière à prendre en charge de manière plus globale et cohérente les personnes suivies.

- Après l'évaluation de l'autonomie, mettre en place un « projet pour le jeune » élaboré par celui-ci en lien avec les professionnels, sur la base de ses besoins et de ses attentes. Dans ce cadre, serait nommé un référent qui pourrait être soit un binôme éducateur spécialisé/travailleur social, soit l'assistant familial qui avait pris en charge le jeune, soit un bénévole, un parrain, un ancien. Ce suivi durerait au moins un an et ce, jusqu'à stabilisation du jeune dans sa vie d'adulte. Le rôle de ce référent serait précisé dans le cadre du projet pour le jeune.
- Pour éviter les ruptures d'accompagnement, favoriser les CPOM conjoints et les dotations globales de financement pour les associations œuvrant dans le champ de l'insertion et qui bénéficient d'un double financement Etat-conseil général, voire de financements multiples.
- Favoriser le droit à une seconde chance dans le parcours.

⑧ Lutter contre l'isolement du jeune dans le logement

- Travailler la fin de la prise en charge de la protection de l'enfance grâce à un accompagnement adapté dans le cadre de logements diffus (dispersés dans la ville) ou autonomes, voire « chez l'habitant », en s'inspirant des solutions proposées aux étudiants, avec l'accompagnement en cas de besoin d'un travailleur social pour le jeune et l'accueillant. Dans ces différents cadres, la difficulté rencontrée est celle de la socialisation du jeune et de sa solitude. Pour y remédier, nous préconisons de développer des parrainages entre bénévoles et jeunes ainsi que des groupes d'entraide mutuelle, à l'instar des ADEPAPE (association des anciens de l'ASE).

Suivi du dossier :

Jeanne DIETRICH
Conseillère Technique Emploi-Logement
jdietrich@uniopss.asso.fr

Samia DARANI
Conseillère technique Enfance-Famille-
Jeunesse
sdarani@uniopss.asso.fr

Ont contribué à l'élaboration de cette plaquette :

Apprentis d'Auteuil, ATD Quart Monde, CAU, CNAPE, CNLAPS, Croix-Rouge Française, Emmaüs France, Emmaüs Solidarité, FAPIL, FNADEPAPE, Fédération Citoyens et Justice, Fédération Entraide Protestante, Fondation de France, JCLT/Groupe SOS Jeunesse, Médecins du Monde, Secours Catholique, Unafam, Unclaj, Unhaj, Uriopss Centre, Uriopss Nord Pas de Calais, Uriopss Pays de la Loire, Uriopss Rhône-Alpes

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (*Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux*) unit, défend et valorise les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires, sociales et médico-sociales, engagées auprès des personnes vulnérables et fragiles.

Ancrée aujourd'hui dans un réseau de 23 unions régionales et d'une centaine de fédérations, unions et associations adhérentes nationales, l'Uniopss représente 75 % des intervenants du champ de la solidarité, avec 25 000 établissements, 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles.

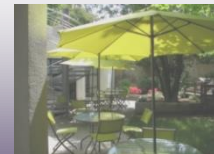
www.uniopss.asso.fr





Le logement un levier indispensable pour accompagner la mobilité et l'insertion des jeunes

Contribution de l'UNHAJ



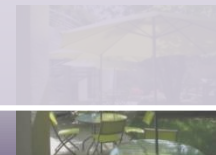
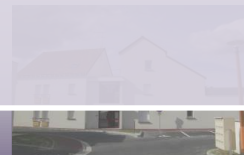
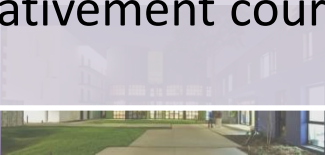


Le logement est un élément majeur dans les parcours des jeunes

- première pierre de **l'accès à l'autonomie**,
- important **facteur de stabilisation** à l'heure où les parcours des jeunes sont de plus en plus constitués de ruptures et d'incertitudes
- élément clef des parcours de mobilité
- **un levier majeur de l'insertion**

Pour l'UNHAJ il y a un enjeu à tenir compte

- des **difficultés économiques** rencontrées par les jeunes,
- des **représentations négatives** trop souvent associées à la jeunesse,
- de la spécificité des rythmes liée à leur **mobilité** croissante générant une obligation à changer fréquemment de logement au bout d'un temps relativement court.

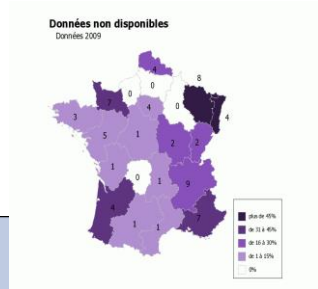


Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion



Logement des jeunes : Un enjeu de diversifier les modes de réponse suivant...

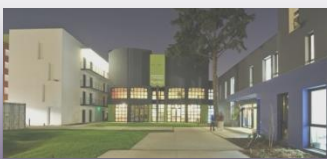
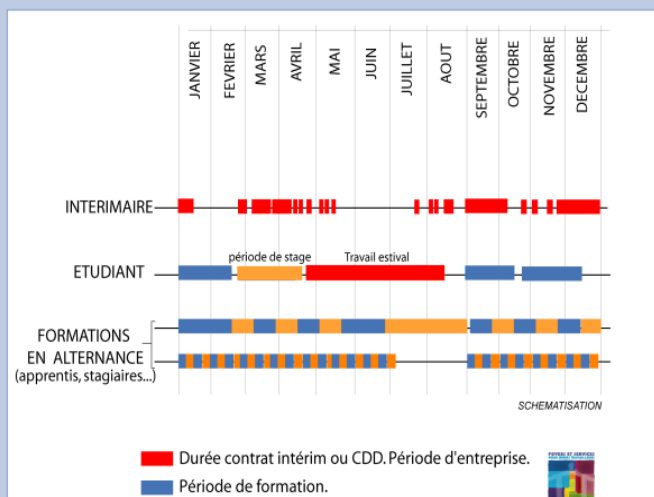
Les besoins des territoires



Les situations de jeunesse

Les enjeux : accompagner les mobilités

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE AUX RYTHMES ET TEMPORALITES VARIEES





Les situations de jeunesse

Se construire
S'affirmer

La jeunesse n'est pas une question d'âge
mais une **période de transition**

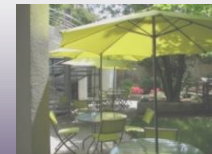
De profondes
mutation depuis
une 30^{aine} d'années

Miroir grossissant des changements sociaux

Une paupérisation croissante des jeunes

Des jeunes qui font de plus en plus
l'expérience de la rue **faute de ressources**
ou **de places suffisantes** dans les dispositifs
d'urgence

Un **coût économique et social** élevé de cette
paupérisation



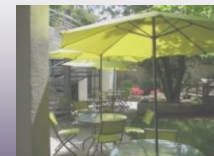


Les situations de jeunesse

L'organisation de 3 types de trajectoires

- une trajectoire résidentielle
- une trajectoire d'insertion professionnelle
- une trajectoire de vies relationnelles et sociales

Des trajectoires non linéaires, plus incertaines et singulières...
Un temps de la jeunesse qui s'allonge





Grille de lecture de la contribution

Situations de
jeunesse

Quels sont les caractéristiques des **débuts de parcours résidentiels** ?

Outils
existants

Quels outils existent pour dépasser **les freins à la fluidité des débuts de parcours** ?

Freins à
l'accès

Quelles peuvent être les freins à l'insertion du fait de l'accès au logement ?

Propositions

Quelles propositions pourrions nous faire pour **dépasser ces freins** ?



Mobilités pour s'insérer

Changements fréquents de logements

Outils existants

Objectif : souplesse dans les délais d'entrée et de sortie, en adoptant un mode de gestion adapté

Parc social

Parc privé

Offre spécifique

Données

- 40 % des jeunes de moins de 25 ans changent tous les ans de logement
- Pour 7 jeunes sur 10, ces mobilités les conduisent à changer de département



Mobilités pour s'insérer

Freins à l'accès

Données

Parc social

- Offre d'installation (délais d'attribution, non-meublée,...)
- Typologie du parc : logement familial

Parc privé

- Coût des loyers élevés
- Conditions d'accès se rigidifient

Offre spécifique

- CROUS, FJT, Résidences Habitat Jeunes, ...*
- Faible volume
 - Déficit de programmation

- 19 % des jeunes (- de 30 ans) sont locataires du parc social (contre 29% en 1988)
- Plus de la moitié des moins de 30 ans logent dans le parc privé

Statuts d'occupation	1988	2006
Propriétaires	15	13
Secteur social	29	19
Secteur privé	42	53
Autres statuts	14	16

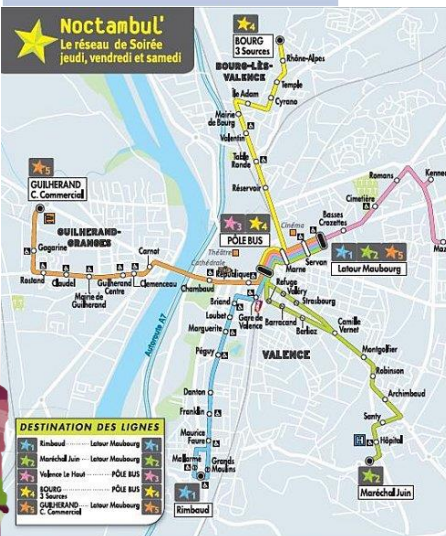




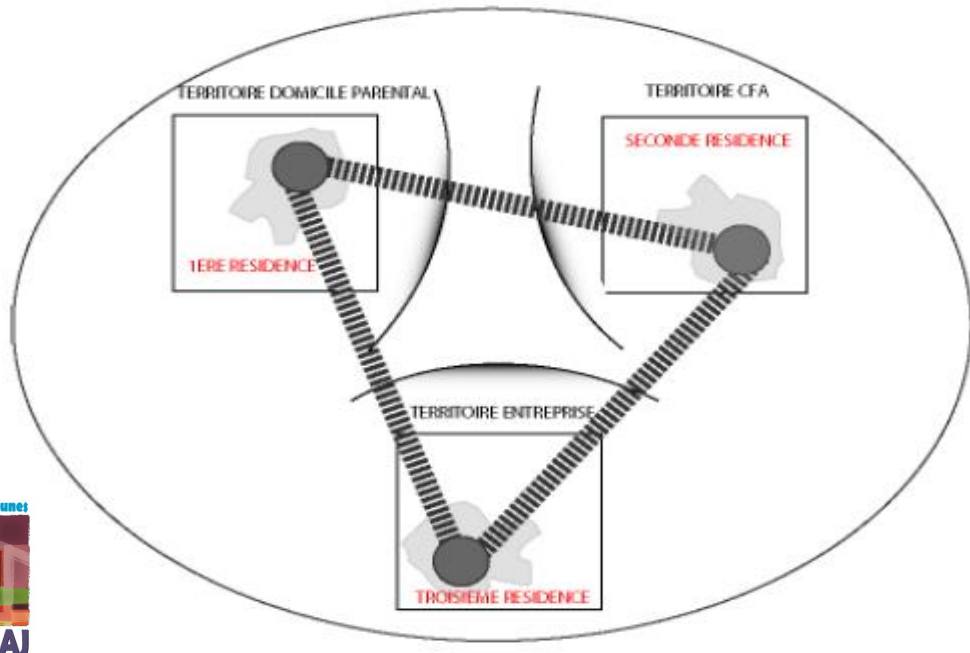
Mobilités pour s'insérer

Freins à l'accès

L'exemple de la formation par alternance et le cumul des résidences



LA TRIPLE RESIDENCE VECUE PAR LES APPRENTIS



Ressources

ANALYSE

Absence / faiblesse et non-pérennité des ressources

- taux de chômage élevé
- insertion professionnelle non-linéaire
- rôle central du soutien familial
- Absence de droits sociaux
- Difficultés à actionner les droits APL

Une offre de petits logements

> les jeunes vivent majoritairement dans des petits logements alors que le parc de T1 et T2 a baissé depuis 30 ans

Données

- le taux d'effort brut (*loyer seul*) moyen des jeunes locataires non étudiants a doublé en 30 ans
- les revenus moyens des jeunes ménages non étudiants ont connu une baisse continue sur les 30 dernières années alors que ceux de l'ensemble des ménages ont augmenté de 48%

Outils existants

Freins à l'accès





Ressources

Propositions

Outils
existants

Freins à
l'accès

Une offre abordable

- > par le soutien à l'investissement (aides à la pierre)
- > par les aides à la personnes (APL,...)

Faciliter l'accès

- > Garantie des risques locatifs (VISALE...)
- > Dépôt de garantie et cautionnement

Aider temporairement

- > FSL, FAJ, ALT

- Raccourcir d'urgence l'accès **aux droits APL**
- Réactualiser les barèmes des aides à la personne et le forfait charges
- Produire une offre suffisante de logements abordables
- Mieux diffuser les systèmes de garantie des risques locatifs pour tous
- Aller vers une garantie universelle des loyers





L'entrée dans la vie active

ANALYSER

Des exigences
contradictoires

EMPLOI

Fractionnement / instabilité

Faiblesse et non-pérennité des
ressources

LOGEMENT

Vision d'avenir stable et
garanties

Délais de préavis, coûts
d'entrée et de sortie

Données

- La phase de pré stabilisation sur le marché du travail s'étire en moyenne sur 4 à 5 ans après la sortie du système éducatif



L'entrée dans la vie active

Outils
existants

Freins à
l'accès

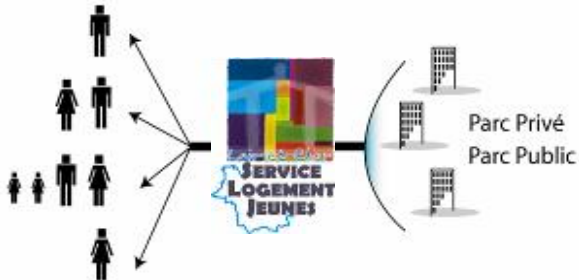
Propositions

Plateformes
partenariales

Appui pour les informer de leurs droits, les aider de leurs recherches et mobiliser une offre de logement

ACCUEILLIR

CAPTER



Faciliter l'adéquation entre l'offre de logements (captation d'une offre locative,...) et la demande en logement des jeunes (appui des jeunes dans leurs démarches de recherche)





Un logement et bien +

Propositions

L'offre développée doit être conçue dans l'objectif de **faciliter les parcours personnels**, favoriser l'accueil provisoire ou les projets d'installation sur les territoires

- *Limiter les fragilités liées aux débuts de parcours*
- *Prévenir les situations d'exclusion et de rupture de parcours*

Une offre de services (emploi, santé, mobilité,...) en complément de l'offre de logement



Analyser les besoins

Propositions

Analyser les besoins au regard des situations de jeunesse (étudiants, apprentis, stagiaires, jeunes en insertion, etc.) et des particularités des territoires

En s'appuyant sur une analyse partagée avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, du secteur de l'emploi, de la formation, etc.)

- Construire des réponses ad-hoc pour des jeunes sortant d'institutions et ne disposant pas de ressources
- 0 jeune dans la rue d'ici la fin du quinquennat



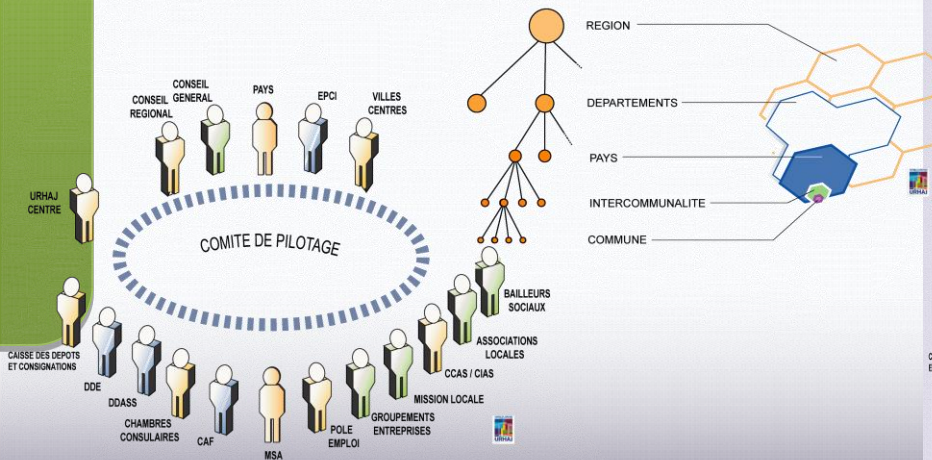
Analyser les besoins

Développer des démarches de coopération territoriales :

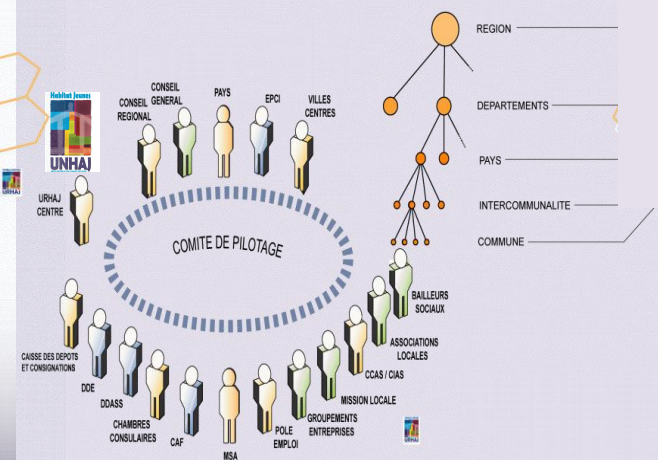
- > *Plans départementaux pour le logement des jeunes*
- > *Comités de pilotage régionaux*

Propositions

Mobiliser les acteurs locaux à toutes les échelles territoriales



Mobiliser les acteurs locaux à toutes les échelles territoriales



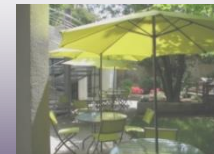


Union nationale pour l'habitat des jeunes

01.41.74.81.00

unhaj@unhaj.org

www.unhaj.org





Contribution de L'UNSA Éducation pour la concertation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Avec un 1,2 million d'enfants et d'adolescents pauvres¹, autant dire que la France est loin de satisfaire à l'article 11 du préambule de la Constitution de 1946 qui affirme que la Nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs* ».

L'article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant précise par ailleurs que « *les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social* »

Il faut pour autant souligner que sans « notre modèle social français », un nombre bien plus important d'enfants vivraient dans une famille pauvre.

Par ailleurs, si les différentes enquêtes de l'OCDE indiquent toutes un résultat similaire : les inégalités sociales en France exercent une grande influence sur le parcours scolaire des enfants, « *l'école française remplit toujours son rôle, essentiel, d'émancipation des catégories populaires* » (...). « *Il suffit d'imaginer ce qu'il en serait en matière d'inégalités si l'éducation était livrée au privé.* » (Louis Morin).

Dans un contexte socio-économique dégradé qui fragilise de façon durable le parcours de vie des familles, il est nécessaire d'assurer un accès égalitaire de tous les élèves au service public d'éducation. C'est d'ailleurs l'un des objectifs que fixe la loi de refondation vers une école plus juste et davantage inclusive, relayé par les préconisations issues du rapport de Monsieur Jean Paul DELAHAYE «Grande

¹« 1,2 million d'enfants et d'adolescents (de 0 à 17 ans), soit un peu moins d'un sur dix, sont pauvres en France si l'on utilise le seuil fixé à la moitié du niveau de vie médian, le plus restrictif, selon les données 2012 d'Eurostat ». (Selon l'observatoire de inégalités).

pauvreté et réussite scolaire: le choix de la solidarité pour la réussite de tous» ou du CESE « une école de la réussite pour tous » conduit par Marie Aleth GRARD. C'est un défi quotidien à relever pour tous les professionnels de l'éducation.

- **Permettre la réussite de chacune et chacun, une éducation bienveillante**

L'UNSA Éducation postule l'éducabilité de toutes et tous. Elle revendique des démarches éducatives bienveillantes, prenant en compte chacune et chacun dans sa globalité afin de l'accompagner dans son apprentissage, de valoriser les progrès, de mesurer le chemin parcouru dans une approche d'évaluation positive et de favoriser la réussite de chacune et de chacun.

L'UNSA Éducation s'oppose à tout système éducatif renforçant les déterminismes sociaux ou culturels ; elle refuse la marchandisation de l'Éducation et continue à revendiquer un service public, laïque et gratuit d'Éducation.

- **Une politique sociale au bénéfice des élèves, des étudiants, des personnels**

L'École a un rôle majeur à jouer dans la réduction des inégalités sociales.

L'aide sociale au bénéfice de tous les élèves, étudiants, apprentis (hébergement, transports, bourses, fonds sociaux, aides à l'équipement technique...) du service public d'Éducation est indispensable et doit être renforcée. Il est nécessaire de faciliter l'accès aux formations choisies, quels que soient l'éloignement et les ressources familiales ou personnelles

Les services sociaux du MENESR (dont plusieurs rapports reconnaissent l'expertise) concourent au maintien de la cohésion sociale en favorisant l'accès aux droits, la préservation du lien social, l'engagement citoyen et le dialogue entre adultes et jeunes, la coéducation avec toutes les familles, particulièrement ceux qui sont les plus éloignés de l'école.

Témoins privilégiés des processus d'exclusions en jeu au sein de l'institution scolaire, les personnels sociaux oeuvrent avec engagement et professionnalisme à faire évoluer en interne les regards et les pratiques envers les publics discriminés pour précarité sociale et les professionnels du travail social qui les accompagnent.

Leur position privilégiée à l'interface avec l'environnement scolaire les place comme un des acteurs majeurs de l'accès au droit fondamental à l'éducation pour tous dans une école inclusive et bienveillante.

Devant l'aggravation de la précarité sociale, la baisse des dotations ministérielles malgré les annonces et le désengagement de plus en plus important des collectivités

Contribution de l'UNSA Éducation- Concertation stratégie de prévention et de lutte
contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

[Sélectionnez la date]

locales, il est urgent de conforter la politique en matière d'aides sociales pour les élèves scolarisés au risque de compromettre les efforts pédagogiques par ailleurs engagés dans le cadre de la refondation d'une école plus inclusive.

C'est en privilégiant le droit commun que la justice et l'égalité de traitement sont garanties. Une vigilance doit être accordée au « tout numérique » à l'origine de nouveaux espaces de non recours qui doivent être anticipés. Si l'accès au numérique peut être une chance, il ne faut pas oublier que dans ce domaine les inégalités sont importantes et que l'École doit les prendre en compte et y répondre (développer les accès dans les établissements, penser l'accompagnement des processus d'inscription électronique).

La réponse consistant à recourir aux fonds sociaux pour compenser la baisse des contributions financières et aides sociales légales n'est pas une réponse satisfaisante pour lutter contre l'exclusion à l'école.

L'attribution des fonds sociaux, à la différence des bourses, dépend de critères « méritants » qui entretiennent encore trop souvent le contrôle social et le jugement moral et favorisent le non recours.

Par ailleurs, certains bénéficiaires du fonds social, prioritaires au regard de situations très particulières n'ouvrant pas au droit commun tels que les jeunes majeurs isolés pâtissent de la montée en charge des demandes dans un budget qui s'érode depuis des années.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est conditionnée à la question cruciale de l'aide à l'autonomie des étudiants.

Il est impératif de « sanctuariser » un budget à la hauteur des besoins.

- **Revaloriser la santé scolaire de façon urgente.**

Le suivi de la santé des élèves fait partie des missions de l'École aussi bien dans le repérage, dans la prise en charge que dans l'accès aux soins.

Or, la baisse continue du nombre des médecins de l'éducation nationale entraîne l'abandon des dépistages à l'école et de l'accès à un médecin spécialiste de l'élève est un véritable scandale sanitaire.

Les médecins de l'Éducation nationale et les infirmières scolaires, experts de la santé à l'école, contribuent à la réussite de tous les élèves, et particulièrement à celle des populations les plus démunies ou à besoins spécifiques. L'école a besoin d'experts de santé pour favoriser le diagnostic précoce de nombreux troubles (sensoriels, des apprentissages et autres).

Contribution de l'UNSA Éducation- Concertation stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Cette mission de promotion de la santé pour la réussite de tous les élèves qui doit être préservée et développée.

En ne permettant pas l'accès aux soins et aux aménagements de la scolarité pour plus de la moitié d'une tranche d'âge, l'école fabrique des élèves en difficulté scolaire et en rupture avec le système éducatif. Cela aura un coût important pour notre société et c'est en totale contradiction avec la concertation sur une nouvelle politique de lutte contre la pauvreté qui cible l'enfance et la jeunesse annoncée par le Président de la République.

Le suivi de la santé concerne tous les élèves tout au long de la scolarité. Des postes de personnels de santé de proximité sont nécessaires pour permettre à un service de santé à l'éducation nationale de mener l'ensemble de ses missions.

Car les pénuries des personnels de santé se superposent au problème des déserts médicaux.

- **Pour une plus grande mixité sociale et scolaire**

Pour l'UNSA Éducation, la réduction des inégalités scolaires passe par la lutte contre les inégalités sociales et une politique volontariste de mixité sociale et scolaire. Un bon usage de la sectorisation scolaire, une réflexion accrue sur l'implantation des formations, la valorisation du volet social des projets d'écoles et d'établissements préférée aux classements ne s'appuyant que sur les résultats aux examens terminaux, sont pour l'UNSA Éducation des pistes à suivre, en valorisant l'évaluation des démarches expérimentales adaptées et leur éventuelle généralisation.

L'UNSA Éducation ne peut accepter qu'alors qu'ils sont largement financés par l'argent public, les établissements d'enseignement privés sous contrats ne sont soumis à aucune contrainte d'organisation et de sectorisation. Cette situation les conduit à ne pas participer à l'effort de mixité scolaire : bien au contraire, ils y nuisent en introduisant une concurrence avec les écoles et établissements publics. C'est pourquoi, l'UNSA Éducation combat cette situation et revendique que l'argent public soit réservé au seul enseignement public.

- **Prendre en compte la particularité de certains territoires**

L'offre publique de formation doit être d'égale qualité sur l'ensemble des territoires. Elle demande que des mécanismes compensatoires et de solidarité soient instaurés afin d'assurer cette égalité territoriale.

L'UNSA Éducation revendique la prise en compte des particularités de certains territoires dans la construction des politiques éducatives locales et dans l'attribution des moyens de l'État. La Fédération revendique des projets éducatifs adaptés et

Contribution de l'UNSA Éducation- Concertation stratégie de prévention et de lutte
contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

[Sélectionnez la date]

pérennes pour les territoires d'outre-mer, pour lesquels un plan spécifique de développement de l'Éducation doit s'inscrire dans l'esprit de la loi de l'égalité réelle.

Pour l'UNSA Éducation les politiques compensatoires des inégalités doivent s'incarner dans le principe d'équité scolaire « donner plus à ceux qui ont moins » sans négliger aucun public pour autant.

- **Former les équipes à l'accueil et à l'accompagnement dans une école réellement inclusive**

Accueillir, accompagner des enfants, des jeunes des familles victimes de la pauvreté et de la grande pauvreté ne s'improvise pas. Il est indispensable de mieux comprendre ce qu'entraînent les situations de grandes précarités afin de pouvoir y répondre de la manière la plus juste et la plus adaptée.

Cela nécessite que les enseignants et au delà l'ensemble des équipes soient formés aux processus d'inclusion qui visent à adapter l'école aux besoins particuliers des élèves, qu'ils soient porteurs de handicap, issus de milieux précaires, allophones ou sans domicile fixe, bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance ou sous main de justice.

Il faut également apprendre à accueillir et à ouvrir la porte de l'École aux parents des enfants en situation de pauvreté. La qualité de l'écoute de tous les parents et la bienveillance visant la coéducation sont les leviers pour lutter contre les inégalités sociales et les discriminations qui en découlent.

Ouvrir l'école aux parents est nécessaire pour la réussite de tous les élèves. Car loin d'être utile aux enfants, la suspicion qui pèse sur certaines familles, en particulier sur les plus défavorisées, n'a aucune raison d'être.

Le système éducatif doit donc tout mettre en œuvre pour accueillir les parents, tous les parents, avec un effort particulier envers ceux qui, se sentant exclus, n'osent pas entrer dans l'école ou ne savent pas comment donner du sens à la scolarité de leurs enfants. C'est à cette condition que l'on sortira de la stigmatisation de certains et que chaque parent retrouvera sa juste place dans la scolarité de son enfant.

Enfin, former les personnels à investir l'éducation à la santé et à la citoyenneté pour donner à chaque enfant l'occasion de vivre au sein de l'école et tout au long de son parcours des expériences collectives positives, favorisant la coopération et la mise en valeur des talents de chacun et non un lieu d'élitisme qui met en concurrence les uns avec les autres, les adultes comme les élèves.

Faire vivre les valeurs « du vivre ensemble », éduquer à la solidarité et à la fraternité, contribue à rendre l'école plus sociale et plus juste.

Vincent Farjon

52 av Pasteur

78170 La Celle Saint Cloud

vincent.farjon@gmail.com

Proviseur et Directeur de CFA

De par mon expérience professionnelle, j'ai été confronté aux familles en grande pauvreté et en particuliers aux enfants de ces familles. J'ai toujours eu à cœur d'essayer de lutter contre le déterminisme social. Entre 2007 et 2013 j'ai géré un collège éducation prioritaire qui est passé de 54 à 92% de réussite au brevet des collèges et donc la part de CSP élevée est passée de 8 à 16% pendant que la part de CSP défavorisée passait de 36 à plus de 50%. J'ai toujours pensé que l'école devait au maximum pallier les écarts créés par la contrainte économique qui pèse sur les parents.

Je vous présente dans le document suivant une contribution modeste mais qui contient des propositions pragmatiques directement au bénéfice de ces populations dont la plupart des enfants disposent de compétences qui devraient leur permettre de s'extraire de la logique de pauvreté.

- 1 Donner du pouvoir aux AS et aux infirmières dans les établissements et que tous soient couverts
- 2 Faciliter les démarches pour obtenir des bourses qui doivent être revalorisées et versées sous d'autres formes (bonus de scolarisation et de participation à des parcours d'orientation)
- 3 Créer des parcours de scolarisations rémunérés
- 4 Créer des cursus de formation en alternance dans la fonction publique permettant la qualification du CAP au master

En collège et en LP nous avons souvent à gérer des situations de jeunes pour qui la fragilité économique est un obstacle à la scolarisation et par conséquence un facteur de risque de décrochage et de frein à l'insertion et à un emploi stable.

Une des façons de prévenir ce risque est de monétiser les parcours des jeunes repérés comme fragiles et d'utiliser l'apprentissage pour sécuriser les parcours et hausser le niveau de qualification de ces populations.

Le décrochage a souvent lieu au début du parcours de lycée ou à l'approche de la majorité (choix d'un emploi précaire rémunéré plutôt que celui de la scolarité). Il faudrait donc créer une espèce de bourse liée à l'activité en lien avec l'école.

Plusieurs mesures peuvent être prises :

- Rémunération par l'établissement des périodes de stage en LP pour cette population
- Basculement sous statut d'apprenti fonction publique dès 16 ans entraînant la rémunération et le statut salarié
- Création de berceau « apprenti » ou « stage » dans les fonctions publiques
- Bourse du collégien revalorisée si participation à un parcours d'orientation présentant les possibilités de parcours rémunéré en LP. Les bourses ne sont jamais retirées en cas d'absences, mais l'assiduité du jeune devrait avoir un impact positif sur la situation économique de la famille.
- Bourse attribuée sur demande de l'assistante sociale du collège sans que la famille n'ait de démarche à effectuer. Bourse attribuée à n'importe quel moment de l'année sur demande de l'assistante sociale

Pour illustrer mon propos quatre parcours (caricaturaux) imaginaires de jeunes en situation de pauvreté.

1 Paul

Paul a commencé à s'absenter en primaire, la situation de sa famille est très délicate. Il vit mal cette situation et ses résultats très bons en CE1 ne sont plus qu'un lointain souvenir. A son entrée en 6^{ème} il est en échec et ses parents ne savent que faire. L'engrenage punition sanction exclusion se met en marche. En début de troisième Paul décroche et n'aura jamais de diplôme.

2 Georges

Georges présente le même profil que Paul. Il est plus accrocheur et suit une scolarité avec des résultats moyens. L'assistante sociale du collège en lien avec celle de secteur est venue en aide à sa famille. Georges entre en Lycée Pro après sa troisième, il entame un bacpro électrotech. En fin de première Georges est majeur et commence à livrer des pizzas. En terminale pour aider sa famille il augmente son temps de travail. Puis l'entreprise où il fait son stage de terminale lui propose un emploi à temps plein au smic. Georges ne passera jamais son bac. 2 ans plus tard son entreprise a des difficultés, le licencie. Le voilà sans emploi et sans diplôme.

3 John

John malgré les difficultés de sa famille a maintenu un bon niveau à son entrée en sixième. Il est suivi par l'AS de secteur et est boursier. Il bénéficie du plan parcours réussite et son assiduité ainsi que son implication lui permettent d'augmenter sa bourse de 30%. En troisième il est à 14 de moyenne et est

admis en seconde générale le taux de sa bourse est alors doublé et tous ses frais de scolarité sont pris en charge par l'établissement. Il suit le programme cordées de la réussite jusqu'à l'obtention de son master. Il effectue ses deux dernières années en apprentissage dans une banque qui le recrute à l'issue de son cursus. John a pu aider sa famille tout au long de son parcours.

4 Ringo

Ringo arrive en sixième avec un niveau faible et un profil similaire à Paul. Il est aussi boursier et bénéficie du plan parcours réussite. En 4^{ème} et en troisième il participe à des parcours présentant l'entreprise et les divers secteurs qui pourraient l'intéresser. Indépendamment de ses résultats son implication à ces visites et son assiduité augmentent sa bourse de 30%. Il visite une usine d'un grand groupe Z et se reconnaît dans certains métiers. A l'issue de sa troisième il entre en lycée professionnel et filière électrotech, le taux de sa bourse est alors doublé et tous ses frais de scolarité sont pris en charge par l'établissement. A la fin de la première il effectue (grâce à sa participation au plan parcours réussite) un stage (rémunéré 300€) dans une filiale du groupe Z qui peine à trouver des jeunes intéressés par ses métiers. Le contact avec le tuteur est bon. On lui propose de faire sa terminale sous statut d'apprenti rémunéré 700€ /mois. Il accepte obtient son bac, poursuit avec un BTS sous statut d'apprenti toujours dans le groupe Z. Il est recruté après l'obtention de son BTS.

Dix ans plus tard, Ringo active son compte personnel de formation afin d'obtenir une licence et de changer de secteur d'activité. Tout au long de sa scolarité, Ringo a pu aider financièrement sa famille.

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS
ET DES JEUNES**



<http://solidarites-sante.gouv.fr/strategie-pauvrete/>

 @Delegpauvrete

#StratégiePauvreté